



**Dossier
définitif**

4

Septembre
2015

ANNEXES

Communes du bassin versant :

Dans la Drôme : • Aulan • Barret-de-Lioure • Beauvoisin • Bénivay-Ollon • Buis-les-Baronnies • Eygaliers • Mérindol-les-Oliviers • Mévouillon • Mollans-sur-Ouvèze • Montauban-sur-Ouvèze • Montbrun-les-bains • Montguers • Penne-sur-Ouvèze (La) • Pierrelongue • Plaisians • Poët-en-Percip (Le) • Propiac • Reilhanette • Rioms • Roche-sur-le-Buis (La) • Rochette-du-Buis • St Auban-sur-Ouvèze • Ste Euphémie-sur-Ouvèze • Vercoiran.
Dans le Vaucluse : • Aurel • Beaumont-du-Ventoux • Bédarrides • Brantes • Courthézon • Crestet (Le) • Entrechaux • Faucon • Gigondas • Jonquières • Malaucène • Puyméras • Rasteau • Roaix • Sablet • St Léger-du-Ventoux • St Marcellin-les-Vaison • St Romain-en-Viennois • Sarrians • Savoillans • Séguret • Sorgues • Vacqueyras • Vaison-la-Romaine • Violès

TABLE DES MATIERES

TABLE des MATIERES.....	1
TABLES des ILLUSTRATIONS.....	4
 Annexes du Tome I - Diagnostic, enjeux et objectifs.....	6
Annexe I_1 – Le contexte démographique.....	7
Annexe I_2 – L’urbanisation	12
Le SCOT du Pays de Voconces.....	13
Le SCOT de l’Arc Comtat Ventoux.....	13
Le SCOT du Bassin de Vie d’Avignon	14
Annexe I_3 – Les activités socio-économiques sur le bassin versant de l’Ouvèze	15
L’agriculture	15
Les activités industrielles	24
Annexe I_4 – Les activités et usages, sources de pollution des milieux aquatiques.....	29
La pollution d’origine domestique	29
La pollution d’origine agricole	39
La pollution d’origine industrielle	41
Annexe I_5 - La qualité des eaux superficielles du bassin versant de l’Ouvèze	45
Annexe I_6 - Les eaux de baignades du bassin versant de l’Ouvèze.....	56
Le cadre réglementaire	58
Les dispositions concernant la qualité et la gestion des eaux de baignade.....	59
Les eaux de baignade du bassin versant de l’Ouvèze	60
La qualité des eaux de baignade du bassin versant	60
Annexe I_7 – Les eaux souterraines du bassin versant de l’Ouvèze	56
Masses d’eau	64
Hydrogéologie.....	64
Qualité des eaux souterraines	66
Annexe I_8 – La qualité des eaux destinées à la consommation humaine	56
Annexe I_9 – Les communes face aux risques naturels et technologiques	72
Etat des risques sur le bassin versant de l’Ouvèze	72

Rappel du contexte réglementaire :	75
Annexe I_10 – Un fonctionnement physique dégradé par les aménagements et travaux	78
Les extractions de matériaux	78
L'aménagement de l'Ouvèze et de ses affluents	79
Les travaux et ouvrages en rivière	79
L'état actuel du lit de l'Ouvèze.....	86
Le transport solide	87
Le constat actuel.....	89
Synthèse.....	90
Annexe I_11 – La qualité piscicole des cours d'eau	91
Le peuplement piscicole	91
Les facteurs affectant la qualité piscicole	95
Annexe I_12 – Les zones humides sur le bassin versant de l'Ouvèze	98
Le cadre réglementaire	98
Intérêts des zones humides	98
Inventaire des zones humides sur le bassin versant.....	99
État des connaissances sur les zones humides	99
Annexe I_13 - Les milieux terrestres adjacents aux cours d'eau.....	101
Les espaces naturels adjacents aux cours d'eau	101
Les habitats et espèces remarquables.....	102
Les boisements rivulaires (la ripisylve)	114
Annexe I_14 - Le cadre réglementaire et les outils de planification concernant les cours d'eau et la continuité écologique	118
Le cadre réglementaire	118
Les outils de planification	120
Annexe I_15 – L'hydrologie du bassin versant de l'Ouvèze	124
L'hydrologie d'étiage et les débits moyens.....	124
Annexe I_16 – Restitution des ateliers géographiques amont / aval de janvier et février 2013	134
 Annexes du Tome II – PROGRAMME D' ACTIONS	 151
Annexe A_1 – Le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles	151
Annexe A_2 – Le réseau de suivi des eaux souterraines.....	156
Annexe A_3 – L'état des connaissances sur les pollutions spécifiques.....	157
Annexe A_4 – L'état d'avancement des schémas d'assainissement des eaux usées sur le bassin versant de l'Ouvèze	173

Annexe A_5 – Le détail des projets d’intervention sur les réseaux d’assainissement signalés par les gestionnaires de l’AC	174
Annexe A_6 – Le détail des projets d’intervention sur les stations d’épuration signalés par les gestionnaires de l’AC.....	176
Annexe A_7 – Les résultats des diagnostics des dispositifs d’assainissement non collectif sur le bassin versant.....	177
Annexe A_8 – L’état d’avancement des schémas directeurs d’assainissement des eaux pluviales sur le bassin versant de l’Ouvèze	179
Annexe A_9 – Les décharges signalées sur le bassin versant de l’Ouvèze	184
Annexe A_12 – L’utilisation actuelle des produits phytosanitaires par les communes du bassin versant	180
Annexe A_15 – Les projets signalés concernant la mise en œuvre des périmètres de protection de captage	181
Annexe B1_6 – Les espèces végétales exotiques envahissantes recensées sur le bassin versant de l’Ouvèze	182
Annexe B1_9 – Les zones humides à enjeux recensées sur le bassin versant	184
Annexe B2_2 – L’état d’avancement des DICRIM	186
Annexe B2_5 – L’état d’avancement des PCS	187
Annexe B3_1 – Le réseau de suivi quantitatif des eaux superficielles	188
Annexe B3_3 – Les ASA du BV de l’Ouvèze (Résumé).....	190
Annexe B3_5 – L’état d’avancement des schémas d’Alimentation en Eau Potable	194
Annexe B3_6 – Les projets d’amélioration des réseaux AEP	195
Annexe C_3 – L’état d’avancement des documents d’urbanisme des communes du bassin versant de l’Ouvèze	196
 Annexes du Tome III – DOCUMENT CONTRACTUEL	 197
Annexe III_1 – Etat des masses d’eau superficielles du bassin versant	198
Annexe III_2 – Etat des masses d’eau souterraines du bassin versant	198

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Populations légales des communes drômoises entre 1982 et 2009 et évolution de la population entre 1999 et 2009 - source INSEE, 2012.....	9
Tableau 2 : Populations légales des communes vauclusiennes entre 1982 et 2009 et évolution de la population entre 1999 et 2009 - source INSEE, 2012.....	11
Tableau 3 : Exploitations agricoles et types de cultures en 2000 et 2010 sur les communes drômoises du bassin-versant de l'Ouvèze.....	18
Tableau 4 : Exploitations agricoles et types de cultures en 2000 et 2010 sur communes vauclusiennes du bassin-versant de l'Ouvèze.....	20
Tableau 5 : Principales industries implantées sur le bassin versant de l'Ouvèze.....	28
Tableau 6 : État de l'assainissement collectif dans le département de la Drôme (sources : SATESE 26, portail de l'assainissement collectif, SIE Eau RMC).....	32
Tableau 7 : État de l'assainissement collectif dans le département du Vaucluse (sources : ARPE, portail de l'assainissement collectif, SIE Eau RMC).....	34
Tableau 8 : Gestion des stations d'épuration et des boues produites sur les communes du bassin-versant de l'Ouvèze (sources : ARPE, SATESE 26 portail de l'assainissement collectif, SIE Eau RMC – données 2010 ou précisé).....	36
Tableau 9 : Établissements référencés au registre des émissions polluantes.....	44
Tableau 10 : Qualité hydrobiologique des eaux de l'Ouvèze et de ses affluents de 1996 à 2011 (d'après la grille d'évaluation de l'Arrêté du 25 janvier 2010).....	49
Tableau 11 : État des eaux de l'Ouvèze au droit des différentes stations de suivi (Source : AERMC, d'après le Système d'Évaluation de l'État des Eaux).....	53
Tableau 12 : État des eaux des affluents de l'Ouvèze au droit des différentes stations de suivi (Source : AERMC, d'après le Système d'Évaluation de l'État des Eaux).....	55
Tableau 13 : Suivi de la qualité des eaux de baignade du bassin versant de l'Ouvèze entre 2008 et 2012 (sources : ARS PACA et site Internet du Ministère des affaires sociales et de la santé).....	62
Tableau 14 : État de la masse d'eau souterraine (FRDG508) au droit de la station de suivi de Plaisians.....	66
Tableau 15 : État de la masse d'eau souterraine (FRDG301) au droit de la station de suivi de Courthézon.....	67
Tableau 16 : État de la masse d'eau souterraine (FRDG301) au droit de la station de suivi de Sarrians.....	68
Tableau 17 : État de la masse d'eau souterraine (FRDG324) au droit de la station de Sorgues.....	69
Tableau 18 : État de la masse d'eau souterraine (FRDG130) au droit de la station de suivi de Fontaine de V.....	70
Tableau 19 : État de la masse d'eau souterraine (FRDG218) au droit de la station de suivi d'Aubignan.....	71
Tableau 20 : Les communes drômoises face aux risques naturels et technologiques.....	73
Tableau 21 : Les communes vauclusiennes face aux risques naturels et technologiques.....	74
Tableau 22 : Volumes transportés en période de crue (source SIEE/RTM 2001) Tableau 23 : Volumes transportés en période de crue au coude de Bédarrides.....	88
Tableau 24 : Capacité moyenne de transport annuelle pour différents tronçons (source : étude EAI – SCE 2009).....	88
Tableau 25 : Avant-projet d'inventaire des zones de frayères et de croissance sur la partie drômoise du territoire, secteurs proposés et espèces déterminantes (source DDT 26).....	93
Tableau 26 : Espèces d'intérêt communautaire recensées sur le bassin versant de l'Ouvèze (sources : DOCOB, FDAAPPMA, ONEMA).....	94
Tableau 27 : Habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site Natura 2000 « Ouvèze-Toulourenc » (source : DOCOB).....	107
Tableau 28 : Habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site Natura 2000 « Mont Ventoux » (source : DOCOB).....	108
Tableau 29 : Espèces végétales remarquables recensées sur le bassin versant de l'Ouvèze.....	109
Tableau 30 : Espèces animales remarquables recensées sur le bassin versant de l'Ouvèze.....	113
Tableau 31 : Cours d'eau et tronçons de cours d'eau classés en liste 1 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.....	119
Tableau 32 : Cours d'eau et tronçons de cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.....	120
Tableau 33 : Actions envisagées au PDPG 26 sur l'Ouvèze et ses affluents dans sa partie drômoise.....	120
Tableau 34 : Données hydrologiques sur le bassin versant de l'Ouvèze (source : EauFance).....	124
Tableau 35 : Estimation des débits de l'Ouvèze aval (source : étude EVP).....	125

Tableau 36 : Stations de suivi de la qualité des eaux dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE et du SDAGE RM sur le bassin versant de l'Ouvèze (source : AERMC, 2012)	151
Tableau 37 : Stations de suivi de la qualité des eaux superficielles du réseau départemental de la Drôme sur le bassin versant de l'Ouvèze (source : CG 26, 2012)	152
Tableau 38 : Stations qualité des eaux superficielles récemment suivies par le Conseil Général du Vaucluse sur le bassin versant de l'Ouvèze (source : CG 84, 2012).....	153
Tableau 39 : Suivi de la qualité des eaux souterraines par l'Agence de l'Eau RMC sur le bassin versant de l'Ouvèze (source : Site Internet AERMC)	156
Tableau 40 : Articulation des différents réseaux de suivi des eaux souterraines sur le bassin versant de l'Ouvèze (source : Site Internet AERMC)	157
Tableau 41 : Contamination des eaux et sédiments de l'Ouvèze au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2	159
Tableau 42 : Contamination des eaux et sédiments des affluents de l'Ouvèze au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2	160
Tableau 43 : Contamination des sédiments de l'Ouvèze et de ses affluents par les micropolluants au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2	162
Tableau 44 : Contamination des eaux brutes de l'Ouvèze et de ses affluents par les micropolluants au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2.....	163
Tableau 45 : Contamination des eaux brutes de l'Ouvèze et de ses affluents par les HAP au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2	164
Tableau 46 : Contamination des sédiments de l'Ouvèze et de ses affluents par les HAP et PCB au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2	165
Tableau 47 : Contamination des sédiments de l'Ouvèze par les produits phytosanitaires au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2	166
Tableau 48 : Contamination des sédiments de l'Ouvèze à Sorgues par les produits phytosanitaires au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2.....	167
Tableau 49 : Contamination des sédiments de l'Ouvèze à Sorgues par les produits phytosanitaires au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2.....	168
Tableau 50 : Contamination des eaux brutes des affluents de l'Ouvèze par les produits phytosanitaires au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2	169
Tableau 51 : Contamination des eaux souterraines par les produits phytosanitaires au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2.....	170
Tableau 52 : Contamination des eaux souterraines par les produits phytosanitaires au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2.....	171
Tableau 53 : Contamination des eaux souterraines par les produits phytosanitaires au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2.....	172
Tableau 54 : Etat d'avancement des schémas d'assainissement des eaux usées sur le bassin versant de l'Ouvèze	173
Tableau 55 : Projets d'interventions sur les réseaux d'assainissement.....	175
Tableau 56 : Projets d'intervention sur les dispositifs de traitement des eaux usées sur le bassin versant de l'Ouvèze.....	176
Tableau 57 : Etat des dispositifs d'assainissement non collectif sur le bassin versant de l'Ouvèze	178
Tableau 58 : Etat d'avancement des schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales sur le bassin versant de l'Ouvèze	179
Tableau 59 : Décharges sur le bassin versant de l'Ouvèze	184
Tableau 60 : Utilisation des produits phytosanitaires par les communes du bassin versant de l'Ouvèze.....	180
Tableau 61 : Projets concernant la mise en œuvre des périmètres de protection de captage sur le bassin versant de l'Ouvèze	181
Tableau 62 : Zones humides à enjeux recensées sur le bassin versant de l'Ouvèze.....	185
Tableau 63 : Etat d'avancement des DICRIM sur le bassin versant de l'Ouvèze	187
Tableau 64 : Etat d'avancement des PCS sur le bassin versant de l'Ouvèze.....	187
Tableau 65 : Réseau de suivi hydrologique des eaux superficielles.....	188
Tableau 68 : Les ASA de la Drôme (source SYGRED, 2014 et EVP 2012-2013)	192
Tableau 69 : Les ASA du Vaucluse (source EVP, 2013)	193
Tableau 70 : Etat d'avancement des schémas d'alimentation en eau potable sur le bassin versant de l'Ouvèze	194
Tableau 71 : Projets d'amélioration des réseaux AEP	195
Tableau 72 : Etat d'avancement des documents d'urbanisme sur le bassin versant de l'Ouvèze.....	196

1
Février 2015

Annexes du Tome 1 - DIAGNOSTIC



Annexe I_1 – Le contexte démographique

Source : INSEE - population légale en 2009, issue de la compilation de recensements partiels au cours des cinq années précédentes (derniers chiffres en vigueur lors de l'actualisation du diagnostic).

A l'échelle des 49 communes du bassin versant de l'Ouvèze, la population légale en 2009 atteint **plus de 65 000 habitants**, soit **une hausse de l'ordre de 5% par rapport à 1999**. Avec près de **71 habitants / km²**, la densité de population sur l'ensemble du territoire reste assez faible comparativement à la moyenne nationale (119 hab. / km²) et plus encore par rapport à celle du département du Vaucluse (151 hab. / km²).

Ce recensement permet de distinguer deux secteurs sur le bassin-versant de l'Ouvèze :

- **la partie drômoise** (cf. **Tableau 1**), faiblement peuplée (6 500 habitants au total) et avec une densité très faible de 16 hab. / km². Si les communes de la Drôme représentent près de 45% du territoire en superficie, elles ne regroupent que 10% de la population (sur la base des surfaces et effectifs totaux, que les communes soient intégralement comprises ou non dans le bassin versant). Sur ce secteur, la commune de Buis-les-Baronnies regroupe à elle seule plus de 35% de la population (2 291 habitants en 2009).
- **la partie vauclusienne** (cf. **Tableau 2**), nettement plus peuplée (90% de la population totale) avec une densité de population qui atteint 115 hab. / km². Les principales communes de ce secteur sont : Sorgues (environ 18 000 habitants, dont l'essentiel sur le bassin versant malgré une part non négligeable de la surface de la commune en dehors), ainsi que Vaison-la-Romaine, Courthézon et Bédarrides qui comptent chacune de 5 000 à 6 150 habitants. A noter également Sarrians (5 459 habitants en 2009), cependant peu représentée sur le bassin versant.

En revanche, en terme d'évolution de la population entre 1999 et 2009, l'augmentation est nettement plus élevée sur la partie drômoise que vauclusienne : 14,2% contre 4,1%.

Remarque : Cinq autres communes sont concernées à la marge par le bassin-versant de l'Ouvèze : Rochebrune (155 habitants en 2009), Villedieu (530 hab.), Buisson (290 hab.), Travaillan (677 hab.) et Camaret-sur-Aigues (4 439 hab.). Toutefois, tout comme dans l'état des lieux réalisé en 2008, ces communes n'ont pas été prises en compte dans ce diagnostic car elles sont à la fois non adhérentes au Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale et déjà concernées par un contrat de rivière (Aygues).

Les enjeux de protection des personnes, mis en évidence par la répartition de la population, sont surtout localisés en aval du bassin-versant de l'Ouvèze (partie vauclusienne) où cinq communes regroupent à elles seules plus de la moitié de la population (Bédarrides, Courthézon, Jonquières, Sarrians et Sorgues).

Commune	Surface (en km²)	Population légale (en habitants)				Évolution de la population entre 1999 et 2009	Densité de population en 2009
		1982	1990	1999	2009		
Aulan	10,7	11	5	5	4	-20,00%	0,4
Barret-de-Lioure	34,8	43	42	47	76	61,70%	2
Beauvoisin	9,1	63	71	93	193	107,50%	21
Benivay-Ollon	9,3	77	74	57	66	15,80%	7
Buis-les-Baronnies	33,9	1885	2030	2226	2291	2,90%	67
Eygaliers	8,2	50	64	103	118	14,60%	14
Merindol-les-Oliviers	9,5	171	201	201	200	-0,50%	21
Mévouillon	29,2	233	206	204	215	5,40%	7
Mollans-sur-Ouvèze	20,3	690	782	840	1051	25,10%	52
Montauban-sur-l'Ouvèze	32,5	80	81	85	110	29,40%	3
Montbrun-les-Bains	33,4	523	467	428	526	22,90%	16
Montguers	11,1	56	50	55	59	7,30%	5
La Penne-sur-l'Ouvèze	7,4	80	78	88	93	5,70%	13
Pierrelongue	5,4	84	104	127	191	50,40%	36
Plaisians	30,2	120	157	175	177	1,10%	6
Le Poet-en-Percip	6,2	22	17	17	20	17,60%	3
Propiac	11,3	47	60	78	108	38,50%	10
Reilhanette	15	114	130	119	150	26,10%	10
Rioms	9,5	12	18	22	27	22,70%	3
La Roche-sur-le-Buis	28,2	196	211	287	331	15,30%	12
La Rochette-du-Buis	10,5	61	59	65	68	4,60%	6
Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	16,4	213	200	188	218	16,00%	13
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	11,3	78	61	71	90	26,80%	8

Commune	Surface (en km²)	Population légale (en habitants)				Évolution de la population entre 1999 et 2009	Densité de population en 2009
		1982	1990	1999	2009		
Vercoiran	20,3	112	129	115	125	8,70%	6
Partie DROME du bassin versant	413,6	5 021	5 297	5 696	6 507	14,20%	16
Total département de la DROME	6566	389 781	414 072	437 778	482 984	10,30%	74

Tableau 1 : Populations légales des communes drômoises entre 1982 et 2009 et évolution de la population entre 1999 et 2009 - source INSEE, 2012.

Commune	Surface (en km²)	Population légale (en habitants)				Évolution de la population entre 1999 et 2009	Densité de population en 2009
		1982	1990	1999	2009		
Aurel	29,2	126	128	156	184	17,90%	6
Beaumont-du-Ventoux	28,1	240	260	286	317	10,80%	11
Bedarrides	24,9	4238	4816	5110	5140	0,60%	206
Brantes	28,2	85	63	65	84	29,20%	3
Courthézon	32,7	4498	5166	5364	5335	-0,50%	163
Crestet	11,5	326	404	432	483	11,80%	42
Entrechaux	14,8	724	809	869	1049	20,70%	71
Faucon	8,7	287	346	380	414	8,90%	48
Gigondas	27	648	612	648	559	-13,70%	21
Jonquières	24,2	3351	3780	3926	4442	13,10%	183
Malaucène	45,3	2096	2172	2538	2658	4,70%	59
Puymeras	14,7	436	537	610	647	6,10%	44
Rasteau	19	657	673	674	781	15,90%	41
Roaix	5,9	423	499	587	644	9,70%	110
Sablet	11,1	1014	1168	1282	1243	-3,00%	112
Saint-Leger-du-Ventoux	19,3	33	31	24	31	29,20%	2
Saint-Marcellin-les-Vaison	3,5	196	271	284	342	20,40%	98
Saint-Romain-en-Viennois	9,1	644	687	730	851	16,60%	94
Sarrians	37,5	5030	5094	5459	5781	5,90%	154
Savoillan	8,8	59	49	79	98	24,10%	11
Seguret	21,1	714	798	892	890	-0,20%	42
Sorgues	33,5	17112	17236	17539	18040	2,90%	538
Vacqueyras	9	883	943	1061	1053	-0,80%	117

Commune	Surface (en km²)	Population légale (en habitants)				Évolution de la population entre 1999 et 2009	Densité de population en 2009
		1982	1990	1999	2009		
Aurel	29,2	126	128	156	184	17,90%	6
Beaumont-du-Ventoux	28,1	240	260	286	317	10,80%	11
Vaison-la-Romaine	27,1	5862	5663	5904	6153	4,20%	227
Violès	14,7	1198	1360	1536	1546	0,70%	105
Partie VAUCLUSE du bassin versant	508,8	50 880	53 565	56 435	58 765	4,10%	115
Total département du VAUCLUSE	3 581	427 343	467 075	499 685	540 065	8,10%	151
TOTAL COMMUNES BASSIN VERSANT DE L'OUVEZE	922,4	55 901	58 862	62 131	65 272	5,10%	71

Tableau 2 : Populations légales des communes vauclusiennes entre 1982 et 2009 et évolution de la population entre 1999 et 2009 - source INSEE, 2012.

Annexe I_2 – L'urbanisation

Sources : État d'avancement des documents d'urbanisme des communes incluses dans le bassin versant de l'Ouvèze - DDT Drôme (mise à jour de 05/2014) et DDT Vaucluse (03/2014) et ajustements disponibles sur les sites Internet des communes

Sur le bassin-versant de l'Ouvèze, l'urbanisation est actuellement régie par :

- **un plan local d'urbanisme (PLU)** sur 12 communes : Aurel, Buis-les-Baronnies, Bédarrides, Courthézon, Entrechaux, Faucon, Gigondas, Sablet, Sarrians, Sorgues, Vacqueyras et Vaison-la-Romaine.
- **un plan d'occupation des sols (POS)** sur 15 communes dont neuf ont aujourd'hui engagé l'élaboration d'un PLU : Mérindol-les-Oliviers, Mollans-sur-Ouvèze, Jonquières, Malaucène, Rasteau, Roaix, Saint-Marcellin-les-Vaison, Saint-Romain-en-Viennois et Violès
- **une carte communale (CC)** sur trois communes : Barret-de-Lioure, Reilhanette et Savoillans
- **le règlement national d'urbanisme (RNU)** sur 19 communes, faute d'une déclinaison locale plus restrictive en matière de droit des sols. Il s'agit surtout de très petites communes (moins de 200 habitants en 2009) et pour la plupart drômoises. Bien que la pression urbaine reste assez modeste, elle a tendance à s'accroître sur nombre de ces communes, marquée par une forte croissance démographique au cours des dix dernières années. Fortes de ce constat, huit communes se sont engagées dans une procédure d'élaboration d'un document d'urbanisme : carte communale pour Aulan, Bénivay-Ollon, la Rochette-du-Buis, Mévouillon, Saint-Léger-du-Ventoux, plan local d'urbanisme pour la Roche-du-Buis, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze et Brantes. Pour autant quatre communes qui ont connu une forte augmentation de leur population en 10 ans restent dépourvues de tout document d'urbanisme : Beauvoisin (+107 %), Montauban-sur-l'Ouvèze (+29 %), Propiac (+38,5 %) et Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze (+27 %).

Tout comme pour la répartition de la population, il existe une grande disparité concernant l'état d'avancement des documents d'urbanisme sur le bassin-versant. Alors que 92 % des communes du Vaucluse ont un document d'urbanisme en vigueur, à peine 30 % des communes drômoises en sont aujourd'hui pourvues. Cependant, face à la croissance démographique, les procédures d'élaboration sont progressivement lancées.

Par ailleurs, 21 communes du bassin versant, toutes vauclusiennes sont concernées par un Schéma de Cohérence Territoriale destiné à planifier sur le long terme l'aménagement et le développement du territoire, tant en matière de déplacements, d'habitat que d'environnement. Trois SCOT sont effectivement approuvés et en cours de mise en œuvre sur le bassin-versant de l'Ouvèze :

- **le SCOT du Pays de Voconces ;**
- **le SCOT de l'Arc Comtat Ventoux ;**
- **le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon.**

Dès lors que le SCOT est adopté, chaque commune concernée se doit de mettre en compatibilité son document d'urbanisme sous un délai de 3 ans.

Le SCOT du Pays de Voconces

Le SCoT Pays Voconces concerne 14 communes de la Communauté de communes du Pays Vaison- Ventoux (COPAVO), soit 19 000 ha et environ 15 000 résidents permanents. Parmi ces communes, 11 sont par ailleurs concernées par le présent contrat de rivière sur l'Ouvèze : Puyméras, Faucon, Entrechaux, Saint-Romain, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Crestet, Vaison-la-Romaine, Roaix, Séguret, Rasteau et Sablet.

Porté par la COPAVO et approuvé le 21 juillet 2010, ce SCOT est le premier outil de ce type adopté dans le département. Il s'articule selon six objectifs stratégiques :

- Objectif 1 : pérenniser le capital environnemental et paysager.
- Objectif 2 : consolider une structuration territoriale identitaire
- Objectif 3 : gérer la croissance et loger les populations
- Objectif 4 : conforter le bassin d'emploi du Pays Voconces
- Objectif 5 : urbaniser de façon durable le territoire
- Objectif 6 : organiser et rationaliser les déplacements

Le SCOT de l'Arc Comtat Ventoux

Approuvé le 18 juin 2013, le SCoT Arc Comtat Ventoux représente la volonté de 30 communes du bassin de vie Carpentras qui regroupe la Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (COVE) et la Communauté de communes des Terrasses du Ventoux. Six communes sont par ailleurs situées sur le bassin-versant de l'Ouvèze : Aurel, Beaumont-du-Ventoux, Malaucène, Gigondas, Vacqueyras et Sarrians. Son périmètre englobe ainsi près de 63 000 ha dont 10% de surfaces urbanisées et concerne environ 73 000 habitants.

Alors que le territoire est aujourd'hui largement «attiré» vers Avignon, cet outil de planification a pour but de recentrer la population et l'économie locale autour de la ville de Carpentras. Sa philosophie se résume à quatre valeurs majeures : préservation, ouverture, développement et rayonnement. Elle se décline ainsi selon les grands principes suivants :

- se donner les moyens d'accueillir la population tout en limitant l'étalement urbain.
- renforcer l'attractivité du territoire
- développer et organiser les mobilités durables.
- asseoir le développement sur les richesses et les ressources du territoire. A ce titre le SCoT entend en particulier (objectifs stratégiques en lien avec la gestion des bassins-versants et de la ressource en eau :
- préserver les espaces naturels remarquables et maintenir les corridors écologiques
- préserver la ressource en eau

- garantir la qualité du cadre de vie en fixant des ambitions pour la lutte contre les nuisances et les pollutions et en intégrant la gestion des risques.

Le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon

Le SCoT du bassin d'Avignon porte sur un territoire de 565 km² composé de 26 communes dont huit dans le département du Gard et 18 dans le Vaucluse et concerne environ 255 000 habitants. Ces communes sont regroupées selon quatre intercommunalités : le Grand Avignon, la Communauté de Communes des Pays du Rhône et Ouvèze, la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat et la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise. Parmi les 26 communes quatre sont situées en toute ou partie sur le bassin-versant de l'Ouvèze : Jonquières, Courthézon, Bédarrides et Sorgues.

Ce document de planification est entré en vigueur le 16 décembre 2010 et est désormais en cours de révision depuis le 1er juillet 2013. Il a pour but premier d'organiser un développement durable du territoire afin de :

- Tirer parti du positionnement stratégique du territoire,
- Maintenir une attractivité productive, durable et maîtrisée,
- Établir un contrat foncier durable,
- Promouvoir un urbanisme innovant et intégré.

Annexe I_3 – Les activités socio-économiques sur le bassin versant de l'Ouvèze

L'agriculture

Remarque : le Recensement Général Agricole (RGA) rattache l'ensemble des caractéristiques d'une exploitation à la commune accueillant son siège, bien que les surfaces cultivées et le bétail soient parfois répartis sur plusieurs communes. De plus, certaines d'entre elles ne sont pas intégralement comprises dans le bassin-versant de l'Ouvèze. Compte tenu des objectifs de la mission et des difficultés de localisation précise des différents sièges d'exploitation, les statistiques présentées ci-après reprennent les effectifs totaux à l'échelle des communes sans tenir compte de la proportion réellement concernée par le territoire d'étude.

Tout comme pour la population, l'activité agricole conduit à distinguer deux grands secteurs sur le bassin-versant de l'Ouvèze :

- **la partie drômoise** (à l'amont), finalement assez peu agricole puisque la Surface Agricole Utile (SAU) représente seulement 5 530 ha soit 13 % en moyenne de la superficie communale (cf. **Tableau 3**),
- **la partie vauclusienne** où la surface agricole représente 20 250 hectares, soit en moyenne 41 % de la superficie totale des communes. Elle dépasse même les 60% sur onze d'entre elles (cf. **Tableau 4**).

Comme dans de nombreuses régions françaises, les mutations de l'activité agricole se sont poursuivies au cours des dix dernières années sur de nombreuses communes du territoire.

D'après le Recensement Général Agricole (RGA) de 2010, les communes concernées en tout ou partie par le bassin versant de l'Ouvèze regroupaient au total 1503 exploitations en 2010, soit une diminution de 20% par rapport à 2000.

Les communes de la Drôme sont les plus touchées par cette baisse avec une évolution moyenne de – 26 % contre -18% sur la partie vauclusienne.

Six communes du bassin-versant ont ainsi connu la fermeture de plus de la moitié ou presque de leurs exploitations. Parmi elles figurent Aulan, Pierrelongue et Rioms qui en comptaient relativement peu en 2000 (de deux à six), mais aussi et surtout Buis-les-Baronnies qui a perdu près de 50 exploitations en 10 ans. Par ailleurs, il n'existe plus aucun siège d'exploitation à Savoillans (84) en 2010.

Seules trois communes du territoire ont vu leur nombre de sièges d'exploitation augmenter au cours des dix dernières années : Saint-Euphémie-sur-l'Ouvèze (26), Crestet et Saint-Léger-du-Ventoux (84).

Ce nombre est resté stable sur trois communes : Montauban-sur-l'Ouvèze (26), La-Penne-sur-l'Ouvèze (26) et Brantes (84).

Cependant, fournissant un effectif total d'exploitations, le RGA ne permet pas de connaître les nombres réels d'installations nouvelles et de fermetures. De la même manière, il ne permet pas de préciser quels ont été les domaines d'activités les plus touchés par un déclin d'exploitations.

Pour autant, le déclin des exploitations n'a pas systématiquement entraîné une baisse proportionnelle de l'emploi agricole, certaines productions locales nécessitant une main d'œuvre nombreuse, notamment depuis qu'elles s'orientent vers des filières qualité.

A l'échelle du bassin-versant, l'évolution moyenne des actifs agricoles est de -13 % entre 2000 et 2010, soit 460 emplois en moins. Là encore, les tendances sont très variables selon les communes : d'une perte de 100 % des effectifs sur Savoillans à une hausse de 43 % sur Reilhanette (ne représentant toutefois que 3 emplois en plus) et de 83 actifs (17%) sur Sarrians.

Toutefois, le RGA ne permet pas de préciser la répartition des emplois par grand domaine d'activité (maraîchage, arboriculture, viticulture, polycultures et élevage ...) et son évolution.

La Surface Agricole Utile (SAU) des communes du bassin-versant représente près de 25 800 ha en 2010, soit environ 28% de leur surface totale, dont près de 80% constituée par les communes vauclusiennes.

Remarque : Ces effectifs et ratios sont sensiblement différents si l'on considère l'occupation du sol réalisée par le CRIGE PACA en 2006 à partir d'une interprétation de la photo-aérienne qui indique près de 29 300 ha de terres agricoles sur le bassin-versant soit environ 37 % de la surface du bassin-versant. Ces variations s'expliquent principalement par la vocation et la précision des deux sources de données (RGA = statistiques communales à partir des sièges d'exploitation sans précision de la localisation des parcelles exploitées / Ocsol PACA = image du territoire à un instant donné). Il en est de même pour chaque type de cultures présenté ci-après à partir du RGA.

Selon le RGA, la SAU des communes du territoire aurait ainsi diminué de 15% en 10 ans, avec là encore une disparité entre Drôme (- 32 % en moyenne) et Vaucluse (- 9 % en moyenne). Une tendance qui va de pair avec la diminution des exploitations sur la plupart des communes. Ce qui ne signifie pas pour autant que les terres ne sont plus à vocation agricole à ce jour puisqu'elles ont pu être reprises par une exploitation dont le siège est situé en dehors de la commune.

En effet, l'occupation du sol réalisée par le CRIGE en 2000 et 2006 révèle les seules mutations suivantes :

- la disparition de 16,5 ha vignes au profit de l'urbanisation (bâti diffus) réparties sur les communes de Gigondas, Rasteau, Sablet, Séguret, Vaison et Saint-Marcellin
- la suppression de 6,5 ha de terres arables au profit de zones industrielles
- une évolution de 90 ha de landes en fruticées et forêts, sur Aurel et Beaumont-du-Ventoux répondant ainsi à la dynamique naturelle de végétation

Commune			OTE C	Nombre d'exploitations			Emploi dans les exploitations (UTA)			SAU des exploitations (ha)				Terres labourable s (ha)		Cultures permanent es (ha)		Surfaces toujours en herbe (ha)		Céréales (ha)		Légumes frais, fraises, melons (ha)		Fleurs, plantes ornemental es (ha)		Vignes (ha)		Vergers (ha)		Jachères (ha)	
Code INSEE	Nom	Surfac e (ha)	201 0	200 0	201 0	Évol. 2000 - 2010 (%)	200 0	201 0	Évol. 2000 - 2010 (%)	200 0	201 0	Évol. 2000 - 2010 (%)	Part com - 201 0 (%)	200 0	201 0	2000	2010	200 0	201 0	200 0	201 0	200 0	201 0	2000	2010	200 0	201 0	200 0	201 0	200 0	201 0
26018	AULAN	1 070	C	2	1	-50	2	2	0	193	45	-77	4	s	s	s	s	s	s												s
26026	BARRET-DE-LIOURE	3 481	PE	5	3	-40	4	4	0	126	113	-10	3	19	s	s	s	106	s	s	s	s						s			s
26043	BEAUVOISIN	906	FR, CP	11	9	-18	19	24	26	453	232	-49	26	27	20	179	163	s	48	s	s		s			67	15	101	121	16	s
26048	BÉNIVAY-OLLON	927		11	10	-9	21	18	-14	156	151	-3	16	4	15	150	136	s	s			s				54	s	75	61	s	15
26063	BUIS-LES-BARONNIES	3 395		105	57	-46	63	53	-16	408	242	-41	7	58	30	338	211	11	s	s	s					46	13	155	101	38	
26127	EYGALIERS	818		7	5	-29	7	9	29	42	38	-10	5	14	s	28	29	s	s							s		21	21	s	
26229	MÉRINDOL-LES-OLIVIERS	741	VT	32	31	-3	41	53	29	365	342	-6	36	21	15	343	324	s	s			8	7		s	249	250	69	52	13	s
26278	MÉVOUILLO N	2 816	C	28	27	-4	36	26	-28	894	632	-29	22	499	528	10	8	384	93	29	50	s	s	s	s			7	4	73	38
26279	MOLLANS-SUR-OUVÈZE	1 049	VT	58	48	-17	70	56	-20	512	415	-19	20	92	25	414	389	s	s	s		23	6	s	s	333	323	49	37	60	s
26242	MONTAUBAN-SUR-L'O.	615	PE	10	10	0	15	17	13	655	825	26	25	48	62	9	6	597	757	s	s	s				s		6	s	s	s
26180	MONTBRUN-LES-BAINS	955		19	11	-42	20	12	-40	672	123	-82	4	218	44	3	s	450	73	50	10		s					s	s	s	s
26181	MONTGUERS	2 921		3	2	-33	4	2	-50	193	224	16	20	61	s	s	s	132	s	s	s									s	s
26188	LA PENNE-SUR-L'O.	2 033	FR, CP	8	8	0	12	10	-17	161	82	-49	11	14	s	77	64	s	s	s	s		s			s	24	47	35	8	

2618 9	PIERRELONG UE	3 250		6	3	-50	6	3	-50	41	36	-12	7	2	s	38	35	s	s		s	s				s	s	15	s	2	
2619 3	PLAISANS	3 339		23	17	-26	23	21	-9	338	134	-60	4	66	28	105	56	166	49			s	s			s	s	73	42	32	
2620 1	LE POËT-EN- PERCIP	1 109	PE	4	3	-25	5	5	0	41	56	37	9	31	s	4	11	6	9		s						s	s	s		
2623 6	PROPIAC	536	FR, CP	7	4	-43	5	6	20	31	23	-26	2	s	s	31	23	s	s							14	s	12	14		
2623 9	REILHANETTE	3 018	C	7	6	-14	7	10	43	198	151	-24	10	81	113	s	s	117	37	42	31								22	s	
2625 6	RIOMS	1 126		2	1	-50	2	1	-50	180	2	-99	0,18	s	s	s	s	s	s			s									
2626 3	LA ROCHE- SUR-LE-BUIS	1 505	PE	50	33	-34	47	42	-11	678	621	-8	22	57	91	184	103	437	425		8	s	s		s	s	s	127	54	20	s
2626 7	LA ROCHETTE- DU-BUIS	954	C	10	6	-40	11	3	-73	224	45	-80	4	117	28	s	s	105	16	4		s						s	s	11	
2629 2	SAINT- AUBAN-SUR- L'O.	3 751	PE	15	14	-7	27	20	-26	988	495	-50	13	276	332	42	44	670	118	25	34					1	s	38	40	14	33
2630 3	SAINTE- EUPHÉMIE- SUR-O.	880	FR, CP	5	8	60	7	7	0	185	100	-46	11	47	56	28	40	110	3	s	s		s			s	s	18	26	s	s
2637 0	VERCOIRAN	2 027		22	16	-27	36	29	-19	368	400	9	20	109	96	160	155	98	s	s	19					s	s	124	112	21	22
COMMUNES DE LA DROME		43 22 1		450	333	-26	490	433	-12	8 10 2	5 52 7	-32	13	1 86 1	1 48 3	2 14 3	1 79 7	3 38 9	1 62 8	150	152	31	13	s	s	764	625	937	720	330	108

Tableau 3 : Exploitations agricoles et types de cultures en 2000 et 2010 sur les communes drômoises du bassin-versant de l'Ouvèze

Légende : Titres : OTEC=Orientation Technico-Economiques principales, SAU=Surface Agricole Utile, Evol. 2000-2010 (%)=évolution des effectifs entre 2000 et 2010 // OTEC : C = cultures, PE=Polycultures et élevage, FR,CP = Fruitières et cultures permanentes, VT = Viticulture // s = secret statistique

Remarque : Concernant l'orientation technico-économique principale de la commune, elle est définie sur la base du nombre de siège d'exploitation par type de conduite et non à une répartition en surfaces.

Commune			OTEC	Nombre d'exploitations			Emploi sur l'exploitation (UTA)			SAU des exploitations (ha)				Terres labourables (ha)		Cultures permanentes (ha)		Surfaces toujours en herbe (ha)		Céréales (ha)		Légumes frais, fraises, melons (ha)		Fleurs, plantes ornementales (ha)		Vignes (ha)		Vergers (ha)		Jachères (ha)	
Cod e INSEE	Nom	Surface (ha)	2010	2000	2010	Évol - 2000-2010 (%)	2000	2010	Évol - 2000-2010 (%)	2000	2010	Évol - 2000-2010 (%)	Part com. 2010 (%)	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
84005	AUREL	2 916	C	11	7	-36	12	7	-42	707	532	-25	18	448	371	s	s	258	128	s	s					s	s			166	72
84015	BEAUMONT-DU-VENTOUX	2 813	FR,C P	30	24	-20	61	55	-10	274	263	-4	9	24	12	234	247	13	4			s	s			100	108	125	127	23	11
84016	BÉDARRIDES	2 491	PE	74	58	-22	144	125	-13	1 731	2 203	27	88	1 404	1 843	317	342	s	7	709	1 115	22	23			315	331	s		136	93
84021	BRANTES	2 824		6	6	0	7	5	-29	50	20	-60	1	22	7	9	2	16	10		s	s	s	s		2		2		1	4
84039	COURTHÉZON	3 269	VT	102	88	-14	263	272	3	2 115	2 260	7	69	851	756	1 219	1 212	35	s	403	431	18	11	s		1 207	1 206	9	s	95	38
84040	CRESTET	1 145		36	37	3	39	44	13	267	247	-7	22	49	54	195	181	15	s	s	24	14	6			162	141	28	21	29	27
84044	ENTRECHAUX	1 485		52	37	-29	63	58	-8	475	408	-14	27	45	52	417	354	12	s	s		2	s		s	370	317	34	25	27	44
84045	FAUCON	871		27	16	-41	41	26	-37	251	224	-11	26	1	s	249	224	s	s							221	217	21	s	1	
84049	GIGONDAS	2 703		78	68	-13	292	272	-7	1 910	1 676	-12	62	18	57	1 892	1 619	s	s							1 880	1 615	s		17	57
84056	JONQUIÈRES	2 424	PE	70	46	-34	204	85	-58	1 422	1 001	-30	41	375	278	1 015	700	16	s	186	198	12	13	s	s	997	682	13	s	67	5
84069	MALAUÇÈNE	4 530	FR,C P	110	80	-27	162	128	-21	1 098	743	-32	16	322	184	704	556	55	s	82	14	26	14	s	s	338	277	332	242	50	138
84094	PUYMÉRAS	1 472	VT	65	55	-15	85	60	-29	759	624	-18	42	49	6	698	619	8	s			s	s			623	575	47	24	44	5
8409	RASTEAU	1 896		69	67	-3	158	153	-3	1 18	1 18	-1	62	16	56	1 17	1 12	s	s							1 171	1 124	1		16	56

Sur le bassin-versant de l'Ouvèze, l'essentiel de la SAU est consacré aux cultures permanentes qui représentent plus de 16 000 ha en 2010 dont près de 89 % dans le Vaucluse. Celles-ci sont principalement constituées de vignes dont plusieurs vignobles largement réputés (89% environ), de vergers (9%) et d'oliviers (2%).

Bien que la polycultures-élevage soit considérée comme l'orientation technico-économique principale sur une douzaine de communes, l'élevage reste très peu développé sur le bassin-versant. Un phénomène marqué à la fois par une faible surface de prairies permanentes (1 910 ha en 2010, soit 7 % de la SAU) et un nombre d'animaux assez réduit.

L'essentiel de l'élevage est tourné vers la production ovine et caprine même si la première a subi une baisse notable entre 2000 et 2010 passant de plus de 600 têtes à environ 150. Ces effectifs peuvent toutefois être sensiblement plus élevés puisque plusieurs communes sont soumises au secret statistique. Les autres productions (bovine, avicole et porcine) restent assez anecdotiques.

Depuis plusieurs années, l'agriculture locale s'est largement orientée vers des productions de qualité qui font à ce titre l'objet d'une reconnaissance nationale (AOC) et même européenne (AOP) pour de nombreux produits (vins, olives et dérivés, fromages).

☞ *cf. carte : Appellations d'origine contrôlée sur le bassin-versant de l'Ouvèze*

☞ *cf. carte : Indication Géographique Protégée sur le bassin-versant de l'Ouvèze*

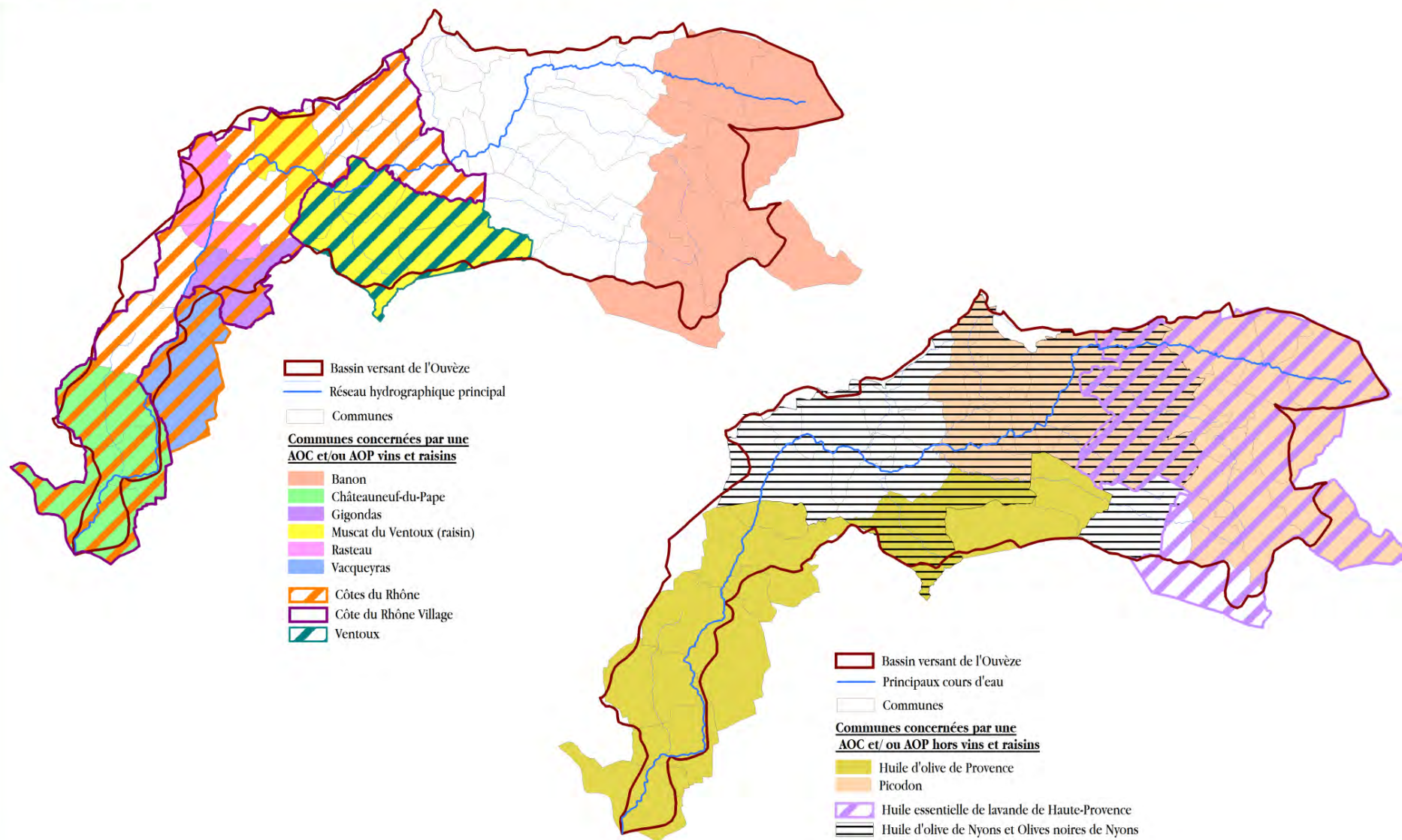
Toutes les communes du bassin versant bénéficient ainsi d'une voire plusieurs « appellations d'origine contrôlée » (AOC), dont l'essentiel (toutes sauf l'huile d'olive de Provence) est désormais labellisé « appellations d'origine protégée » (AOP). Il existe à ce jour 14 labels de ce type sur le territoire qui portent sur :

- des produits dérivés de la vigne dont les raisins de table « Muscat du Ventoux » ainsi que de nombreux vins aux territoires plus ou moins vastes (Gigondas, Ventoux, Rasteau, Banon, Châteauneuf-du-Pape, Vacqueyras, Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages)
- des produits issus des oliveraies telles que « les olives noires de Nyons » et les huiles d'olives de Provence et de Nyons.
- deux fromages de chèvre au lait cru : le Banon et le Picodon
- l'« huile essentielle de lavande de Haute-Provence »

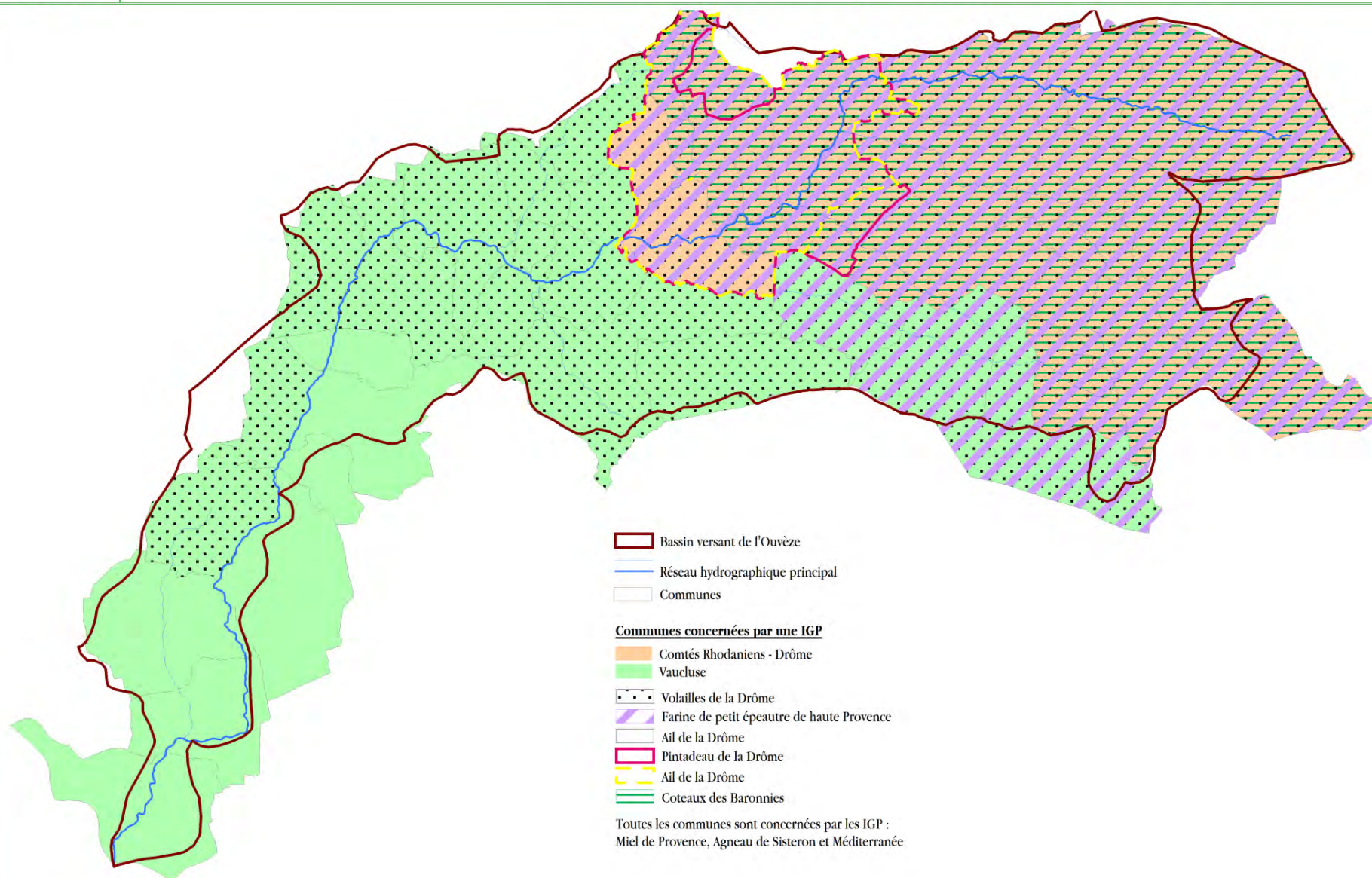
Le bassin-versant de l'Ouvèze est également concerné par 11 indications géographiques protégées (IGP) qui permettent la valorisation :

- de vins : Méditerranée, Vaucluse, Comtés Rhodaniens, Coteaux des Baronnies, Drôme
- de viandes : Pintadeau de la Drôme, Volailles de la Drôme, Agneau de Sisteron
- de la farine de petit épeautre de haute Provence
- du miel de Provence.

APPELLATIONS D'ORIGINE CONTRÔLÉE ET APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE



INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES PROTÉGÉES



Les activités industrielles

Sources : Préfecture de la Drôme, DREAL PACA et DREAL Rhône Alpes, site internet de l'inspection des installations classées en PACA

Tel que l'indiquait l'état des lieux de 2008, le bassin versant de l'Ouvèze est assez peu industriel hormis sur l'aval et plus particulièrement sur la commune de Sorgues largement tournée vers la vallée du Rhône et Avignon (cf. **Tableau 5**).

L'industrie est surtout liée à la production agricole du bassin versant comme la société Bontoux spécialisée dans la production d'huiles essentielles à partir de la lavande cultivée sur le haut bassin versant, mais aussi et surtout de nombreuses entreprises vouées à la transformation et à la commercialisation des produits viticoles. Le recyclage des déchets et notamment la dépollution de véhicules a également une place importante sur le bassin versant. Sorgues accueille aussi plusieurs entreprises dans le secteur de la chimie et para-chimie.

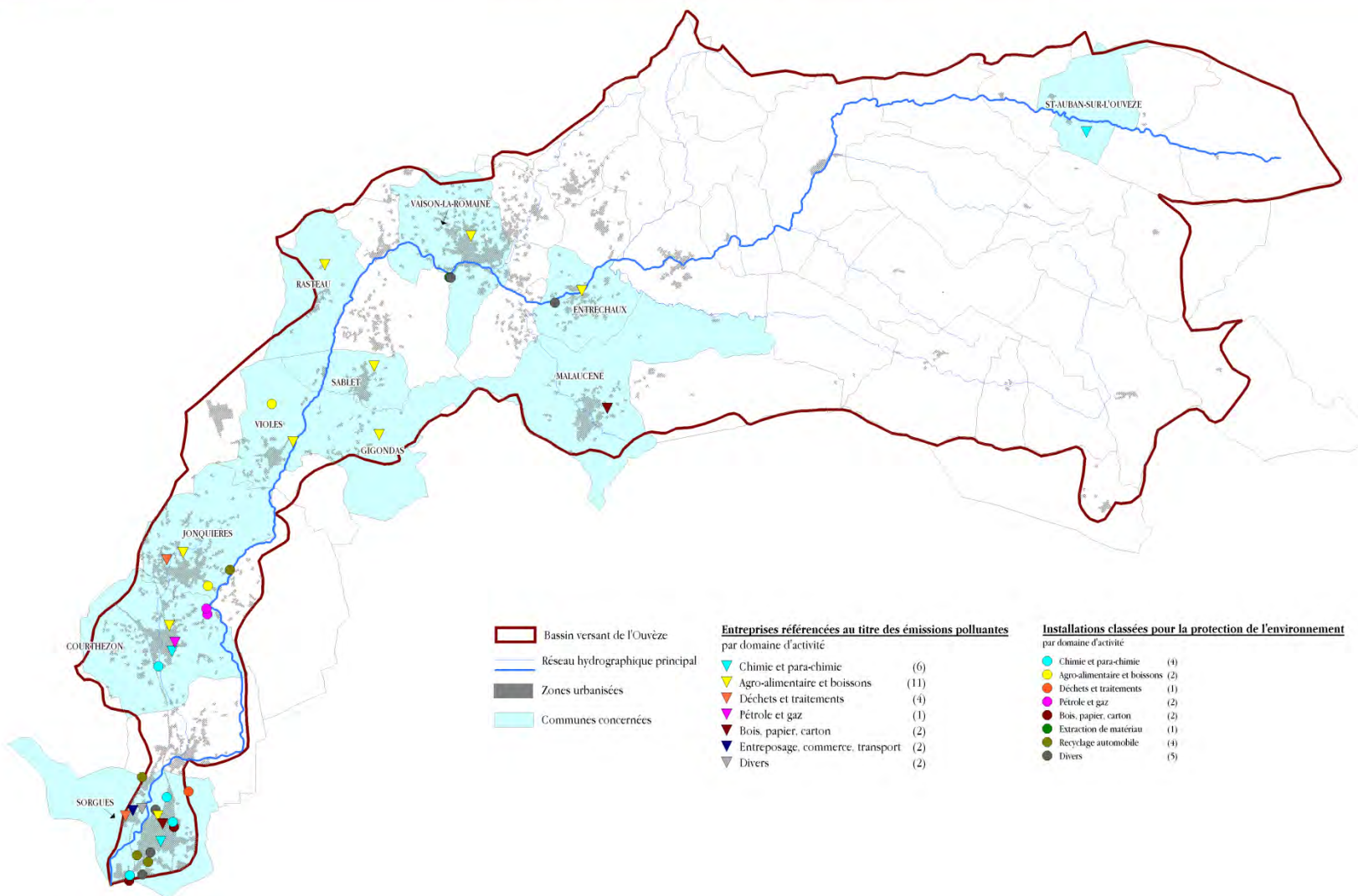
Le bassin-versant compte ainsi **49 industries soumises à autorisation** au titre des « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ». Parmi elles, deux sont également classées SEVESO au regard des risques qu'elles comportent tant sur le plan environnemental que sanitaire : la CAPL et EURENCO (groupe SNPE). Nombreuses sont également les entreprises ayant fait l'objet d'une déclaration au titre des ICPE.

☞ *cf. carte : Installations classées pour la protection de l'environnement*

Depuis 2008 :

- **la société CANISSIMO** à Bédarrides (désignée sous « MAC'ANI SA DE PARTICIPATION QUESNEL » dans le précédent état des lieux) **aurait stoppé sa production** d'aliments pour animaux en juin 2009. Elle aurait alors fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de mise en demeure en septembre 2010 exigeant la remise d'un dossier complet notifiant la cessation d'activité et explicitant les mesures à engager pour remettre le site en état conformément à la réglementation en vigueur. Aucune information n'est disponible quant à la suite donnée par la société.
- **deux établissements** cités dans le précédent état des lieux **ne figurent plus parmi les listes des ICPE** de la Préfecture du Vaucluse et de la DREAL RA : SEFIVIN à Sorgues et les carrières de Barret-de-Lioure
- **cinq établissements ont été rachetés par leur groupe** (ex : EURENCO, désormais filiale de SNPE alors qu'il existait visiblement deux sociétés en 2008) ou des sociétés extérieures (Euralis Vins, Mäder Composites France, STEF Sorgues, SAS CRA Automobile, Guy Dauphin Environnement).
- **six nouvelles installations classées soumises à autorisation** se sont implantées sur les communes du bassin versant de l'Ouvèze : CCPV et SA La Provençal à Vaison-la-Romaine, GRT Gaz et SPVO Mathieu Carlier à Courthézon, SEVIA et Vins Bouachon à Sorgues.
- **plusieurs installations ont également engagé de nouvelles procédures pour étendre leur activité**
- **sept ICPE ont assez récemment fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de mise en demeure**. Selon les entreprises, les raisons sont diverses : nécessité de mettre en place un dispositif de surveillance ; dépassement de délai pour la remise du bilan de fonctionnement, d'une étude des dangers liés à l'activité, ou encore d'un dossier complet relatif à un agrandissement de l'entreprise, etc.
- **deux entreprises au moins ont réalisé des travaux de mises en conformité de leurs installations** : Sud Occasions à Sorgues et la Distillerie Girard à Jonquières.

INDUSTRIES POLLUANTES ET INSTALLATIONS CLASSÉES



Établissement	Dép.	Commune	Régime	Secteur d'activité	Commentaire
CCPB	26	Buis-les-Baronnies	Autorisation	Regroupement d'ordures ménagères	
MAGNET J. MARIE	26	Mollans-sur-Ouvèze	Autorisation	Récupération et stockage de métaux	
BONTOUX S.A (=CLOS D'AGUZON)	26	Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	Autorisation	Fabrication d'huiles essentielles	
SARL L'ÉTOILE PORCINE	84	Bédarrides	Autorisation	Élevage porcins	
GRT GAZ	84	Courthézon	Autorisation	Transports par conduites	Arrêté Préfectoral pour une nouvelle station de compression en 2008
PLANTIN	84		Autorisation	Chimie-parachimie	
SA VIGNOBLES DU PELOUX	84		Autorisation	Production de vins	
SCA LE CELLIER DES PRINCES	84		Autorisation	Vinification	
SPVO MATHIEU CARLIER	84		Autorisation	Grossiste en boissons	
BRAS	84	Entrechaux	Autorisation	Dépôts de ferrailles	
LAVAU MOURET SA	84		Autorisation	Grossiste en boissons	
GABRIEL MEFFRE SAS	84	Gigondas	Autorisation	Grossiste en boissons	
SARL AUTO STOP DÉMOLITION (= CASSE AUTO GUIN)	84	Jonquières	Autorisation	Dépollution de véhicules	Arrêté Préfectoral du 24/08/2012 portant renouvellement d'agrément
DISTILLERIE GIRARD SA	84		Autorisation	Production de boissons alcooliques distillées	Travaux de mise en conformité réalisés en 2008
LES CELLIERS DE BEAUREGARD	84		<i>Non précisé</i>	Vinification	
MALAUCÈNE INDUSTRIES	84	Malaucène	<i>Non précisé</i>	Fabrication de papier et de carton	Arrêté de mise en demeure en octobre 2010 (dépassement de délai pour la remise de l'étude de dangers liée au stockage des produits)
SCA LA COMTADINE	84	Puyméras	Autorisation	Vinification	
CCA DES VIGNERONS DE RASTEAU	84	Rasteau	Autorisation	Vinification	
SA LAVAU MOURET	84	Sablet	Autorisation	Grossiste en boissons	
SCA GRAVILLAS	84		Autorisation	Vinification	
CCV ROAIX-SÉGURET	84	Séguret	Autorisation	Vinification	
ABRASIFS DU MIDI	84	Sorgues	Autorisation	Récupération de déchets triés	Arrêté de mise en demeure en février 2011 pour la remise du bilan de fonctionnement
CAPL	84	Sorgues	SEVESO	Commerce de gros de produits chimiques	Arrêté de mise en demeure en octobre 2012 (dépassement de délai pour la remise de l'étude de

Établissement	Dép.	Commune	Régime	Secteur d'activité	Commentaire
					dangers liée au stockage des produits)
EURALIS VINS (=ESV VINS FINS DE LA VALLEE DU RHÔNE)	84		Autorisation	Vinification	Arrêté Préfectoral complémentaire en octobre 2011 fixant les modalités de surveillance des rejets dans l'eau accordé à ESV
EURENCO	84		SEVESO	Fabrication de produits explosifs	Arrêté de mise en demeure en juillet 2011 pour constituer des garanties financières permettant la surveillance et le maintien en sécurité du site
EURO POIDS LOURDS	84		Autorisation	Recyclage automobile	
MÄDER COMPOSITES FRANCE (=CRAY VALLEY)	84		Autorisation	Fabrication de matières plastiques de base	Arrêté de mise en demeure en juillet 2011 pour déposer un dossier de demande d'autorisation relatif aux installations desservant le dépôt de solvants
MICHEL POIDS LOURDS	84		Autorisation	Démantèlement d'épaves	
STEF SORGUES (=PICARD SURGELÉS)	84		Autorisation	Commerce de gros de produits surgelés	
PICAUD	84		Autorisation	Récupération de métaux	Arrêté Préfectoral de juin 2011 prescrivant une étude pour déterminer l'état de contamination du site et de son environnement
PRADIER ENROBÉS	84		Autorisation	Enrobés	
PROLOGIS FRANCE LXXXII EURL	84		Autorisation		Arrêté Préfectoral complémentaire de janvier 2011 pour l'exploitation d'un nouvel entrepôt
SAS CRA AUTOMOBILE (=ETS RACCHINI)	84		Autorisation	Casse automobile	Arrêté Préfectoral du 02/08/2012 portant renouvellement d'agrément
SEYFERT PACKAGING (=SEYFERT PROVENCE)	84		Autorisation	Fabrication de cartons	Arrêté de mise en demeure en janvier 2012 pour la mise en place d'un système d'autosurveillance conformément à l'AP d'autorisation
SEVIA	84	Sorgues	Autorisation	Recyclage de pneumatiques	
SOCIÉTÉ OGIER	84		Autorisation	Grossiste en boissons	
SOPREMA SAS	84		Autorisation	Récupération de déchets triés	Arrêté Préfectoral complémentaire en 2012 sur le traitement des effluents et la surveillance
STE LES VINS BOUACHON – VINS SKALLI	84		Autorisation	Vinification	
SUD OCCASION	84		Autorisation	Casse automobile	Travaux de mise en conformité des installations de stockage suite à une mise en demeure en 2008
GUY DAUPHIN	84		Autorisation	Dépollution de véhicules	

Établissement	Dép.	Commune	Régime	Secteur d'activité	Commentaire
ENVIRONNEMENT (=VALETTE)					
WAVIN SA	84		Autorisation	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	
CCV LES VIGNERONS DE VACQUEYRAS	84	Vacqueyras	Autorisation	Vinification	
SPVO CARLIER	84		Autorisation	Grossiste en boissons	
CCPV	84	Vaison-la-Romaine	Autorisation	Centre de transit d'ordures ménagères	Arrêté Préfectoral complémentaire en 2008 suite à des changements de législation impliquant l'engagement de mesures adaptées
LA PROVENÇAL SA	84		Autorisation	Blanchisserie, laverie	
SAS TEYSSIER	84		Autorisation	Extraction de matériaux	Arrêté Préfectoral du 2/08/2012 autorisant l'exploitation et l'extension d'une carrière au lieu-dit « les Roussillons »
SCA LA ROMAINE	84		Autorisation	Vinification	
DISTILLERIE DU BOIS DES DAMES	84	Violès	Autorisation	Production de boissons alcooliques distillées	Arrêté de mise en demeure en octobre 2012 pour la réalisation d'une étude de dispersion d'odeurs
SA LAVAU MOURET	84		Autorisation	Grossiste en boissons	

Tableau 5 : Principales industries implantées sur le bassin versant de l'Ouvèze

Annexe I_4 – Les activités et usages, sources de pollution des milieux aquatiques

Sources : ARPE, SESAMA 26, enquêtes auprès des communes – mise à jour au premier trimestre 2014

La pollution d'origine domestique

L'assainissement collectif

Principales caractéristiques de l'assainissement collectif

Tout comme l'indiquait l'état des lieux de 2008, il existe encore à ce jour une certaine disparité dans l'équipement des communes en système d'assainissement des eaux usées même si la situation s'est sensiblement améliorée au cours des dernières années :

- **sur la partie drômoise** (cf. **Tableau 6**), seules 13 des 24 communes du bassin-versant sont équipées d'une station d'épuration, soit deux de plus qu'en 2008 (Montguers et Saint-Auban-sur-l'Ouvèze). Toutefois parmi les communes dépourvues de dispositif d'assainissement collectif, plusieurs sont particulièrement rurales, peu peuplées et marquées par un habitat diffus, plutôt propice à des dispositifs d'assainissement non collectif.
- **sur la partie vauclusienne** (cf. **Tableau 7**), seule une commune sur 25 (Saint-Léger-du-Ventoux), n'est pas raccordée à un système de traitement des eaux usées domestiques.

De la même manière, la tendance de renouvellement des stations d'épuration se confirme même s'il reste encore un nombre non négligeable de dispositifs vétustes. Le bassin versant de l'Ouvèze compte aujourd'hui 42 stations d'épuration dont :

- 4 qui ont moins de 2 ans (Mollans-sur-Ouvèze et Montbrun-les-Bains, comprises avec une mise en service prévue pour le premier semestre 2014)
- 19 entre 2 et 10 ans
- 7 entre 10 et 20 ans
- 12 qui ont plus de 20 ans

Depuis le diagnostic de 2008, 12 nouvelles stations d'épuration ont été mises en service sur le bassin-versant, dont cinq en renouvellement de dispositifs défectueux. Les filières véritablement créées ont une capacité cumulée de 1 660 EH. Certains dispositifs comme celui de Roaix ont également vu leur capacité augmenter (+650 EH par rapport à 2008).

Par ailleurs :

- quatre communes, toutes drômoises et actuellement sans dispositif de traitement des eaux usées ont des projets de création de station d'épuration plus ou moins avancés sur leur territoire : Beauvoisin, Bénivay-Ollon, Eygaliers et Plaisians

– des travaux sont également en cours sur Gigondas pour la création d'une seconde station d'épuration (les Beaumettes) suite à la mise en place de celle du village en 2011 (source : bulletin municipal de février 2011)

De plus en plus, les filières de traitement très sommaires de type décantation physique ou décanteur digesteur laissent place à des systèmes de filtres plantés de macrophytes pour les unités de petite à moyenne capacité (une dizaine de stations de ce type mises en service sur le bassin-versant au cours des 6 dernières années).

Sur les agglomérations plus importantes (> 2000 EH), les filières « boues activées » sont prédominantes.

D'après les données disponibles, aucune station du bassin-versant n'est dotée d'un traitement tertiaire malgré la présence de plusieurs sites de baignade en rivière.

Sont toujours à noter :

- **des dysfonctionnements de certains réseaux** de collecte des eaux usées qui présentent des entrées d'eaux claires parasites, entraînant de fortes surcharges hydrauliques au niveau de diverses stations du bassin versant. A ce titre, des travaux ont été entrepris sur les communes de Sablet en 2009 et 2010 permettant une amélioration significative des résultats au niveau de la station. De même sur Jonquières, des travaux étaient prévus pour l'année 2011.
- **des rejets directs concentrés**, à partir de certains centres anciens (Vaison-la-Romaine notamment)
- **des communes équipées de réseaux de collecte, mais dépourvues d'unité de traitement** des effluents (La Roche-sur-le-Buis, Montauban-sur-l'Ouvèze, Plaisians, Saint-Léger-du-Ventoux).

Outre les épisodes orageux provoquant parfois des surcharges en entrée, plusieurs stations d'épuration (en particulier sur les communes de Vaison-la-Romaine et Sablet) sont également confrontées à des problèmes de fonctionnement en période de vendanges avec l'arrivée de fortes charges hydrauliques et parfois organiques. Pour autant, les stations arrivent généralement à faire face à ces phénomènes, puisqu'elles conservent très souvent une qualité de rejet satisfaisante.

D'après les informations disponibles, l'entretien des stations d'épuration est globalement bon à très bon sur la majorité des stations du bassin-versant à l'exception de Jonquières où il était jugé insuffisant dans le rapport annuel de l'ARPE en 2008.

Concernant la gestion des boues, la majorité est traitée par compostage (cf. **Tableau 8**). Pour de nombreuses stations d'épuration, ces déchets sont évacués vers le centre de compostage de Montdragon (84) au Sud-Ouest de Bollène, avec parfois un transit par le site de Vaison-la-Romaine.

Commune	Code station	Lieu	Filière	Capacité EH	Débit de référence (m3/j)	Capacité DBO5	Charge maximale entrante (EH)	Mise en service	Milieu récepteur	Conformité Directive ERU		Commentaires (diagnostic 2008, SATESE 26)
										Équipement	Performance	
Aulan												Pas de zonage réglementaire, projet de création de STEP + réseaux pour le village
Barret-de-Lioure	926026001	Village	FPR	200		3		2008	Toulourenc			Suivi assuré par le SATESE
Beauvoisin												En réflexion en 2008
Benivay-Ollon												En réflexion en 2008
Buis-les-Baronnies	926063001	Village	BA	5 500	900	312	2500	2011	Ouvèze	2012 : Bon fonctionnement	2012 : Bon fonctionnement	Remplace la BA de 1973 largement défectueuse au cours des dernières années. Suivi SATESE
Eygaliers												AVP déposé en 2012, non retenu en l'état. Suivi SATESE
Mérindol-les-Oliviers	926180001	Village	LB	50	7	3	80	1990	Fossé	2008 – 2009 : Non conforme 2010 : Conforme	2008 – 2009 : Non conforme 2010 : Conforme 2012 : Fonctionnement moyen	AVP nouvelle STEP en 2008 ? Suivi SATESE
	926180002	Aiguillan	PF+FPR	50	10	3		01/07/2010			2012 : Fonctionnement moyen	Suivi SATESE
Mévouillon	926181001	Village	FPR	280		17		03/11/2011				Remplace la STEP défectueuse en 2008. Problème de conception entraînant un entretien difficile. Suivi SATESE
Mollans-sur-Ouvèze	926188001	Village	BA	1 350	260	70	1200	1976	Ouvèze	2008 à 2012 : Non conforme	2008 à 2012 : Non conforme	STEP en cours de construction, mise en service printemps 2014. Suivi SATESE
Montauban-sur-l'O.	Pas de STEP											
Montbrun-les-Bains	926193001	Village	FPR	1 000	150	60	1600	2014	Toulourenc	Mise en service de la nouvelle STEP début 2014, pb de démarrage		Suivi SATESE
Montguers		Village	FPR	180	27	10,8		01/11/2010		2012 : Bon fonctionnement	2012 : Bon fonctionnement	Dispositif en sous charge (7m3/j en 2012). Suivi SATESE
La Penne-sur-l'O.	Pas de STEP											
Pierrelongue	926236001	Village	FPR	300	50	12	190	2012	Ouvèze			Suivi SATESE
Plaisians												AVP en 2012
Le Poët-en-Percip	926242001	Village	DD - FAS	50	8	3	65	1969 – rénov 2009	Ravin	2008 – 2009 : Non conforme 2010 : Conforme	2008 – 2009 : Non conforme 2010 : Conforme	Filtre un peu colmaté en 2012 – Fonctionnement général satisfaisant. Suivi SATESE
Propiac		Village	EPARCO	100				2003 environ				

		Salle des fêtes	Puits perdu, lit de graviers									
Reilhanette	926263002	Village	FPR	250	39	15	170	01/08/2008	Toulourenc	2009, 2010, 2012 : Conforme	2009, 2010, 2012 : Conforme	Suivi SATESE
Rioms	Pas de STEP											
La Roche-sur-le-Buis	Pas de STEP											
La Rochette-du-Buis	Pas de STEP											
Saint-Auban-sur-l'O.	926292001	Village	FPR	350	53	21		15/04/2011	Infiltration			Très bonne qualité d'après SATESE 26
Ste-Euphémie-sur-O.	926303001	Village	EPARCO	1 83	30	11	150	2002	Infiltration	2008 à 2012 : Conforme	2008 à 2012 : Conforme	By-pass une partie des effluents (problème de conception). Suivi SATESE
Vercoiran	Pas de STEP											

Tableau 6 : État de l'assainissement collectif dans le département de la Drôme (sources : SATESE 26, portail de l'assainissement collectif, SIE Eau RMC)

Commune	Code station	Lieu	Filière	Capacité EH	Débit de référence (m3/j)	Capacité DBO5 (kg/j)	Charge maximale entrante (EH)	Mise en service	Milieu récepteur	Conformité Directive ERU		Commentaires (diagnostic 2008, ARPE, AERMC)
										Équipement	Performance	
Aurel	984005001	Village	DD - EP	140	21	8	80	1992	Infiltration	2008 – 2009 : Non conforme 2010 : Conforme	2008 – 2009 : Non conforme 2010 : Conforme	Bons rendements épuratoires en 2012 hormis pour NTK (21%)
	984005002	Les Crottes	DP – EP	120				2010	Infiltration			Fonctionnement satisfaisant, faibles débits entrant
Beaumont-du-Ventoux	984015001	Les Valettes	DD	80	12	6	60	1980	Rieufroid	2008 – 2009 : Non conforme 2010 : Conforme	2008 – 2009 : Non conforme 2010 : Conforme	ARPE 2008 : dysfonctionnement lié à l'accumulation de boues (évacuation réalisée fin 2008) et intrusions d'eaux claires parasites
	984015002	Les Cabannes	DPh-LB	170	26	9	120	1993	Rieufroid			ARPE 2008 : efficacité limitée, préconisations = amélioration de la ventilation, infiltration avant rejet dans ruisseau
	984015005	La Tuilière	DD - EP	40	6	3	30	1980	Rieufroid			ARPE 2008 : dysfonctionnement lié au drainage d'eaux claires parasites par le réseau
	984015003	Les Alazards	DD	45	7	3	30	1980	Infiltration			ARPE 2008 : fonctionnement correct
	984015004	Ste-Marguerite	DD - EP	40	6	3	40	1980	Infiltration			ARPE 2008 : fonctionnement globalement correct mais surcharges hydrauliques régulières
Bédarrides	984016001	Village	BA	5 920	750	150	3500	2007	Ouvèze	2008 à 2010 : Conforme	2008 à 2010 : Conforme	Mise en conformité en 2007 → ARPE 2008 : Rejet d'excellente qualité
Brantes	984021001	Village	BA	180	27	12	180	1995	Mardaric	2008 – 2009 : Non conforme 2010 : Conforme	2008 – 2009 : Non conforme 2010 : Conforme	
Courthézon	984039001	Village	PT, BA	10 000	992	600	6300	2007	Seille	2008, 2009, 2010 : Conforme	2008, 2009, 2010 : Conforme	Mise en conformité en 2007 → ARPE 2008 : rejet de très bonne qualité
Crestet	Raccordée à la station de Vaison-la-Romaine											
Entrechaux	984044002	Village	FPR	1 000		60	400	2004	Ouvèze	2008 à 2010 : Conforme	2008 à 2010 : Conforme	ARPE 2008 : Rejet de très bonne qualité
Faucon	984045001	Village	BA	720		42	350	1993	Ouvèze	2008 à 2011 : Conforme	2008 à 2011 : Conforme	ARPE 2008 à 2011 : Fonctionnement très satisfaisant, rejet de bonne qualité . Pollution en amont en période de vendanges (lavage bennes)
	984045002	Beaumettes	DP - EP	50		3	50	1998	Infiltration berges Ouvèze	2008, 2009, 2011 : Non conforme 2010 : Conforme	2008, 2009, 2011 : Non conforme 2010 : Conforme	ARPE 2008 à 2011 : Fonctionnement jugé médiocre , infiltration non satisfaisante
Gigondas	984049001	Village	BA	800				02/2011				Création de STEP (village) + réseau tranche 1 en 2010 (sources : OUPS + bulletin municipal)
		Beaumettes										Station et réseau en cours de travaux (tranche 2 - 2011-2015)
Jonquières	984056002	Village	BA	5 483	1 220	366	7600	1990	Seille	2008, 2009, 2010 : Conforme	2008, 2009, 2010 : Conforme	ARPE 2008 : Surcharges régulières au niveau de la STEP. Réseau non conforme en 2010, travaux prévus pour 2011.
Malaucène	984069001	Village	PT, BA, FAS	6 570	1 320		3900	2010	Groseau	2008 – 2009 : Non conforme 2010 : Conforme	2008 – 2009 : Non conforme 2010 : Conforme	Mise en conformité le 15/06/2010
	984069002	Veaux	DP - EP	150		9	0	2006	Sol			

Commune	Code station	Lieu	Filière	Capacité EH	Débit de référence (m3/j)	Capacité DBO5 (kg/j)	Charge maximale entrante (EH)	Mise en service	Milieu récepteur	Conformité Directive ERU		Commentaires (diagnostic 2008, ARPE, AERMC)
										Équipement	Performance	
Puyméras	984094001	Village	BA	380		24	250	1984	Gours Jacques	2008, 2009, 2010 : Conforme	2008, 2009, 2010 : Conforme	ARPE 2008 : Rejet de bonne qualité
Rasteau	984096001	Village	PT, BA	1900	175	126	2100	1996	Grand Rieu	2008 à 2011 : Conforme	2008 à 2011 : Conforme	ARPE 2010-2011 : Fonctionnement correct mais perturbé pendant les vendanges : forte surcharge en entrée, mais pas de dépassement des niveaux de rejets en sortie
Roaix	984098001	Village	BA	1100 (avant 450)		27	400	2013	Ouvèze	2008, 2009 : Conforme 2010 : Non conforme	2008 à 2010 : Non conforme	ARPE 2008 : qualité du rejet fluctuante (conception des ouvrages obsolète et perturbations en période pluvieuse) → Renouvellement de la STEP réalisé en 2013. problème d'eaux claires parasites (étude en cours)
Sablet	984104001	Village	PT, BA	3500	241	234	9500??	1985		2008 à 2011 : Conforme	2008 à 2011 : Conforme	ARPE 2011 : Fonctionnement très satisfaisant. Travaux sur réseaux en 2009-2010 : forte diminution des fréquences de surcharges hydrauliques
Saint-Léger-du-V.	Pas de STEP											
Saint-Marcellin	984111001	Village	FPR	350		21	210	2008	Infiltration	2008, 2009, 2010 : Conforme	2008, 2009, 2010 : Conforme	ARPE : Fonctionnement très satisfaisant
St-Romain-en-V.	Raccordée à la station de Vaison-la-Romaine											
Sarrians	984122001	Village	PT, BA	20 000	1 720	1 200	8 500	1985	G. Levade	2008, 2009, 2010 : Conforme	2008, 2009, 2010 : Conforme	Suivi ARPE / SATESE
Savoillans	984125001	Village	FPR	250		15		2008	Toulourenc			
Séguret	Raccordée à la station de Sablet											
Sorgues	984129001	Village	PT, BA	63 000	10 300	3 780	59 000	2006	Ouvèze	2008, 2009, 2010 : Conforme	2008, 2009, 2010 : Conforme	
Vacqueyras	Raccordée à la station de Sarrians											
Vaison-la-R.	984137002	Village	PT, BA	20 000	3 800	1 200	22 900	1998	Ouvèze	2008, 2009, 2010 : Conforme	2008, 2009, 2010 : Conforme	Fonctionnement correct depuis 1998 mais perturbé lors des vendanges : surcharges, dégradation du rejet
Viols	984149002	Village	BA	1 900	285	140	950	07/2008	Ouvèze	2008, 2009, 2010 : Conforme	2008 – 2009 : Non conforme 2010 : Conforme	

Tableau 7 : État de l'assainissement collectif dans le département du Vaucluse (sources : ARPE, portail de l'assainissement collectif, SIE Eau RMC)

Légende : Commune (en gras) : station suivie par le SATESE 26 ou l'ARPE – Commune (non gras) : station d'épuration suivie en régie

Situation améliorée depuis 2008 (nouveau dispositif, mise en conformité...)	Projet de création d'une station d'épuration (commune dépourvue de filière en 2012)	Projet de remplacement du dispositif existant (vétuste)	Commune raccordée à une STEP située sur une commune voisine	Commune sans STEP	Point noir
---	---	---	---	-------------------	------------

Commune	STEP	Gestionnaire	Entretien	Auto-surveillance	Production de boues	Devenir des boues
Barret-de-Lioure	Village					
Buis-les-Baronnies	Village	Lyonnaise des eaux	Bon	Réunion de validation en octobre 2012	18 T MS/an	Compostage
Mérindol-les-Oliviers	Village	Régie directe	?	Non validée	NC	NC
	Aiguillan	Régie directe			NC	NC
Mévouillon	Village	Régie directe			NC	NC
Mollans-sur-Ouvèze	Village	Régie directe		Non validée	4 T MS/an	Épandage en 2008-2009
Montbrun-les-Bains	Village	Régie directe		Non validée	NC	Épandage sur Aulan, Montbrun et Reilhanette (déclaration accordée en octobre 2011)
Montguers	Village	Régie directe		Non validée	NC	NC
Pierrelongue	Village	Régie directe		Non validée	NC	NC
Le Poët-en-Percip	Village	Régie directe		Non validée	NC	NC
Propiac	Village	Régie directe		Non validée	NC	NC
Reilhanette	Village	Régie directe		Non validée	NC	NC
Saint-Auban-sur-l'O.	Village	Régie directe		Non validée	NC	NC
Ste-Euphémie-sur-O.	Village	Régie directe	Bon	Non validée	NC	NC
Aurel	Village	DSP VEOLIA Eau		Non validée	1 T MS/an	Compostage
Beaumont-du-Ventoux	Les Valettes	SDEI Rillieux-la-Pape	Bon	Non validée	430 kg MS/an en 2008	Compostage
	Les Cabannes	SDEI Rillieux-la-Pape	Bon	Non validée	1 T MS/an	Compostage
	La Tuilière	SDEI Rillieux-la-Pape	Bon	Non validée	80 kg MS / an en 2008	Compostage
	Les Alazards	SDEI Rillieux-la-Pape	Bon	Non validée	200 kg MS/an en 2008	Compostage
	Ste-Marguerite	SDEI Rillieux-la-Pape	Bon	Non validée	217 kg MS/an en 2008	Compostage
Bédarrides	Village	SDEI	Bon	Validée en 2001	39 T MS/an	Compostage
Brantes	Village	Régie directe		Non validée	NC	NC
Courthézon	Village	AB Environnement Conseil	Bon	Validée	44 T MS/an	Compostage
Entreachaux	Village	SOC GERANCE DISTRIBUTIONS EAU	Bon	Non validée	NC	Dépôt
Faucon	Village	Lyonnaise des Eaux	Bon	Non validée	6 T MS/an	Compostage
	Beaumettes	SDEI	Bon	Non validée	500 kg MS/an en 2011	Pompage et évacuation vers la station de Vaison où traitement filière eau
Gigondas	Village	SDEI				

Commune	STEP	Gestionnaire	Entretien	Auto-surveillance	Production de boues	Devenir des boues
Jonquières	Village	Veolia en 2008	Insuffisant en 2008	Validée en 2003	82 T MS/an	Compostage
Malaucène	Village	Lyonnaise des Eaux	Bon en 2008	Validée en 2003	23 T MS/an	Compostage
	Veaux	SMERRV		Non validée	NC	NC
Puymeras	Village	Société SOGEDO	Très bon	Non validée	4 T MS/an	Compostage
Rasteau	Village	Régie directe	Très bon	Validée en 2004	34 T MS/an en 2011	Compostage
Roaix	Village	Société SOGEDO	Bon en 2008	Non validée	7 T MS/an	Compostage
Sablet	Village	Lyonnaise des Eaux	Très bon	Validée en 2002	46 T MS/an en 2011	Compostage
Saint-Marcellin	Village	Régie directe	Bon	Non validée	NC	Dépôt
Sarrians	Village	Régie directe		Validée	37 T MS/an	Épandage
Savoillans	Village					
Sorgues	Village	SITTEU Sorgues	Très bon en 2008	Validée en 1999	454 T MS/an	Compostage 100% en 2010, 80% en 2009 avec 20% en épandage
Vaison-la-Romaine	Village	SDEI	Très bon en 2008	Assurée par CEREG Validée en 1999	193 T MS/an	Compostage
Violès	Village	A.B. Environnement	Bon en 2008	Non validée	21 T MS/an	Compostage

Tableau 8 : Gestion des stations d'épuration et des boues produites sur les communes du bassin-versant de l'Ouvèze (sources : ARPE, SATESE 26 portail de l'assainissement collectif, SIE Eau RMC –données 2010 ou précisé)

Les points noirs

En 2008, le diagnostic faisait état d'une dizaine de points noirs majeurs sur le bassin-versant :

- la station d'épuration de Buis-les-Baronnies (26), très vétuste impliquant un rejet de qualité régulièrement médiocre dans l'Ouvèze,
- la station d'épuration de Mollans-sur-Ouvèze (26) également très ancienne (1976) et avec un fort impact sur l'Ouvèze alors qu'il existe par ailleurs un site de baignade peu en aval,
- la station d'épuration de Montbrun-les-Bains (26), dont l'impact sur le Toulourenc était alors jugé de moyen à fort,
- la station d'épuration de Malaucène (84) qui induit une altération conséquente de la qualité des eaux du Groseau,
- des rejets directs concentrés au niveau de la Roche-sur-le-Buis, Montauban-sur-Ouvèze, Gigondas, Saint-Léger-du-Ventoux, et au droit du centre ancien de Vaison-la-Romaine.

Trois communes étaient en infraction vis-à-vis de la Directive ERU en 2007. Buis-les-Baronnies et Malaucène avaient alors fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure en 2007 exigeant un état aux normes en vigueur pour le 1er janvier 2010. Quant à la commune de Jonquières, elle présentait une surcharge organique, fonctionnant à 110 % de sa capacité nominale.

Depuis :

- la commune de Buis-les-Baronnies (26) s'est équipée d'une nouvelle station d'épuration en 2011 d'une capacité de 5 500 EH, qui répond désormais à la réglementation en termes de fonctionnement et de performance. Par ailleurs, les branchements d'eaux pluviales ont été déconnectés du réseau d'assainissement.
- la commune de Malaucène s'est équipée d'une nouvelle station d'épuration en 2010 permettant désormais de répondre aux exigences réglementaires
- concernant la commune de Jonquières, la station d'épuration semble conforme vis-à-vis de la réglementation au cours des trois dernières années disponibles (2008 à 2010) bien que des surcharges régulières soient mentionnées dans le rapport de l'Agence Régionale Pour l'Environnement PACA en 2008. Le réseau est quant à lui jugé défectueux en 2010, avec des travaux prévus pour 2011.
- la commune de Gigondas s'est dotée d'une première station d'épuration et des travaux sont en cours pour développer les réseaux de collecte et créer une nouvelle STEP sur le territoire communal (encore 3 tranches de travaux prévues d'ici à 2020).
- une nouvelle station a également été créée en 2010 sur la commune d'Aurel (120 EH)
- la station de Mollans-sur-Ouvèze reste largement vétuste. Les subventions de l'Agence de l'Eau pour un nouveau dispositif de traitement ont été accordées au printemps 2011.
- la commune de Montbrun-les-Bains a obtenu des accords de financement de la part de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse en juin 2010 pour la restructuration de sa station d'épuration. Les travaux devraient être exécutés en 2013-2014 (source : procès verbal du conseil municipal du 4/06/2012).
- la situation a visiblement peu changé pour les autres communes aux rejets directs (Roche-sur-le-Buis, Montauban-sur-l'Ouvèze, Saint-Léger-du-Ventoux et centre ancien de Vaison-la-Romaine)

Sont donc désormais à noter comme points noirs :

- les stations d'épuration de Mollans-sur-Ouvèze et Montbrun-les-Bains dont les équipements et performances ne sont toujours pas conformes à la réglementation en vigueur en l'état,
- le dispositif de traitement des Beaumettes à Faucon au fonctionnement jugé médiocre depuis 2011. L'infiltration dans les berges de l'Ouvèze est également non satisfaisante, susceptible de générer des problèmes ponctuels en termes de qualité des eaux de la rivière.
- la station de Roaix très ancienne et soumise à de fortes perturbations en période pluvieuse. Dans son bilan de la surveillance des dispositifs d'assainissement collectif de 2008, l'ARPE préconisait le renouvellement de cette filière.

Remarque : plusieurs communes ont défini un projet de station d'épuration au cours de l'élaboration du plan de prévention des risques inondation. Compte tenu de l'encaissement des vallées et des terrains disponibles, les dispositifs s'implantent très souvent au bordure des cours d'eau. Il s'agit donc bien souvent de composer pour protéger les équipements et leur aval immédiat des phénomènes d'inondation : déplacement de certains projets hors zones d'aléas, mise en place de plate-formes remblayées, investissements complémentaires dans des canalisations, postes de refoulement...

Malgré une certaine amélioration de la situation depuis 2008, la situation concernant l'assainissement collectif reste encore relativement disparate sur le territoire et plusieurs dispositifs représentent une menace importante pour la qualité des milieux aquatiques situés en aval.

L'assainissement non collectif

Les SPANC

La gestion du service public d'assainissement non collectif a subi diverses mutations depuis l'état des lieux de 2008, certaines communautés de communes compétentes ayant vu leur composition modifiée au cours des dernières années.

Il existe désormais huit structures compétentes en matière de conseils et de contrôle des dispositifs d'assainissement individuels sur le bassin versant de l'Ouvèze :

- la Communauté de communes Hautes Baronnies (CCHB), qui assure les missions en lien avec l'assainissement autonome sur 6 communes du territoire.
- la Communauté de communes du Pays de Buis-les-Baronnies (CCPBB), en charge du SPANC sur 18 communes du bassin-versant, soit environ 1 113 dispositifs d'assainissement non collectif. Si les contrôles lors de vente avaient commencé en début 2011, les diagnostics ont véritablement débuté à la mi-novembre 2011, concentrés spécifiquement sur les résidences secondaires durant l'été 2012.
- la Communauté de communes Pays Vaison Ventoux (COPAVO) dont les 11 communes qui la composent sur le territoire lui ont délégué la compétence assainissement non collectif

- **le Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux** (SMERRV), en charge du SPANC sur 7 communes du bassin versant
- **le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement de Sault** (SIAEPA), auquel est rattaché la commune d'Aurel
- **la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence** (CCAOP), en charge du SPANC sur la commune de Violès
- **la commune de Vacqueyras** qui a conservé cette compétence en interne. La majorité des diagnostics a été réalisée en 2007, confiée à la SDEI Centre Régional Rhône Provence (filiale de la Lyonnaise des Eaux).
- **la commune de Sarrians** qui s'est retirée du Syndicat Mixte Rhône-Ventoux (SMERV) concernant la compétence assainissement non collectif en 2009, et a opté pour une régie en interne de l'assainissement non collectif.

L'état de l'assainissement non collectif

La législation en vigueur prévoyait une finalisation des contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012. Cependant, au regard des délais de mise en place de certains SPANC et de la durée d'identification des dispositifs à contrôler, cet objectif n'est pas encore atteint sur plusieurs communes du bassin versant (premier trimestre 2014).

L'état d'avancement des contrôles et les principaux résultats pour chaque commune sont présentés en annexe A_7.

Remarques : A ce stade, il s'agit des données globales à l'échelle de la commune, que cette dernière soit intégralement comprise ou non dans le bassin versant. Certaines données restent également en attente. Les actions ont donc été établies sur la base des informations disponibles et d'estimations par extrapolation.

La pollution d'origine agricole

Les conclusions quant à la pollution d'origine agricole restent similaires à celles de 2008.

La contamination des eaux par les nitrates

La contamination des eaux par les nitrates affecte particulièrement l'aval du bassin-versant, tant pour les eaux superficielles (Seille et Ouvèze aval) que souterraines (station de Sarrians notamment). C'est effectivement dans ce secteur que se concentrent largement les cultures céréalières et le maraîchage, susceptibles de générer le plus d'apports en engrais minéraux.

La contamination des eaux par les produits phytosanitaires

La pollution des eaux par les pesticides résulte d'un lessivage des sols et d'une infiltration des différents intrants apportés aux cultures. A noter toutefois qu'elle ne se limite pas à la seule activité agricole. En effet, certaines collectivités et surtout de nombreux particuliers sont susceptibles de recourir à l'emploi de pesticides pour l'entretien des voiries, espaces verts ou encore dans les potagers.

La contamination par les pesticides concerne l'ensemble du bassin-versant tant pour les eaux superficielles que souterraines. Toutefois, les suivis mettent en évidence une certaine disparité sur le territoire, étroitement liée à l'occupation des sols.

Concernant les eaux superficielles, si diverses molécules sont détectées sur l'amont de l'Ouvèze dès Saint-Euphémie-sur-l'Ouvèze, elles sont nettement plus nombreuses et abondantes sur l'aval, en particulier au droit de la station de Sorgues. Les affluents restent globalement assez préservés, y compris la Seille.

Les différentes campagnes de surveillance et plus particulièrement le suivi spécifique sur la station de Sorgues mis en œuvre par la CORPEP PACA dans le cadre d'une synthèse régionale de la contamination des eaux par les phytosanitaires (2000-2003 puis 2004-2007) mettent en exergue :

- **une prédominance des herbicides** parmi les produits retrouvés dans les eaux. La plupart d'entre eux est ou était souvent utilisée dans les différentes productions présentes sur le bassin-versant : viticulture, arboriculture, maraîchage, grandes cultures. Pour exemple :
 - le 2,4-MCPA, 2,4-D sont notamment utilisés pour le désherbage des céréales (mais aussi pour des usages non agricoles : voiries, parcs, jardins...)
 - le 2,6 diclorobenzamide, premier métabolite d'un herbicide employé pour le désherbage des cultures de lavande (très rarement en viticulture). La synthèse régionale de 2004-2007 signalait une diminution de sa fréquence sur la station de Sorgues, concluant ainsi que l'impact de cette filière sur la qualité des eaux de l'Ouvèze n'était plus à déplorer. Pourtant, les suivis récents montrent que cette substance est encore régulièrement détectée sur cette station, même si les teneurs restent faibles. De plus, cette molécule est très fréquente sur les stations situées en amont de l'Ouvèze où les cultures de lavande sont les plus abondantes.
- **la présence de plusieurs substances dont l'utilisation est interdite** depuis plus ou moins longtemps sur le territoire français. Des épandages illicites peuvent néanmoins avoir lieu. A noter en particulier :
 - plusieurs substances qui témoignent de pratiques anciennes de désherbage de la vigne, comme la Simazine, interdite en 2003 et détectée ponctuellement sur l'Ouvèze aval jusqu'en 2004, la Terbutylazine et son métabolite, interdits en 2004, mais régulièrement mis en évidence jusqu'en 2011 ou encore le Diuron encore retrouvé dans les eaux de l'Ouvèze en 2011 alors que son utilisation est prohibée depuis 2003
 - le Lindane (HCH alpha et gamma), surtout utilisé en arboriculture (abricotiers essentiellement) et ponctuellement en maraîchage. Sur la station de Sorgues, cet insecticide était détecté ponctuellement jusqu'en 2005, alors qu'il ne serait plus utilisé depuis la fin des années 1990, suite à une interdiction au regard des risques qu'il représentait pour la santé humaine et pour le milieu naturel. La longue rémanence de la molécule peut toutefois expliquer un tel phénomène
- **la présence de deux désherbants non spécifiques particulièrement pénalisants** et recensés de façon récurrente sur la station de Sorgues, y compris au cours des dernières années : l'AMPA et le Glyphosate. L'AMPA a également été détectée sur Bédarrides en 2008 et sur Vaison-la-Romaine en 2010.

Concernant les eaux souterraines, c'est surtout la partie vauclusienne qui est affectée par les pesticides.

La contamination des eaux souterraines est essentiellement liée :

- **à des herbicides**, dont certains sont interdits depuis plusieurs années : Atrazine et dérivés (2003), Terbutylazine (2004), Déséthyl-terbuméton (1998)

– mais aussi à **divers fongicides**, principalement utilisés en viticulture pour la lutte contre le mildiou (Oxadixyl, Folpel, Diméthomorphe, Tébuconazole, Azoxystrobine...).

Ces substances ont une fréquence de quantification relativement élevée et entraînent ponctuellement un déclassement de la qualité de l'eau, potentiellement problématique pour sa consommation humaine.

La contamination liée à la viticulture

Les perturbations du milieu liées à la viticulture se traduisent par :

- **la détection de produits phytosanitaires** dans les eaux de surface et les eaux souterraines (herbicides et fongicides notamment). Ces substances proviennent à la fois de l'infiltration dans les sols, des phénomènes de lessivage, mais aussi de pollutions ponctuelles liées au remplissage et au lessivage des pulvérisateurs,
- **de fortes charges hydrauliques et parfois organiques** déversées au droit des caves en période de vendanges. Ces rejets sont alors susceptibles de perturber le fonctionnement des milieux aquatiques, des réseaux de collecte, mais aussi des systèmes de traitement des eaux usées (ex : STEP de Sablet...).

Dans ces conditions, des travaux sont progressivement effectués pour limiter les surcharges hydrauliques au niveau des stations d'épuration et les caves se dotent parfois de dispositifs autonomes.

Par ailleurs, de nombreux secteurs sont désormais équipés de bornes de remplissage collectives pour le remplissage des pulvérisateurs.

La pollution d'origine industrielle

Le Registre Français des Émissions Polluantes (IREP) répertorie 28 établissements industriels sur le territoire, particulièrement concentrés sur l'aval du bassin-versant. Ces industries produisent des déchets industriels spéciaux et/ou sont à l'origine d'émissions polluantes dans l'air, l'eau et/ou le sol (cf. tableau ci-après).

Ainsi, sept d'entre elles, des secteurs de la chimie-parachimie et de l'agroalimentaire, émettent des rejets directs ou indirects dans les eaux et peuvent à ce titre induire des perturbations plus ou moins fortes sur les milieux aquatiques (cf. **Tableau 9**). L'impact sera notamment lié :

- **aux faibles débits du milieu récepteur** (faible capacité de dilution / forte vulnérabilité) :
 - C'est le cas notamment de la société BOUTOUX à Saint-Auban-sur-l'Ouvèze désignée sous « Clos d'Aguzon » dans l'état des lieux précédent et spécialisée dans la fabrication de matières premières aromatiques à partir de la lavande notamment ;
 - Le diagnostic de 2008 évoquait au même titre l'entreprise Reynaud et fils à Montbrun-les-Bains non référencée dans la base IREP en 2012 ;
- **aux volumes de matières rejetés** (DCO, produits azotés, MES) :
 - EURENCO (ex. SNPE Matériaux Énergétiques) à Sorgues (84), fabrication de matériaux explosifs ;
 - SCA La Romaine à Vaison-la-Romaine (84), vinification ;

- L'état des lieux de 2008 signalait également la SPVO Mathieu CARLIER à Courthézon et GABRIEL MEFFRE à Gigondas, toutefois les dernières mentions de ce type d'émission datent de 2003 ;
 - **à la toxicité des rejets** (pesticides, métaux lourds, hydrocarbures, composés organo-halogénés...) :
 - EURENCO (groupe SNPE) à Sorgues (84), fabrication de matériaux explosifs ;
 - BONTUUX SA à Saint-Auban-sur-l'Ouvèze (84), fabrication d'huiles essentielles ;
 - MÄDER COMPOSITES FRANCE à Sorgues (84), fabrication de matières plastiques (groupe qui a en 2010 racheté le site de Cray Valley cité dans le diagnostic précédent) ;
 - FGVS VIGNOBLES DU PELOUX à Courthézon (84). Toutefois ce type de rejet n'a été relevé qu'une seule fois en 2007 et dans de très faibles quantités
- Si elles sont situées sur le bassin-versant, ces industries n'affectent pas toutes directement les eaux de l'Ouvèze ou de ses affluents. En effet, la société EURENCO, filiale de SNPE (et donc auparavant SNPE Matériaux Energétiques) de Sorgues rejette directement dans le fleuve Rhône. De même, l'entreprise SPVO CARLIER de Vacqueyras a son rejet dans le bassin sud-ouest du Mont Ventoux.

Les substances rejetées au milieu sont variées et plus ou moins toxiques selon les domaines d'activité.

Les industries de l'agroalimentaire émettent principalement des matières organiques et pour l'une d'entre elles (FGVS VIGNOBLES DU PELOUX) des pesticides (alachlore, atrazine, simazine, aldrine, endrine et isodrine en 2007) dont plusieurs sont identifiés au titre des substances prioritaires dans le cadre de la DCE.

Les industries de la chimie-parachimie rejettent dans les eaux :

- **des matières azotées**, issues essentiellement des fabrications de matériaux explosifs
- **des hydrocarbures aromatiques** (HAP tel que l'anthracène, le fluoranthène ou encore le naphthalène), principalement émis par MÄDER COMPOSITES
- **des micropolluants minéraux**. EURENCO France rejette en effet de multiples métaux et leurs composés dans les eaux du Rhône : Arsenic, Chrome, Manganèse, Mercure, Nickel, Plomb et Zinc.
- **des micropolluants organiques et composés organo-halogénés**. Les quatre industries du secteur de la chimie aux rejets en milieu aqueux émettent ce type de polluants.

Classée SEVESO, l'entreprise EURENCO figure également parmi les principales entreprises productrices de déchets industriels spéciaux dans la région.

COMMUNE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ACTIVITÉ	REJET			
			Eau	Air	Sol	Déchets*
SAINT-AUBAN-SUR-L'O.	BONTOUX SA	Fabrication d'huiles essentielles	Direct			
MALAUÇÈNE	MALAUCENE INDUSTRIES	Fabrication de papier et de carton				
ENTRECHAUX	CAVE D'ENTRECHAUX	Commerce de gros de boissons				
VAISON-LA-ROMAINE	SCA LA ROMAINE	Vinification	Indirect			
RASTEAU	SCA CAVE DES VIGNERONS DE RASTEAU	Vinification				
SABLET	SCA LES VIGNERONS DU GRAVILLAS	Vinification				
VIOLES	S.A. DISTILLERIE DU BOIS DES DAMES	Production de boissons alcooliques distillées				
GIGONDAS	GABRIEL MEFFRE SAS	Commerce de gros de boissons	Direct			
JONQUIÈRES	DISTILLERIE GIRARD (Groupe PICARD)	Production de boissons alcooliques distillées				
	EURL AUTO STOP DEMOLITION	Commerce de gros de déchets et débris	Indirect			
COURTHÉZON	PLANTIN	Fabrication de produits azotés et d'engrais				
	FGVS VIGNOBLES DU PELOUX	Production d'autres boissons fermentées non distillées	Indirect			
	GRTgaz - Station de Compression de Courthézon	Transports par conduites				
	LE CELLIER DES PRINCES	Vinification				
	SPVO MATHIEU CARLIER	Commerce de gros de boissons	Indirect			
SORGUES	Coopérative Agricole Provence Languedoc (CAPL)	Commerce de gros de produits chimiques				
	PICARD SURGELES	Commerce de gros de produits surgelés				
	EURENCO (ex. SNPE Matériaux)	Fabrication de produits explosifs	Direct			
	WAVIN France	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques				
	MÄDER COMPOSITES FRANCE	Fabrication de matières plastiques de base	Indirect			
	SEYFERT PROVENCE (cartons)	Fabrication de cartons ondulés				

	ABRASIFS DU MIDI	Récupération de déchets triés				
	GDE SORGUES	Récupération de déchets triés				
	SOPREMA	Fabrication de produits minéraux non métalliques				
	Embouteillage et Services des Vins	Activités de conditionnement				
	MICHEL POIDS LOURDS	Démantèlement d'épaves				
	MAISON BOUACHON SA	Vinification, commerce de boissons				

Chimie et para-chimie	Agroalimentaire et boissons	Déchets et traitements	Pétrole et gaz
Bois, papier, carton	Entreposage, commerce, transport	Divers	

Tableau 9 : Établissements référencés au registre des émissions polluantes

Annexe I_5 - La qualité des eaux superficielles du bassin versant de l'Ouvèze

Remarque : Dans un souci de comparaison avec l'état des lieux de 2008, les données brutes sont tout d'abord analysées à partir du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux (SEQ Eau V2), en considérant les classes relatives à la qualité globale de l'eau. Dans un second temps, les informations disponibles font l'objet d'un traitement conformément à la méthode d'évaluation de l'état écologique des eaux superficielles définie par l'arrêté du 25 janvier 2010.

Approche qualitative du SEQ Eau

Source : site Internet de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse (données brutes), CG du Vaucluse (données brutes 2008 à 2011), CG de la Drôme (données brutes 2010-2011, rapport de synthèse).

De manière générale, l'analyse des résultats bruts depuis 2008 et de l'ensemble des chroniques disponibles (fin des années 1990 à 2011) confirme les tendances évoquées dans le diagnostic de 2008.

☞ Cf. cartes : « Qualité des eaux de l'Ouvèze » et « Qualité des eaux des affluents de l'Ouvèze »

Pollution organique

Sur l'Ouvèze, la qualité de l'eau en termes de pollution organique évolue globalement de « moyenne » à « très bonne » sur la majorité des stations suivies, avec

- une dégradation assez récente sur la station de **Buis-les-Baronnies** avec une qualité « mauvaise » en 2009 induite par un pic d'Azote Kjeldahl à 9,1 mg/l au mois d'août, alors que les teneurs de cet élément sont habituellement <1mg/l. Depuis la qualité reste plutôt moyenne sur cette station.
- une qualité globalement **bonne** à **très bonne** entre **Entrechaux** et **l'aval de Bédarrides**,
- une qualité **bonne** voire **très bonne** sur **Sorgues** depuis 2010, alors qu'une très forte dégradation avait été relevée au droit de la confluence avec le Rhône en 2005 (qualité mauvaise liée à une forte DBO₅) puis en 2008 (qualité médiocre induite par de fortes DBO₅ et DCO). Ces pollutions semblent donc correspondre à des événements ponctuels, marqués par une amélioration progressive de la situation au cours des dernières années.

Concernant les affluents principaux de l'Ouvèze :

- la pollution organique est faible voire très faible sur les quatre stations de suivi du Toulourenc,
- le Groseau a aussi une **bonne** qualité ces dernières années, alors qu'elle était plutôt **modérée** en 2003,
- le suivi physico-chimique instauré très récemment sur six autres affluents (Derboux, ruisseau de Jonchiers, Aygue Marce, ravin de Briançon, Rieufroid et Lauzon) met en évidence une **bonne** voire **très bonne** qualité de ces cours d'eau.

Pollution nutritionnelle et eutrophisation

La qualité physico-chimique des eaux superficielles en termes de pollution nutritionnelle (azote, nitrates, matières phosphorées) est très variable selon les cours d'eau et leur situation sur le bassin-versant.

Concernant l'Ouvèze :

- la qualité est plutôt **bonne** voire **très bonne** sur l'amont, avec toutefois une dégradation notable mais ponctuelle à Buis-les-Baronnies en 2009 (fortes concentrations en matières azotées),
- des dégradations ponctuelles sont à noter entre Entrechaux et Vaison-la-Romaine,
- la qualité est globalement **bonne** voire **très bonne** entre Vaison-la-Romaine et Bédarrides depuis le début des années 2000
- la qualité est **bonne** à **moyenne** sur l'aval avec des pollutions régulières liées aux matières phosphorées (phosphore total notamment) et plus ponctuellement aux matières azotées (nitrites atteignant 6,6 mg/l au cours d'une campagne en 2005, alors que leur concentration moyenne est généralement de l'ordre de 0,2 mg/l).

Concernant les affluents :

- la qualité est plutôt **bonne** à **très bonne** sur la plupart des affluents suivis : Derboux, Ravin de Briançon, Toulourenc, ruisseau des Jonchiers, Aygue Marce et Rieufroid.
- en revanche sur le Groseau, la qualité est globalement **modérée** pour les matières azotées. Par ailleurs, la très forte pollution en matières phosphorées constatée en 2003 et 2005 (pics respectifs à 5,4 mg/l et 4,8 mg/l de PO_4^{3-} en septembre) semble se résorber partiellement. En effet, en 2010 la qualité était **modérée** avec des teneurs en PO_4^{3-} < 0,45 mg/l. Une telle amélioration est probablement attribuable aux travaux mis en œuvre sur la station d'épuration de Malaucène.
- sur la Seille, les nitrates constituent le principal facteur de pollution nutritionnelle avec des teneurs atteignant 29 mg/l en 2010 sur la station aval, soit une qualité **médiocre**. La Seille est ainsi la rivière la plus affectée par ce type de pollution sur le bassin versant. Sur les autres cours d'eau les concentrations restent effectivement assez satisfaisantes et plutôt stables au fil des années (qualité bonne à très bonne depuis 2003).

En 1996, une étude spécifique révélait un problème d'eutrophisation majeur sur l'essentiel du cours de l'Ouvèze, ainsi que sur le Toulourenc médian et la Seille. Le PDPG 26, révisé en 2010 souligne par ailleurs la sensibilité de nombreux cours d'eau aux phénomènes d'eutrophisation, du fait de faibles débits, d'un fort ensoleillement et d'une température élevée. Au regard des paramètres physico-chimiques analysés (proliférations végétales, saturation en oxygène...), aucun phénomène de ce type n'est véritablement mis en évidence) à ce jour : qualité bonne à très bonne sur toutes les stations suivies. Un résultat en adéquation avec une pollution nutritionnelle plutôt faible.

Les problèmes de pollution nutritionnelle se concentrent surtout sur la Seille aval, marqués par de fortes teneurs en nitrates dans les eaux. La qualité du Groseau semble s'améliorer progressivement.

Bactériologie

Tout comme en 2008, la qualité bactériologique des eaux superficielles est particulièrement dégradée sur une majorité du bassin versant, évoluant de **modérée** à **très dégradée** sur l'ensemble de l'Ouvèze et sur ses affluents médian et aval (Rieufroid, Groseau, Lauzon, Seille).

Les affluents amont (Derboux, ravin de Briançon, Toulourenc, ruisseau des Jonchiers et Aygue Marce) restent toutefois bien préservés, avec une **très bonne qualité**.

La contamination bactérienne des eaux superficielles reste une problématique majeure sur l'essentiel du cours de l'Ouvèze et sur ses affluents médian et aval.

Pollution par les micropolluants

Cf. annexe A_3

La qualité des eaux de l'Ouvèze est régulièrement altérée par la présence de métaux et de HAP sur l'essentiel de son cours auxquels s'ajoutent des PCB et pesticides sur sa partie aval.

Qualité biologique

La qualité hydrobiologique d'un tronçon de rivière est généralement évaluée à partir de l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN, aujourd'hui IBG) et de l'Indice Biologique Diatomique (IBD). L'IBG(N) consiste à effectuer des prélèvements de la faune de macroinvertébrés, présents dans plusieurs microhabitats de la rivière, pour en évaluer la richesse écologique et la densité des populations. Certains groupes, dits polluo-résistants, apprécient les milieux riches en matières organiques et/ou pauvres en oxygène alors que d'autres sont particulièrement sensibles à ces phénomènes. Ainsi la présence ou absence de ces taxa permet d'identifier la qualité hydrobiologique de l'eau étudiée.

Il en est de même pour les peuplements de diatomées dont les exigences des peuplements en place sont retranscrits par l'Indice Biologique Diatomique.

Lors de l'état des lieux de 2008, peu de stations faisaient l'objet d'une évaluation de la qualité hydrobiologique sur le bassin versant. Depuis, plusieurs campagnes de suivi permettent de révéler la qualité de l'Ouvèze, mais aussi de ses principaux affluents (cf. **Tableau 10**).

Ainsi sur l'Ouvèze, l'Indice Biologique Global (et l'Indice Biologique Global Normalisé utilisé jusqu'en 2007) indique une qualité **moyenne** à **très bonne** avec :

- une qualité **bonne** depuis 2008 à **Sainte-Euphémie et Buis-les-Baronnies** avec des notes globales comprises entre 13 et 16, Cette qualité semble en légère amélioration sur Buis-les-Baronnies (note de 13 en 2008 à 16 en 2011) marquée par une certaine augmentation de la variété taxonomique (22 en 2008, 25 en 2011) même si cette dernière reste assez modeste. En revanche, la tendance est inverse sur Buis-les-Baronnies où la qualité était très bonne en 2007 avec une note de 18 et 42 taxa différents, alors qu'elle n'était plus que bonne en 2011 avec une note de 14 et une variété taxonomique de 26.
- une qualité plutôt **moyenne** entre **Faucon et Bédarrides**, sauf sur Crestet (qualité bonne voire très bonne de 1996 à 2009) et sur Violès aval (qualité bonne en 2010-2011).
- une qualité **bonne à Sorgues** avec une certaine amélioration depuis 2007-2008, marquée tant par une augmentation de la note globale (de 11 en 2007 à 17 en 2010) que par une hausse notable de la variété taxonomique (doublée entre ces deux années, de 24 à 48 taxa).

Le Groupe Faunistique Indicateur (GFI) est de 7 sur 9 pour toutes les stations, sauf Sorgues où il est de 5 la plupart des années de suivi.

De la même manière l'Indice Biologique Diatomique de 2007 indique une qualité **bonne à très bonne** sur l'Ouvèze à Sainte-Euphémie, Buis-les-Baronnies et Violès, et une bonne qualité au droit de la station de Sorgues.

Concernant les affluents :

- la qualité biologique est **bonne voire très bonne sur les trois stations du Toulourenc**. En effet, à Saint-Léger-du-Ventoux les suivis mettent en évidence des peuplements de macro-invertébrés à la fois très diversifiés et largement polluo-sensibles (GFI = 9) d'où une note globale comprise entre 16 et 20 depuis 2005. Sur les stations de Montbrun-les-Bains et Malaucène, les taxons indicateurs sont davantage polluo-résistants (GFI = 7) et moins diversifiés aboutissant à une note comprise entre 13 et 15. L'IBD, constant à 20 entre 2005 et 2011 à Saint-Léger-du-Ventoux, est quant à lui révélateur d'une très bonne qualité des eaux.
- la qualité hydrobiologique **du Derboux et du Briançon est moyenne à bonne** (note IBG de 12 en 2010 et 15 en 2011) marquée par la présence de taxons relativement polluo-sensibles (GFI = 7) mais assez peu diversifiés. L'indice diatomique indique une très bonne qualité pour ces deux cours d'eau
- la qualité du **Beauvoisin ou ruisseau des Jonchiers est globalement moyenne** au regard des peuplements en macroinvertébrés alors que la flore diatomique révèle une très bonne qualité des eaux (note de 20 en 2010 et 2011)
- la qualité des eaux de **l'Aygue Marce** au regard des peuplements en macroinvertébrés est **médiocre** en 2010 avec une variété taxonomique assez faible (18 taxa) et surtout un groupe faunistique indicateur largement polluo-résistant (GFI=3). Cette qualité est moyenne en 2011. En revanche l'indice diatomique révèle une très bonne qualité des eaux.

Tel que l'indiquait le PDPG 26 dès 2004, l'hydrobiologie des cours d'eau du haut bassin versant (Ouvèze amont, Menon, Derboux, Toulourenc...) est relativement pénalisée par les étiages sévères, un hydrodynamisme limité et une faible diversité des substrats.

Les indices biologiques révèlent une qualité globalement bonne sur l'Ouvèze. La situation est plus contrastée pour les affluents principaux, avec des peuplements révélateurs d'une qualité médiocre sur l'Aygue Marce, alors que ceux du Toulourenc indiquent une qualité bonne voire très bonne.

Station	Cours d'eau	Commune	IBG(N)											IBD 2007						
			1996	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
06580100	Ouvèze	Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze								13	13	13	16					20	20	20
06580901	Ouvèze	Buis les Baronnie							18	15	16	15	14			20	13,1	20	20	20
06710051	Ouvèze	Faucon			x					12										
06580738	Ouvèze	Crestet		16	x	x	x	15	19	16	17									
06710052	Ouvèze	Rasteau			x					11										
06580742	Ouvèze	Violès			x					12										
06300800	Ouvèze	Violès		x	x							13	13						16,7	20
06122200	Ouvèze	Bédarrides	x		x					12										
06123500	Ouvèze	Sorgues	x	15	16	14	15		11	13	14	17	15	14	14,7	14,8	13,7	14,9	16,6	15,2
06580749	Toulourenc	Montbrun-les-Bains										13	15						20	20
06710039	Toulourenc	Saint-Léger-du-Ventoux					20	20	20	20	16	17	20	20	20	20	20	20	20	20
06580753	Toulourenc	Malaucène	x		x					13										
06580745	Derboux	Buis les Baronnie										12	15						20	20
06580746	Rau des Jonchiers	Propiac										11	12						19,7	20
06341410	Ravin de Briancon	Reilhanette										13	11						20	20
06341420	Aygue Marce	Mollans-sur-Ouvèze										8	13						17,4	20

Tableau 10 : Qualité hydrobiologique des eaux de l'Ouvèze et de ses affluents de 1996 à 2011 (d'après la grille d'évaluation de l'Arrêté du 25 janvier 2010)

Méthode d'évaluation de l'état des eaux des masses d'eau

Source : fiches « état des eaux » disponibles en ligne sur le site Internet de l'AERMC

Les tableaux ci-après présentent l'état des eaux de l'Ouvèze et de ses principaux affluents au droit des différentes stations du bassin versant (cf. **Tableau 11** et **Tableau 12**). Ils reprennent ainsi les critères de qualification définis dans l'Arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et facteurs d'évaluation de l'état écologique et du potentiel écologique des eaux de surface, pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du Code de l'Environnement.

État écologique

Considérant les stations de Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze et Buis-les-baronnies, l'état écologique peut être considéré comme « **bon** » sur les deux masses d'eau de l'Ouvèze amont (FRDR2034a et FRDR2034b) depuis 2007-2008. L'ensemble des composantes est effectivement révélateur d'un bon voire très bon état.

S'il était qualifié de « **bon** » en 2007, l'état écologique de l'Ouvèze à Crestet (masse d'eau FRDR390) est plutôt « moyen » en 2009 et 2010. La qualité médiocre induite par de fortes teneurs en phosphore total, ammonium et nitrites est à l'origine de ce déclassement.

Faute d'éléments suffisants (composantes biologiques notamment), les autres stations de suivi situées plus en aval ne permettent pas de préciser l'état écologique de cette masse d'eau (FRDR390). Les paramètres mesurés indiquent toutefois un état « **bon** » voire « **très bon** ».

Qualifié de « **médiocre** » en 2010 à partir de la station de Bédarrides, le potentiel écologique de l'Ouvèze aval (masse d'eau FRDR383) est considéré comme « **mauvais** » sur les deux stations de suivi de Sorgues quelles que soit les années. En effet, la pression hydro-morphologique est telle que les contraintes techniques obligatoires ne sont pas respectées sur cette portion de l'Ouvèze d'ailleurs classée au titre des masses d'eau fortement modifiées. Une pollution nutritionnelle régulière ainsi qu'une qualité hydrobiologique moyenne accentuent également la dégradation de cette masse d'eau.

Concernant les affluents :

- l'état écologique du Toulourenc (masse d'eau FRDR391), du Ravin de Briançon (FRDR10094) et du Derboux (FRDR11318) est qualifié de « **bon** » en 2010 et 2011. Bilan en oxygène, température, nutriments, indice diatomique et hydro-morphologie sont effectivement révélateurs d'une très bonne qualité de ces cours d'eau.
- l'état écologique du ruisseau des Jonchiers (ou Beauvoisin) est quant à lui considéré comme « **moyen** » en 2010 - 2011. Ce cours d'eau est effectivement très sensible aux phénomènes de réchauffement des eaux en période estivale avec des températures atteignant 27,6°C en juillet 2010, soit une qualité considérée comme « **médiocre** ». Les peuplements macro-benthiques sont également révélateurs d'une qualité modérée.
- l'état écologique de l'Aygue Marce est qualifié de « **médiocre** » en 2010 et modéré en 2011. Là encore des températures de l'eau très élevées, en particulier en période estivale (jusqu'à 28,2°C en juillet 2010 et 29,9°C en mai 2011) et de faibles indices biologiques globaux sont à l'origine d'un tel classement. D'après le PDPG 26, de telles températures s'expliqueraient en partie par la résurgence thermique du secteur de Propiac, qui engendrait par ailleurs une forte DCO en aval de la confluence avec le ruisseau de Beauvoisin.

–les composantes analysées restent insuffisantes pour qualifier l'état écologique en 2010 des autres affluents suivis : Rieufroid, Groseau, Lauzon, Seille.

État chimique

L'état chimique est déterminé au regard des « substances pertinentes et prioritaires » définies en Annexe de la Directive Cadre sur l'Eau. Seules trois stations du bassin versant ont fait l'objet d'analyses suffisantes pour définir l'état chimique. Ainsi, celui-ci est :

- « **bon** » sur le Toulourenc à Saint-Léger-du-Ventoux, quelles que soient les années
- « **mauvais** » sur l'Ouvèze à Buis-les-Baronnies en 2010 et 2011 alors qu'il était bon au cours des trois années précédentes. Un tel déclassement s'explique par la présence significative de deux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) qui constituent des substances prioritaires au titre de la DCE.
- « **bon** » sur l'Ouvèze à Sorgues de 2005 à 2011.

D'après les suivis récents, plusieurs masses d'eau superficielles ne répondent pas aujourd'hui aux objectifs de bon état définis par la Directive Cadre sur l'Eau.

Si la qualité des eaux superficielles du bassin-versant est globalement satisfaisante sur la majeure partie des cours d'eau, des pollutions diverses ont toutefois été relevées sur certains d'entre eux et peuvent nécessiter la recherche des sources de pollution et l'engagement de travaux pour les résorber.

Des altérations fortes de la morphologie ont également été mises en évidence sur plusieurs tronçons de cours d'eau.

Station	Commune	Masse d'eau	Année	Bilan en oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Polluants spécifiques	IBGN	IBD2007	IPR	PRESSION HYDROMORPHOLOGIE	ETAT / POTENTIEL * ECOLOGIQUE	ETAT CHIMIQUE
6580100	Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	FRDR2034a - MEN	2008						BE				BE	
			2009						BE	TBE			BE	
			2010	Ind	TBE		BE	Ind	BE	TBE			BE	Ind
			2011	Ind	TBE		BE	Ind	BE	TBE			BE	Ind
6580901	Buis-les-Baronnies	FRDR2034b - MEN	2007	TBE	TBE	TBE	BE	BE	TBE	TBE	Ind		BE	BE
			2008	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	TBE	BE	Ind		BE	BE
			2009	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	TBE	BE	Ind		BE	BE
			2010	BE	TBE	TBE	BE	BE	TBE	TBE	Ind		BE	MAUV (Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène)
			2011	BE	TBE	TBE	BE	BE	BE	TBE	Ind		BE	
6710051	Entrechaux - Faucon	FRDR390 - MEN	2010	TBE	NC	TBE	BE							
6122100	Roaix	FRDR390 - MEN	2005	TBE	NC	BE	BE		BE	BE			BE	
6580738	Crestet	FRDR390 - MEN	2005	BE	NC	BE	MOY	Ind						Ind
			2006	BE	NC	BE	MOY							
			2007	BE	NC	BE	BE		TBE				BE	
			2009	TBE	NC	MED (Phosphore total)	BE		TBE				MOY	
			2010	TBE	NC	MED (Ammonium / Nitrites / Phosphore total)	BE		TBE				MOY	
6570810	Vaison-la-Romaine	FRDR390 - MEN	2009	BE	NC	TBE	TBE							
			2010	BE	TBE	TBE	BE							
6710052	Rasteau		2008	BE	TBE	BE	BE							

Station	Commune	Masse d'eau	Année	Bilan en oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Polluants spécifiques	IBGN	IBD2007	IPR	PRESSION HYDROMORPHOLOGIE	ETAT / POTENTIEL * ECOLOGIQUE	ETAT CHIMIQUE
6300800	Violès	FRDR390 - MEN	2008						MOY				MOY	
			2009						MOY				MOY	
			2010						BE	BE			BE	
			2011						BE	TBE			BE	
6580742	Violès	FRDR390	2010	BE	NC	TBE	BE							
6122200	Bédarrides	FRDR383 - MEFM	2010	BE	TBE	BE	BE					Forte		
6122550	Bédarrides	FRDR383 - MEFM	2010	TBE	NC	BE	BE					Forte	MED*	
6123500	Sorgues	FRDR383 - MEFM	2005	BE	NC	MOY (Nitrites)	TBE	BE	BE	MOY		Forte	MAUV*	BE
			2006	BE	NC	MOY (Nitrites)	TBE	BE	BE	MOY		Forte	MAUV*	BE
			2007	BE	NC	BE	BE	BE	Ind	MOY	BE	Forte	MAUV*	BE
			2008	TBE	NC	BE	BE	Ind	Ind	MOY	BE	Forte	MAUV*	BE
			2009	TBE	NC	MOY (Ammonium)	TBE	BE	BE	MOY	Ind	Forte	MAUV*	BE
			2010	TBE	NC	BE	BE	BE	BE	MOY	Ind	Forte	MAUV*	BE
			2011	TBE	NC	BE	BE	BE	TBE	MOY	BE	Forte	MAUV*	BE
6123550	Sorgues	FRDR383 - MEFM	2005	MAUV (COB, DBO5, Sat.O2)	NC	MAUV (Phosphore total)	MOY	Ind				Forte	MAUV*	
			2008	MED (DBO)	TBE	MOY (P.total)	BE	Ind				Forte	MAUV*	
			2010	BE	TBE	MOY (P. total)	BE	Ind				Forte	MAUV*	
			2011	BE	TBE	MOY (P.total)	BE	Ind				Forte	MAUV*	

Tableau 11 : État des eaux de l'Ouvèze au droit des différentes stations de suivi (Source : AERMC, d'après le Système d'Évaluation de l'État des Eaux)

Légende : N° station : station du réseau départemental du Vaucluse / N° station : station du réseau de suivi de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

MEN : masse d'eau naturelle, MEFM : masse d'eau fortement modifiée

Station	Cours d'eau	Commune	Masse d'eau	Année	Oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Polluants spécifiques	IBGN	IBD2007	IPR	Hydromorphologie	ETAT ECOLOGIQUE	ETAT CHIMIQUE
6580753	Toulourenc	Malaucène	FRDR391	2010	TBE	TBE	TBE	BE					TBE		
6580749	Toulourenc	Montbrun-les-Bains	FRDR391	2010	TBE	TBE	TBE	TBE		BE	TBE		TBE	BE	
				2011	TBE	TBE	TBE	TBE		BE	TBE		TBE	BE	
6710039	Toulourenc	Saint-Léger-du-Ventoux	FRDR391	2005	TBE	TBE	TBE	TBE		TBE	TBE	Ind	TBE	TBE	
				2006	BE	TBE	TBE	BE		TBE	TBE	Ind	TBE	BE	
				2007	TBE	TBE	TBE	BE	BE	TBE	TBE	Ind	TBE	BE	BE
				2008	TBE	TBE	TBE	BE	BE	TBE	TBE	Ind	TBE	BE	BE
				2009	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	TBE	TBE	Ind	TBE	TBE	BE
				2010	TBE	TBE	TBE	BE	BE	TBE	TBE	Ind	TBE	BE	BE
				2011	TBE	TBE	TBE	BE	BE	TBE	TBE	Ind	TBE	BE	BE
6341410	Ravin de Briançon	Reilhanette	FRDR10094	2010	TBE	TBE	TBE	BE		BE	TBE		TBE	BE	
				2011	TBE	TBE	TBE	BE		BE	TBE		TBE	BE	
6580745	Derboux	Buis-les-Baronnies	FRDR11318	2010	TBE	TBE	TBE	TBE		BE	TBE		TBE	BE	
				2011	TBE	TBE	TBE	TBE		BE	TBE		TBE	BE	
6580746	Rau des Jonchiers ou Beauvoisin	Propiac		2010	TBE	MED	TBE	BE		MOY	TBE			MOY	
				2011	TBE	MED	TBE	BE		MOY	TBE			MOY	
6341420	Aygue Marce	Mollans-sur-Ouvèze	FRDR10939	2010	TBE	MAUV	TBE	BE		MED	BE			MED	
				2011	TBE	MAUV	TBE	BE		MOY	TBE			MOY	
6710815	Rieufroid	Malaucène	FRDR10628	2010	BE	NC	BE	BE							
6710045	Groseau	Crestet	FRDR10628	2005	BE	NC	MAUV (Nitrites / phosphates)	MOY							
				2010	BE	NC	MOY (Ammonium /	TBE							

							P. total)								
6820240	Lauzon	St-Marcellin	FRDR11862	2010	BE	NC	TBE	BE							
6122430	Seille (84)	Courthézon	FRDR11419	2010	BE	NC	MOY (Ammonium)	TBE							
6580970	Seille (84)	Courthézon	FRDR11419	2010	BE	NC	BE	TBE							

Tableau 12 : État des eaux des affluents de l'Ouvèze au droit des différentes stations de suivi (Source : AERMC, d'après le Système d'Évaluation de l'État des Eaux)

Légende : N° station : station du réseau départemental du Vaucluse / N° station : station du réseau départemental de la Drôme / N° station : station du réseau de suivi de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

Annexe I_6 – La qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Sources : service AEP ARS PACA et données brutes disponibles sur le site Internet ADES (filtre sur les stations suivies par la Direction Départementale des Services Sanitaires, aujourd'hui ARS)

Le bassin versant de l'Ouvèze compte une cinquantaine de points de suivi de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable. Parmi eux figurent les quatre stations intégrées de référence pour les eaux souterraines précédemment décrites. Répartis sur 27 communes du bassin versant, ces points de suivis concernent les différents types de prélèvements (sources, forages, puits) et plusieurs stations de traitement de l'eau potable.

Remarque : les commentaires présentés ci-dessous s'appuient sur les classes d'aptitude pour la production d'eau potable issues du SEQ eaux souterraines

Les suivis conduits au cours des 12 dernières années mettent en évidence :

- une **qualité optimale** pour être consommée tant en termes d'odeur et de saveur que de pollution organique, aucune altération de ce type n'étant relevée,
- des teneurs en fer qui entraînent régulièrement un déclassement de la qualité de l'eau sur les puits et captages. Néanmoins, celle-ci reste toutefois **acceptable** à l'exception d'une campagne de suivi en juin 2005 sur une station de Sarrians où la concentration en fer atteignait 1 400 µg/l, soit une **eau non potable**, nécessitant un traitement de potabilisation
- une turbidité généralement indicatrice d'une **qualité acceptable** à optimale avec toutefois des déclassements ponctuels nécessitant des traitements sur diverses stations entre 2002 et 2011 (sources sur l'amont du bassin-versant, captages de Sorgues, Sarrians...)
- des contaminations bactériennes (*Escherichia coli*, entérocoques et coliformes) ayant nécessité la mise en œuvre de traitements adaptés. Toutefois, ce phénomène reste ponctuel et localisé à quelques sources du bassin versant et ne s'est pas reproduit depuis 2005. La qualité est ainsi **optimale** tout au long de l'année pour de nombreuses stations et ponctuellement **acceptable** pour d'autres.
- une qualité le plus souvent **optimale** en termes de minéralisation et salinité. Certains paramètres comme la conductivité, les chlorures et sulfates, le sodium, ainsi que l'ammonium lorsqu'il est détecté entraînent parfois un déclassement en qualité **acceptable**, sans toutefois nécessiter de traitement spécifique.
- une qualité généralement **optimale** vis-à-vis des nitrates (<25 mg/l), avec un déclassement exceptionnel en qualité **acceptable** sur un puits de Sorgues (2009), une source à Gigondas (2009) et un forage sur Jonquières (2004). Ce phénomène est cependant un peu plus régulier sur un autre puits de Sorgues depuis 2006 avec un pic à 33 mg/l en avril 2010.
- des traces de métaux sur certains points de prélèvement sans jamais remettre en cause la qualité de l'eau jugée optimale pour cette altération
- la présence de nombreuses molécules de pesticides au droit de plusieurs stations, certaines étant régulièrement détectées (Déséthyl-terbuméton, Simazine, Dinoterbe, Terbutylazine et son métabolite), d'autres de façon plus ponctuelle (2,4-D, AMPA, Diuron...). Le détail des teneurs détectées est présenté en annexe. Bien que les concentrations restent souvent minimales pour la plupart des substances, certaines d'entre elles entraînent ponctuellement une pollution significative

nécessitant des traitements spécifiques pour la potabilisation de l'eau (voire un arrêt momentané de la distribution de l'eau lorsque les impacts sur la santé humaine et les modalités de traitement sont encore méconnus).

A noter en particulier :

- le Di(2-ethylhexyl)phthalate détecté au droit du puits Neufs Fonds à Courthézon ainsi que des puits de la Jouve à Sorgues en mars 2010, au niveau du forage de Sarrians en 2011 avec de fortes concentrations (4,7 µg/l)
- le Diméthomorphe qui avait entraîné une très forte dégradation de la qualité de l'eau des puits d'Alos à Jonquières (09147X0061/PU) devenue impropre à la consommation en juin 2002
- le Tébuconazole retrouvé en quantité notable dans l'eau de cette même station en 2003.

D'après les suivis disponibles, l'une des stations de prélèvement de Jonquières (puits) rencontre régulièrement des problèmes de pollution par les pesticides rendant l'eau impropre à la consommation. L'absence de suivi depuis 2005 s'explique probablement par la fermeture de ce captage.

La qualité des eaux destinée à l'alimentation en eau potable est dans la majorité des cas acceptable voire de qualité optimale pour être consommée. Certains points de prélèvement du bassin versant sont cependant sujets à des pollutions ponctuelles, liées en particuliers à la présence de pesticides.

Annexe I_7 - Les eaux de baignades du bassin versant de l'Ouvèze

Le cadre réglementaire

Sources : Site Internet du Ministère des affaires sociales et de la santé, Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côtes d'Azur (ARS PACA)

La gestion de la qualité des eaux de baignade est encadrée par la **Directive 2006/7/CE** du Parlement européen et du Conseil du 15 Février 2006 qui viendra abroger définitivement la Directive 76/160/CE à compter du 31 décembre 2014 dont elle a repris l'ensemble des obligations en les renforçant et en les modernisant.

Cette nouvelle Directive demande aux États membres :

- **de surveiller et classer la qualité des eaux de baignade.** Elle fixe ainsi les valeurs limites des substances considérées comme des indices de pollution, ainsi que la fréquence d'échantillonnage minimale et la méthode d'analyse des eaux.
- **de gérer la qualité de ces eaux.** La Directive introduit notamment l'obligation de réaliser un « profil » des eaux de baignade au plus tard en 2011, puis de l'actualiser régulièrement. Cet outil doit permettre d'identifier et d'étudier les sources de pollution pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade et présenter un risque pour la santé des baigneurs. Il s'agit donc d'appréhender la vulnérabilité des sites de baignade, d'évaluer les risques de contamination et de proposer un plan d'action pour réduire ces risques, ainsi qu'un plan de gestion pour assurer la sécurité des usagers en situation de risques avérés, notamment en renforçant les outils de prévention à disposition des gestionnaires.
- **d'informer le public.** A ce titre, la directive prévoit dès 2012, une information à proximité du site (classement actuel, description non technique du profil de baignade, historique de la qualité de l'eau et précisions en cas de situation anormale ou d'interdiction permanente...) et une mise à disposition de données plus détaillées sur des sites Internet (liste des sites de baignade, classement sur les trois dernières années, profils de vulnérabilité et résultats de la surveillance). Par ailleurs, la décision d'exécution de la commission du 27 mai 2011 établit différents symboles permettant d'une part d'interdire ou de déconseiller la baignade et d'autre part d'informer sur le classement en cours.

Ainsi, la déclinaison de cette nouvelle réglementation en droit français s'est traduite par :

- le décret n° 2007-983 du 15 mai 2007 relatif au premier **recensement des eaux de baignades par les communes**, suivi de l'arrêté du 15 mai 2007 fixant les modalités d'exécution.
- le décret n° 2008-990 du 18 septembre 2008 modifié par le décret n° 2011-1239 du 4 octobre 2011 portant sur la gestion de la qualité des eaux de baignade et des piscines. Ce texte établit notamment les normes, modalités d'échantillonnage et conditions de conformité des eaux de baignade.

Les dispositions concernant la qualité et la gestion des eaux de baignade

Directive et déclinaison en droit français fixent ainsi les règles en matière de surveillance et de classement des eaux de baignades.

Surveillance / contrôle :

Chaque année, les communes recensent les eaux de baignade sur leur territoire et fixent la saison balnéaire. Dans ce cadre, elles tiennent compte des avis formulés par les usagers au cours de la saison précédente, consignés dans le registre communal prévu à cet effet.

A ce jour, la surveillance des eaux de baignade est assurée par les Agences Régionales de Santé. Le contrôle sanitaire porte sur l'ensemble des zones accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs et qui n'ont pas fait l'objet d'un arrêté d'interdiction.

La réglementation actuelle prévoit un prélèvement entre 10 et 20 jours avant l'ouverture de la baignade, puis a minima selon une fréquence bimensuelle durant toute la saison balnéaire. Toutefois, si au cours des deux années précédentes, la qualité des eaux de baignade s'est avérée conforme, le nombre de prélèvements peut être réduit, sans toutefois être inférieur à un par mois et à quatre par saison. A partir de 2013, la fréquence ni-mensuelle ne sera plus impérative.

Si au cours de la saison, un résultat témoigne d'une dégradation de la qualité de l'eau de baignade, des prélèvements de contrôle sont réalisés dans les meilleurs délais jusqu'au retour d'une situation conforme.

Par ailleurs, à compter de la saison balnéaire de 2010, seule l'analyse de deux paramètres microbiologiques est obligatoire (*Escherichia coli* et entérocoques intestinaux). Les autres paramètres couramment mesurés auparavant (Coliformes totaux, physico-chimie) sont désormais facultatifs et ne sont plus utilisés pour le calcul du classement.

Classement des eaux de baignade :

La Directive 2006/7/CE introduit une nouvelle méthode de calcul du classement de la qualité des eaux de baignade qui sera applicable à partir de la fin de la saison 2013. Basée sur des analyses microbiologiques réalisées sur quatre années consécutives, cette méthode statistique conduira à l'attribution d'une des quatre classes de qualité suivantes : insuffisante, suffisante, bonne ou excellente. En 2015, l'ensemble des sites de baignade devra présenter une qualité au moins suffisante.

A ce jour, le classement des eaux de baignade a lieu comme suit :

- classe A : eau de bonne qualité
- classe B : eau de qualité moyenne
- classe C : eau pouvant être momentanément polluée
- classe D : eau de mauvaise qualité.

Les eaux de baignade du bassin versant de l'Ouvèze

Le bassin versant compte actuellement quatre sites de baignade aménagée, mais non surveillée, qui font l'objet d'une surveillance de la qualité des eaux :

- l'Ouvèze dans les gorges d'Ubrieux, en amont de Buis-les-Baronnies,
- l'Ouvèze au pont romain Saint-Michel sur la commune d'Entrechaux,
- le camping des Trois Rivières (retenue alimentée par les eaux du Toulourenc)
- le Toulourenc au hameau de Veaux, sur Malaucène

La surveillance sanitaire de ces sites est assurée par la délégation territoriale du Vaucluse de l'ARS PACA.

La qualité des eaux de baignade du bassin versant

L'état des lieux de 2008 mettait en évidence une qualité satisfaisante (moyenne à bonne) et globalement constante pour chacune de ces zones entre 2002 et 2007.

Les résultats des différentes campagnes conduites depuis 2008 sont présentés dans le **Tableau 13**.

Le site du Pont Romain à Entrechaux présente des eaux d'une qualité insuffisante durant une partie de la saison balnéaire depuis 2010. Avec les dispositions applicables en 2015, il serait également interdit à la baignade. Le déclassement est lié à la présence de germes fécaux (*Escherichia coli*) dont les concentrations dépassent la limite impérative. La source de ces pollutions est connue. Il s'agit d'un dysfonctionnement en période pluvieuse du système d'assainissement collectif de la commune de Mollans-sur-Ouvèze, située quelques kilomètres en amont. Une nouvelle station d'épuration au traitement adapté est a priori en cours de construction, ce qui devrait sans doute permettre de résorber cette pollution.

Les trois autres stations du bassin versant présentent une qualité moyenne sur l'ensemble de la saison balnéaire (catégorie B). Le déclassement est dû à la présence régulière de germes fécaux au-dessus des valeurs guides.

Face à cette situation, les services de santé invitent les communes à procéder à l'élaboration des profils de baignade afin d'évaluer plus précisément les risques et mesures correctives à entreprendre pour résorber ces problèmes.

En effet, s'ils devaient être transmis au plus tard en mars 2011, **aucun profil de vulnérabilité n'est encore à ce jour finalisé sur les différents sites de baignade du bassin-versant**, et ce malgré un courrier de rappel envoyé aux différents gestionnaires et une campagne d'information récemment mise en place.

Campagne de suivi	L'Ouvèze dans les gorges de Buis	L'Ouvèze – Gorges d'Entrechaux	L'Ouvèze au pont romain d'Entrechaux	Camping des Trois Rivières	Le Toulourenc à Malaucène
Année 2008	Qualité moyenne (B)	Mauvaise qualité (D)	Qualité moyenne (B)	Non suivi en 2008	Qualité moyenne (B)
2° Juin	Moyen	Moyen	Moyen		Bon
1° Juillet (1)	Moyen	Moyen	Moyen		Moyen
1° Juillet (2)		Mauvais			
2° Juillet (1)	Moyen	Mauvais	Moyen		Bon
2° Juillet (2)		Moyen			
1° Août			Moyen		Moyen
2° Août			Moyen		Moyen
Année 2009	Qualité moyenne (B)	Qualité moyenne (B)	Qualité moyenne (B)	Non suivi en 2009	Qualité moyenne (B)
2° Juin	Moyen	Moyen	Moyen		Bon
1° Juillet	Moyen	Moyen (2)	Moyen		Bon
2° Juillet (1)		Moyen	Moyen		Moyen
2° Juillet (2)		Bon			
1° Août	Moyen	Moyen (2)	Moyen		Moyen
2° Août		Moyen (2)	Bon		Moyen
Année 2010	Qualité moyenne (B)	Qualité momentanément polluée (C)	Qualité momentanément polluée (C)	Non suivi en 2010	Qualité moyenne (B)
2° Juin	Moyen	Moyen	Moyen		Moyen
1° Juillet (1)	Moyen	Mauvais (EC)	Mauvais (EC)		Moyen
1° Juillet (2)		Moyen	Moyen		
2° Juillet	Moyen	Moyen	Moyen		Moyen
1° Août	Moyen	Moyen	Moyen		
2° Août		Moyen	Moyen		Moyen
Année 2011	Qualité moyenne (B)	Non suivi en 2011	Qualité momentanément polluée (C)	Non suivi en 2011	Qualité moyenne (B)
2° Juin	Bon		Moyen		Moyen
1° Juillet	Bon		Moyen		Moyen
2° Juillet	Bon		Bon		Bon
1° Août	Moyen		Mauvais (EC)		Bon

2° Août	Moyen		Bon		Moyen
Année 2012	En attente de classement	Non suivi en 2012	En attente de classement	En attente de classement	En attente de classement
2° Juin (1)	Moyen		Mauvais (EC)		Bon
2° Juin (2)			Moyen		
1° Juillet	Moyen		Moyen	Moyen	Bon
2° Juillet	Bon		Moyen	Bon	Moyen
1° Août	Moyen		Bon	Bon	Moyen
2° Août	Moyen		Bon	Bon	Moyen

Tableau 13 : Suivi de la qualité des eaux de baignade du bassin versant de l'Ouvèze entre 2008 et 2012 (sources : ARS PACA et site Internet du Ministère des affaires sociales et de la santé)

Légende :

Pour l'année : classement annuel retenu pour la zone de baignade // Pour chaque campagne : 1° = première quinzaine du mois, 2° = deuxième quinzaine. Précision de (1) ou (2) si plusieurs prélèvements lors de la même quinzaine (lorsque les résultats ne sont pas satisfaisants au cours de la première campagne)

Résultats : **bon** = si résultat inférieur à la valeur limite guide

moyen = si résultat compris entre la valeur guide et la limite impérative

mauvais = si résultat supérieur à la valeur limite impérative, avec précision entre parenthèses du paramètre déclassant, en l'occurrence EC = *Escherichia coli*

Plusieurs sites de baignade ont par ailleurs été supprimés au cours des dernières années.

En effet, suite à de mauvais résultats, le maire de la commune d'Entrechaux a prescrit l'arrêté municipal n°36-2011 le 16 juin 2011, interdisant la baignade pour le tronçon de rivière dit « Gorges de l'Ouvèze » dont « l'utilisation pourrait porter atteinte à la santé ou la sécurité des personnes ». Le point de suivi associé à ce site a donc été supprimé.

A noter que la baignade reste également interdite sur l'Ouvèze à Roaix et à Vaison-la-Romaine, en raison d'une mauvaise qualité des eaux (*source : plaquette de synthèse des résultats de la saison estivale 2011 – ARS PACA*).

Sur l'Ouvèze amont et le Toulourenc, la qualité des eaux de baignade est globalement moyenne tout au long de la saison balnéaire. En revanche, le site de baignade sur l'Ouvèze à Entrechaux est régulièrement sujet à des proliférations bactériennes. Ces pollutions ont d'ailleurs entraîné la fermeture de plusieurs sites de baignade sur le bassin versant.

Annexe I_8 – Les eaux souterraines du bassin versant de l'Ouvèze

Masses d'eau

Le bassin versant de l'Ouvèze concerne **5 masses d'eau souterraines** :

- Les « calcaires Urgoniens du Mont Ventoux et de la Montagne de Lure » (FRGR130) essentiellement sur le bassin versant du Toulourenc : « ».
- Les « formations marno-calcaires et gréseuses dans les bassins Drôme, Roubion, Eygues et Ouvèze » : marno calcaires et gréseuses (FRGR 508) surtout sur l'Ouvèze amont – nappe libre et captive, écoulement type fissuré, Bassin Ouvèze amont
- Les « Molasses miocènes du Comtat (FRGR 218) principalement sur la partie intermédiaire du bassin versant et les coteaux de Châteauneuf-du Pape,
- et sur l'aval du bassin versant :
 - Les « Alluvions des plaines des Sorgues et du Comtat » (FRGR 301), à l'intérieure desquelles s'inscrivent les alluvions de l'Ouvèze
 - Les « Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions de la basse vallée de l'Ardèche » (FRGR 324).

Hydrogéologie

Les calcaires urgoniens. Ces calcaires conditionnent les apports karstiques du bassin versant, notamment sur le Toulourenc. Plusieurs sources importantes sont des exutoires principaux de cet aquifère :

- la Font Marin – 30 à 100 l/s - et Notre Dame des Anges - 40 à 100 l/s), qui soutiennent les débits du Toulourenc,
- la source du Groseau.

Les formations marno-calcaires. Au Nord, les formations marno-calcaires et gréseuses qui couvrent l'essentiel du bassin versant amont de l'Ouvèze sont également aquifères (nombreuses sources mais de débit plus limité).

Les molasses miocènes. En partie intermédiaire du territoire, les molasses miocènes recèlent une nappe importante dans leurs passées plus sableuses. Les circulations d'eau y sont toutefois lentes. Cette ressource est alimentée par les précipitations atmosphériques uniquement au niveau des affleurements ; ailleurs, les horizons marneux ou argileux qui les recouvrent empêchent toute infiltration.

Les aquifères alluviaux. Il existe principalement 2 nappes alluviales d'accompagnement sur le bassin versant :

- ***La nappe d'accompagnement de l'Ouvèze*** : son extension est limitée entre Buis-les-Baronnies et Mollans-sur-Ouvèze, puis en amont de Vaison-la-Romaine. En aval, elle s'étend progressivement. Cette nappe est tout d'abord drainée par la rivière. La piézométrie s'inverse ensuite progressivement entre Violès et Jonquières (en réalité dès Vaison-la-Romaine d'après l'EVP) ; la nappe draine alors la rivière d'où les assecs réguliers de l'Ouvèze sur ces secteurs. Le drainage est estimé à 25-30 l/s/km (source : EVP). Dans la plaine, la nappe de l'Ouvèze présente globalement un écoulement Nord-Est – Sud-Ouest en direction de la Seille qui en constitue un émissaire ; trois sources importantes sont repérées sur une ligne de 100 m proche de la Seille : La Font de Michèle, la Font du Loup et au Château de Rayas. La Seille draine donc la nappe de l'Ouvèze (au détriment de cette dernière) ; la restitution se fait en aval de Bedarrides. En aval de Bédarrides, les nappes de l'Ouvèze et du Rhône sont confondues.
- ***La nappe du Toulourenc*** : elle est globalement peu étendue avec simplement quelques élargissements sur Brantes ; localement, les infiltrations dans la nappe occasionnent des assecs récurrents du cours d'eau ; les restitutions se font en aval au niveau des verrous glaciaires (resserrement de la vallée).

Concernant l'hydrogéologie, des incertitudes persistent concernant :

- les relations entre la nappe miocène et les nappes alluviales et leur cours d'eau aux points d'affleurements,
- le fonctionnement de la nappe de l'Ouvèze (localisation et quantification des drainages et des alimentations), complexe dans ce secteur : caractéristiques hydrodynamiques de la nappe ; interface avec les nappes limitrophes ; fonctionnement de la Seille comme émissaire de la nappe, et comme prolongement de l'Ouvèze ; apports d'autres cours d'eau.

Dans le cadre de l'étude de détermination des volumes maximum prélevables, une analyse plus fine de la nappe de l'Ouvèze (secteur de plaine) a été engagée pour établir un lien plus précis entre les débits des cours d'eau et le niveau piézométrique des nappes dans la zone à enjeux, c'est à dire l'Ouvèze en aval de Violès (zone d'assecs réguliers).

Dans le cadre de l'EVP, des relevés piézométriques ont été réalisés au cours de l'été 2012, avec en parallèle des jaugeages et nivellement pour évaluer au mieux le drainage de l'Ouvèze par sa nappe et la vidange de cette dernière dans la Seille. Les conclusions permettant de mieux cerner l'hydrologie du cours d'eau et de définir une stratégie de gestion adaptée sont disponibles dans les rapports d'étude.

Qualité des eaux souterraines

L'arrêté du 17 décembre 2008 établit les critères d'évaluation et modalités de détermination de l'état des eaux souterraines.

Sources : site internet de l'AERMC (fiches d'état des eaux), données brutes par station de suivi disponibles sur le site Internet ADES

Remarque : Dans les tableaux de synthèse, les données brutes sont analysées conformément à la nouvelle méthode développée en 2008, compatible avec la DCE ; l'évaluation à partir du SEQ-Eau souterraine n'étant effectivement plus mise en œuvre par l'AERMC. Les commentaires s'appuient néanmoins sur le SEQ qui apporte un peu plus de précisions dans le traitement des données brutes

Les formations marno-calcaires et gréseuses du bassin-versant de l'Ouvèze

Station de Plaisians

État des eaux

Année de suivi	Nitrates	Pesticides	Métaux	Solvants chlorés	Autres pollutions	SYNTHESE ETAT CHIMIQUE
2005	BE		BE			BE
2006	BE	BE	BE			BE
2007	BE	BE	BE	BE		BE
2008	BE		BE			BE
2009	BE		BE			BE
2010	BE		BE			BE

Tableau 14 : État de la masse d'eau souterraine (FRDG508) au droit de la station de suivi de Plaisians

Commentaires sur la base du SEQ Eaux souterraines

Nitrates : de très faibles concentrations (≤ 1 mg/l), indiquant une très bonne qualité des eaux

Pesticides : alors qu'une faible contamination était signalée à l'exutoire du bassin-versant dans le diagnostic de 2008, l'analyse des données brutes sur 10 ans ne montre aucune teneur excédant les seuils de détection.

Chlorures : < 5 mg/l - très bonne qualité

Ammonium : très bonne qualité

Sulfates : de 10 à 17 mg/l au cours des dix dernières années, soit une très bonne qualité

Bactériologie : Masse d'eau sensible aux contaminations bactériennes avec des concentrations ponctuellement non négligeables en coliformes, entérocoques et *Escherichia coli* pouvant nécessiter des traitements spécifiques dans le cas d'une utilisation pour l'eau potable.

Les alluvions des plaines du Comtat et des Sorgues

Station de Courthézon

État des eaux

Année de suivi	Nitrates	Pesticides	Métaux	Solvants chlorés	Autres pollutions	SYNTHESE ETAT CHIMIQUE
2008		BE				BE
2009		BE				BE
2010	BE	BE		BE		BE

Tableau 15 : État de la masse d'eau souterraine (FRDG301) au droit de la station de suivi de Courthézon

Commentaires sur la base du SEQ Eaux souterraines

Nitrates : teneurs plutôt faibles (en moyenne 7 mg/l entre 2002 et 2011) avec une tendance à la baisse.

Pesticides : contamination par diverses substances, notamment des herbicides (ex : 2,4-D, Dichlorprop, Simazine) et des métabolites issus de dégradations ou réactions (Déséthyl-terbuméton...) même si elles restent dans des concentrations largement inférieures aux normes de qualité.

Chlorures : <20mg/l - très bonne qualité

Sulfates : de 59 à 65 mg/l au cours des dix dernières années, soit typique d'une eau acceptable mais pouvant nécessiter des traitements pour être consommée

Ammonium : très bonne qualité

Bactériologie : Aucune pollution bactériologique relevée

Station de Sarrians

État des eaux

Année de suivi	Nitrates	Pesticides	Métaux	Solvants chlorés	Autres pollutions	SYNTHESE ETAT CHIMIQUE
2006	BE	BE				BE
2007	BE	BE	BE	BE		BE
2008	BE	BE	BE			BE
2009	BE	BE	BE			BE
2010	BE	BE	BE	BE		BE

Tableau 16 : État de la masse d'eau souterraine (FRDG301) au droit de la station de suivi de Sarrians

Commentaires sur la base du SEQ Eaux souterraines

Nitrates : très bonne qualité depuis 2004 - concentrations comprises entre 4 et 10 mg/l et plutôt stables

Pesticides : contamination par diverses substances (Désisopropyl-déséthyl-atrazine, Déséthyl-terbuméton, Di(2-ethylhexyl)phthalate...).

Chlorures : <20mg/l indiquant une très bonne qualité

Sulfates : de 55 à 69 mg/l au cours des dix dernières années, soit des concentrations qui pourraient éventuellement nécessiter un traitement adapté pour la consommation en eau potable, sans toutefois poser un quelconque problème vis-à-vis de la santé humaine

Remarque : lors de l'état des lieux de 2008, l'état des eaux de cette masse d'eau était évalué à partir de la station de Malijay à Jonquières. Les résultats disponibles sur ADES montrent une contamination régulière et non négligeable par différents pesticides, notamment des fongicides et herbicides (Aminotriazole, Azoxystrobine, Folpel, Oxadixyl, Quinalphos, Tébuconazole, etc.) pour beaucoup utilisés en viticulture. Au vu de teneurs assez conséquentes, ils entraînaient alors une dégradation importante de la qualité de l'eau, bien au delà des normes fixées par l'arrêté de 2008 (ex : jusqu'à 1,38 µg/l de Tébuconazole – fongicide, soit près de 14 fois la norme autorisée). Cette station ne fait plus l'objet de suivi depuis 2006, sans doute en lien avec la fermeture du captage.

Les alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance

Station de Sorgues

État des eaux

Année de suivi	Nitrates	Pesticides	Métaux	Solvants chlorés	Autres pollutions	SYNTHESE ETAT CHIMIQUE
2005	BE	BE	BE			BE
2006	BE	BE	BE			BE
2007	BE	BE	BE	BE		BE
2008	BE		BE			BE
2009	BE	BE	BE			BE
2010	BE	BE	BE	BE		BE

Tableau 17 : État de la masse d'eau souterraine (FRDG324) au droit de la station de Sorgues

Commentaires sur la base du SEQ Eaux souterraines

Nitrates : qualité globalement bonne à très bonne avec toutefois d'assez fortes concentrations au printemps alors qu'elles sont plus modérées en automne. A noter des teneurs ponctuellement conséquentes (17,1 mg/l en mars 2009 et 20 mg/l en avril 2010) et une tendance à la hausse au cours des dix dernières années (de 6,6 mg/l en moyenne en 2002 à 13 mg/l en 2011).

Pesticides : contamination par diverses substances (Benalaxyl, Déséthyl-terbuméton, métabolites de l'Atrazine, Dinoterbe, Simazine...), mais qui restent néanmoins en dessous des normes de qualité fixées par l'arrêté de 2008. Bien que son utilisation soit interdite depuis 2003 en France, l'Atrazine est encore régulièrement détectée sur cette station. Toutefois les faibles teneurs mesurées (0,01 à 0,02 µg/l) ne remettent pas en cause son utilisation pour l'eau potable. Considérant le SEQ patrimonial des eaux souterraines, la qualité est globalement bonne à moyenne vis-à-vis des pesticides totaux (moyenne à 0,054 µg/l entre 2009 et 2011 avec un pic à 0,1µg/l en 2010).

Chlorures : <25mg/l indiquant une très bonne qualité

Sulfates : de 46 à 94 mg/l au cours des dix dernières années, soit des concentrations qui pourraient donner lieu à un traitement adapté pour la consommation en eau potable, sans toutefois poser un quelconque problème vis-à-vis de la santé humaine. Même cas de figure pour l'ammonium.

Les calcaires urgoniens du plateau du Vaucluse (FRDG130)

Station de Fontaine de Vaucluse (unique station de suivi de la masse d'eau)

État des eaux

Année de suivi	Nitrates	Pesticides	Métaux	Solvants chlorés	Autres pollutions	SYNTHESE ETAT CHIMIQUE
2005	BE		BE			BE
2006	BE	BE	BE			BE
2007	BE	BE	BE	BE		BE
2008	BE		BE			BE
2009	BE		BE			BE
2010	BE		BE			BE

Tableau 18 : État de la masse d'eau souterraine (FRDG130) au droit de la station de suivi de Fontaine de V.

Commentaires sur la base du SEQ Eaux souterraines

Nitrates : teneurs très faibles (en moyenne 4,6 mg/l entre 2002 et 2011) et relativement stables.

Pesticides : aucune contamination relevée au cours des dix dernières années

Chlorures : <6 mg/l - très bonne qualité

Sulfates : <25 mg/l au cours des dix dernières années - très bonne qualité

Les molasses miocènes du Comtat (FRDG218)

Station d'Aubignan, la plus proche du bassin-versant de l'Ouvèze

État des eaux

.	Nitrates	Pesticides	Métaux	Solvants chlorés	Autres pollutions	SYNTHESE ETAT CHIMIQUE
2006		BE				BE
2007	BE	BE	BE	BE		BE
2008	BE		BE			BE
2009	BE		BE			BE
2010	BE		BE			BE

Tableau 19 : État de la masse d'eau souterraine (FRDG218) au droit de la station de suivi d'Aubignan

Commentaires sur la base du SEQ Eaux souterraines

Nitrates : teneurs très faibles (<6 mg/l entre 2006 et 2011)

Pesticides : aucune contamination relevée au cours des cinq dernières années

Chlorures : <20 mg/l - très bonne qualité

Sulfates : entre 45 et 60 mg/l au cours des cinq dernières années

Bactériologie : Dégradation ponctuelle de la qualité par des pollutions bactériennes (entérocoques).

Conformément aux méthodes d'évaluation en vigueur, toutes les masses d'eau souterraines présentent actuellement un bon état chimique au droit des stations situées à l'intérieur du bassin versant de l'Ouvèze ou à proximité.

Pour autant, les analyses régulières mettent en évidence des altérations de la qualité des eaux qui peuvent présenter des problèmes pour certains usages, notamment pour l'alimentation en eau potable.

Annexe I_9 – Les communes face aux risques naturels et technologiques

Sources : Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Drôme (2004), Tableaux des risques naturels et technologiques identifiés dans le Vaucluse (2008), sites Internet des Préfectures et DDT 26 et 84

Etat des risques sur le bassin versant de l'Ouvèze

D'après les Dossiers Départementaux des Risques Majeurs (DDRM) et études ultérieures, les communes du bassin versant de l'Ouvèze sont exposées à divers risques naturels et technologiques (cf. **Tableau 20** et **Tableau 21**) et plus particulièrement :

- **les « inondations »**, dont :
 - les inondations liées aux crues torrentielles de l'Ouvèze et de ses affluents ;
 - les inondations de ruissellement qui se produisent essentiellement en zones urbaines et lors de pluies orageuses de forte intensité ;
 - les inondations de plaine liées aux débordements du Rhône et aux remontées de la nappe alluviale.
- **les incendies**. Plusieurs communes sont particulièrement exposées au risque de feux de forêts. En effet, la prédominance d'une végétation dense et thermophile (landes, garrigues forêt méditerranéenne...) et l'exposition aux vents de la vallée du Rhône, les rendent très vulnérables. L'origine des feux peut tout aussi bien être anthropique, liée à la fréquentation des sites (mégots, bivouacs...) que naturelle (foudre).
- **les mouvements de terrain** qui, selon les cas, peuvent se traduire par diverses problématiques comme le gonflement des argiles, les glissements de terrain ou encore l'effondrement. Ce risque a semble-t-il été diminué par les reboisements engagés dès la fin du 19ème siècle, dans le cadre de la Restauration des Terrains en Montagne (RTM) et qui ont permis de recouvrir et de stabiliser les sols, notamment en bordure du Toulourenc (source : DOCOB Mont Ventoux, 2000).
- **les risques technologiques** sont surtout liés au transport de matières dangereuses (essentiellement par les axes routiers) et plus ponctuellement aux activités industrielles (ex : CAPL et Eurenco-France à Sorgues, classées SEVESO).

Le risque inondations concerne l'essentiel des communes du bassin versant. Il constitue à ce titre une problématique majeure du territoire à intégrer tant dans les documents d'urbanisme que dans les programmes de gestion concertée du bassin-versant, tel que le futur contrat de rivière.

Commune	Risque naturel				Risque technologique	
	Inondations	Mouvement de terrain	Incendie	Séisme	Industriel	Transport de matières dangereuses (TMD)
Aulan	X					
Barret-de-Lioure	X					
Beauvoisin	X	X		Très faible		
Benivay-Ollon	X			Très faible		
Buis-les-Baronnies	X	X	X	Très faible		
Eygalières	X		X	Très faible		
Merindol-les-Oliviers	X			Très faible		
Mevouillon	X					
Mollans-sur-Ouveze	X	X	X	Très faible		
Montauban-sur-l'Ouveze	X					
Montbrun-les-Bains	X		X			
Montguers	X					
La Penne-sur-l'Ouveze	X			Très faible		
Pierrelongue	X			Très faible		
Plaisians	X		X	Très faible		
Le Poet-en-Percip	X			Très faible		
Propiac	X			Très faible		
Reilhanette	X					
Rioms	X			Très faible		
La Roche-sur-le-Buis	X	X		Très faible		
La Rochette-du-Buis	X	X		Très faible		
Saint-Auban-sur-l'Ouveze	X			Très faible		
Sainte-Euphémie-sur-Ouveze	X			Très faible		
Vercoiran	X			Très faible		

Tableau 20 : Les communes drômoises face aux risques naturels et technologiques

Commune	Risque naturel				Risque technologique	
	Inondations	Mouvement de terrain	Incendie	Séisme	Industriel	TMD
Aurel	X	EFF	X	Très faible		X
Beaumont-du-Ventoux	X	EFF, GLISS, GA	X	Très faible		X
Bedarrides	X		X	Très faible		X
Brantes	X	EFF, EBOUL	X	Très faible		X
Courthézon	X			Très faible		X
Crestet	X		X	Très faible		X
Entrechaux	X	EFF	X	Très faible		X
Faucon	X	X	X	Très faible		X
Gigondas	X	EFF, EBOUL, GLISS	X	Très faible		X
Jonquières	X	GA	X	Très faible		X
Malaucène	X	EFF, GLISS, MIN	X	Très faible		X
Puymeras	X	GA	X	Très faible		X
Rasteau	X	GLISS	X	Très faible		X
Roaix	X	X	X	Très faible		X
Sablet	X		X	Très faible		X
Saint-Leger-du-Ventoux	X	EFF, EBOUL, GLISS	X	Très faible		X
Saint-Marcellin-les-Vaison	X	X	X	Très faible		X
Saint-Romain-en-Viennois	X	GA	X	Très faible		X
Sarrians	X	X		Très faible		X
Savoillan	X	EFF	X	Très faible		X
Séguret	X	EBOUL	X	Très faible		X
Sorgues	X	GA	X	Très faible	"Eurengo-France,CAPL"	X
Vacqueyras	X	GA	X	Très faible		X
Vaison-la-Romaine	X	EFF	X	Très faible		X
Violes	X			Très faible		X

Tableau 21 : Les communes vauclusiennes face aux risques naturels et technologiques

Rappel du contexte réglementaire :

Face aux risques naturels et technologiques, les collectivités locales se doivent de maîtriser l'aménagement de leur territoire en s'appuyant sur trois règles fondamentales :

- éviter d'implanter des quartiers nouveaux dans des zones d'aléa fort,
- éviter d'augmenter les risques dans les zones sensibles,
- diminuer la vulnérabilité des zones déjà urbanisées.

L'objectif est double : préserver les vies humaines et limiter le coût des dommages occasionnés.

Pour mettre en œuvre ces principes, les collectivités locales disposent de deux types d'outils :

- **les documents de planification et d'urbanisme** avec en particulier les SCOT et les PLU qui respectivement définissent les orientations de développement et fixent les servitudes d'utilisation des sols en intégrant les risques
- **les plans de prévention des risques naturels et technologiques** établis par le préfet qui précisent les règles et périmètres d'urbanisme et valent servitude d'utilité publique. A ce titre les PPRI définissent des zones inconstructibles, constructibles sous conditions et peuvent interdire la réalisation d'ouvrages susceptibles de provoquer un obstacle à l'écoulement des crues, selon une échelle d'aléas.

La prise en compte des risques passe également par une information-sensibilisation des citoyens :

- depuis 2006, l'acquéreur ou locataire de tout bien immobilier est informé des risques majeurs par le vendeur ou bailleur.
- le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui recense les risques auxquels sont exposées chacune des communes est régulièrement mis à jour et consultable sur Internet et en mairie
- le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le plan d'affichage des risques et consignes, outils de déclinaison locale de l'information sur les risques sont également consultables en mairie (cf. chapitre DICRIM)
- les communes dotées d'un PPRI doivent également communiquer tous les deux ans minimum sur les actions conduites en termes de prévention des risques.

Plusieurs communes du bassin-versant de l'Ouvèze se sont ainsi dotées de plans de prévention des risques.

Concernant les inondations, la situation actuelle est la suivante :

– **Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de l'Ouvèze :**

- prescrit le 26/10/2000 sur 50 communes, dont deux (Aurel et Sarrians) se sont retirées en 2007
- appliqué par anticipation le 27/07/2006
- approuvé le 30/04/2009, il concerne finalement 39 communes dont 23 du Vaucluse et 16 de la Drôme
- suspendu sur huit communes vauclusiennes suite à plusieurs jugements administratifs en 2010-2011
- puis de nouveau en vigueur sur l'ensemble de son périmètre.

– **PPRI du Sud-Ouest du Mont Ventoux** : approuvé le 30/07/2007, il concerne 24 communes dont Sarrians et Vacqueyras sur la zone d'étude, qui sont également soumises au PPRI de l'Ouvèze.

– **PPRI du Rhône** : approuvé le 20/01/2000 et révisé en 2002, il porte sur 10 communes vauclusiennes, dont Sorgues située sur le bassin-versant de l'Ouvèze

– **PPRI de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu**, mis en application par anticipation en 2007 et soumis à enquête publique en 2011, il concerne Rasteau sur la zone d'étude, commune également visée par le PPRI de l'Ouvèze.

Ainsi, sur 9 communes du bassin versant, dont huit du département de la Drôme, le risque inondation est identifié mais ne fait l'objet d'aucun PPRI à l'heure actuelle.

☞ *cf. carte Inondation*

Le Plan de Prévention des Risques en vigueur sur Buis-les-Baronnies intégrerait l'ensemble des risques identifiés sur cette commune : inondations (révision approuvée le 3/08/2012 pour ce volet), mouvements de terrain et incendies (source : diagnostic territorial du projet de PNR des Baronnies). La commune de Roches-sur-le-Buis serait également dotée d'un plan de prévention pour le risque mouvements de terrain. Hormis ces deux communes, aucun autre PPR mouvements de terrain ou incendies de forêts n'est encore en vigueur sur le reste du territoire exposé à ce type de risques.

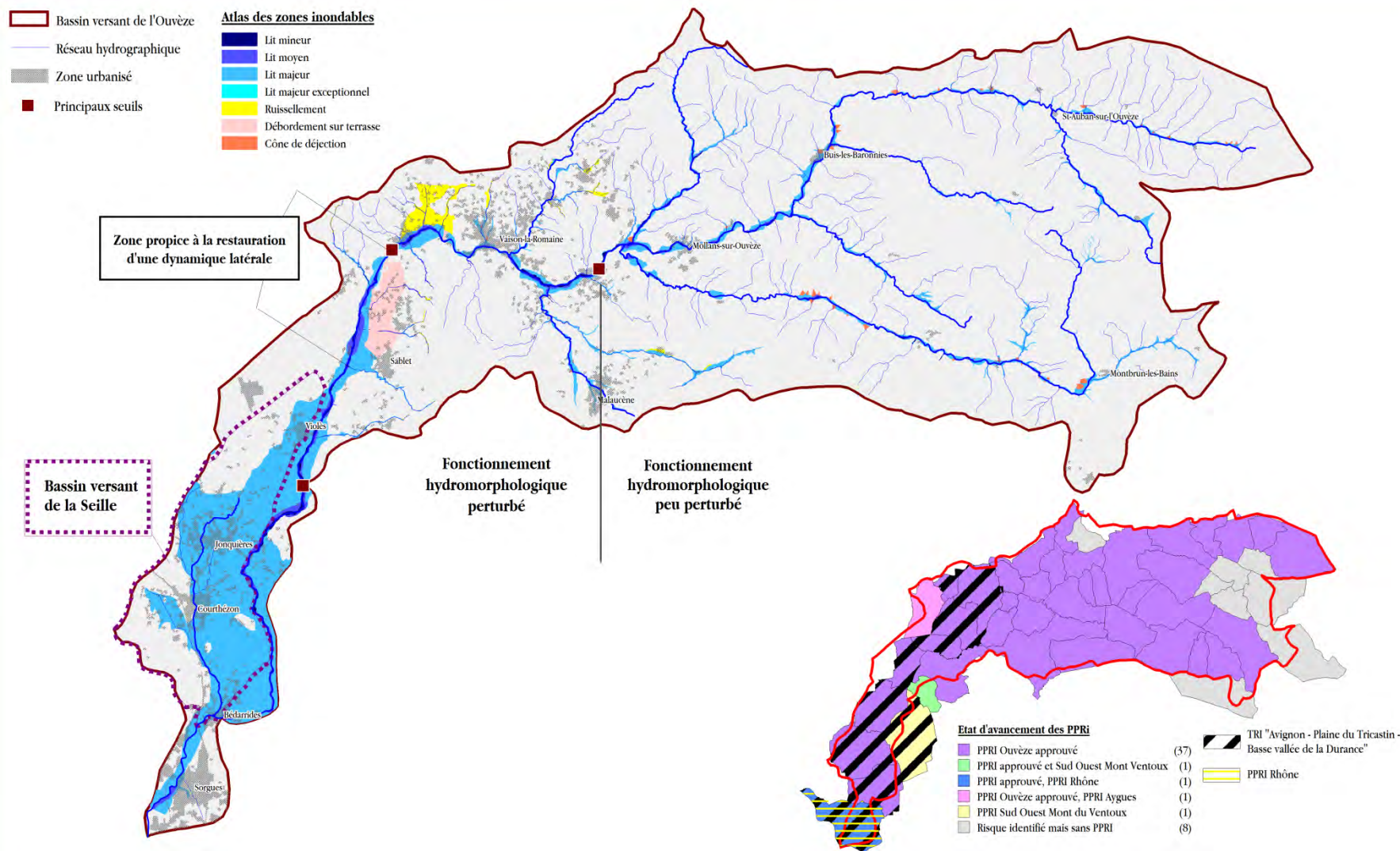
Prescrit en juillet 2009, le Plan de Prévention des Risques Technologiques lié à la société EURENCO-France sur la commune de Sorgues (production de poudres et matériaux explosifs) était encore à l'étude en octobre 2011.

La prise en compte d'un risque ne se limite pas seulement à sa prévention. En effet, elle passe autant que possible par une prévision de ce risque qui se traduit très souvent par la mise en place d'un réseau de surveillance. Ainsi, sur le bassin-versant de l'Ouvèze, cinq stations de suivi hydrologique ont été instaurées sur le cours de l'Ouvèze, afin d'enregistrer les précipitations et d'anticiper les fortes variations de débit des cours d'eau : Buis-les-Baronnies (26), Entrechaux, Vaison-la-Romaine, Roaix et Bédarrides (84).

Le statut de commune « sinistrée » a également été créé. Il permet aux communes de recevoir des indemnités pour reconstruire les biens endommagés et relancer l'économie après approbation d'un arrêté de catastrophe naturelle.



INONDATION



Source : DREAL PACA et DREAL Rhône-Alpes

0 2,5 5 km



Annexe I_10 – Un fonctionnement physique dégradé par les aménagements et travaux

En complément des données produites par le schéma de restauration, d'aménagement, de gestion et d'entretien du bassin de l'Ouvèze (2000) et par l'analyse du transport solide sur l'Ouvèze (SIEE/ERTM 2001), déjà intégrées au dossier de 2008, deux études plus récentes fournissent quelques éléments complémentaires sur le fonctionnement physique des cours d'eau :

- L'étude d'aménagement visant la protection contre les crues du bassin de l'Ouvèze (SCE – Novembre 2009),
- L'élaboration du second plan pluri-annuel de restauration et d'entretien de la végétation de l'Ouvèze et ses affluents (ENVEO – 2011).

Les extractions de matériaux

Le cadre réglementaire

Le cadre réglementaire n'est pas modifié de façon significative : les extractions de matériaux sont interdites en lit mineur et dans l'espace de mobilité des cours d'eau (arrêté du 22 septembre 1994, modifié par l'arrêté du 24 janvier 2001), hormis pour les situations qui nécessitent des interventions pour la protection des personnes, des ouvrages, et pour assurer la navigation.

La définition d'un espace de mobilité sur l'Ouvèze est donc un enjeu fort qui permettra notamment de faciliter l'application de la réglementation en vigueur

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015, dans sa disposition 6A-10 (Assurer la compatibilité des pratiques d'entretien des milieux aquatiques et d'extraction en lit majeur avec les objectifs environnementaux), rappelle que si des extractions en lit mineur sont prévues, elles doivent être engagées dans le cadre de plan de gestion sédimentaire décliné à l'échelle du bassin versant (cf. disposition 6A-05 du SDAGE) et doivent intégrer la réinjection des matériaux de curage dans le lit mineur comme règle, en particulier dans les bassins qui font l'objet de déficit sédimentaire.

Le bassin versant de l'Ouvèze est identifié sur la carte 6A-A du SDAGE (restauration du transit sédimentaire) ; des actions de restauration du transit sédimentaire doivent donc y être définies.

Le SMOP doit ainsi engager une étude hydromorphologique sur l'Ouvèze qui permettra de préciser le fonctionnement du cours d'eau et de décliner une stratégie de gestion notamment en matière de transit sédimentaire.

L'impact des extractions

En amont de Vaison-la-Romaine, depuis 1993, l'enfoncement du lit serait d'environ 1 m sur 1 km soit l'équivalent d'environ 50 000 m³ de matériaux. L'incision est également importante en aval du seuil de Roaix (effet combiné du déficit sédimentaire et du seuil) ; les sites d'extraction en amont du pont de Sablet ont été comblés. A partir de Violès, mais aussi du seuil de Carpentras au pont de Jonquières, le lit est fortement perturbé par les extractions réalisées en aval (incision importante).

L'aménagement de l'Ouvèze et de ses affluents

☞ cf. carte : Aménagement du lit et des berges

L'étude conduite par ENVEO (rapports 2011), a permis de dresser un diagnostic global des cours d'eau et des perturbations. Globalement, cette étude distingue différentes situations pour les cours d'eau étudiés :

- Des secteurs préservés, avec peu de pression et d'enjeu humain : amont Ouvèze, Menon, amont Toulourenc, Toulourenc aval, affluents Toulourenc, amont Derboux, affluents Eyguemarse et amont Eyguemarse, au niveau desquels aucune intervention n'est proposée (ou de façon très localisée)
- Des secteurs globalement en bon état, où les pressions sont peu marquées et les enjeux humains plus nombreux : Toulourenc amont et médian, Ouvèze en aval de Buis les Baronnie, l'Ouvèze en amont du Pont Saint-Michel, l'Ouvèze du Seuil St-Michel jusqu'à Bédarrides, l'Ouvèze en aval de St-Auban, le Lauzon – Des opérations de restauration ou d'entretien ponctuel du lit et des berges peuvent y être préconisées.
- Des secteurs présentant de nombreuses perturbations et/ou subissant une forte pression : périphérie zone urbaine, zone urbaine ou en secteurs agricoles comme sur le Charuis (la Rochette de Buis), le Groseau (Malaucène) et le Rieufroid sur l'essentiel de leur linéaire, l'Ouvèze à l'aval du coude de Bédarrides, la Seille ... Des opérations de restauration ou d'entretien plus ambitieuses du lit et des berges peuvent y être préconisées.
- Des secteurs très dégradés, avec des berges artificialisées : le Groseau à Malaucène, quelques ravins au nord de Vaison-la-Romaine, le Menon à Buis les Baronnie, la Seille à Courthézon et Bédarrides, la Contre-Seille. Des opérations de restauration profondes pourraient y être conduites, tout en conservant les fonctions de transit hydraulique dans les secteurs à enjeux.

Les travaux et ouvrages en rivière

Les travaux et ouvrages de limitation des débordements

Suite aux crues dévastatrices de 1992, de nombreux travaux ont été entrepris sur l'Ouvèze : confortement des berges, stabilisation d'ouvrages hydrauliques...

Certaines zones du Toulourenc ont également fait l'objet de confortements au moyen de gabions.

Recalibrage et aménagements ont eu pour conséquence : une chenalisation du lit et ainsi une régression du profil en tresse de ces deux rivières, une déconnexion du lit mineur et de ses annexes et de fait une diminution des champs d'expansion des crues

Les endiguements

La digue comprend un ouvrage longitudinal au cours d'eau, composé le cas échéant de plusieurs tronçons et, s'ils existent, les raccordements amont et aval au terrain naturel ou à d'autres ouvrages.

Sont ainsi considérés comme des digues (au sens du R.214-113 du Code de l'environnement) :

- les ouvrages de protection contre les inondations fluviales, généralement longitudinaux au cours d'eau,
- les ouvrages qui ceinturent des lieux habités,
- les ouvrages de protection contre les submersions marines en zone d'estuaires,
- les digues des rivières canalisées,
- les ouvrages de protection sur les cônes de déjection de torrents,
- les digues transversales délimitant, avec la digue longitudinale, une zone de protection homogène.

La circulaire du 8 juillet 2008 est venue préciser la description des ouvrages visés par la démarche de classement du décret du 11 décembre 2007. Elle considère qu'une "digue" est un ensemble cohérent du point de vue du fonctionnement hydraulique et de la protection contre les crues. Selon cette circulaire, la digue se distingue du barrage par le fait qu'il s'agit d'"un ouvrage longitudinal qui n'a pas fonction de retenir de l'eau mais plutôt de faire obstacle à sa venue".

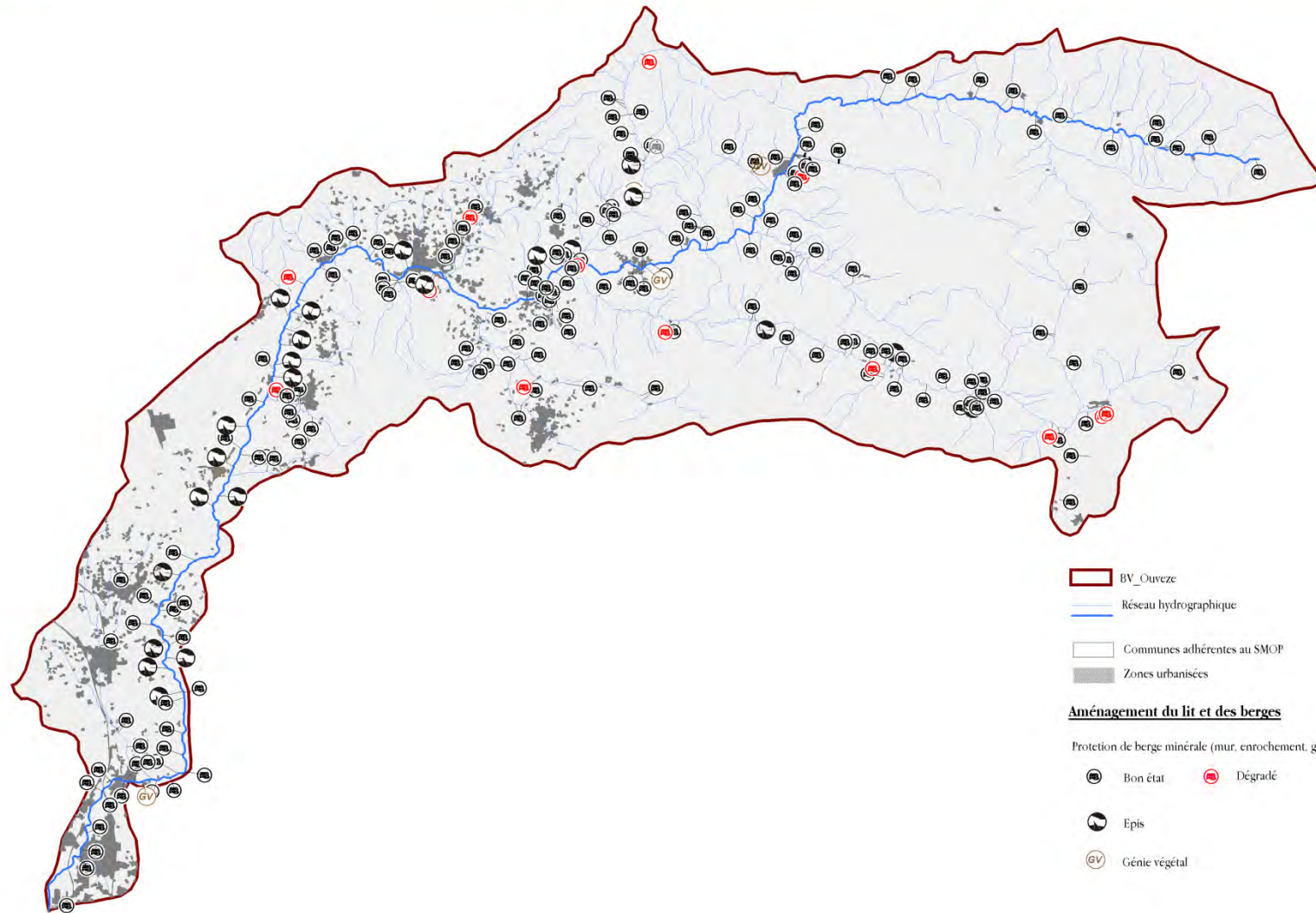
Le décret et ses textes d'application mettent en place 4 catégories de barrages et digues de A à D, selon l'importance de l'ouvrage et la population protégée. Les ouvrages, suivant leur catégorie, sont soumis à un ensemble de préconisations en terme d'études et de consignes d'entretien et de surveillance.

Tout propriétaire de barrage ou de digue est concerné par cette réglementation, qui précise les rôles et obligations de chacun.

L'article L. 562-8-1 du Code de l'environnement, issu de la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle 2) portant engagement national pour l'environnement, inscrit des dispositions relatives aux digues dans le titre relatif à la prévention des risques naturels :

"Les ouvrages construits en vue de prévenir les inondations et les submersions doivent satisfaire à des règles aptes à en assurer l'efficacité et la sûreté. La responsabilité du gestionnaire de l'ouvrage ne peut être engagée à raison des dommages que l'ouvrage n'a pas permis de prévenir dès lors qu'il a été conçu, exploité et entretenu dans les règles de l'art et conformément aux obligations légales et réglementaires. Un décret en Conseil d'État fixe les obligations de conception, d'entretien et d'exploitation auxquelles doivent répondre les ouvrages en fonction des enjeux concernés et des objectifs de protection visés. Il précise également le délai maximal au-delà duquel les ouvrages existants doivent être rendus conformes à ces obligations ou, à défaut, doivent être neutralisés".

AMÉNAGEMENT DU LIT ET DES BERGES



Source : PPRE (envéo Ingénierie)

0 2.5 5 km



Les ouvrages transversaux (les seuils)

Sources : 'étude ENVEO, étude de faisabilité d'abaissement des seuils de l'Ouvèze – Incidence sur le transport solide (SCE – juillet 2008).

Synthèse

Dans le cadre de l'étude réalisée par ENVEO (76 cours d'eau concernés soit environ 390 km prospectés), **60 seuils ont été identifiés**. Chaque ouvrage a fait l'objet d'une caractérisation précise : position, matériaux, vannage, dispositif de débit réservé, continuité et intérêt piscicole, état général, problématiques et impacts...

Ainsi, les seuils sont particulièrement nombreux :

- sur l'Ouvèze : en amont du bassin versant, autour de Buis-les-Baronnies,
- sur le Toulourenc amont, et son affluent l'Anary,
- sur le Groseau.

La densité est plus faible sur l'Ouvèze médiane et aval et sur les autres affluents.

Les plus influents sur le profil en long sont :

- sur l'Ouvèze : le seuil Saint-Michel, le seuil de Roaix et le seuil du canal de Carpentras. Ces ouvrages sont pour partie responsables de la très forte incision du lit observée en aval.
- et sur le Toulourenc : le seuil du pont de la RD5.

Plusieurs de ces seuils participent à la stabilisation de la rivière :

- le seuil aval du pont de Buis-les-Baronnies (26),
- le seuil aval du pont Saint-Michel à Entrechaux (84),
- les seuils aval de Vaison-la-Romaine (prises d'eau des canaux de Séguret et de Roaix (84)),
- le seuil de Roaix (prise d'eau du canal de Rasteau (84)),
- le seuil du passage en siphon du canal de Carpentras à Jonquières (84),
- le seuil de la confluence entre l'Ouvèze et le Rhône à Sorgues (84).

La plupart de ces seuils sont répertoriés dans le cadre du ROE notamment sur l'Ouvèze médiane et aval.

Les seuils de Roaix (ASA de Rasteau) et du Canal de Carpentras.

Les seuils de Roaix (ASA de Rasteau) et du Canal de Carpentras jouent un rôle sur l'écoulement des crues au droit de Roaix pour le premier et en aval de Violès pour le second.

La forte incision en aval de ces ouvrages souligne également leur contribution à la perturbation du transit sédimentaire et donc du fonctionnement morpho-dynamique de l'Ouvèze aval.

L'étude réalisée en 2008 visait à préciser l'incidence de ces seuils localement et globalement, afin :

- d'établir les modalités de restructuration (abaissement et confortement) permettant de conserver l'utilité de ces ouvrages tout en augmentant la capacité d'écoulement en période de crue,
- de justifier l'intérêt général de l'opération en explicitant clairement l'incidence des aménagements sur la dynamique fluviale (notamment inondation et transit sédimentaire).

Le seuil de Roaix (ASA de Rasteau) est associé à une prise d'eau alimentant un canal d'irrigation en rive droite. Plusieurs enjeux anthropiques associés à l'ouvrage :

- prise d'eau destinée à l'irrigation,
- zones urbanisées en amont rive droite mais aussi rive gauche,
- RD 975 en rive droite et RD 7 en amont avec ouvrage de franchissement.

En période de crue, au niveau de l'ouvrage, le lit est contenu entre deux terrasses hautes et il n'y a pas de débordement généralisé.

Concernant le transport solide, la zone d'influence de l'ouvrage en amont est évaluée à 1 700 m. Le seuil contribue donc à protéger les assises des ouvrages de franchissement (nouveau pont de Roaix, berges en centre-ville ...).

L'incision en aval de l'ouvrage est marquée, avec un substrat affleurant très sensible aux érosions. Le retour à un profil d'équilibre nécessiterait un abaissement de 2 m du seuil.

Le seuil du Canal de Carpentras : est situé en aval de la commune de Violès au lieu-dit Saint-Jacques, au niveau du franchissement du Canal de Carpentras par un canal en siphon sous le lit mineur de l'Ouvèze.

L'enjeu principal est le franchissement par le Canal de Carpentras. En aval du seuil, le lit est soumis à une forte érosion régressive depuis le pont de Jonquières (progression rapide) risquant à termes d'entraîner la chute du Canal.

En période de crue, l'amplitude est faible (0,5 m au droit du seuil) entre les crues décennale et centennale, du fait d'un débordement en amont rive droite et une largeur d'écoulement plus importante.

Le secteur Violès / Jonquières est particulièrement important en période de crue :

En amont du seuil, la capacité du lit est faible (voisine de $250 \text{ m}^3/\text{s}$ soit Q10) ; la vallée présente un profil de plaine en toit, la plaine inondable de l'Ouvèze n'est plus confinée entre des reliefs ou des terrasses hautes.

En aval du seuil, du fait de l'incision, la capacité du lit est élevée, proche de 600 à $700 \text{ m}^3/\text{s}$.

Concernant le transport solide, les affouillements sont importants en aval de l'ouvrage (érosion des berges) ; le lit est large et profond. Le piégeage des sédiments en amont de l'ouvrage a accentué le phénomène d'enfoncement en aval. Aujourd'hui, la retenue amont est colmatée et l'ouvrage quasiment transparent au transport solide. La zone d'influence de l'ouvrage est estimée à 1 700 m environ ; le retour à un profil d'équilibre nécessiterait un abaissement de 1,5 à 2 m du seuil.

Les ouvrages de franchissement

Environ 400 ouvrages de franchissement des cours d'eau ont été recensés dans le cadre de l'étude ENVEO ; ils sont souvent en bon état, mais parfois menacés par l'incision du cours d'eau.

Ces ouvrages se répartissent sur l'ensemble des cours d'eau, avec une densité logiquement plus faible sur l'Ouvèze aval (franchissement du cours d'eau au niveau de quelques ponts principaux uniquement).

La plupart de ces ouvrages ne perturbent pas le fonctionnement hydro-morphologique des cours d'eau à l'exception du pont de Beauregard sur l'Ouvèze aval.

Les ouvrages latéraux de protection des berges

L'étude ENVEO a permis un inventaire des protections de berges sur les cours d'eau prospectés (76 cours d'eau concernés soit environ 390 km prospectés).

Les aménagements de berges concernent l'ensemble des cours d'eau.

Ils sont globalement nombreux mais la plupart ne concernent que des linéaires ponctuels. Mentionnons toutefois les longues digues dans la plaine en amont de Bedarrides de part et d'autre de l'Ouvèze. Ces aménagements sont surtout présents au niveau des zones urbaines ; les principaux linéaires aménagés sont :

- Pour l'Ouvèze, les secteurs de Buis-les-Baronnies, Mollans/Ouvèze, Vaison-la-Romaine, Bedarrides, Sorgues.

- Et pour ses affluents,
 - le ruisseau de Crabaye dans le hameau de la Combe (commune de Montauban-sur- l'Ouvèze,
 - le Riou de Sainte-Euphémie dans Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze,
 - le Malguéri et le Menon dans Buis-les-Baronnies,
 - le Derboux dans Eygaliers,
 - le torrent d'Anary dans Montbrun-les-Bains,
 - le Groseau dans Malaucène,
 - le ravin de Sainte Croix, de Baye et de Pommerol dans Vaison-la-Romaine,
 - le Vallat des Saules dans Roaix,
 - la Seille dans Jonquières, Courthézon et Bédarrides.

La Contre Seille est un canal trapezoïdal bétonné qui ne constitue pas un véritable cours d'eau.

En supplément des aménagements de berges liés aux traversées urbaines, l'Ouvèze présente également un grand nombre d'épis visant à contrôler le cheminement du cours d'eau. Ces épis sont surtout présents sur la partie aval, entre Roaix et Bédarrides.

Même si les aménagements du lit et des berges restent souvent ponctuels, ils sont néanmoins nombreux sur le bassin versant, y compris dans les secteurs de plaine plutôt favorable à une dynamique latérale des cours d'eau.

Si ces ouvrages participent localement au maintien des capacités hydrauliques des cours d'eau (cas des zones urbaines notamment), ils empêchent par ailleurs les phénomènes d'érosion latérales favorables au bon fonctionnement éco-morphologique de ces milieux.

Dans le cadre du contrat de rivière (et au regard des conclusions de l'étude sur le transport solide à venir), il s'agira donc de définir une stratégie claire en matière de stabilisation du lit et des berges et donc de se positionner vis-à-vis des ouvrages existants (mais également des éventuelles demandes d'aménagement qui seraient formulées) en particulier dans les secteurs historiquement favorables à une dynamique latérale des cours d'eau (essentiellement l'Ouvèze en aval de Roaix).

L'état actuel du lit de l'Ouvèze

L'abaissement des fonds par tronçon

Zone de Montagne :

- Amont seuil St Michel : l'érosion est faible et le lit est stable en raison d'un substrat globalement résistant.
- Amont Vaison-la-Romaine : l'érosion régressive poursuit sa progression à l'aval du seuil St-Michel ; en aval du seuil, l'enfoncement significatif et récent. Cet enfoncement a pour conséquence une déstabilisation d'ouvrage sur le lit et sur les berges. L'érosion régressive se propage sur les affluents de l'Ouvèze en rive gauche et rive droite. Depuis 1993, l'enfoncement est d'environ 1 m sur 1 km ce qui correspondrait au départ d'environ 50 000 m³ de matériaux.
- Dans Vaison-la-Romaine : le profil est assez stable du fait des seuils en aval qui stabilisent le profil en long.

Zone de transit :

La pente est régulière et le profil surtout influencé par les seuils et ponts (seuils de Roaix, du Canal de Capentras, pont de la RD 977 et de la RD 8).

L'incision est par contre importante en aval des seuils (ex : près de 4 m en aval immédiat du seuil de Roaix, plus de 3,5 m en aval de ce seuil depuis 1993 (mais doute sur le levé de 1993)).

Les sites d'extraction de matériaux en amont du pont de Sablet sont aujourd'hui comblés.

L'amont du Pont de Sablet constitue une zone de divagation historique de la rivière.

Zone de dépôt :

Aucune évolution significative du profil en long.

En une vingtaine d'années (1974 à 1992) : abaissement moyen des fonds de 2,5 m correspondant à environ 1 685 000 m³ libérés entre Bedarrides et Entrechaux.

Les affleurements de substratum

Pour l'étude SIEE/ERTM (2001), les affleurements du substratum sont une problématique majeure. Ils ont à la fois des conséquences physiques et biologiques (habitats, qualité), et des répercussions sur les usages (déstabilisation d'ouvrage, modification du contexte hydrogéologique par abaissement des nappes alluviales sollicitées pour l'AEP et l'irrigation ...).

Le transport solide

Les apports de matériaux

Les apports amont (zone de montagne sont prépondérants). Le tri des matériaux s'effectue dès l'amont comme en témoigne la granulométrie peu variable observée à partir de Vaison-la-Romaine (zone de fourniture des matériaux éloignée de la plaine).

Les principales zones d'érosion (de versant) sont dans la montagne et les stocks de matériaux dans le lit sont considérables (Ouvèze, Toulourenc, Eyguemarse) :

- sur l'Ouvèze : Montauban, amont Gorges d'Ubieux,
- sur le Toulourenc : amont du bassin versant, affluents rive gauche en limite de Montbrun et Barret de Lioure, torrents sur le versant Nord du Ventoux
- sur l'Eyguemarse : fourniture plus modeste (autour de Propriac et à proximité de la source).

Les affluents en aval du Toulourenc fournissent très peu de matériau (secteur de plaine essentiellement),

L'érosion des berges joue un rôle modeste dans le bilan de transport : phénomène de transfert avec érosion d'une berge compensée par un dépôt à proximité.

La quantification du transport solide

En période de crue

Le transport solide est estimé à 5 500 m³ lors d'une crue décennale.

Il est de 22 000 m³ environ pour une crue centennale

Mais les importants débordements limitent les capacités de transport (limité au débit liquide avant débordement soit 300 m³/s). Le transport en crue centennale passe ainsi de 22 000 à 14 000 m³.

En 1992, le débordement a été plus rapide en amont avec pour conséquence un débit liquide plus faible en aval ayant induit :

- des dépôts importants en zone de débordement (faible capacité de transport dans le lit), qui ont encore réduit la capacité du lit et contribué à l'accroissement des débordements,
- des érosions marquées dans les secteurs non débordants (forte capacité de transport).

Les volumes transportés lors des crues peuvent être comparés avec les capacités de transports des différents tronçons (cf. **Tableau 22**, **Tableau 23** et **Tableau 24**):

Période de retour (années)	Volume transporté sans débordement (m3)	Volume transporté avec débordement au delà de 300 m3/s (m3)
10 (220 m3/s)	5 500 m3	5 500 m3
100 (580 m3/s)	22 000 m3	14 000 m3
500 (900 m3/s)	40 000 m3	16 000 m3
1992 (1060 3/s)	24 000 m3	8 500 m3

Tableau 22 : Volumes transportés en période de crue (source SIEE/RTM 2001)

Période de retour (années)	Rappel du volume transporté dans la zone de transit (m3)	Volume transporté au coude de Bedarrides (m3)
10 (220 m3/s)	5 500 m3	1 000 m3
100 (580 m3/s)	22 000 m3	5 000 m3
500 (900 m3/s)	40 000 m3	9 000 m3
1992 (1060 3/s)	24 000 m3	5 500 m3

Tableau 23 : Volumes transportés en période de crue au coude de Bédarrides

Tronçon	Capacité moyenne annuelle transport solide (m3/an)
De buis les baronnies à la limite départementale	4700
De la limite départementale à Jonquières	14000
De jonquières au coude amont de Bedarrides	15600
Du coude amont Bedarrides à Sorgues	470
De Sorgues au Rhône	115

Tableau 24 : Capacité moyenne de transport annuelle pour différents tronçons (source : étude EAI – SCE 2009).

En amont du coude de Bédarrides, la capacité de transport annuelle est équivalente aux apports naturels (estimés à 15 000 m³/an en moyenne). Ces matériaux vont donc globalement transiter sur ce tronçon, sans modification significative du lit.

A partir du coude de Bédarrides, la capacité de transport diminue fortement ; les matériaux transportés vont donc se déposer dans le lit mineur.

Le constat actuel

A l'amont de Vaison-la-Romaine (zone montagneuse) :

- Le lit paraît en équilibre en amont du Seuil St Michel (pas d'évolution significative observée).
- Entre le seuil St-Michel et le CD 501 : le lit est fortement incisé (conséquences des extractions de matériaux et impact du suil St-Michel). Il en résulte une capacité hydraulique très importante (> Q100), et des érosions de berges et risques de déstabilisation d'ouvrage par enfoncement du lit ;
- Dans la traversée de traversée Vaison-la-Romaine, aucune évolution significative n'a été observée (profil stabilisé par les seuils).

Entre l'aval de Vaison-la-Romaine et la RD 950 (pont de Jonquières) :

- La pente est régulière et le profil surtout influencé par les seuils (Roaix, Canal de Carpentras) ;
- L'évolution est faible en amont du seuil de Roaix ; le lit est stable, et l'engravement lent.
- L'incision du lit est par contre importante en aval de l'ouvrage (comblement des sites d'extraction en amont du pont de Sablet, érosion progressive en aval du seuil). Le substrat, très sensible aux érosions, affleurent régulièrement (Rasteau, St-Aliman) ; le lit est localement très encaissé et les érosions de berges sont importantes.
- Du pont de Sablet à Violès, le lit est peu profond, étroit et stable du fait des stabilisations de berges ; Les débordements sont importants en période de crues (cf. inondation).
- A partir de Violès, le lit est de nouveau profond, fortement perturbé par les extractions en aval. Sa profondeur diminue progressivement en amont du seuil du Canal de Carpentras (stabilisation du profil en long par l'ouvrage et engraissement en amont).
- Du seuil du Canal de Carpentras au pont de Jonquières : l'incision est très marquée en aval du seuil de Carpentras Le lit est encore fortement perturbé par les extractions, avec des érosions importantes et des affouillements de berges.

Le tronçon de l'Ouvèze entre le seuil de Roaix et le Pont de Sablet est identifié comme le plus perturbé, avec de nombreux affleurements du substratum qui révèlent une dégradation rapide et dommageable du cours d'eau.

Les perturbations restent marquées en aval, notamment à hauteur du seuil du Canal de Carpentras et jusqu'au pont de Jonquières.

Synthèse

Concernant le fonctionnement physique des cours d'eau, les perturbations ne semblent pas significatives sur l'amont du bassin versant. Les désordres locaux ne remettent pas en cause le fonctionnement physique général de l'Ouvèze et de ses affluents. Les tronçons les plus perturbés correspondent souvent aux zones urbaines au niveau desquelles les enjeux hydrauliques peuvent toutefois justifier les aménagements existants et les opérations d'entretiens actuelles.

Sur l'Ouvèze, les principales perturbations sont notées :

- à partir du seuil St-Michel (Entrechaux) et jusqu'en amont de Vaison-la-Romaine,
- et surtout plus en aval, dans la plaine, entre le seuil de Roaix et le pont de Jonquières. Le tronçon entre le seuil de Roaix et le Pont de Sablet est identifié comme le plus perturbé, avec de nombreux affleurements du substratum qui révèlent une dégradation rapide et dommageable du cours d'eau.

Ces secteurs de plaine sont potentiellement favorables à une dynamique latérale de la rivière (divagation, érosion), intéressantes tant pour le potentiel écologique des cours d'eau que pour la gestion des crues.

Aujourd'hui, cette dynamique naturelle est fortement perturbée du fait des importantes modifications du lit mineur d'origine anthropique :

- Incision très forte, conséquence de l'extraction d'importantes quantités de matériaux dans le lit mineur, et de la rétention des sédiments en amont des principaux seuils,
- Stabilisation des berges et du lit par des enrochements, des épis.

Pour améliorer la situation, tant d'un point de vue écologique (fonctionnement des cours d'eau et qualité des habitats aquatiques) qu'hydraulique (gestion des crues), les orientations proposées visent globalement à redonner « plus d'espace » à la rivière (élargissement du lit mineur, reprise des érosions latérales).

Cette augmentation d'emprise concernera surtout le tronçon compris entre le seuil de Roaix et le pont de l'ancienne voie ferrée à Violès, et potentiellement l'aval du seuil Saint-Michel en amont de Vaison-la-Romaine. Dans une moindre mesure le retalutage des berges en aval du seuil du Canal de Carpentras jusqu'à Courthézon pourra nécessiter d'accroître l'emprise de ces dernières (diminution de leur pente), mais de façon sans doute plus modérée que pour le tronçon précédent.

L'étude hydromorphologique sur l'Ouvèze et ses affluents lancée dans le cadre du contrat de rivière permettra d'apporter des précisions complémentaires sur le fonctionnement du cours d'eau et de décliner une stratégie de gestion adaptée

Sans anticiper les conclusions de cette étude, au regard des informations déjà disponibles concernant la dynamique naturelle des cours d'eau et le transport solide, et en cohérence avec la stratégie qui sera retenus pour la gestion des crues, il faudrait engager une première réflexion sur l'opportunité de redonner de l'espace à la rivière dans le secteur de plaine en particulier, tout en tenant compte des enjeux humains exposés aux risques d'érosion des berges et d'inondation.

Annexe I_11 – La qualité piscicole des cours d'eau

Source : Banque de données IMAGE, PDPG26, étude frayères

Le peuplement piscicole

Le peuplement piscicole est variable et plus ou moins perturbé selon les secteurs du bassin-versant :

- **Contexte salmonicole conforme** pour l'Ouvèze et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Charuis, compris, ainsi que pour le Derboux. Le peuplement piscicole est ainsi largement dominé par la Truite Fario, localement accompagnée par le Chabot, la Loche Franche, le Barbeau fluviatile et sur certains petits affluents, l'Écrevisse à pieds blancs.
- **Contexte salmonicole moyennement perturbé** sur le Toulourenc et ses affluents. Si la Truite fario et ses espèces accompagnatrices telles que le Chabot, le Vairon et la Loche franche restent dominantes et abondantes, les cyprinidés d'eau vive (Barbeaux, Blageon, Chevaine, Toxostome) sont également bien présents.
- **Contexte salmonicole très perturbé** sur le Groseau et ses affluents
- **Contexte intermédiaire préservé** sur l'Ouvèze et ses affluents de sa confluence avec le Charuis jusqu'au Toulourenc, en aval de Mollans-sur-Ouvèze. Le peuplement piscicole est principalement composé de cyprinidés d'eau vive : Barbeau fluviatile et méridional, Blageon, Chevaine, Spirilin, Goujon, Toxostome... Loche franche et Vairon sont aussi régulièrement abondants.
- **Contexte intermédiaire moyennement perturbé** pour l'Ouvèze, du Toulourenc au Lauzon, ainsi que pour l'Aygue Marce.
- **Contexte intermédiaire perturbé** pour l'Ouvèze et ses affluents depuis Vaison-la-Romaine jusqu'à Bédarrides (confluence avec la Seille)
- **Contexte cyprinicole perturbé** pour l'Ouvèze aval de Bédarrides jusqu'à sa confluence dans le Rhône et pour la Seille aval. S'il constitue l'espèce repère, le Brochet semble très peu présent lors des dernières pêches conduites par l'ONEMA (2007 et 2009). Le peuplement reste néanmoins plutôt diversifié : Ablette, Barbeau, Blageon, Chevaine, Epinoche, Gardon, Goujon, Hotu, Spirilin, Toxostome, Vairon. A noter également la présence de l'Anguille qui remonterait jusqu'à Vaison-la-Romaine.

Les poissons migrateurs du bassin Rhône Méditerranée

Les investigations récemment conduites dans le cadre du DOCOB « Ouvèze-Toulourenc », du PLAGEPOMI et du Plan National Anguille confirment la présence de trois espèces piscicoles migratrices à fort intérêt patrimonial sur l'Ouvèze : l'Anguille, l'Alose feinte et la Lamproie (marine notamment).

D'après le PLAGEPOMI, les travaux conduits en 2008 sur la passe à poissons du seuil de la CNR à la confluence de l'Ouvèze avec le Rhône ont permis de rétablir la circulation piscicole de l'Alose sur l'aval de l'Ouvèze, rendant ainsi diverses frayères accessibles. Un dragage de ce dispositif aurait également été effectué en mars 2012 (avant la période de migration de l'Alose qui a lieu de fin mars à mi-juin) pour résorber son engravement et ainsi permettre un débit suffisant pour garantir la circulation piscicole.

L'inventaire départemental des zones de frayères, de croissance et d'alimentation

La circulaire du 21 janvier 2009 rappelle que les inventaires des zones de frayères, de croissance et de grossissement de la faune piscicole et astacicole doivent être arrêtés en juin 2012 au plus tard (cf. **Tableau 25**).

Concernant le département de la Drôme (amont du bassin-versant de l'Ouvèze) : l'avant-projet d'inventaire a été établi par les services de l'ONEMA au cours de l'année 2011. Il s'appuie sur une synthèse des connaissances bibliographiques et des investigations de terrain qui ont abouti :

- à l'établissement des aires naturelles de répartition des espèces,
- à l'inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères des espèces de la liste 1,
- à l'identification des zones de frayères à partir de l'observation de pontes ou d'alevins (liste 2),
- à l'inventaire des zones de croissances des espèces de la liste 2,
- à la hiérarchisation des enjeux frayères.

En janvier 2012, une concertation d'experts (MISEN, structures gestionnaires de cours d'eau, chambre d'agriculture et fédération de pêche de la Drôme) a permis de valider les critères de hiérarchisation des enjeux et ainsi de définir le projet d'inventaire.

Celui-ci devait alors être soumis à une concertation auprès de la FDAPPMA, du CODERST et de la CDPNPS au printemps 2012 avant d'être validée par le Préfet.

La décision du Préfet et de fait, les listes validées, ne sont pas encore disponibles à ce jour.

Faute d'élément plus précis, les données synthétisées ci-après sont issues de l'avant-projet présenté en commission élargie le 19/01/2012. Ainsi :

- une douzaine de tronçons de cours d'eau dont l'essentiel du cours de l'Ouvèze et de ses affluents principaux sont proposés au titre de la liste 1. Selon les cours d'eau, les espèces déterminantes sont : la Truite fario, le Chabot, la Vandoise ou encore le Barbeau méridional
- la présence de l'Ecrevisses à pieds blancs justifie l'identification d'un secteur de l'Ouvèze et de deux de ses affluents (le Menon et le Rieuchaud) au titre de la liste 2 - Écrevisses
- en revanche, aucun secteur n'a été identifié à partir de la présence d'alevins ou de pontes (liste 2 poissons) sur la partie drômoise du territoire

Hormis la Truite fario, toutes les espèces piscicoles et astacicoles protégées sont considérées comme menacées à l'échelle du département de la Drôme.

En conséquence, la méthode de hiérarchisation proposée met en avant un **enjeu majeur** :

- pour toutes les aires de reproduction des espèces menacées (Barbeau méridional, Vandoise, Chabot et Écrevisses à pieds blancs sur la partie drômoise de l'Ouvèze),
- pour les aires de reproduction de la Truite fario proposées en tant que réservoir biologique
- pour les zones présentant une fonctionnalité de reproduction indispensable pour le contexte piscicole de la Truite.

Les trois autres niveaux d'enjeu (de significatif à anecdotique) s'appuient sur la dégradation de la zone de fraie et sur son intérêt par rapport à la répartition de la Truite fario.

Tronçon de cours d'eau	Liste 1 – espèces présentes	Liste 2 poissons – espèces présentes	Liste 2 Écrevisse -espèce
L'Ouvèze de la source à la confluence avec le Menon	Barbeau méridional, Truite fario, Vandoise		
L'Ouvèze de la confluence avec le Menon jusqu'à la confluence avec le Toulourenc	Barbeau méridional, Truite fario		
L'Ouvèze de la confluence avec le Rieuchaud jusqu'à la limite départementale			Écrevisse à pieds blancs
Le Menon, de sa source à sa confluence avec l'Ouvèze	Barbeau méridional et Truite fario		Écrevisse à pieds blancs
Le Ravin de Rieuchaud de sa source à sa confluence avec l'Ouvèze	Truite fario		Écrevisse à pieds blancs
Le Charuis, de la source à la confluence avec l'Ouvèze	Truite fario		
Le Derboux de la limite départementale à la confluence avec l'Ouvèze	Barbeau méridional, Chabot, Truite fario et Vandoise		
Le ruisseau de Cramy des sources à la confluence avec l'Ouvèze	Truite fario		
Le ruisseau des Cléments de Pré Laugier à la confluence avec l'Ouvèze	Barbeau méridional et Truite fario		
L'Aygue Marce, du ravin de Saint-Jean (Bénivay-Ollon) à la confluence avec l'Ouvèze	Barbeau méridional		
Le Toulourenc, du pont de Vergol à la confluence avec l'Ouvèze	Barbeau méridional, Chabot et Truite fario		

Tableau 25 : Inventaire des zones de frayères et de croissance sur la partie drômoise du territoire, secteurs validés et espèces déterminantes (source DDT 26)

Concernant le département du Vaucluse, aucune donnée n'a encore été mise à disposition concernant l'état d'avancement de cet inventaire.

L'intérêt piscicole majeur des cours d'eau du bassin versant

L'intérêt piscicole des cours d'eau du bassin-versant de l'Ouvèze résulte principalement :

- de la présence du Barbeau méridional sur l'Ouvèze et le Toulourenc. D'après une publication de l'Agence de l'Eau RMC, cette espèce figure parmi les plus menacées sur le territoire national.
- des zones de frayères à salmonidés en tête de bassin-versant (Ouvèze et affluents)

- de la présence, sur l'Ouvèze aval, de certains secteurs propices à la fraie du Brochet ; habitat protégé au niveau national
- de la présence de six espèces d'intérêt communautaire, dont plusieurs particulièrement patrimoniales localement (Barbeau méridional, Écrevisses à pieds blancs)

Les espèces d'intérêt communautaire

Le DOCOB « Ouvèze-Toulourenc » et le PLAGEPOMI mettent en évidence la présence de six espèces inscrites au titre de la « Directive Faune, Flore, Habitats » sur le bassin-versant de l'Ouvèze (cf. **Tableau 26**) :

- le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), présent essentiellement sur l'amont du bassin-versant et avec de très faibles effectifs
- le Blageon (*Leuciscus soufia*) bien représenté sur le site et dont les populations sont jugées en bon état de conservation dans le DOCOB.
- le Chabot (*Cottus gobio*)
- le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*). Ses populations sont toutefois jugées peu représentatives et en mauvais état de conservation sur le bassin-versant.
- l'Alose feinte (*Alosa fallax*)
- l'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*)

Espèce Nom vernaculaire	Espèce Nom scientifique	Statut	Habitat préférentiel	Menaces	Valeur patrimoniale globale / locale	Représentativité sur le site	État de conservation	Risque de dégradation global / local
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	PN, DH II, DH IV, CB3	Eaux fraîches et bien oxygénées mais adaptée aux assèchements partiels et crues violentes saisonnnières	Travaux hydrauliques, Prélèvements d'eau Activités aquatiques de loisirs.	Modérée / modérée	Faible	Modéré	Faible / faible
Blageon	<i>Leuciscus soufia</i>	DH II, CB3, Rare en France	Zone à Ombre méditerranéenne : Eaux claires et courantes à substrat pierreux ou graveleux	Effluents saisonniers (tourisme , distilleries de lavande, caves...), Extractions de matériaux Travaux dans le lit du cours d'eau	Modérée / faible	Bonne	Bon	Faible / faible
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	DH II	Rivières à forte dynamique et fond rocailloux ou grossier, fonds caillouteux des lacs. Sensible à la qualité des eaux	Aménagements hydrauliques, Pollution et réchauffement des eaux, Surfréquentation	Forte / modérée	Modéré	Modéré	Modéré / modéré
Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	DH II, CB3, UICN (VU)	Zone à ombre ou à barbeau : rivière à eau claire, courante, à fonds de galets ou graviers, bien oxygénée	Aménagements, Assèchements Surfréquentation des cours d'eau.	Forte / faible	NS	Faible	Modéré / modéré
Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	DH II, DHIV, CB3	Reproduction (en rivière) : substrat grossier de cailloux et galets dans un courant rapide Croissance : en mer	Aménagements				

Tableau 26 : Espèces d'intérêt communautaire recensées sur le bassin versant de l'Ouvèze (sources : DOCOB, FDAAPPMA, ONEMA)

Remarque : L'état des lieux de 2008 mentionnait la présence potentielle de l'Apron du Rhône, notamment au droit de la Seille aval. D'après des investigations récentes, il semble que la présence de cette espèce ne soit pas confirmée sur le bassin-versant de l'Ouvèze provençale, mais uniquement réservée à la rivière Ouvèze située dans le département de l'Ardèche.

La Bouvière n'est pas indiquée comme espèce potentielle dans le DOCOB « Ouvèze-Toulourenc ». Les habitats en place seraient a priori peu propices à cette espèce.

Les facteurs affectant la qualité piscicole

☞ *cf. carte : Continuité écologique*

Plusieurs facteurs remettent aujourd'hui en cause la qualité piscicole de certains cours d'eau du bassin versant ou sont susceptibles de l'altérer s'ils se présentent ou s'amplifient. Les espèces patrimoniales sont également très sensibles à divers facteurs de dégradation. Ces sources de perturbations ou menaces sont principalement :

- **des ouvrages hydrauliques,**
- **des débits d'étiages** particulièrement sévères sur l'amont du bassin versant, entraînant parfois l'assèchement total du cours d'eau. Un phénomène naturel parfois accentué par les prélèvements en eau dans le lit mineur
- **une pollution des eaux** qui peut entraîner localement une perte de la biomasse et de la diversité des espèces
- **une faible diversité des habitats** sur certains tronçons, induite notamment par des travaux hydrauliques et aménagements plus ou moins anciens (recalibrage, protections de berges, digues...)
- **du réchauffement des eaux**, souvent étroitement lié aux faibles débits en étiage et parfois accentué au droit des secteurs d'exploitation ancienne de granulats en lit mineur (zones stagnantes). Cette problématique est aussi induite ponctuellement par des résurgences de sources chaudes (secteur de Propiac)

Les ouvrages hydrauliques

Les ouvrages anthropiques implantés dans le lit mineur peuvent représenter un obstacle à la continuité piscicole tant en période de montaison que de dévalaison.

L'impact peut être variable selon les espèces piscicoles (chacune ayant des capacités de franchissement différentes), mais aussi selon la nature de l'ouvrage et ses caractéristiques (pente, rugosité, hauteur...). Ainsi, ils peuvent entraîner une difficulté de franchissement pour certaines espèces seulement ou pour l'ensemble, un retard de migration, voire blocage total de l'accès aux frayères en amont.

- Le référentiel des obstacles à l'écoulement identifie une quarantaine d'ouvrages sur le bassin-versant de l'Ouvèze. Au moins cinq d'entre eux, situés sur le cours de l'Ouvèze semblent présenter des difficultés de franchissement par le poisson :
- **le seuil de la confluence Rhône Ouvèze (ROE43706)**. Cet ouvrage est d'autant plus problématique qu'il se situe à l'extrême aval du cours de l'Ouvèze, soit à la « connexion » de l'ensemble du bassin versant avec le bassin du Rhône. Bien qu'il soit équipé d'une passe à bassins successifs, ce dispositif présente encore des difficultés de franchissement piscicole en période de montaison. En effet, s'il est jugé efficace pour l'Anguille, le dispositif en place est considéré comme insuffisant pour éviter les risques d'impact en termes de migration pour l'Alose et la Lamproie. Des problèmes d'engrèvement de la passe nécessitent par ailleurs des travaux de dragage réguliers pour optimiser son fonctionnement.
- **le seuil du pont de Beauregard (ROE47024)**, difficilement franchissable pour l'Anguille
- **le seuil du pont de la Gardette (ROE54290)**, dont la franchissabilité est considérée comme difficile pour l'Anguille, très difficile pour les salmonidés et totalement impossible pour les cyprinidés d'eau vive et petites espèces benthiques

- **un obstacle au droit de Buis-les-Baronnies (ROE53547)**, considéré comme franchissable mais selon des conditions hydrologiques particulières pour l'Anguille et les Salmonidés, franchissable mais avec un risque important de migration pour les cyprinidés d'eau vive et très difficilement franchissable pour les petites espèces benthiques
- **le seuil de la prise d'eau de la micro-centrale d'Ubrieux (ROE54092)**, jugé franchissable par l'Anguille si les conditions hydrologiques sont favorables, difficilement franchissable pour les salmonidés et très difficilement franchissable pour les cyprinidés d'eau vive et petites espèces benthiques

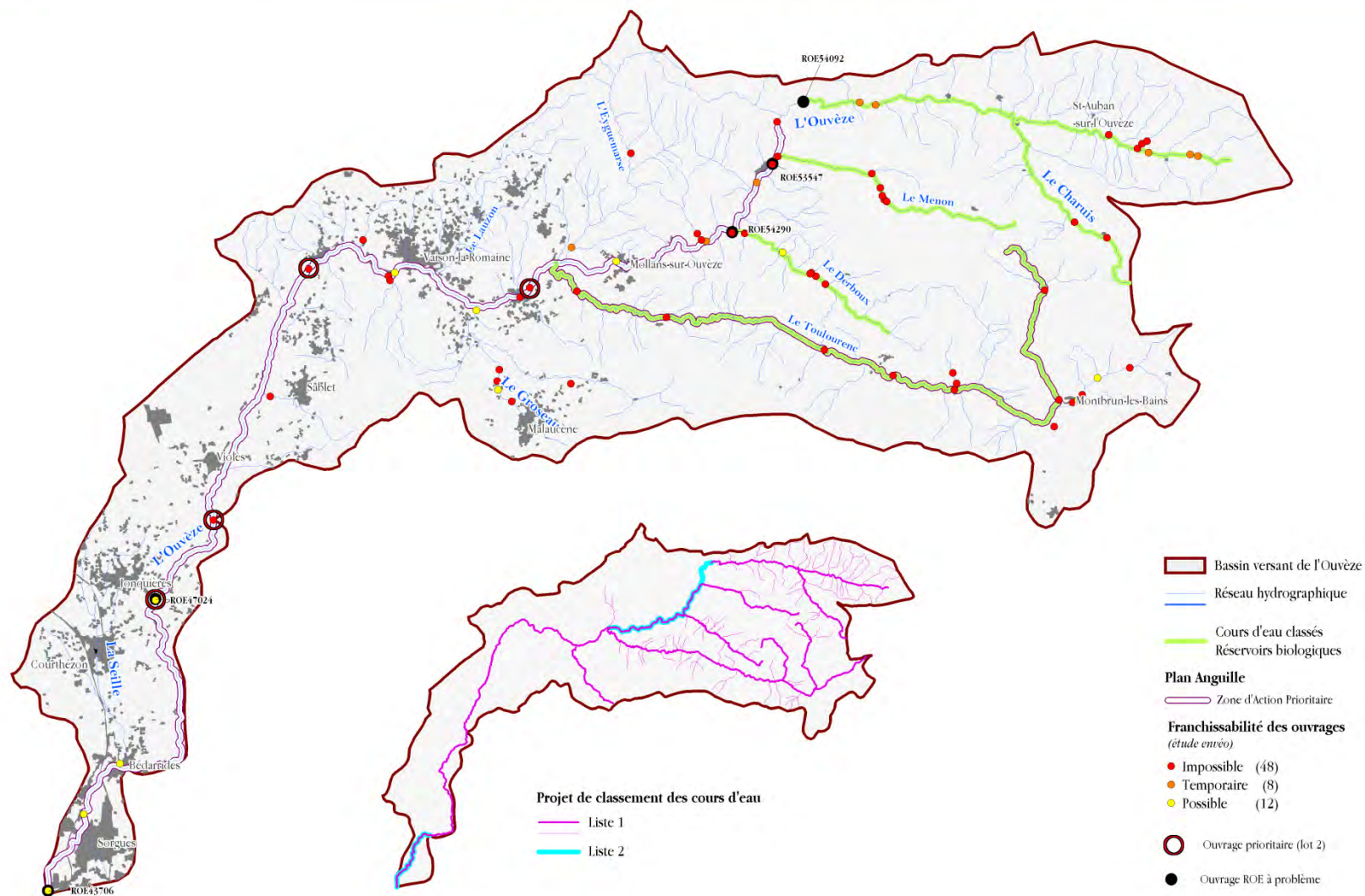
D'autres ouvrages constituent potentiellement des obstacles à la continuité écologiques, ils sont toutefois considérés comme sans impact dans la version actuellement disponible du ROE.

A ce titre, le diagnostic de 2008 mentionnait notamment : le barrage de Saint-Léger-du-Ventoux sur le Toulourenc, trois seuils sur le Groseau, ainsi que plusieurs seuils sur l'axe Ouvèze/Seille/Grand Mayre dont l'ouvrage de confluence.

Trois ouvrages du bassin-versant ont par ailleurs été répertoriés au titre de la Loi Grenelle qui vise à rétablir la continuité écologique des cours d'eau :

- le seuil du Pont de Beauregard (ROE47024)
- le seuil de Roaix (ROE47028), dont l'évaluation de la franchissabilité n'est pas précisée dans les données du ROE
- et le barrage pour la prise d'eau du canal d'Entrechaux (ROE47037) dont l'évaluation de la franchissabilité n'est pas précisée dans les données du ROE

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



Annexe I_12 – Les zones humides sur le bassin versant de l’Ouvèze

Le cadre réglementaire

Les zones humides ont longtemps fait l'objet de dégradations multiples. Depuis la loi sur l'Eau de 1992, les textes se multiplient pour tenter d'enrayer leur disparition et pour préserver leurs intérêts fonctionnels :

- **en 1999 et 2006, les lois d'orientation agricole** soulignent la nécessité de mettre en place des mesures particulières sur les zones humides,
- **en 2000, la Directive Cadre Européenne sur l'Eau** considère ces milieux comme des éléments fonctionnels essentiels pour atteindre ou assurer le maintien du bon état des eaux superficielles, souterraines et de transition,
- **en 2005, la loi sur le Développement des Territoires Ruraux (DTR)** reconnaît la préservation et la gestion des zones humides d'intérêt général et introduit les notions de zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et les zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (ZHSGE). Cette loi se traduit également par l'article 1395D du Code général des Impôts qui ouvre un droit à l'exonération de la Taxe Foncière Non Bâtie partielle ou totale pour les propriétaires d'engageant dans des mesures de gestion conservatoire de leurs zones humides,
- **en 2006, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)** reprend la définition des zones humides introduite en 1992 et soumet à autorisation ou déclaration un certain nombre de travaux, ouvrages et installations susceptibles d'avoir un impact négatif sur les milieux aquatiques et plus particulièrement sur les zones humides.
- **en 2008, l'arrêté ministériel du 24 juin**, modifié le 1er octobre 2009, précise les éléments de définition et de délimitation des zones humides, à savoir deux critères principaux : la végétation et les sols
- **en 2010, la circulaire du 18 janvier** détaille les méthodes d'investigations conduisant à la délimitation des zones humides dans le cadre de l'application de la loi sur l'Eau

Intérêts des zones humides

L'état des lieux de 2008 soulignait l'intérêt des zones humides en matière de **biodiversité**, tant sur le plan quantitatif (diversité des habitats et espèces) que qualitatif (milieux et taxons endémiques, rares...). Un phénomène lié à leur position particulière « entre terre et eau », mais aussi aux altérations qu'elles ont subi. Les opérations de drainage, assèchement, mise en cultures... ont effectivement entraîné le déclin de nombreux habitats et espèces qui, par conséquent, ont très souvent un fort intérêt patrimonial aujourd'hui. Les zones humides constituent par ailleurs des corridors biologiques particulièrement importants pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.

Les intérêts des zones humides en termes de préservation de la ressource en eau et de régulation hydraulique sont eux aussi largement reconnus à ce jour. En effet, au regard de leur capacité de rétention eau, nombre d'entre les zones humides participent au **soutien des débits des cours d'eau** en période d'étiage. Elles contribuent également à atténuer les crues en **ralentissant les ruissellements** dans les zones de production et en offrant des surfaces planes et ouvertes propices à

l'expansion des crues dans les zones de débordement. Dans certains secteurs, elles permettent de **limiter l'érosion des sols**. Grâce aux phénomènes de rétention et de filtration, les zones humides contribuent également à la **préservation de la qualité des eaux** superficielles.

Les zones humides permettent également le maintien voire le développement d'activités socio-économiques (pâturage, fauche, sylviculture, pêche, chasse parfois même activité de loisirs...). Elles sont parfois le support d'une valorisation pédagogique et peuvent représenter une valeur culturelle notable.

Inventaire des zones humides sur le bassin versant

Au regard de son contexte géologique et agricole, le bassin-versant peut paraître peu propice à la présence de zones humides. En conséquence, ce domaine n'a pas fait l'objet d'une étude spécifique préalable au contrat de rivière.

En revanche, le territoire bénéficie d'une certaine connaissance issue d'inventaires réalisés à l'échelle des deux départements qui le compose : la Drôme et le Vaucluse.

Porté par la Mission InterServices de l'Eau de la DDT 26 (ex. DDAF), l'inventaire des zones humides de la Drôme a été confié au Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (CEN RA, ex. CREN RA), antenne Drôme-Ardèche. Cette mission s'est déroulée sur 2 ans pour l'ensemble du département (2008-2009), en s'appuyant sur une première base de connaissance partielle constituée en 2007.

Concernant la partie vauclusienne du bassin-versant, cette mission a été confiée au Conservatoire des Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ex. Conservatoire du Patrimoine Naturel du Vaucluse). Suite à une pré-identification des secteurs potentiellement favorables à la présence de zones humides en 2011, les investigations de terrain ont été conduites durant l'été 2012 sur le bassin-versant de l'Ouvèze. La hiérarchisation des zones humides au regard de leurs caractéristiques a quant à elle été conduite en 2013.

État des connaissances sur les zones humides

L'inventaire des zones humides de la Drôme a permis de cartographier et de caractériser **67 zones humides** sur le bassin-versant de l'Ouvèze. Une grande majorité d'entre elles correspond à des tronçons de cours d'eau reprenant l'essentiel du linéaire des axes principaux : Ouvèze, Toulourenc, Ravin de Briançon, Charuis, Derboux, Menon, Aygue Marce, Menon, Ruisseau de Laval, Torrent d'Anary... Huit plans d'eau ont également été répertoriés dans cet inventaire. Ces zones humides validées recouvrent ainsi près **de 478 ha** soit **1,2 %** de la partie drômoise du bassin-versant. A titre comparatif, ce ratio serait d'environ 5 % à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, d'après de récentes publications de l'Agence de l'Eau. Il atteindrait par ailleurs 3% à l'échelle du département de la Drôme. Cette grande différence s'explique en particulier par le caractère karstique et donc extrêmement perméable des Baronnies, contexte très peu propice à la présence de zones humides.

Concernant la partie vaclusienne, l'inventaire a conduit à l'identification de **24 zones humides** recouvrant au total **988 ha**, soit 2,2% de la partie vaclusienne du bassin versant (à noter que 86 ha de la zone humide des rives du Toulourenc sont en réalité situés dans la Drôme). Quatre d'entre elles représentant 954 ha correspondent aux bordures des principaux cours d'eau en Vaucluse : Ouvèze, Toulourenc, Rieu Froid et Lauzon. Les autres zones humides identifiées sont des zones humides de bas fond en tête de bassin versant (6), des zones de plaines alluviales (2), des zones humides ponctuelles (mares et petits plans d'eau – 11), ainsi qu'une zone humide artificielle, l'étang des Jardins.

Annexe I_13 - Les milieux terrestres adjacents aux cours d'eau

Les espaces naturels adjacents aux cours d'eau

Divers espaces naturels en liens avec l'hydrosystème « Ouvèze et affluents » sont répertoriés à divers titres, témoignant ainsi de la qualité et de l'intérêt de ces milieux.

Sites classés et inscrits

Le bassin versant de l'Ouvèze compte trois sites classés et quatre sites inscrits. Parmi eux figurent notamment trois sites naturels :

- les gorges d'Ubrieux à Buis-les-Baronnies, site d'environ 35 ha, inscrit le 16/10/1952
- la Grotte de Notre-Dame des Anges, à Malaucène, classée le 10/12/1912
- la Source du Groseau, à Malaucène, classée le 12/10/1912

Les autres sites font référence au patrimoine bâti dont l'esplanade et la digue de Buis-les-Baronnies, inscrites le 21/10/1938, qui porte également sur des éléments culturels liés à l'eau.

L'inventaire des ZNIEFF

Au total le bassin-versant de l'Ouvèze est concerné par sept Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II, dont deux font référence aux cours d'eau principaux que sont **l'Ouvèze, dans sa partie vauclusienne (84113100)** et **le Toulourenc (84114100)**. Les cinq autres ZNIEFF portent sur les chaînes montagneuses du territoire : Baronnies (2617 et 2619), Dentelles de Montmirail (84101100), Mont Ventoux (84102100) et Bluye et Geine (84103100).

Le territoire compte également 22 ZNIEFF de type I faisant référence à des milieux terrestres et une ZNIEFF I relative à un site géologique (Coteau Saint-Jean à Bédarrides). Certains sites en lien avec les cours d'eau du bassin-versant semblent avoir été modifiés depuis l'état des lieux de 2008, sans doute depuis la validation de la seconde génération des ZNIEFF. En l'absence de cartographie initiale, il est difficile d'appréhender quelles ont été les réelles modifications (intitulé, élargissement/rétrécissement de périmètre, suppression de zone...). Sont aujourd'hui à noter :

- les basses gorges du Toulourenc (26190001)
- les gorges du Toulourenc à Aulan (26190002)
- le gour d'Oules à Reilhannette (26190003)
- les forts de Mévouillon et prairies humides de Gresse (26190008)
- les gorges du Charuis (26190017).

Natura 2000.

☞ cf. carte : Sites Natura 2000

Le bassin-versant de l'Ouvèze est actuellement concerné par trois sites Natura 2000 :

- la **Zone Spéciale de Conservation « L'Ouvèze et le Toulourenc » - FR9301577** qui porte sur l'essentiel du cours de ces deux rivières et leurs annexes. Les éléments clés du diagnostic et principales conclusions du DOCOB très récemment validé (2012) sont présentés dans le chapitre « Les habitats et espèces remarquables ».
- la Zone Spéciale de Conservation « Mont Ventoux » - FR9301580, dont le DOCOB a été approuvé en décembre 2004
- la Zone de Protection Spéciale « Baronnies – Gorges de l'Eygues » - FR8212019, dont le DOCOB est actuellement en cours d'élaboration

Les habitats et espèces remarquables

Les habitats et espèces remarquables du bassin-versant ont principalement été recensés et caractérisés au cours de l'état des lieux préalable au Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Ouvèze-Toulourenc ». Certains milieux et espèces en lien avec les milieux aquatiques ont également été identifiés dans le DOCOB du Mont Ventoux (200), ainsi que dans le diagnostic territorial du projet de création du PNR des Baronnies (2010).

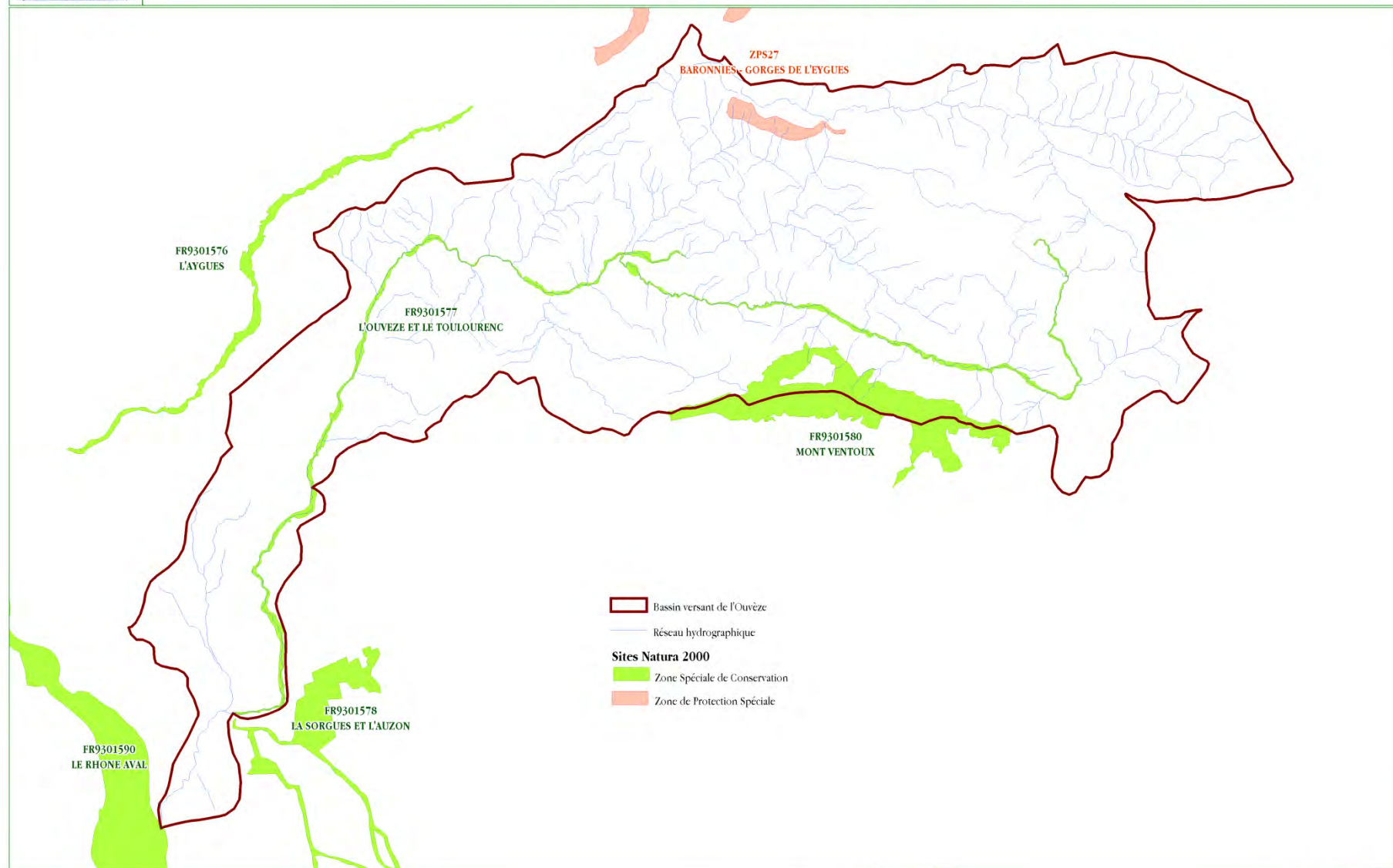
Le site Natura 2000 « Ouvèze et Toulourenc » porte sur une linéaire de **81 km environ** pour une **surface de 1 247 ha**. Principalement centré sur les cours d'eau, il concerne essentiellement le lit mineur et l'espace de mobilité des deux rivières, incluant totalement la ripisylve et ponctuellement les cultures ou prairies attenantes. Aussi s'il compte une dizaine de grands types de milieux naturels, les deux principaux sont : les forêts de feuillus (environ 54% du site) et les eaux courantes (près de 20% du site). La richesse du site et de ses milieux naturels est étroitement liée :

- **aux deux influences climatiques** qui marquent le territoire : montagnarde à l'amont et méditerranéenne à l'aval.
- **à la morphologie** de l'Ouvèze et du Toulourenc qui sont des rivières méditerranéennes au profil en tresse, propices à la diversité des habitats.

Autant de spécificités qui ont été à l'origine de la désignation du site. Au total, l'état des lieux du DOCOB a permis de mettre en évidence :

- **la présence de 17 habitats naturels remarquables** (individualisés selon 21 habitats élémentaires) dont 14 habitats d'intérêt communautaire avec 3 d'intérêt prioritaire (cf. paragraphes et tableaux ci-après). Ces habitats recouvrent 58% du site soit une surface de 722 ha dont 6 ha d'habitats prioritaires.
- **la présence d'un habitat d'intérêt communautaire dans le prolongement du site Natura 2000** actuel correspondant à la forêt alluviale dite **« Aulnaie-frênaie à Laîche espacée des petits ruisseaux »(91E0-8*)**. Cet habitat prioritaire important en termes de rôle fonctionnel pour la faune et susceptible d'accueillir des espèces floristiques remarquables est très rare en Méditerranée. A ce titre, il pourrait éventuellement justifier une extension du site, bien qu'il soit uniquement recensé sur le Toulourenc et a priori sur une surface restreinte. Le site aurait toutefois une très faible importance pour la conservation de l'habitat comparativement à de nombreuses vallées alluviales médio-européennes où il est particulièrement abondant.
- Par contre, un habitat cité lors de la pré-désignation du site Natura 2000 n'a pas été recensé lors de cet état des lieux : **le Bidenton des rivières et Chenopodium rubri (3270-1)**. Bien que certaines espèces de cet habitat soient présentes localement sur les bancs limoneux, le groupement caractéristique semble peu probable compte tenu de l'absence de vasières ou d'accumulation importante de limons.

SITES NATURA 2000



Les habitats d'intérêt communautaires recensés sur le site Natura 2000 Ouvèze-Toulourenc relèvent de quatre grands types de milieux (cf. **Tableau 27**) :

- les habitats hygrophiles liés au lit mineur
- les habitats ouverts
- les habitats forestiers
- les habitats rocheux

Les habitats hygrophiles liés au lit mineur

Ils sont représentés par huit habitats élémentaires :

- **les Communautés de characées des eaux oligo-mésotrophes basiques (3140-1)** qui se développent essentiellement dans les chenaux lents et annexes stagnantes de l'Ouvèze en tresse. Les herbiers sont ici composés uniquement de *Chara vulgaris* forme *vulgaris*, caractéristique des eaux méso-eutrophes qui confirme ainsi la dégradation de la qualité des eaux de l'Ouvèze. Cet habitat est probablement en expansion en lien avec l'eutrophisation progressive des cours d'eau.
- **les plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (3150-1)** : ces communautés sont recensées essentiellement au droit d'anciennes carrières
- **les Saulaies riveraines à Saule drapé des cours d'eau des Alpes et du Jura (3240-1)** recensées uniquement sur le Toulourenc. Cet habitat en limite de répartition méridionale confère une forte valeur patrimoniale au site.
- **la végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune et Scrophulaire des chiens (3250-1)**, recensée sur une majorité des bancs de tressage de l'Ouvèze et la moitié ouest du Toulourenc. Même s'il ne représente pas des surfaces conséquentes (environ 40 ha), cet habitat est fort pour le site car il est susceptible d'accueillir des espèces à fort intérêt patrimonial.
- **les rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Saules pourpres et Saponaire officinale (3280-1 et 3280-2)**. Cet habitat est très fort pour le site tant par la surface qu'il recouvre (155 ha, notamment sur l'Ouvèze) que par les espèces patrimoniales qu'il peut potentiellement accueillir.
- **les mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1)**, s'il peut constituer un corridor intéressant pour l'Agrion de Mercure (libellule d'intérêt communautaire), cet habitat très peu présent localement ne revêt pas un intérêt majeur ni pour le site ni pour sa conservation en général.
- **les communautés des sources et suintements carbonatés (7220-1)**. Même s'il est très retreint sur le site (sources du Toulourenc et quelques résurgences), cet habitat prioritaire représente un intérêt majeur. Les principales menaces qui pèsent sur cet habitat sont : l'eutrophisation des eaux et le piétinement.

Les cinq premiers habitats cités sont tous révélateurs d'un bon état hydrodynamique des cours d'eau qui les accueillent. Aussi, ils ne semblent pas particulièrement menacés à ce jour, sous réserve toutefois du maintien de la dynamique hydromorphologique. Une modification du régime des eaux aurait tendance à privilégier le développement de formations arbustives peu diversifiées (Saules, Peupliers) ou de la Canne de Provence, au détriment de cette mosaïque de groupements pionniers. Ponctuellement, il s'agira aussi de surveiller le développement de la Jussie susceptible de les concurrencer.

Les habitats ouverts

Le site Ouvèze-Toulourenc comprend en particulier :

- des **Prairies maigres de fauche de basse altitude représentées par deux variantes l'une mésohygrophile (6510-4)**, l'autre mésophile, mésotrophique et basophile (6510-6), principalement localisée aux abords du Toulourenc.
- les **prés humides méditerranéens de Provence (6420-3)** qui restent très ponctuels sur le site (une seule station sur le Toulourenc),
- les **pelouses ouest-alpines à climat continental des Baronnies et du Buech (6210 – 5)** : Habitat à fort intérêt patrimonial lié à la fois à une forte diversité spécifique, des espèces remarquables, et la formation d'une mosaïque de milieux.
- les **Ourllets méditerranéens mésothermes à Brachypode rameux de Provence et des Alpes-Maritimes (6220 - 1 *)**. Habitat d'intérêt prioritaire à très forte valeur écologique tant par la diversité des espèces floristiques et faunistiques que par les nombreuses espèces patrimoniales qu'il accueille. Néanmoins, il reste très peu étendu sur le site comparativement à son abondance en milieu méditerranéen.
- les Matorrals arborescents représentés par deux habitats élémentaires, **la Junipéraie à Genévrier rouge (5210-3)** et la **Junipéraie méditerranéenne à Genévrier commun (5210-6)**. Cet habitat est doté d'une forte valeur écologique tant par sa diversité spécifique, la présence d'espèces végétales patrimoniales, que par la mosaïque de milieux ouverts qu'il constitue dans la plaine du Toulourenc, plutôt boisée.

Deux principaux facteurs sont susceptibles de dégrader voire même de remettre en cause l'existence de ces habitats naturels ouverts : le retournement des prairies et pelouses au profit des cultures et la fermeture du milieu, fruit d'une dynamique naturelle induite par un abandon des pratiques de gestion. Leur conservation dépend donc d'un maintien de pratiques pastorales extensives.

Les habitats forestiers

L'état des lieux du DOCOB a mis en évidence la présence :

- **des Peupleraies blanches (92A0-6)** : dominantes sur l'ensemble de l'Ouvèze et en aval du Toulourenc. Sa valeur patrimoniale est principalement attribuée à son rôle fonctionnel de corridor écologique pour la faune.
- les forêts à Chêne vert représentées par deux variantes : **les Yeuseraies à Laurier-tin (9340-3)** et **les Yeuseraies à Genévrier de Phénicie (9340-9)**. Habitat de faible valeur patrimoniale mais largement étendu sur le site.

Les milieux forestiers représentent la majorité des habitats d'intérêt communautaire du site « Ouvèze-Toulourenc ». A l'échelle de ce site, la forêt alluviale est particulièrement menacée par le défrichement au profit des cultures (vignes notamment), par l'abaissement des niveaux de la nappe induit par les pompes agricoles (accélération de la sénescence des peuplements) et plus ponctuellement par la rudéralisation. En règle générale, les forêts à Chêne vert sont surtout menacées par des feux répétés. Localement, la variante à Laurier tin peu également être sujette à un déboisement au profit de cultures sur la partie plaine.

Les habitats rocheux

Trois habitats rocheux ont été recensés au sein du site Natura 2000 :

- **les éboulis calcaires collinéens à montagnards ombragés, de la moitié Est de la France (8160-3*)** : Habitat prioritaire qui renferme des espèces très spécifiques. Uniquement recensé sur le Toulourenc, en particulier au droit des gorges.
- **les falaises calcaires supraméditerranéennes à montagnardes des Alpes du Sud et du Massif central méridional (8210-10)**. Présent uniquement au niveau des gorges du Toulourenc et doté d'espèces très spécifiques, mais aucune espèce remarquable n'a été recensée sur le site.
- **les Grottes à chauves-souris (8310-1)** : Habitat qui renferme des espèces très spécifique même si a priori uniquement en transit dans les cavités du site.

Au regard de leur positionnement, ces habitats sont globalement bien conservés et peu menacés à l'échelle du site. Les activités liées à la fréquentation du site (création de sentiers de randonnées, de voies d'escalade sur les falaises...), ou à la protection des personnes (mise en place de grillage de stabilisation sur les éboulis) sont les principaux facteurs de dégradation potentielle.

Synthèse des connaissances sur les habitats naturels

Parmi les habitats recensés, plusieurs sont particulièrement importants :

- **pour souligner l'intérêt du site** de par la superficie qu'ils représentent, leur état de conservation et / ou leur typicité, leur valeur patrimoniale ou encore leurs caractères indicateurs d'un bon fonctionnement des milieux, etc.
- **pour la conservation globale de l'habitat** du fait de leur superficie notable sur le site, du degré de rareté à l'échelle du réseau Natura 2000, etc.

Le DOCOB permet également de rendre compte :

- **de la représentativité** des habitats naturels sur le site appréhendée principalement au regard de la surface qu'ils recouvrent et de leur typicité (présence et proportion des espèces déterminantes)
- **de l'état de conservation** des habitats naturels évalué principalement au regard de la qualité du groupement végétal en place par rapport à une situation de référence et des aménagements et activités humaines impactant le milieu.

Le tableau ci-après synthétise ainsi l'intérêt patrimonial, l'état de conservation et le niveau de menaces évalués pour chacun des habitats remarquables recensés.

Type	Habitat d'intérêt communautaire	Code habitat élémentaire	Surface dans le site (ha)	Valeur patrimoniale sur le site	Intérêt du site pour la conservation de l'habitat	Représentativité sur le site	État de conservation	Risque de dégradation global / local
Habitats hygrophiles liés au lit de la rivière	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara sp</i>	3140 - 1	2,7	Forte	Faible	Faible	Bon	Fort / faible
	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150 - 1	0,6	Faible	Faible	Non significative	Modéré	Modéré / faible
	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i>	3240 - 1	10,7	Forte	Fort	Modéré	Bon	Faible / modéré
	Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucie jaune	3250 - 1	39,1	Forte	Fort	Bonne	Bon	Fort / fort
	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	3280 - 1 et 3280 - 2	155,5	Forte	Très Fort	Bonne	Bon	Fort / fort
	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin	6430 - 1	0,2	Moyenne	Faible	Non significative	Mauvais	Faible / modéré
	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	7220 - 1	0,2	Forte	Fort	Modérée	Bon	Modéré / modéré
Habitats ouverts	Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510 - 4 et 6510 - 6	34,2	Forte	Faible	Modérée	Modéré	Modéré / modéré
	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	6420 - 3	0,0	Faible	Faible	Non significative	Modéré	Modéré / modéré
	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires	6210 - 5	8,5	Forte	Faible	Faible	Modéré	Modéré / modéré
	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220 - 1	1,3	Très Forte	Faible	Non significative	Moyen à bon	Modéré / modéré
	Matorrals arborescents à <i>Juniperus sp.</i>	5210-3 et 5210 - 6	11,5	Forte	Fort	Modérée	Bon	Faible / faible
Hab. forestiers	Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0 - 6	388,7	Moyenne	Très Fort	Bonne	Bon à mauvais	Fort / fort
	Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340 - 3 et 9340 - 9	62,4	Faible	Faible	Faible	Bon	Faible / faible
Habitats rocheux	Éboulis médio-européen calcaires des étages collinéen à montagnard	8160 - 3*	4,7	Forte	Fort	Modérée	Bon	Faible / faible
	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210 - 10	1,7	Moyenne	Fort	Faible à modérée	Bon	Modéré / faible
	Grottes non exploitées par le tourisme	8310 - 1	0,1	Forte	Faible	Faible	Indéterminé	Modéré / faible
Hors site	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0-8*		Moyenne	Faible			

Tableau 27 : Habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site Natura 2000 « Ouvèze-Toulourenc » (source : DOCOB)

Le DOCOB de la Zone Spéciale de Conservation « Mont Ventoux » mentionne les habitats naturels suivants sur ce site Natura 2000 dont certains concernent le bassin versant de l'Ouvèze (cf. **Tableau 28**)

Habitat d'intérêt communautaire	Code habitat élémentaire	Codes Corine Biotopes
HABITATS FORESTIERS		
Hêtraies (et hêtraies sapinières) calcicoles médio-européennes	9150	41.16
Forêts subalpines de Pin à crochets sur gypse	9430*	42.4221 et 42.423
HABITATS DE FRUTICÉES		
Landes alpines et boréales (à Genévriers nains et hémisphériques)	4060	31.43
Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses	5110	31.8
HABITATS HERBACÉS		
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210	34.32 et 34.33
Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170	36.4
HABITATS ROCHEUX		
Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin	8120	61.2
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	61.3 et 41.711 x 61.3
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	62.151
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	65.4

Tableau 28 : Habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site Natura 2000 « Mont Ventoux » (source : DOCOB)

La flore patrimoniale

Aucune espèce floristique relevant de la Directive Faune Flore Habitats n'a été recensée sur le site Natura 2000 « Ouvèze Toulourenc » (cf. **Tableau 29**). En revanche, deux sont mentionnées dans le DOCOB du Mont Ventoux : l'Ancolie de Bertolonii (Annexes II et IV) et la Gentiane jaune (Annexe V).

Toutefois, les inventaires conduits dans le cadre des DOCOB « Ouvèze Toulourenc » et Mont Ventoux ainsi que dans le cadre du diagnostic territorial préalable au projet de PNR sur les Baronnies ont permis de mettre en évidence la présence de 13 plantes remarquables sur le bassin-versant de l'Ouvèze.

La faune patrimoniale

Concernant la faune, le site Natura 2000 «Ouvèze-Toulourenc » accueille diverses espèces patrimoniales relevant de plusieurs ordres (cf. **Tableau 30**).

Famille	Espèce Nom vernaculaire	Espèce Nom scientifique	Statut	Habitats préférentiels - Répartition sur le bassin versant de l'Ouvèze	Commentaire
Caryophyllacées	Nielle des blés	<i>Agrostemma githago</i>	LRII	Champs extensif de Reilhanette - une dizaine de pieds	Messicole en declin.
Astéracées	Cotonnière dressée	<i>Bombycileana erecta</i>	PR RA	Pelouses calcicoles en plusieurs points du site (Aulan, Montbrun-les-Bains, Reilhanette) - plus de 1000 pieds	Espèce assez commune en Drôme méridionale.
	Cirse de Montpellier	<i>Cirsium monspessulanum</i>	PR RA	Sources, suintements et prairies humides (Aulan, Montbrun-les-Bains, Reilhanette) – plus de 1000 pieds	Espèce assez commune.
Cypéracées	Laïche espacée	<i>Carex remota</i>	PD 84	Ripisylve en bordure du site a St-Léger-du-Ventoux - une dizaine de pieds	Espèce rare pour le Vaucluse.
Joncacées	Jonc à fruits sphériques	<i>Juncus sphaerocarpus</i>	LRII	Sables et limons humides a Jonquières - Plus de 100 pieds	Espèce discrète et méconnue présente sur l'Ouvèze.
Saxifragacées	Saxifrage faux-Aizon	<i>Saxifraga aizoides</i>		Banc de galet du Toulourenc à Brantes - Moins de 10 pieds.	Probablement issue de l'érosion des rochers du Ventoux Très rare dans le Vaucluse.
Lamiacées	Crapaudine des montagnes	<i>Sideritis montana</i>	LRII	Zone rudérale de Montbrun-les-Bains à proximité du site - une dizaine de pieds	Espèce récemment redécouverte en Drôme.
Liliacées	Tulipe sylvestre	<i>Tulipa sylvestris</i>	PN- LRII	Cultures à Savoillans.	Donnée bibliographique sur le Toulourenc.
Zannichelliacées	Zannichelie des marais	<i>Zannichelia palustris</i>	PR PACA	Bras secondaires et dépressions humides dans les bancs de galets sur l'ensemble de l'Ouvèze - Plus de 1000 pieds.	Assez abondant sur l'ensemble de l'Ouvèze.
Brassicacées	Choux des montagnes	<i>Brassica montana</i>	PR PACA – LRN I	Éboulis fins médio-européens, basophiles, thermophiles et héliophiles. Une station vers Buis-les-Baronnies.	Population nettement isolée. En limite Nord de son aire de répartition (plutôt bordure littorale).
Boraginacées	Petite bourrache à feuilles de lin	<i>Omphalodes linifolia</i>	PR RA	Lieux secs et arides. Mollans-sur-Ouvèze	Régression généralisée. Rarissime en France
Renonculacées	Ancolie de Bertoloni	<i>Aquilegia bertolonii</i>	DH II, DH IV, PN, LR II		
Gentianacées	Gentiane jaune	<i>Gentiana lutea</i>	DH V		

	DOCOB Ouvèze		Diagnostic PNR des Baronnies		DOCOB Mont Ventoux
--	--------------	--	------------------------------	--	--------------------

Tableau 29 : Espèces végétales remarquables recensées sur le bassin versant de l'Ouvèze

Type	Espèce Nom vernaculaire	Espèce Nom scientifique	Statut	Habitat préférentiel	Menaces	Valeur patrimoniale globale / locale	Représent activité sur le site	État de conservation	Risque de dégradation global / local
MAMMIFERES	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	PN, DH II, DH IV	Gîte : Bâtiments en été / cavités naturelles, mines, tunnels en hiver Chasse : essentiellement feuillus	Aménagement des bâtiments Surfréquentation des cavités	Forte / forte	Modérée	Bon	Modéré / modéré
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	PN, DH II, DH IV	Gîte : Bâtiments en été / cavités naturelles, mines, tunnels en hiver Chasse : prairies entourées de haies denses, long des ruisseaux et zones humides (ZH)	Restauration des bâtiments, Banalisation des paysages (suppression des haies, talus, chenalisation des rivières) Intoxication des proies par les pesticides	Forte / faible	NS	NE	Modéré / faible
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	PN, DH II, DH IV	Gîte : grottes, mines, carrières, falaises, tunnels, caves... Chasse : vieilles forêts caduques, milieux ouverts	Destruction des gîtes et lieux de chasse Eclairages publics	Forte / faible	NS	NE	Modéré / faible
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	PN, DH II, DH IV	Gîte : milieux cavernicoles Chasse : lisières, mosaïques d'habitats, rivières, lieux éclairés artificiellement	Surfréquentation des cavités, Modification des peuplements forestiers, Traitements chimiques nocifs pour les lépidoptères	Très forte / faible	NS	NE	Fort / faible
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	PN, DH II, DH IV	Gîte : Habitations, cavités Chasse : préférence pour les bois entrecoupés de ZH	Disparition des gîtes et terrains de chasse	Forte / forte	NS	NE	Modéré / modéré
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastellus barbastella</i>	PN, DH II, DH IV	Gîte : <u>cavités d'arbres en été</u> / caves voûtées, ruines en hiver Chasse : Forêts vieillissantes de feuillus ou mixtes, zones humides ou agricoles bordées de haies	Disparition progressive de son habitat	Très forte / faible	NS	NE	Modéré / faible
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN, DH IV	Gîte : Bâtiments en été / bâtiments, tunnels, <u>cavités d'arbres en hiver</u> Chasse : partout mais notamment ZH et rivières					
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	PN, DH IV	Gîte : très variés, <u>cavités arboricoles</u> Chasse : Massifs boisés, haies, lisières et toutes ZH					
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PN, DH IV	Gîte : bâtiments toute l'année Tous milieux y compris villes et villages (zones d'éclairage)					
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	PN, DH IV	Gîte : très diversifié en été / cavernicole en hiver Chasse : très varié mais surtout allées et lisières des massifs anciens de feuillus					
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	PN, DH IV	Gîte : bâtiments (isolation des toitures...) Chasse : milieux très variés, surtout zones ouvertes mixtes, bocage, jardins, lisières					
	Sérotine de Nilson	<i>Eptesicus nilssonii</i>	PN, DH IV	Gîte : bâtiments (dont constructions) en été, caves, grottes, mines...en hiver Chasse : forêt parsemée de z. humides					
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	PN, DH IV	Gîte : <u>massifs ouverts à essences caduques</u> , parfois habitations en hiver Chasse : eaux calmes très eutrophisées, forêts ouvertes, lisières...					
	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	PN, DH IV	Gîte : parois rocheuses Chasse : au dessus des zones humides, rivières, garrigues...					

Type	Espèce Nom vernaculaire	Espèce Nom scientifique	Statut	Habitat préférentiel	Menaces	Valeur patrimoniale globale / locale	Représent activité sur le site	État de conservation	Risque de dégradation global / local
	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	PN, DH IV	Gîte : fissures des falaises, corniches de bâtiments, de ponts Chasse : milieux très variés dont annexes des rivières et ZH					
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	PN, DH IV	Gîte : sous les ponts Chasse : sur l'eau (zones humides, rivières)					
	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	PN, DH IV	Gîte : combles, granges en été / cavités souterraines en hiver Chasse : mosaïque de milieux (coteaux secs bocagers, vignes, marais, peupleraies, ripisylves, chênaie-charmaies)					
	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	PN, DH II, DH IV	Boisements alluviaux pionniers	Chenalisation du lit Disparition de son habitat	Modérée / modérée	Bonne	Bon	Modéré / modéré
	Genette	<i>Genetta genetta</i>	DH V	Éboulis, garrigues rocailleuses, fourrés denses	Signalée dans la Montagne de Bluye, près des 2 sites Natura 2000				
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	PN, DH II, DH IV	Cours d'eau et annexes	Destruction des habitats aquatiques et des berges ; Piégeage accidentel Pollution des cours d'eau				
OISEAUX	Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	PN, DO I	Talus, falaises meubles de bords de plans d'eau et cours d'eau					
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	PN, DO I	Tous les boisements notamment ceux proches de l'eau					
	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	PN, DO I	Falaises					
	Faucon pelerin	<i>Falco peregrinus</i>	PN, DO I	Falaises, gorges					
	Hibou Grand Duc	<i>Bubo bubo</i>	PN, DO I	Falaises, gorges					
	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	PN	Talus, falaises meubles					
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PN	Arbres feuillus					
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	PN	Boisements, ripisylves					
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	PN	Boisements, bocages...					
	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	PN	Boisements, forêts alluviales					
	Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	PN	Bancs de graviers, galets					
	Petit duc scops	<i>Otus scops</i>	PN	Boisements					
POISSONS	Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	PN, DH II, DH IV, CB3	Eaux fraîches et bien oxygénées mais adaptée aux assèchements partiels et crues violentes saisonnières	Travaux hydrauliques, Prélèvements d'eau Loisirs aquatiques	Modérée / modérée	Faible	Modéré	Faible / faible
	Blageon	<i>Leuciscus souffia</i>	DH II, CB3, Rare en France	Zone à Ombre méditerranéenne : Eaux claires et courantes à substrat pierreux ou graveleux	Effluents saisonniers (tourisme , distilleries de lavande, caves...), Extractions de matériaux Travaux dans le lit du cours d'eau	Modérée / faible	Bonne	Bon	Faible / faible
	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	DH II	Rivières à forte dynamique et fond rocaillieux ou grossier, fonds caillouteux des lacs. Sensible à la qualité des eaux	Aménagements hydrauliques, Pollution et réchauffement des eaux, Surfréquentation	Forte / modérée	Modéré	Modéré	Modéré / modéré

Type	Espèce Nom vernaculaire	Espèce Nom scientifique	Statut	Habitat préférentiel	Menaces	Valeur patrimoniale globale / locale	Représent activité sur le site	État de conservation	Risque de dégradation global / local
	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	DH II, DHIV, CB3	Reproduction (en rivière) : substrat grossier de cailloux et galets dans un courant rapide Croissance : en mer	Aménagements				
	Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	DH II, CB3, UICN (VU)	Zone à ombre ou à barbeau : rivière à eau claire, courante, à fonds de galets ou graviers, bien oxygénée	Aménagements, Assèchements Surfréquentation des cours d'eau.	Forte / faible	NS	Faible	Modéré / modéré
REPTILES	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	PN, DH IV	Tous les milieux terrestres sauf le lit en tresse Surtout interfaces milieux ouverts / fermés : lisières des ripisylves, limites des zones agricoles...					
	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	PN, DH IV						
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	PN, CB 2, DH IV						
	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	PN, CB 2, DH IV						
	Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	PN, CB 3						
	Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	PN, CB 2						
	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	PN, CB 2	Bords de cours d'eau					
	Couleuvre à échelons	<i>Rhinechis scalaris</i>	PN, CB 2	Milieux secs, interface milieux fermés et ouverts					
	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	PN, CB 2	Berges des cours d'eau, zones humides en eau					
	Seps strié	<i>Chalcides striatus</i>	PN, CB 2	Milieux herbacés, lisières					
	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis fragilis</i>	PN, CB 2						
	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	PN, CB 2	Milieux secs avec végétation buissonnante					
AMPHIBIENS	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	CB 2, DH IV	Proximité de points d'eau , mares, suintement					
	Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	PN, CB 2, DH IV	Milieux ouverts, agricoles : vignes, vergers, pelouses, terrains vagues, digues...					
	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	PN, CB 2, DH IV	Toutes zones en eau stagnante.					
	Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	PN	Toutes zones ensoleillées avec présence d'eau					
	Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	PN, vulnérable	Interface entre milieux fermés et ouverts. Lisières de ripisylves et de champs avec mares, grandes flaques, bassins agricoles...					
	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	PN	En zone plutôt forestière, ripisylve, secteurs humides, avec présence de sources ou suintements					
INSECTES	Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	PN, DH II	Ruisseaux, fossés dans les prés, souvent riches en végétation herbacée	Destructuration de son habitat (fauche, curage) Pollution aquatique, Diminution de l'ensoleillement (atterrissement, fermeture milieu)	Forte / modérée	Faible	Modéré	Modéré / modéré
	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	PN, DH II, DH IV	Eaux courantes bordées d'arbustes	Modification des conditions écologiques,	Faible / faible	Modéré	Modéré	Faible / faible

Type	Espèce Nom vernaculaire	Espèce Nom scientifique	Statut	Habitat préférentiel	Menaces	Valeur patrimoniale globale / locale	Représent activité sur le site	État de conservation	Risque de dégradation global / local
					Pollution aquatique, Perturbation du milieu (extraction de granulats, marnage excessif, rectification des berges, ...)				
	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	DH II *	Variés. Lieux herbeux fleuris humides ou secs, lisières de bois, clairières, landes humides, pentes fleuries abritées en montagne	Assèchement de zones humides (fragmentation des habitats et isolation des populations), Amendement des prairies en nitrates (raréfaction de la plante hôte)	Modérée / faible	Faible	Modéré	Modéré / faible
	Écaille chinée *	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	PN, DH II	Milieus très diversifiés	Assèchement des zones humides, Destructions des ripisylves	Faible / faible	Non évalué	NE	Faible / faible
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	DH II	Milieus forestiers. Larve sur souches et arbres morts	Élimination des formations arborées âgées. Tendance à l'enrésinement	Faible / faible	Non évalué	NE	Faible / modéré
	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	PN, DH II, DH IV	Forêts de feuillus (Chênaies notamment), bocage. Larve : bois morts mais aussi vivants		Faible / faible	Non évalué	NE	Faible / faible
	Rosalie des Alpes *	<i>Rosalia alpina</i>	PN, DH II, DH IV						
	Pique prune *	<i>Osmoderma eremita</i>	PN, DH II, DH IV, CB	Bocages denses avec des feuillus sénescents aux larges cavités			Signalée dans la vallée de l'Ouvèze		
	Diane	<i>Zerynthia polyxena</i>	PN, DH IV, CB 2	Prairies et pelouses humides, bords des rivières. Plante hôte : Aristolochie. Limite Nord de son aire de répartition.					
	Prospérine	<i>Zerynthia rumina</i>	PN	Garrigues, maquis, éboulis. Plante hôte : Aristolochie					
	Zygène cendrée	<i>Zygaena rhadamanthus</i>	PN	Milieus calcicoles et thermophiles : causses, zones steppiques, coteaux secs herbacés, prairies fleuries sèches					
	Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	PN, DH IV	Lieux herbus assez secs et buissonneux, clairières ; adrets					
	Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	PN, DH IV	Lieux rocaillieux à Sedum, à proximité de sols plus profonds à Scabieuses et chardons					
	Papilio alexanor	<i>Alexanor</i>	PN, DH IV, CB 2						
	Barbitiste des Pyrénées	<i>Isophya pyreneae</i>	Rare en PACA	Arbustes, prairies mésohygrophiles					

	DOCOB Ouvèze		Diagnostic PNR des Baronnies		DOCOB Mont Ventoux		DOCOB Mont Ventoux et DOCOB Ouvèze
--	--------------	--	------------------------------	--	--------------------	--	------------------------------------

Tableau 30 : Espèces animales remarquables recensées sur le bassin versant de l'Ouvèze

Les boisements rivulaires (la ripisylve)

Une comparaison entre 1947 et 2005 effectuée dans le cadre du DOCOB du site Natura 2000 « Ouvèze et Toulourenc » montre un élargissement de la ripisylve de l'Ouvèze au détriment du lit mineur et de son espace de mobilité et non des parcelles agricoles adjacentes. Ce phénomène est principalement attribué aux extractions en lit mineur durant les dernières décennies et à une baisse des débits générée par des prélèvements d'eau qui ont entraîné une diminution de la force d'érosion et donc plus généralement une dynamique moins intense aujourd'hui.

Sur le Toulourenc, la forêt alluviale s'est également élargie, mais tant au droit du lit mineur que des parcelles agricoles riveraines (prairies notamment).

Données générales

SCE a établi un diagnostic général des ramières repris dans le dossier de 2008.

L'étude Enveo¹ réalisée sur le bassin de l'Ouvèze en amont des Sorgues, puis sur la section Bédarrides-Sorgues jusqu'au Rhône a permis :

D'établir un diagnostic général du contexte,

- de dresser un état des lieux de la ripisylve, du lit, des berges, des ouvrages et des milieux naturels de l'hydrosystème,
- de définir des nouvelles orientations de gestion et établir un programme prévisionnel de travaux.
- 76 km de cours d'eau pour un linéaire de 390 km ont ainsi été presque entièrement prospectés en 2010.

De ces investigations, il ressort les éléments suivants :

- La végétation s'est globalement développée sur les rives, inégalement selon l'importance de la contrainte agricole, et dans les lits des cours d'eau (fermeture des milieux sur l'amont, sur l'aval, réduction du lit actif au profit des ouvrages, de l'agriculture accompagné de développement des boisements sur berges et dans le lit). La végétation sous contrainte coté rive se développe coté lit.
- Le développement de la végétation et l'accumulation de bois morts sont perçus comme un défaut d'entretien et un facteur de risque dans les zones soumis aux inondations.
- **Les cours d'eau présentent dans l'ensemble peu de problèmes au regard de la nature des boisements.** Les effets des premières campagnes de travaux (premier programme pluri-annuel de restauration et d'entretien finalisé en 2011) sont visibles (peu d'embâcles, d'arbres morts ...),
- **L'hydrologie (et la permanence de l'eau) influence fortement la qualité des boisements :** pour les cours d'eau fréquemment à sec, les boisements rivulaires sont peu diversifiés, constitués essentiellement des bois matures.
- Malgré des débits variables et des assecs fréquents, **les ripisylves de l'Ouvèze et du Toulourenc présentent un fort intérêt patrimonial.** Il ressort des enjeux fort de maintenir les ripisylves et leur fonctionnalités qui contribuent à l'intérêt patrimonial des milieux répertoriés et des zones de protection.

- Les espèces indésirables sont présentes partout mais leur développement est encore trop limité pour perturber de façon conséquente le milieu naturel et les ripisylves ; l'Ambroisie est massivement présente sur les bancs de galets en aval de Vaison-la-Romaine ; Les Peupliers d'Italie sont instables et aggrave les risques d'érosion ou de déstabilisation des berges.
- les cours d'eau sont globalement peu contraints. Des dysfonctionnements ponctuels liés à l'activité humaine sont toutefois visibles : disparition de la ripisylve en zone agricole avec des berges nues érodables, en zone urbaine (artificialisation, protection diverses ...),
- Les enjeux de protection contre les crues sont localisés dans les zones urbanisées : 70% de la population dans les 6 plus grandes communes (Vaison-la-Romaine, Bedarrides, Courthézon, Jonquières, Sarrians et Sorgues).

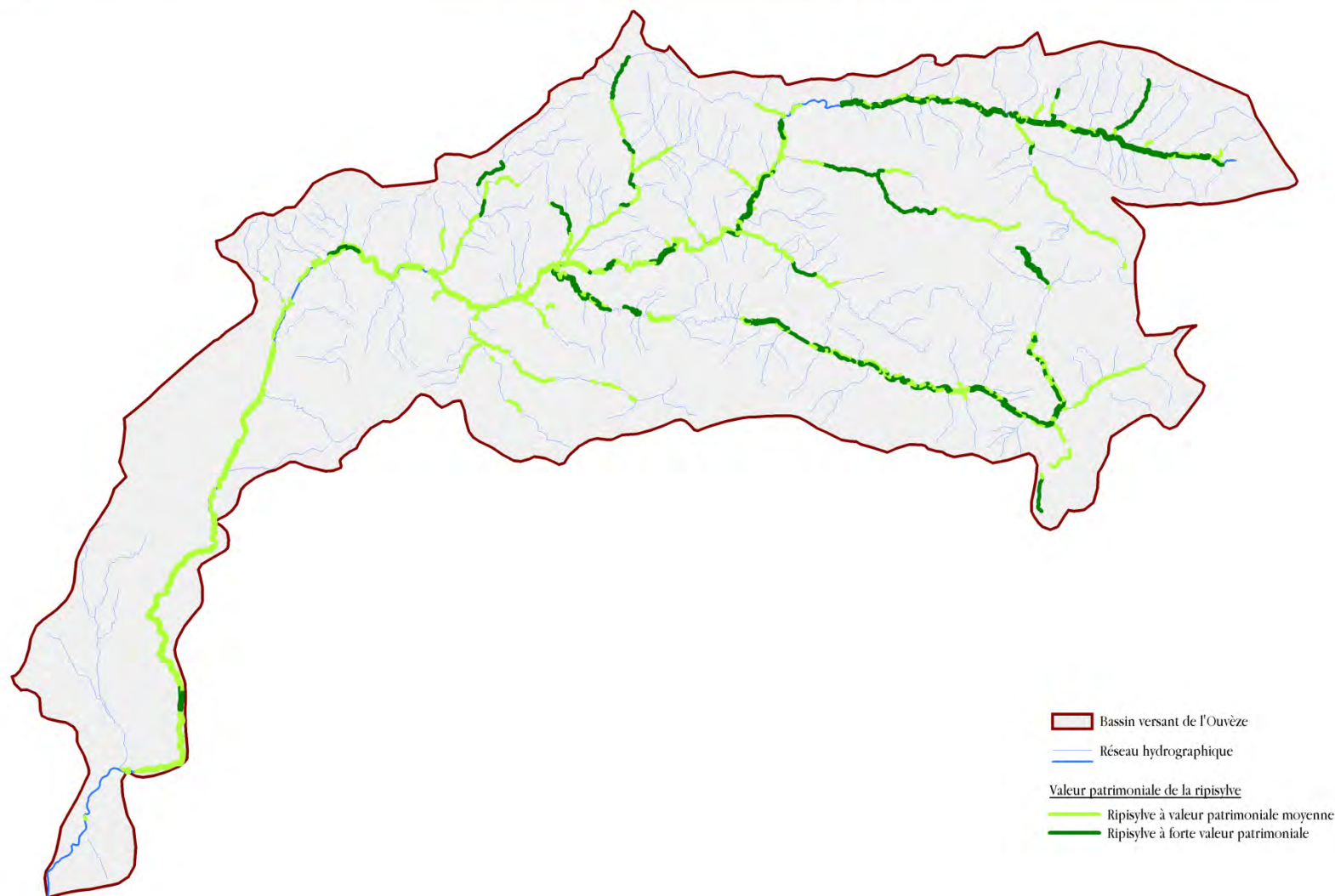
Diagnostic sectorisé et propositions de gestion

Différents secteurs ont ainsi été identifiés sur la base de la qualité intrinsèque des boisements, des fonctions qu'ils assurent (ou devraient assurer), des dégradations observées et pertes de fonctionnalités associées, et des enjeux humains. Ont ainsi été distingués :

- Des secteurs préservés aux écoulements intermittents, en zone naturelle, avec peu de pression et d'enjeu humain, avec des boisements adaptés et pas ou peu de dysfonctionnements : amont Toulourenc, affluents Toulourenc, amont Derboux, affluents Eyguemarse, au niveau desquels aucune intervention n'est proposée (ou de façon très localisée)
 - Des secteurs largement préservés sur l'amont du bassin versant, avec des conditions de milieux (hydrologie notamment) favorable au maintien d'une ripisylve de qualité, peu de pression et d'enjeu humain, et pas ou peu de dysfonctionnements : amont Ouvèze, Menon, Amont Tolourenc, toulourenc aval), amont Eyguemarse, au niveau desquels aucune intervention n'est proposée (ou de façon très localisée)
 - Des secteurs globalement en bon état, où les pressions sont peu marquées, mais où l'évolution (le vieillissement) des boisements peu poser problème pour des enjeux humains plus nombreux (embâcles, érosion, stabilisation d'îles ...) : Toulourenc amont et médian, Ouvèze en aval de Buis les Baronnie et en amont du pont St-Michel, Ouvèze en aval de St-Auban, L'Ouvèze de Vaison à Roaix, le Lauzon ... ; un entretien de la ripisylve voire une restauration ponctuelle (enlèvement d'embâcles, gestion de classe d'âge) sont à envisager
 - Des secteurs globalement en bon état, où les pressions sont peu marquées, avec des dégradations toutefois plus nombreuses, tout comme les enjeux humains et où l'évolution (le vieillissement) des boisements peu poser problème pour des enjeux humains plus nombreux (embâcles, érosion, stabilisation d'îles ...) : L'Ouvèze en aval du Seuil St-Michel jusqu'à l'aval de Vaison-la-Romaine, puis de Roaix au coude de Bedarrides ; un entretien de la ripisylve voire une restauration ponctuelle (enlèvement d'embâcles, gestion de classe d'âge, génie végétal) sont à envisager
 - Des secteurs présentant de nombreuses dégradations de la ripisylve et des berges, et/ou subissant une forte pression : périphérie zone urbaine, zone urbaine ou en secteur agricoles comme sur le Charuis (la Rochette de Buis), le Groseau (Malaucène) et le Rieufroid sur l'essentiel de leur linéaire, l'Ouvèze à l'aval du coude de Bedarrides, la Seille sur l'essentiel de son linéaire ; des actions de restaurations sont à envisager (plantation, génie végétal)
 - Des secteurs très dégradés, avec des berges artificialisées : le Groseau à Malaucène, quelques ravins au nord de Vaison, le Menon à Buis les Baronnie, la Seille à Courthézon et Bedarrides, la contre-seille ; les interventions consisteront en une restauration profonde ou le maintien des capacités hydrauliques.
- Les principes d'actions sont déclinés par secteurs de cours d'eau et/ou de bassin versant (pour les plus petits cours d'eau).

☞ cf. carte : Intérêt patrimonial de la ripisylve

INTÉRÊT PATRIMONIAL DE LA RIPISYLVE



- Bassin versant de l'Ouvèze
- Réseau hydrographique
- Valeur patrimoniale de la ripisylve
- Ripisylve à valeur patrimoniale moyenne
- Ripisylve à forte valeur patrimoniale

Au final, 2/3 des boisements sont adaptés au contexte et ne présentent aucune dégradation et pas de dysfonctionnement notable ; seules quelques problématiques ponctuelles seraient à traiter.

Les secteurs urbains et périurbains avec des ripisylves encore fonctionnelles mais réduites représentent 21%. Les linéaires ou les ripisylves n'assurent plus aucune fonctionnalité représentent seulement 3%.

Les attentes vis-à-vis du programme de gestion sont fortes pour la gestion des crues et des inondations par maintien de la section d'écoulement.

Mais le diagnostic a permis d'identifier :

- des secteurs préservés (eau permanente, peu de pression, boisement équilibrés) où des actions de préservation voire d'amélioration des conditions de milieu (ex : qualité des eaux) pourront être envisagés*
- des tronçons urbains où les travaux pourront permettre la valorisation des rives (mise en valeur de la rivière),*
- des tronçons dégradés d'un point de vue écologique et sans enjeux vis à vis des inondations ou des améliorations, restauration pourront être envisagées.*

Les interventions qui seront réalisés sur la ripisylve (et plus globalement les cours d'eau) ne devront pas accentuer les dégradations actuelles notamment vis-à-vis des habitats piscicoles, en préservant en particulier le rôle des bois morts présents dans le lit, dont la présence favorise la diversité des faciès d'écoulement et des habitats.

Annexe I_14 - Le cadre réglementaire et les outils de planification concernant les cours d'eau et la continuité écologique

Le cadre réglementaire

La DCE et la LEMA

La gestion des milieux aquatiques est principalement encadrée par :

- la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) qui fixe notamment un objectif de bon état écologique de l'ensemble des masses d'eau ;
- la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006 qui réorganise la gestion des peuplements piscicoles sur le territoire national ;
- l'article L214-17 du code de l'environnement qui vise à réformer le classement des cours d'eau en établissant deux listes distinctes visant à limiter, voire à résorber les problématiques de continuité écologiques au droit des cours d'eau.

Par ailleurs, la loi sur l'Eau soumet à procédure tous travaux, installations ou ouvrages en rivières susceptible d'engendrer la destruction des zones de frayères et des zones de croissance et d'alimentation de la faune piscicole (rubrique 3.1.5.0 de l'Art. R214-1 du Code de l'Environnement). A ce titre, l'article L432-3 du code de l'Environnement réprime toute destruction n'ayant fait l'objet d'aucun dossier de déclaration ou de demande d'autorisation auprès des services de la police de l'Eau. En découlent alors :

- le décret du 25 mars 2008 qui précise les modalités d'identification des zones de frayères et d'alimentation ;
- l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 qui fixe la liste des espèces à protéger ;
- la circulaire du 21 janvier 2009 qui donne les éléments de cadrage nécessaires à la réalisation des inventaires de frayères et des zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole.

Pour faciliter l'application de la loi, un inventaire des zones de frayères est préconisé à l'échelle de chaque département. Il s'agit de définir trois types de zones (article R 432-1-1):

- liste 1 : les frayères susceptibles d'être présentes au regard de la granulométrie du fond du cours d'eau (approche probabiliste) ;
- liste 2 poissons : les zones définies à partir de l'observation de la dépose d'œufs ou la présence d'alevins (approche déterministe, notamment pour les populations d'Alose et de Brochet) ;
- liste 2 écrevisses : les zones d'alimentation et de croissance de crustacés.

Le classement des cours d'eau au titre de l'article L 214-17

L'article L214-17 du code de l'environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE.

Il prévoit ainsi l'établissement de deux listes distinctes :

– **la liste 1** (cf. **Tableau 31**) : qui a pour objectif premier la préservation de la continuité écologique sur des cours d'eau à valeur patrimoniale reconnue et par la même, la non dégradation des milieux aquatiques. Cette liste est ainsi établie sur la base des réservoirs biologiques définis dans le cadre du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique et des cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins (Alose, Lamproie marine et Anguille sur le bassin Rhône-Méditerranée). Sur ces cours d'eau ou tronçons de cours d'eau, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique (cf. article R214-109 du code de l'environnement). Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières.

– **la liste 2** (cf. **Tableau 32**) : qui vise à réduire l'impact des obstacles existants, notamment sur les milieux dégradés. Elle permet donc d'identifier les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). Sur les linéaires classés, tout ouvrage faisant obstacle à la continuité doit être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant.

Les listes des cours d'eau classés au titre de cet article ont été arrêtées par le préfet coordonnateur de bassin le 3 juillet 2013.

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Secteur concerné	Enjeux pour le classement			
			Très bon état écologique	Grands migrateurs*	Réservoir biologique avec espèces remarquables**	Réservoir biologique à valeur patrimoniale particulière
FRDR2034a	L'Ouvèze de sa source au Menon	Ouvèze et affluents de la source au seuil de la prise d'eau de la micro-centrale d'Ubrieux, inclus				
FRDR2034b	L'Ouvèze du Menon au Toulourenc	Intégralité de la masse d'eau				
FRDR390	L'Ouvèze du ruisseau de Toulourenc à la Sorgue	Intégralité de la masse d'eau				
FRDR383	L'Ouvèze de la Sorgue de Velleron à la confluence avec le Rhône	Intégralité de la masse d'eau				
FRDR391	Le Toulourenc	Toulourenc et affluents directs				
FRDR10094	Ravin de Briançon	Ruisseau hors affluents				
FRDR10628	Ruisseau le Groseau	Groseau, hors Rieufroid				
FRDR10731	Ruisseau le Menon	Intégralité de la masse d'eau				
FRDR11318	Ruisseau de Derboux	Derboux et affluents				
FRDR11613	Torrent d'Anary	Ruisseau hors affluents				
FRDR11927	Ruisseau le Charuis	Charuis et affluents				

Légende : * : zones d'actions du SDAGE et du PLAGEPOMI ** : espèces concernées par la Directive Habitats ou la liste rouge de l'UICN

Tableau 31 : Cours d'eau et tronçons de cours d'eau classés en liste 1 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement

Finalement, seuls quatre cours d'eau principaux du bassin versant ne sont pas désignés au titre de la liste 1 : le Lauzon, le Rieufroid (inclus dans la masse d'eau du Groseau), la Seille et le Trignon. La liste 2 concerne quant à elle uniquement une partie du linéaire de l'Ouvèze : de la confluence avec le Rhône à l'aval de Bédarrides, puis de Mollans-sur-Ouvèze à Buis-les-Baronnies compris.

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Secteur concerné	Enjeux pour le classement		
			Liens fonctionnels à restaurer	Axes reliant des réservoirs biologiques et des masses d'eau cibles	BV prioritaire du SDAGE pour la continuité biologique
FRDR2034a	L'Ouvèze de sa source au Menon	Du seuil de la prise d'eau de la micro-centrale d'Ubriex inclus (ROE 13299) jusqu'au Menon			
FRDR2034b, FRDR383	L'Ouvèze du Menon à la confluence avec le Rhône	Du Menon jusqu'à la confluence avec le Rhône			

Tableau 32 : Cours d'eau et tronçons de cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement

Les outils de planification

Le PDPG 26

Dans le plan de gestion pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles révisé en 2010, la Fédération de Pêche de la Drôme identifie différentes actions prioritaires et nécessaires sur l'Ouvèze et ses affluents drômois (cf. **Tableau 33**). Elles s'articulent selon cinq axes majeurs :

- axe 1 : le respect des débits naturels
- axe 2 : la protection des milieux
- axe 3 : la lutte contre les pollutions
- axe 4 : la restauration des milieux
- axe 5 : la gestion des ressources piscicoles

Tableau 33 : Actions envisagées au PDPG 26 sur l'Ouvèze et ses affluents dans sa partie drômoise

Légende : orange = action prioritaire, jaune = action nécessaire

Axe stratégique d'intervention	Propositions d'actions	Tronçons de cours d'eau dans la partie drômoise du BV			
		Ouvèze amont et Charuis	Menon	Derboux	Ouvèze médiane
AXE 1 : RESPECT DES DEBITS NATURELS	Renforcer le réseau de mesures des débits				
	Contrôler les prélèvements d'eau de surface				
	Améliorer la gestion hydraulique des ouvrages				
AXE 2 : PROTECTION DES MILIEUX	Proposer un arrêté de biotope				
	Proposer un classement en axe de migration				
	Classement en réservoir biologique				
AXE 3 : LUTTE CONTRE LA POLLUTION	Améliorer le suivi de la qualité des eaux				
	Renforcer l'épuration des effluents urbains et industriels				
AXE 4 : RESTAURATION DES MILIEUX	Restaurer la diversité des habitats				
	Rétablir les espaces de liberté de la rivière				
AXE 5 : GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES	Renforcer la connaissance et le suivi des populations				
	Réaliser et mettre en œuvre des plans de gestion piscicole				
	Participer aux actions locales de protection des cours d'eau				

Sont ainsi considérées comme prioritaires sur l'amont du bassin-versant :

- le contrôle des prélèvements d'eau de surface
- le classement en réservoir biologique
- le renforcement de l'épuration des effluents urbains et industriels
- le rétablissement de l'espace de liberté des cours d'eau
- et la participation aux actions locales de protection des cours d'eau.

Le plan national Anguille

Face au déclin inquiétant des populations d'Anguille, la commission européenne a validé, en **septembre 2007, un règlement ambitieux qui institue des mesures de reconstitution du stock d'anguilles** et impose à chaque État membre de soumettre un plan de gestion de sauvegarde de l'espèce. A ce titre la France a donc soumis son **plan national** en décembre 2008, qui finalement été approuvé par décision de la commission européenne le **15 février 2010**.

Le premier Plan Anguille (2009-2012) s'appuie sur :

- **un volet national** qui reprend les principales exigences du règlement
- **et neufs volets locaux**, traduisant une déclinaison locale prenant en compte les spécificités de territoires et les moyens techniques et humains disponibles. Ils correspondent ainsi aux différentes « Unités de Gestion Anguille - UGA » définies dans le cadre de ce Plan, dont une relative au bassin Rhône-Méditerranée. Les autorités locales responsables des Plans de gestion sont les Comités de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI).

Le Plan Anguille est la résultante d'un compromis entre les objectifs réglementaires et les différents intérêts qui entrent en jeu dans la gestion de cette espèce.

Les principales mesures de gestion inscrites au plan national sont :

- la réduction de l'effort de pêche aux différents stades de développement,
- l'amélioration de la circulation de l'Anguille sur les cours d'eau,
- le repeuplement des cours d'eau,
- la poursuite des efforts d'amélioration de la qualité des eaux.

Chacune est donc destinée à faire face à l'une des causes majeures de mortalité de l'espèce.

- La mise en œuvre de ce Plan s'accompagne :
- de la mise en place d'un programme de suivi pour évaluer les stocks et la répartition de l'espèce, détecter la présence de pathologies et évaluer l'efficacité des mesures du plan de gestion

- du renforcement des contrôles menés par les services de la police de l'eau
- Le volet local Rhône-Méditerranée affine plus particulièrement :
 - les mesures de gestion des pêcheries propres aux eaux maritimes
 - les mesures de gestion des pêcheries propres aux eaux douces (saison de pêche, licence pour les professionnels...)
 - des mesures spécifiques aux lagunes
 - les mesures de gestion relatives aux obstacles à la migration.

Concernant le territoire d'étude, **l'essentiel du cours de l'Ouvèze et le Toulourenc figurent parmi les zones d'actions prioritaires** « Anguille ».

Le seuil de la CNR et le seuil de Bédarrides à proximité de la confluence avec les Sorgues ne semblent pas poser de difficulté de franchissement apparente pour la montaison. D'autres ouvrages hydrauliques sont identifiés sur le cours de l'Ouvèze mais aucune donnée ne permet d'appréhender leur franchissabilité.

Aucun ouvrage prioritaire pour l'Anguille n'est donc répertorié sur le bassin-versant de l'Ouvèze.

La mise en œuvre du Plan Anguille est désormais une priorité. Il doit ainsi être intégré aux prises de décision associées à la gestion des bassins-versants.

Le plan de gestion des poissons migrants

Le troisième plan de gestion des poissons migrants (PLAGEPOMI) a été approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin par arrêté du **16 décembre 2010** pour la période 2010-2014.

Ce programme fait suite à un bilan de la mise en œuvre du second plan de gestion (MRM, 2010) qui indique que le PLAGEPOMI RMC 2004-2009 a permis :

- d'accroître les connaissances sur l'Alose et l'Anguille apportant des éléments techniques et scientifiques nécessaires à la mise en place d'une stratégie de suivi et de gestion, en particulier sur le Rhône,
- de clarifier le statut des grands salmonidés et notamment de la Truite de mer qui serait historiquement absente sur le bassin RMC, d'où la suppression du suivi de cette espèce dans le nouveau PLAGEPOMI
- de rassembler tous les éléments pour définir une stratégie sur le plan de la continuité piscicole pour l'axe Rhône
- de mieux connaître les obstacles à la migration sur les fleuves côtiers
- d'améliorer les connaissances sur les populations d'Anguille et sur la pêche professionnelle dans les lagunes littorales.

Sur le bassin-versant de l'Ouvèze, les suivis de la pêche effectués dans le cadre du PLAGEPOMI 2004-2009 **confirment la présence de l'Alose sur l'Ouvèze** en aval du seuil de la Poudrerie (confluence Ouvèze-Rhône), où des travaux d'amélioration de la passe ont été réalisés en 2008 par la CNR (7 600 €). L'Ouvèze est ainsi le seul

affluent du Rhône sur lequel l'objectif de colonisation de l'Alose a été atteint (fixé jusqu'à Bédarrides). Les travaux mis en œuvre ont permis la réouverture de 22 km de cours d'eau rendant accessibles de nombreuses frayères, notamment celle au pied du seuil des Sorgues à Bédarrides.

Les exigences de franchissement de l'Alose répondant la plupart du temps à celles des Lamproies, le bilan est donc similaire pour ces deux espèces.

Concernant l'Anguille, il s'agissait de conforter le stock sur les affluents du Rhône en aval de l'aménagement de Donzère-Mondragon. **L'objectif de circulation est donc considéré comme atteint** sur l'Ouvèze jusqu'à Bédarrides, même si le linéaire inscrit restait assez faible (8 km).

Par ailleurs, le suivi des passes à poissons inscrit au second PLAGEPOMI n'a pu se concrétiser en raison de difficultés techniques.

Le PLAGEPOMI 2010-2014 s'articule autour de 5 axes stratégiques visant à atteindre des objectifs fixés pour chaque espèce concernée :

- 1/ Reconquérir les axes de migration,
- 2/ Poursuivre et renforcer les actions de suivi,
- 3/ Connaître et suivre les pêcheries,
- 4/ Conforter les populations en place,
- 5/ Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les espèces et les milieux,

Trois axes d'accompagnement ont également été définis pour faciliter la mise en œuvre des actions :

- 1/ Agir en concertation et en partenariat,
- 2/ Communiquer et rendre compte,
- 3/ Veiller à l'articulation avec les autres politiques (SDAGE, SAGE...)

Ce document de planification porte sur cinq espèces migratrices : l'Alose feinte, la Grande Alose, l'Anguille, la Lamproie marine et la Lamproie fluviatile. Il s'accompagne d'un programme d'actions détaillé et vient préciser les objectifs relatifs aux espèces piscicoles migratrices abordées dans le SDAGE.

Sur le bassin versant de l'Ouvèze, compte tenu des résultats du second programme, l'objectif concernant les Aloses (et indirectement les Lamproies) est désormais le **développement des connaissances** pour *in fine* définir une stratégie de gestion de ces espèces sur l'axe Ouvèze jusqu'au seuil des Sorgues.

Annexe I_15 – L'hydrologie du bassin versant de l'Ouvèze

Sources : étude volumes prélevables (rapports phases 2 et 3)

L'hydrologie d'étiage et les débits moyens

Eléments de contexte

Deux entités se distinguent sur le bassin versant :

- En amont de Vaison-la-Romaine, une zone montagneuse en domaine calcaire, où se concentrent l'essentiel des affluents de l'Ouvèze. Les cours d'eau présentent de faibles débits, et une nappe d'accompagnement peu étendue.
- En aval de Vaison-la-Romaine, un secteur de plaine avec une nappe alluviale très étendue (Ouvèze) au fonctionnement complexe réparti entre :
 - L'Ouvèze intermédiaire (entre Vaison-la-Romaine et Bédarrides) : l'Ouvèze n'y reçoit aucun affluent,
 - L'Ouvèze aval qui reçoit les Sorgues (Fontaine de Vaucluse) et présente alors un étiage soutenu en toutes circonstances ($> 8 \text{ m}^3/\text{s}$).

Débits caractéristiques

Les valeurs de débits caractéristiques mesurés sont les suivantes (données Eaufrance – septembre 2012) :

Code station ou point de calcul	Identifiant	Bassin versant amont		Module	1/10 module	QMNA2	QMNA5	VCN10 (2 ans)
V6052010	L'Ouvèze à Vaison-la-Romaine	585 km ²	Données 2012	5 910 l/s	591 l/s	950 l/s	580 l/s	650 l/s
			Données 2008	6 070 l/s		941 l/s	571 l/s	
V6035010	Le Toulourenc à Malaucène (Véaux)	150 km ²	Données 2012	1 270 l/s	127 l/s	160 l/s	110 l/s	120 l/s
			Données 2008	1 270 l/s		154 l/s	104 l/s	

Tableau 34 : Données hydrologiques sur le bassin versant de l'Ouvèze (source : EauFance)

Ces valeurs sont similaires à celles fournies en 2008 avec toutefois des débits légèrement supérieurs en étiage, mais inférieurs en moyenne inter-annuelle (pour l'Ouvèze).

L'étude EVP a permis de reconstituer les débits naturels (non influencés) des cours d'eau. Pour l'Ouvèze aval (en aval de Roaix voire de Vaison-la-Romaine), la valeur obtenue a été corrigée pour tenir compte du drainage d'une partie du débit vers la nappe alluviale, drainage estimé à 26 l/s/km, soit une perte de :

- 148 l/s au point Ouvèze 9,
- 440 l/s au point Ouvèze 10 (Canal de Carpentras),
- 624 l/s à Sarrians (valeur supérieure au QMNA5 estimé = situation d'assec).

Cette correction permet d'obtenir des débits ajustés correspondant aux écoulements dans le cours d'eau. Les débits ainsi estimés sont synthétisés ci-dessous :

Code station ou point de calcul	Identifiant	Bassin versant amont	Module	1/10 module	QMNA2	QMNA5	VCN10 (2 ans)
Ouvèze FN 58 du SDAGE	Point Nodal à Entrechaux	480 km ²	2 646 l/s	265 l/s	531 l/s	319 l/s	491 l/s
Ouvèze 9	Ouvèze au niveau de son bassin intermédiaire à Roaix		3 628 l/s	363 l/s	720 l/s	460 l/s	653 l/s
			3 480 l/s	348 l/s	572 l/s	312 l/s	545 l/s
Ouvèze 10	Ouvèze en amont du Canal de Carpentras, aval de Volès au lieu-dit St Joseph		3 216 l/s	322 l/s	690 l/s	466 l/s	628 l/s
			2 716 l/s	272 l/s	250 l/s	28 l/s	190 l/s
Ouvèze FN 111 du SDAGE	Point Nodal à Sarrians		3 670 l/s	367 l/s	821 l/s	550 l/s	751 l/s
			3 046 l/s	305 l/s	197 l/s	0 l/s	127 l/s

Tableau 35 : Estimation des débits de l'Ouvèze aval (source : étude EVP)

Synthèse

Il y a peu d'effet topographique sur le bassin de l'Ouvèze (croissance faible des précipitations avec l'altitude) :

- Les pluies moyennes sont comprises entre 689 mm (Sorgues) et 756 mm (Vaison-la-Romaine), puis 625 mm (St Auban sur Ouvèze).
- Le maximum se situe à Beaumont Mont Serein, sur les contreforts du Mont-Ventoux, avec 1445 mm, mais cette station est plus représentative du flanc Sud-Ouest (effet de Foehn).

Il n'y donc pas d'écart significatif entre l'amont et aval du bassin versant par rapport à la disponibilité de la ressource (source : étude EVP).

Les déficits climatiques s'observent sur 2 périodes : printemps et été (d'avril à juillet, voire août), périodes où la pression sur la ressource est la plus forte (besoins en irrigation sur la partie amont du bassin versant notamment).

Les régimes hydrologiques sont globalement comparables entre l'Ouvèze et le Toulourenc, avec des étiages marqués entre juillet et septembre, et des courbes de tarissement assez similaires. Les mois de juillet à septembre regroupent l'essentiel des débits minimum mensuels.

Les débits de l'Ouvèze augmentent de façon significative de l'amont vers l'aval jusqu'à la confluence du Toulourenc. En aval de Vaison-la-Romaine, on observe un phénomène d'inversion des débits de l'Ouvèze : ces débits diminuent alors que la surface du bassin versant augmente (drainage de la nappe). Ce contexte particulier explique les assecs fréquents de l'Ouvèze aval : les débits naturels sont alors insuffisants pour compenser le drainage vers la nappe. En 2011, ces assecs ont été observés en aval de Violès/Sabiet jusqu'à Bedarrides.

Le Toulourenc possède une nappe très réduite ; il est par contre alimenté par le réseau karstique en particulier en aval par la source des Griffons de Notre-Dame (40 à 100 l/s) et en amont par la source de Font Marin (30 à 100 l/s). Ses assecs résultent de discontinuités géologique et topographique locales (élargissement de la vallée avec petite nappe alluviale qui draine le cours d'eau). En 2011 (source : EVP), ils ont été observés de l'amont jusqu'aux limites de Brantes et Saint-Léger du Ventoux. La période d'étiage sur le Toulourenc s'étend de juin à Octobre, avec une période critique entre juillet et septembre.

Le Groseau (alimenté par une source importante et pérenne), le Gournier, et le Derboux sont des affluents permanents de l'Ouvèze (source : ENVEO 2010).

Concernant la Seille, elle constitue un exutoire de la nappe alluviale de l'Ouvèze. Trois sources importantes sont identifiées sur une ligne de 100 m proche du cours d'eau : La Font de Michèle, la Font du Loup et au Château de rayas.

Annexe I_16 – Restitution des ateliers géographiques amont / aval de janvier et février 2013

Ateliers géographiques

Points de vue des acteurs locaux



sur la qualité des eaux

Atelier aval

(de Vaison-la-Romaine à la confluence avec le Rhône)

Atelier aval

Jeudi 17 janvier 2013 - Jonquières

Présents :

Élus et représentants des collectivités

- CHASTAN P, élu à Vacqueyras
- FENOUIL JP, 1^{er} adjoint à l'urbanisme de Courthézon
- GERENT G, vice-pdt du SMOP (Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale), adjoint à Sorgues
- PEREZ A, élu à Jonquières - délégué au SMOP
- RAYNAUD C, Maire de Sablet - délégué du SMOP
- REYNAUD N, élu à Courthézon

- SOUCIET F, Communauté de Communes des Pays Rhône Ouvèze (CCPRO) - Service Rivières
- SERVAIRE M, SIABO (Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bassin de l'Ouvèze
- NAVARRO O, SMOP
- CLEMENT G, SMOP
- RIPERT S, SMOP

Usagers

- BARRA F, collectif CARODA Collectif - association de défense des riverains
- BERNARD C, Chambre d'agriculture 84. Pôle territoire, Eau et Environnement
- FAVIER JP, Pdt de l'ASA de Séguret
- FOURMENT A, ASCO des Mayres et Fossés de Bédarriès
- SOUMILLE H, ASA de Violes-Sablet
- MARTINEZ C, p^{de} de l'ASORD, Association Sorgaise Ouvèze Rive Droite
- SAINT-OMER D, France Nature Environnement 84
- THAREL C, Fédération de pêche 84
- TORT M, secrétaire de l'ASA des Cours d'eau réunis de Courthézon

Bureaux d'études

- DROIN T, CESAME Environnement
- VINDRY R, cabinet Autrement Dit
- SAUVAGE JB, Maire de Roaix
- ROBERT A, Maire de Rasteau
- GOLLARD T, Maire de Séguret
- BLANC AM, élu à Séguret et délégué au SMOP
- AUNAVE MJ, Maire de Violes
- GRAVIER JM, Maire de Vacqueyras
- GAUDIN R, Maire de Gigondas
- BAYET M, Maire de Sarrians
- ROCHEBONNE A, Maire de Courthézon
- BISCARRAT L, Maire de Jonquières
- SERAFINI J, Maire de Bédarriès
- LAGNEAU T, Maire de Sorgues

Excusés :

Élus et représentants des collectivités

- BERNARD X, Président du SMOP-SIABO, Maire d'Entraigues

■ L'assainissement non collectif est difficile à mettre en place du fait des conditions géologiques particulières du territoire.

Les participants notent en effet que les installations d'assainissement non collectif (ANC) sont souvent difficilement compatibles avec la nature des sols. De plus, les élus soulignent que l'ANC est coûteux et que les aides financières associées sont de moins en moins nombreuses.

■ La baignade ne constitue pas un enjeu à l'aval.

Les sites de baignade étant principalement situés à l'amont du bassin versant, le souci d'amélioration de la qualité bactériologique des cours d'eau est donc moins présent ici. Les participants soulignent d'ailleurs que la baignade n'est pas envisageable à l'aval au regard du manque d'eau dans l'Ouvèze dès la fin du mois de juin. Les élus font remarquer que le traitement tertiaire des eaux usées exigé pour satisfaire aux objectifs de qualité bactériologique sera très coûteux, notamment en termes de fonctionnement et compte tenu de la baisse des subventions dans ce domaine.

Il est précisé que le Contrat de Rivière constitue un outil de négociation financière pour aller plus loin sur l'assainissement collectif et individuel.

■ Les sources de contamination des eaux par les micropolluants doivent être mieux connues.

Peu étudiés jusqu'à présent, les micropolluants repérés dans les eaux méritent d'être mieux connus. Les élus s'interrogent sur l'origine de ces micropolluants et souhaiteraient mieux les connaître pour les traiter et limiter ainsi leurs impacts. Il est précisé que certains gestionnaires des stations d'épuration réalisent des analyses de suivi des micropolluants en sortie de stations de plus de 10 000 équivalents / habitants.

■ Les rejets des effluents vinicoles dans les réseaux ne devraient plus poser de problème.

Les participants soulignent que la question des rejets vinicoles devra progressivement se régler, là où ce n'est pas encore fait à travers des conventions de raccordement et par le respect de la réglementation en vigueur. Ils citent l'exemple de Châteauneuf où, aujourd'hui 90% des viticulteurs ont des conventions de raccordement.

Excusés (suite)

Usagers

- MUSCAT A, Association des irrigants du Vaucluse (ADIV 84)
- GUILLAUME A, association syndicale du Canal de Carpentras
- BERNARD G, ASA du Canal du Moulin de Rasteau
- BLAC G, ASA du Canal du Moulin de Crestet
- ASA de Grangeneuve
- ASA des Arrosages de Roaix
- ASA du Canal du Moulin et des Cours d'eau réunis de Séguret
- CHARAVIN R, Syndicat des vignerons de Rasteau
- Président des Vignerons de Roaix Séguret
- Syndicat des vins de Vacqueyras
- Syndicat de Gigondas
- RANCUREL D, Amicale des pêcheurs de l'Ouvèze
- GRANGEON D, Amicale des pêcheurs de Sabliet
- RAPHOZ R, Amicale des pêcheurs de Jonquières
- MARCHAIS JY, Amicale des pêcheurs de Courthézon
- AMAXOPOULOS JC, La Gaule Bédarridaise
- BORREDA J, Lei Pescadou Dei Sorgo
- TATIN D, CEN PACA (*Conservatoire des Espaces naturels de PACA*)
- LANDRU G, CEN PACA (*Conservatoire des Espaces naturels de PACA*)
- DU LAC J, ONF 13 et 84 (*Office National des Forêts*)
- BAUER J, Voconces Environnement
- CCPRO Office de Tourisme Intercommunal Provence Rhône Ouvèze
- Office de Tourisme du Pays de Vaison Ventoux en Provence
- BOSEMMEYER-PHAN, Service économique de la Chbre de Métiers et de l'Artisanat 84
- KAPPER-BOUCHAUX P, Chambre de Commerce et d'Industrie

■ L'utilisation des produits phytosanitaires a diminué mais les pratiques doivent encore être améliorées parmi les agriculteurs et les non agriculteurs.

Les participants notent que depuis plusieurs années, les agriculteurs ont réduit l'utilisation des produits phytosanitaires du fait de la réglementation en vigueur, des formations et informations dispensées (certification écophyto...) et des pratiques mises en place (bande tampon (zone non traitée) de 5 mètres entre les cultures et la rivière). Il est précisé que le département de Vaucluse est le 1^{er} département engagé dans la conversion à l'agriculture biologique.

Les participants soulignent que la réduction des produits phytosanitaires s'adresse également aux particuliers, jardiniers peu informés et qui utilisent des doses de produits phytosanitaires souvent mal adaptées.

« Quand on parle de produits phytosanitaires, il ne faut pas viser que les agriculteurs et les viticultures. Il y a beaucoup d'usagers qui ne sont pas au courant et ce sont eux qui quantifient mal et qui déversent. On le voit. C'est souvent en sortie de communes, que le taux de produits phytosanitaires est le plus élevé. Ce n'est pas forcément dans l'agriculture ».

Nathalie REYNAUD, élue à Courthézon

Au-delà de l'incitation à la réduction des produits phytosanitaires, l'accent doit être davantage porté sur la manipulation des produits (remplissage des cuves, lavage...), facteurs d'altération de la qualité des eaux drainées dans les réseaux.

Pour aller plus loin, les élus mentionnent le problème de traitement des déchets toxiques (PCB) apportés par les particuliers sur des lieux de récupération.

L'étude BAC (bassin d'Alimentation de Captage) de Jonquières-Courthézon devrait dans une seconde phase développer une communication sur les risques de pollution de la nappe et pourrait donc parler de cette question des déchets toxiques.

Les participants proposent que le Contrat de Rivière soit l'outil de sensibilisation des études BAC pour informer sur les pollutions risquant d'affecter largement une nappe servant à l'alimentation en eau potable.

Synthèse sur les paroles d'acteurs (atelier aval)

■ La question de l'assainissement collectif est peu abordée dans cet atelier aval étant donné les actions déjà conduites sur ce thème depuis ces 5 dernières années (construction / réhabilitation de station dépollution, travaux sur les réseaux...).

■ Les participants soulignent les efforts des agriculteurs dans la réduction des produits phytosanitaires et demandent à ce que les particuliers soient également impliqués dans ce domaine. Le rôle à jouer par les collectivités n'est pas souligné par les participants alors qu'une meilleure gestion et utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités (déchérbage des massifs et parcs municipaux...) constituerait un moyen de réduire la pollution par les produits phytosanitaires sur le bassin.

Atelier amont
Mercredi 6 février 2013 - Entre-chaux

Au regard du nombre de participants, l'atelier géographique amont a été scindé en 2 sous-groupes répartis de la manière suivante selon la spontanéité des participants :

Sous-groupe 1 - Présents :

Élus et représentants des collectivités

- ESTEVE Jacques, Maire du Poët-en-Percip
- ESTEVE Jean, élu du Poët-en-Percip
- CHAUVET V, Maire de Saint Auban-sur-Ouvèze
- COULLET A, Adjoint au Maire de Faucon, délégué du SMOP
- GIRARD E, adjoint à Propiac
- GULLON M, élu à Saint-Romain-en-Viennois
- JOLY M, élu à Méridol-les-Oliviers
- KOUTSOULIS A, Maire de Méridol-les-Oliviers
- RASSIS JL, élu de Buis - ASA du canal du Moulin de Buis
- RIVET P, Maire de Rions
- THIBAUD T, Maire de Savollians
- NAVARRO O, chargé de mission au SMOP

Usagers

- AUMAGE C, ASA Cros et Palais
- BEC F, agriculteur à St Auban-sur-Ouvèze, ASA Cros et Palais
- BONFILS S, élu à la chambre d'agriculture 26
- CHARASSE F, ADARIL (Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels)
- BERNARD R, ASA Ouvèze-Ventoux
- BERNARD C, Chambre d'agriculture 84. Pôle territoire, Eau et Environnement
- JAMOT JP, Chambre d'agriculture 26. Service Economie, emploi et politiques territoriales
- GARNIER R, Fédération de pêche 84
- VINCENT B, association Maison de la Lance
- RAYMOND V, Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels

Bureaux d'études

- VINDRY R, cabinet Autrement Dit

Sous-groupe 1 :

■ Le lessivage des sols chargés en sel altère la qualité des eaux.

Les participants soulignent l'impact du sel sur les routes l'hiver qui, par lessivage des sols, impactent fortement la qualité des eaux et donc des cultures.

■ L'assainissement collectif reste coûteux pour les petites communes de l'amont et pas toujours adapté au territoire.

Les élus se disent volontaires pour mettre en place l'assainissement collectif sur leur communes mais sont souvent freinés par les coûts générés et par les exigences et le type de système qui leur sont demandés. Ils estiment que la configuration de leur commune nécessiterait du petit collectif à travers plusieurs petites stations plutôt qu'une seule grosse station d'épuration.

Les élus présents s'interrogent sur les meilleurs choix à faire en matière d'assainissement en se demandant si l'assainissement autonome ne devrait pas être raccordé au collectif ou, au contraire, s'il faut le maintenir dans des zones non raccordables. Les avis sont partagés :

- Certains élus estiment en effet que la réhabilitation de l'assainissement individuel est difficile à mettre en place par les particuliers et qu'il vaut mieux que la collectivité s'en charge pour assurer un bon fonctionnement des systèmes d'assainissement et constituer une garantie environnementale.

« La configuration géographique de nos communes ainsi que l'habitat dispersé nécessitant un assainissement autonome nous pénalisent. Quand on fait le bilan de la qualité des eaux sur nos communes, on n'est pas bon car on ne peut pas faire du collectif partout ».

V. CHAUVET, Maire de St Auban s/ Ouvèze

- D'autres, au contraire, pensent que le tout raccordement déresponsabilise les particuliers et qu'il n'est pas toujours recommandé d'augmenter le réseau public.

■ Le Contrat de Rivière pourrait soutenir des projets collectifs en matière d'assainissement.

Les participants s'interrogent sur le rôle du Contrat de Rivière et souhaiteraient que cet outil puisse les accompagner dans la réalisation de leurs projets collectifs.

« Si des communes avec des professionnels ont des projets collectifs, est-ce que cela peut s'inscrire dans le Contrat de Rivière ? Par exemple, nous sommes en procédure d'aménagement foncier et on pense que c'est l'occasion de réfléchir collectivement à l'assainissement ».

V. CHAUVET, Maire de St Auban s/ Ouvèze

Souhait que le Contrat

Il est précisé que le Contrat de Rivière est un outil contractuel qui permet de rassembler les actions visant à améliorer la qualité des eaux et des milieux, à mieux gérer le risque inondation, à préserver durablement la ressource en eau et à protéger et valoriser les milieux naturels. Toutes les opérations d'assainissement portées par des maîtres d'ouvrage uniques mais également collectifs (maîtrise d'ouvrage collective très appréciée des financeurs) figureront ainsi dans le Contrat. Rassemblées sous le label "Contrat de Rivière", les actions pourront également bénéficier d'un financement qui n'aurait pas été accepté hors Contrat.

soit un levier financier...

... et qu'il joue un rôle d'interface de communication, de médiation entre le local et l'institutionnel.

Pour les participants, le Contrat de Rivière constitue un outil facilitateur qui doit permettre de traduire et de faire remonter les attentes du territoire. Il doit être l'interface de "négociation" entre les réglementations imposées et les pratiques de terrain.

«

Si le Contrat peut nous aider à faire remonter nos besoins de terrain, ce serait bien. Il faudrait aussi qu'on comprenne bien le rôle du Contrat, ce qu'il peut faire et ne pas faire ».

C. AUMAGE, agriculteur

Atelier amont

Mercredi 6 février 2013 - Entrechaux

Sous-groupe 2 - Présents :

Élus et représentants des collectivités

- AICARDI L, Maire de Plaisians, vice-président du SMOP
- AUBERY M, élu de Beaumont du Ventoux
- AUTRAN JL, élu de Puyméras
- BERNARD Xavier, Pdt du SMOP-SIABO, Maire d'Entrechaux
- BERTET G, Maire de St Léger-du-Ventoux
- BLANCHARD JC, Maire de Bényway-Ollon
- BOREL P, Maire de St Euphémie s/ Ouvèze
- CHANU R, élu à Beauvoisin, délégué au SMOP
- COUPON G, Maire de Montauban s/Ouvèze
- DUMAS L, élu de La Roche sur le Buis
- GARAIX R, élu de la Roche sur le Buis et délégué au SMOP
- GAUCHET L, élu de Montbrun-les-Bains
- GUINTRAND G, Maire de Le Crestet
- RUEGG R, Maire de Brantes
- FLAMAIN F, Syndicat Mixte des Baronies Pro-vençales
- ROUX A, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux
- SERVAIRE M, SIABO (Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bassin de l'Ouvèze)
- CLEMENT G, SMOP

Usagers

- BONFILS S, ADARIL (Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels)
- BRUSSET T, ADARIL
- CHAUVET Michel, Office de Tourisme de Buis-les-Baronies
- COURBON H, Association Voconces Environnement
- DELHOMME A, LPO Drôme (Ligue de Protection des Oiseaux)
- MONNIER F, ASA d'Irrigation de Mollans-s/Ouvèze
- LANDRU G, Conservatoire d'espaces naturels de PACA
- SAINT-OMER D, France Nature Environnement 84
- THAREL C, Fédération de pêche 84

Bureaux d'études

- BELLOC A, CESAME Environnement
- DROIN T, CESAME Environnement

Sous-groupe 2 :

■ La non conformité des assainissements autonomes ne semble pas avoir de réels impacts sur la qualité des eaux superficielles.

Le diagnostic met en évidence la non conformité des dispositifs d'assainissement non collectif sur le territoire. Les participants s'accordent en effet sur ce constat, mentionnant l'ancienneté des dispositifs et la difficulté pour les réhabiliter. Ils s'interrogent cependant sur les réels impacts de cette non conformité sur la qualité de l'eau des rivières.

Les participants considèrent que, du fait de l'interdiction de construire en bordure de cours d'eau, l'eau de la rivière ne peut pas être polluée par l'assainissement individuel. Si pollution il y a, ce serait plus l'eau de la nappe qui serait concernée et non l'eau de la rivière.

Il est donc demandé de **mieux identifier / préciser l'impact réel de l'assainissement autonome sur la qualité des eaux** pour décider de la priorité ou non du Contrat de Rivière à s'engager financièrement dans la réhabilitation des assainissements non collectifs.

“ L'impact de l'assainissement autonome sur la qualité des eaux me semble moins important que l'assainissement collectif qui concentre les effluents et rejette dans l'Ouvèze. Il faut donc connaître les impacts de l'assainissement individuel sur la rivière car s'engager sur le terrain de l'assainissement non collectif, c'est un vaste programme.”

X. BERNARD, Maire d'Entrechaux, Pdt du SMOP et du SIABO

■ Interrogation sur la plus-value du Contrat de Rivière mais également ses contraintes.

Les participants s'interrogent sur la capacité du Contrat de Rivière à **soutenir financièrement des actions d'assainissement collectif**. Certains précisent que des subventions ne seront accordées que si les opérations sont inscrites dans un Contrat de Rivière. Les participants se demandent si en contrepartie, la signature du Contrat de Rivière ne leur imposerait pas d'autres contraintes.

“ On a des projets qui sont prêts sur certaines communes mais qui sont coûteux. J'ai entendu dire qu'avec le Contrat il y avait des aides aux communes sur l'assainissement et que les communes qui n'auraient pas signé de Contrat de Rivière ne seraient plus aidées sur l'assainissement par le Conseil général (...) Mais si on fait un Contrat de Rivière, quelles seront en retour les contraintes pour les communes ?”

L. GARAIX, élu de la Roche sur le Buis et délégué au SMOP

Il est précisé que le Contrat est une démarche volontaire et non imposée qui est signée entre des maîtres d'ouvrage et des financeurs. La seule contrainte consiste à réaliser l'action sur laquelle le maître d'ouvrage s'est engagé, selon un échéancier défini au préalable dans le Contrat.

Les participants soulignent la **difficulté à s'engager compte tenu des incertitudes de financements institutionnels** susceptibles de changer dans les prochaines années.

Il est précisé que seules les actions “mûres” seront inscrites au Contrat en 2013 et que d'autres actions pourront être intégrées à mi-parcours du Contrat. Ceci permet donc de donner plus de lisibilité et de garantir l'effectivité des opérations.

Le Contrat de Rivière est donc un outil qui permet de présenter aux maîtres d'ouvrage tous les critères de décision pour savoir si, selon le calendrier et les moyens financiers possibles, ils veulent conduire ou non l'action.

Excusés à l'atelier amont :

Élus et représentants des collectivités

- BONTOUX G, Maire de Montignies
- GOZZI G, Maire de Mévouillon
- ARGAUD G, Maire de la Rochette du Buis
- PEZ G, Maire de Vercorian
- BUIX JP, Maire de Buis-Iles-Baronnies
- ROSATO JP, Maire d'Eygalières
- NORBERT M, Maire de Pierrelongue
- BOISSIER S, Maire de La Penne sur Ouvèze
- ROUX YV, Maire de Mollans S/ Ouvèze
- MEFFRE, Maire de Vaison la Romaine
- COLIN C, Maire des St marcelin les Vaison
- BODON D, Maire de Malaucène
- FEULLAS A, Maire de Aulhan
- ACQUAVIVA JB, Maire de Barret de Lioure
- JOUVE F, Maire de Aurel
- JOUVE JF, Maire de Reilhannette
- DIGARD P, Syndicat Intercommunal Rhône Aygues Ventoux
- BRECHET J, Syndicat des eaux Rhône Ventoux
- MILLET F, Cité de Communes du Pays de Buis les Baronnies

Excusés à l'atelier amont :**Usagers**

- CORREARD JP, ASA des Arrostants de Cost
- PINGET M, ASA du Canal des Voûtes
- TEVSIÈRE J, ASA des Arrostants réunis
- ASA du Hameau de Veaux
- ASA de Pierrelongue
- ASA du Valion
- ASCO du Grosseau
- ADIV 84 (Association des Irrigants du Vauclous)
- Cave La Romaine
- Cave Coopérative de Beaumont du Ventoux
- Cave la Comtadine
- MONNIER Y, Fédération de pêche 26
- CAIRE A, La Gaule Vaisonnaise
- BISSU C, La Gaule du Ventoux
- VAN HERZELLE J, La Truite de l'Ouvèze
- ONEMA 84 (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)
- BUFFARD L, ONEMA 26
- PAPILLON M, FRAPNA
- TATIN D, CEN PACA
- TRAVERSIER JL, ONF antenne Drôme-Ardèche
- LAURENT J, ONF unité Baronnies Tricastin
- DU LAC J, ONF Bouches-du-Rhône
- Office de tourisme du Pays de Vaison Ventoux en Provence
- Association pour le développement touristique du Haut Vaucluse
- CCI Antenne Nyons
- CCI Antenne du Vaucluse
- BOSSENMEYER-PHAN, Service économique de la Chbre de Métiers et de l'Artisanat 84
- CHABONNEL P, Chbre Métiers et de l'Artisanat 26

■ L'assainissement collectif devrait être privilégié, tout en se fixant des priorités d'intervention sur les travaux d'assainissement collectif.

Les participants proposent d'encourager la mise en place de l'assainissement collectif plutôt que l'assainissement individuel.

Certains participants soulignent cependant que les conditions géographiques ne permettent pas toujours le raccordement au collectif.

Le choix d'intervenir ou non sur l'assainissement individuel et d'envisager des raccordements collectifs doit reposer sur une analyse coûts/ bénéfices qui permettra de savoir s'il est prioritaire d'investir techniquement et financièrement dans ce domaine au regard des impacts environnementaux générés.

11

Il est important de bien évaluer les impacts en matière d'assainissement. Il faut rester rationnel techniquement, économiquement et d'un point de vue environnemental.

X. BERNARD, Maire d'Entrechaux, Pct du SMOG et du SIABO

■ Interrogation sur l'efficacité ou non du regroupement de l'assainissement collectif (faire une seule grosse station d'épuration plutôt que plusieurs petites).

Les participants s'interrogent sur les choix en matière d'assainissement collectif et sur les meilleures solutions à trouver. Certaines communes doivent aujourd'hui moderniser leur système d'assainissement (Beaumont du Ventoux par exemple) et il leur est proposé de se regrouper en une seule station d'épuration. Les participants s'interrogent donc sur la pertinence ou non d'un regroupement en une seule station au risque de concentrer la pollution en un seul point.

A noter que les schémas d'assainissement permettent de se fixer un cadre d'équipement du territoire (priorités d'interventions, types d'assainissement privilégiés...). Il pourrait être intéressant aujourd'hui de les réactualiser en fonction des travaux déjà réalisés et des projections sur des nouveaux secteurs (replanification d'une stratégie d'équipement).

■ Interrogation sur les origines des métaux lourds dans les eaux (nickel et cuivre).

Les participants se disent surpris de l'identification de métaux lourds (comme le nickel et le cuivre) dans les eaux de l'Ouvèze à l'amont qui subit a priori peu de pressions industrielles. Ils souhaiteraient mieux en connaître les origines et les quantités relevées.

■ Des efforts ont été faits par les agriculteurs pour réduire la pollution des eaux mais les solutions ne sont pas toujours faciles à mettre en place.

Le monde agricole souligne les efforts réalisés pour réduire la pollution par les produits phytosanitaires (certification écophyto, utilisation de pulvérisateurs agréés, coûts des produits phytosanitaires...). Certaines mesures, comme les aires de lavage collectives, apparaissent difficiles à mettre en place car coûteuses et peu plébiscitées (peu/pas de motivation pour une gestion collective).

11

On a essayé de se regrouper pour faire des stations de lavage agricoles mais ça nous revient à 50 000 euros. Sur la commune de La Roche, on est 20 agriculteurs et on a été 3 à répondre favorablement. On ne peut donc pas s'engager là dessus. Une fois de plus, on va encore viser les agriculteurs comme responsables de la pollution.

L. DUMAS L, élu de La Roche sur le Buis

■ La rivière constitue un élément important du développement touristique du territoire.

Les participants soulignent l'importance de la rivière comme atout touristique et donc économique du territoire. L'obligation de réaliser des profils de baignade apparaît donc nécessaire pour les élus car ne pas les conduire signifierait interdire toute baignade dans les cours d'eau ou du moins la compromettre localement.

“
Economiquement ça nous paraît important d'avoir une
bonne qualité de l'eau de baignade sur notre territoire”.

X. BERNARD, Maire d'Entrechaux, Pdt du SIMOP et du SIABO

Les élus souhaitent cependant mieux comprendre le contenu de ces profils de baignade et leur utilité : ces profils serviront-ils à analyser la qualité des eaux de baignade ? Serviront-ils par la suite à décider du maintien ou non de la baignade ? Serviront-ils à mettre en place des actions pour maintenir ou rétablir la baignade ?

Le profil de baignade constitue en fait un outil d'amélioration des connaissances de la qualité des eaux de baignade mais aussi d'évaluation des pressions polluantes que le Contrat de Rivière peut accompagner.

■ Le maintien d'une eau de qualité “baignade” est exigeant.

Il est précisé que pour maintenir une qualité “eaux de baignade”, des traitements tertiaires doivent être mis en place sur les stations d'épuration pour traiter la bactériologie. Les communes estiment que les traitements tertiaires restent aujourd'hui coûteux et peu mis en oeuvre.

“
Le traitement tertiaire sur les stations d'épuration pour avoir une qualité permettant la baignade génère des coûts supplémentaires. A Buis-les-Baronnies, on n'a pas pu le faire sur la station car nos moyens ne le permettaient pas”.

JL RASSIS, élu de Buis-les-Baronnies

Synthèse sur les paroles d'acteurs (les 2 sous-groupes de l'amont)

■ Les deux sous-groupes amont soulignent la volonté réelle des communes à améliorer l'assainissement collectif, mettant cependant en évidence les difficultés financières associées et l'inadaptation des grosses stations d'épuration à la configuration de leurs petites communes.

■ L'assainissement individuel pose question. Face à des systèmes anciens et difficiles à réhabiliter, certains auraient tendance à privilégier le “tout” raccordement”. Même s'il s'avère coûteux, il constitue une meilleure garantie environnementale. D'autres estiment qu'avant de s'engager sur l'assainissement autonome, il convient d'en évaluer les impacts réels sur la qualité des eaux.

■ L'altération de la qualité des eaux par les produits phytosanitaires n'est pas évoquée par le sous-groupe 1 et peu traitée dans l'autre sous-groupe qui n'aborde cette question que sous l'angle agricole. La pollution par les produits phytosanitaires reste en effet associée dans les esprits à des origines agricoles. Personne ne suggère que d'autres catégories d'usagers, les particuliers par exemple, les collectivités, puissent également générer de la pollution par les produits phytosanitaires.

■ Des divergences apparaissent entre les deux sous-groupes sur le thème des eaux de baignade. Bien qu'attachant une grande importance au développement touristique du territoire, le sous-groupe 1 n'intègre pas l'activité baignade et donc l'amélioration de la qualité bactériologique comme un objectif à atteindre. Cet axe ne semble pas être une préoccupation des communes qui pensent, à tort, disposer sur leur station d'épuration d'un système de traitement tertiaire pour traiter la bactériologie.

A l'inverse, pour le sous-groupe 2, la baignade constitue un enjeu fort à l'amont à partir de Crestet, Entrechaux et sur toutes les communes amont, avec une importance marquée de l'activité sur le Toulourenc. Pour eux, la qualité des eaux de baignade doit être maintenue mais non sans difficulté du fait des exigences techniques et financières induites sur les stations d'épuration.



Ateliers géographiques

Points de vue des acteurs locaux

sur le risque inondation

Atelier aval (de Vaison-la-Romaine à la confluence avec le Rhône)

Atelier aval
Jeudi 17 janvier 2013 - Jonquières

Présents :

Élus et représentants des collectivités

- CHASTAN P, élu à Vacqueyras
- FENOUIL JP, 1^{er} adjoint à l'urbanisme de Courthézon
- GERENT G, vice-pdt du SMOP (*Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale*), adjoint à Sorgues
- PEREZ A, élu à Jonquières- délégué au SMOP
- RAYNAUD C, Maire de Sabliet - délégué du SMOP
- REYNAUD N, élue à Courthézon

- SOUCIET F, Communauté de Communes des Pays Rhône Ouvèze (CCPRO) - Service Rivières
- SERVAIRE M, SIABO (*Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bassin de l'Ouvèze*)
- NAVARRO O, SMOP
- CLEMENT G, SMOP
- RIPT S, SMOP

Usagers

- BARRA F, collectif CAROBA Collectif - association de défense des riverains
- BERNARD C, Chambre d'agriculture 84. Pôle ter-ritoire, Eau et Environnement
- FAVIER JP, Pdt de l'ASA de Séguret
- FOURMENT A, ASCO des Mayres et Fossés de Bédarides
- SOUMILLE H, ASA de Violes-Sabliet
- MARTINEZ C, p^{te} de l'ASORD, Association Sorgaise Ouvèze Rive Droite
- SAINT-OMER D, France Nature Environnement 84
- THAREL C, Fédération de pêche 84
- TORT M, secrétaire de l'ASA des Cours d'eau réduits de Courthézon

Bureaux d'études

- DROIN T, CESAME Environnement
- VINDRY R, cabinet Autrement Dit

Excusés :

Élus et représentants des collectivités

- BERNARD X, Président du SMOP-SIABO, Maire d'Entrechaux
- SAUVAGE JB, Maire de Roaix
- ROBERT A, Maire de Rasteau
- GOLLARD T, Maire de Séguret
- BLANC AM, élu à Séguret et délégué au SMOP
- AUVAVE MJ, Maire de Violès
- GRAVIER JM, Maire de Vacqueyras
- GAUDIN R, Maire de Gigondas
- BAYET M, Maire de Sarrians
- ROCHEBONNE A, Maire de Courthézon
- BISCARRAT L, Maire de Jonquières
- SERAFINI J, Maire de Bédarides
- LAGNEAU T, Maire de Sorgues

- Syndicat Intercommunal Rhône Aygues Ventoux
- BRECHET J, Syndicat des eaux Rhône Ventoux

- **Nécessité de disposer d'un système de prévision et d'alerte "précis et objectif" favorisant la prise de décisions par les élus en cas d'inondations.**

Les participants, et notamment les élus, soulignent le besoin de disposer d'un système de prévision et d'alerte fiable qui leur permette de **décider de manière objective de la conduite à tenir en cas de crise**. Aujourd'hui, l'absence de dispositif de prévision sur la majorité des communes conduit souvent les élus à décider de manière empirique et subjective. Il est donc souhaité qu'un **système soit mis en place à l'échelle du bassin versant** pour avoir une logique d'ensemble amont / aval du bassin (connaître les précipitations à l'amont pour en évaluer ses impacts à l'aval, savoir comment fonctionne le cours d'eau pour juger de ses effets et déclencher l'alerte...). Les élus souhaitent également **que l'alerte soit mieux organisée** et que les PCS (Plans Communaux de Sauvegarde) soient adaptés ainsi que les outils d'information tels que le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

- **L'information sur les inondations et sur les décisions politiques prises dans le domaine des inondations n'est pas suffisamment accessible.**

Les participants, et notamment les associations constituées à la suite des inondations de 2008, soulignent le manque d'information sur les projets d'aménagement envisagés et les décisions prises. Elles souhaitent **être davantage informées et associées à l'élaboration des projets** comme porte parole-relais des riverains exposés aux risques inondation.

“ Pour avoir des informations , c'est la croix et la bannière ! (...) Aujourd'hui, c'est la première fois que je suis invitée à une réunion où on ne parle que de l'Ouvèze et j'en suis satisfaite.”
C. MARTINEZ, présidente de l'ASORD

De manière générale, les participants soulignent le **besoin de centraliser les informations** (au SMOP - Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale- par exemple) pour faciliter l'accessibilité des données et assurer une cohérence entre toutes les études conduites sur la gestion du risque inondation mais également sur les autres thématiques (qualité des eaux, ressource en eau...).

Excusés (suite)

Usagers

- MUSCAT A, Association des irrigants du Vaucluse (ADIV 84)
- GUILLAUME A, association syndicale du Canal de Carpentras
- BERNARD G, ASA du Canal du Moulin de Rasteau
- BLAC G, ASA du Canal du Moulin de Crestet
- ASA de Grangeneuve
- ASA des Arrosages de Roaix
- ASA du Canal du Moulin et des Cours d'eau réunis de Séguret
- CHARAVIN R, Syndicat des vigneronns de Rasteau
- Président des Vignerons de Roaix Séguret
- Syndicat des vins de Vacqueyras
- Syndicat de Gigondas
- RANCUREL D, Amicale des pêcheurs de l'Ouvèze
- GRANGEON D, Amicale des pêcheurs de Sablet
- RAPHOZ R, Amicale des pêcheurs de Jonquières
- MARCHAIS JY, Amicale des pêcheurs de Courthézon
- AMAXOPOULOS JC, La Gaulle Bédarridaise
- BORREDA J, Lei Pescadou Dei Sorgo
- TATIN D, CEN PACA (*Conservatoire des Espaces naturels de PACA*)
- LANDRU G, CEN PACA (*Conservatoire des Espaces naturels de PACA*)
- DU LAC J, ONF 13 et 84 (*Office National des Forêts*)
- BAUER J, Voconces Environnement
- CCPRO Office de Tourisme Intercommunal Provence Rhône Ouvèze
- Office de Tourisme du Pays de Vaison Ventoix en Provence
- BOSSEMEYER-PHAN, Service économique de la Chbre de Métiers et de l'Artisanat 84
- KAPPER-BOUCNIAUX P, Chambre de Commerce et d'Industrie

■ La gestion des inondations a évolué : le “tout hydraulique” ne semble plus être l'unique solution. Le fonctionnement naturel des cours d'eau doit aussi être pris en compte pour gérer le risque inondation.

Les projets d'aménagement hydrauliques étudiés sur l'Ouvèze sont réinterrogés par certains participants. Souvent jugés coûteux et réglementairement difficiles à mettre en place, les aménagements tels que les bassins de rétention, le recalibrage... ne semblent pas toujours la solution technique adaptée aux yeux de certains, même si d'autres acteurs estiment qu'ils sont utiles à certains endroits (bassin de rétention par exemple).

La manière de gérer l'inondation semble avoir évolué à leurs yeux et tous s'accordent pour dire que **le fonctionnement naturel de l'Ouvèze (fonctionnement hydromorphologique) doit mieux être respecté** pour réduire le risque inondation (connaître et utiliser les zones naturelles d'expansion des crues par exemple pour permettre à la crue de déborder et de limiter son impact à l'aval, reconnecter le lit majeur avec le lit mineur...).

Il est précisé que le Contrat de Rivière et le PAP (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) sont des outils techniques et financiers qui permettront de traiter le risque inondation sous toutes ses dimensions : ouvrages de protection hydraulique mais également actions de prévision et d'alerte, approche naturelle pour ralentir les écoulements, culture du risque, réduction de la vulnérabilité...

Pour certains élus, la question entre aménagements hydrauliques lourds et gestion plus “naturelle et réaliste” du risque doit être posée. Une **stratégie technique et socio-économique devrait être définie pour s'accorder unanimement sur la politique de gestion des inondations à conduire sur le bassin de l'Ouvèze** et savoir s'il vaut mieux investir dans des travaux coûteux ou dans de l'acquisition foncière par exemple pour permettre à la rivière de s'étaler dans des zones à faibles enjeux. Il s'agit donc en définitive de **trouver un équilibre entre gestion environnementale, hydraulique et économique du risque inondation**.

La recherche d'un consensus “incontestable et non subjectif” sur les modalités de gestion des risques est en effet essentielle. Une **communication pédagogique** devra être mise en place pour permettre de **comprendre le fonctionnement des zones inondables d'un point de vue technique, géographique, géologique...**, pour s'entendre sur l'emprise des lits mineurs et lit majeurs et éviter ainsi toute contestation sur les zonages d'inondation définis dans le PPRi par exemple. Une bonne compréhension de l'hydromorphologie des cours d'eau permettra ainsi de faire redescendre l'information au niveau local et de l'intégrer de manière justifiée dans les PLU par exemple.

■ Réflexion sur l'acceptation des inondations.

Pour les participants, la gestion plus naturelle de l'inondation implique un **changement de pratiques et surtout une acceptation qui ne semble pas si facile à obtenir**.

La divagation de la rivière en zone agricole par exemple peut être difficilement acceptable aux regards des enjeux économiques générés par l'activité (zones de vignes à forte valeur ajoutée et prix du foncier...). Il est précisé que la gestion hydromorphologique des inondations tiendra compte des enjeux agricoles en fonction des types de cultures par exemple. Des solutions semblent pourtant possibles sans pénaliser l'activité agricole (surélévation des bâtiments, réseaux enterrés... comme cela a pu être proposé dans le cadre du Plan Rhône). Certaines communes telles que Courthézon mentionnent leur politique progressive d'acquisition foncière des terrains riverains de l'Ouvèze pour éviter toute implantation en bordure de cours d'eau et permettre à la rivière de déborder.

“ Il faut se poser la question de savoir si l'usage des fonds publics doit porter sur du génie civil lourd et coûteux ou plutôt sur l'aide aux populations pour leur permettre de vivre avec le risque”.

JP FENOUIL, 1^{er} adjoint à Courthézon

“ Vouloir modifier le lit de l'Ouvèze pour la laisser déborder, ce n'est pas si simple. Il y a des vignes derrière. Il faudra donc envisager de nous indemniser les récoltes (...) Mais cela ne changera rien car ça déplacera le problème plus bas”.

C. RAYNAUD, maire de Sablet et viticulteur.

■ **Nécessité de développer une vraie culture de la prévention.**

L'acceptation de l'inondation implique également de développer une véritable culture de la prévention auprès de la population. Certains participants soulignent l'importance d'initier une culture du risque par la **pose de repères de crues** normalisés matérialisant les hauteurs d'eau des crues historiques.

La gestion des inondations passe également par la **réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens exposés**, à savoir la recherche de solutions pour éviter de se mettre en danger et limiter les dégâts matériels (surélévation, mise en place de plate-forme collective de stockage de voitures...). Certains notent qu'un bon système de prévision peut réduire la vulnérabilité car prévoir suffisamment en amont l'intensité du phénomène permet aux populations de mieux s'organiser pour se protéger eux et leurs biens.

A noter que la Chambre d'agriculture de Vaucluse travaille depuis quelques années sur la réduction de la vulnérabilité agricole aux inondations.

■ **Constat des difficultés à identifier puis à gérer les digues, aujourd'hui très fragilisées.**

L'ensemble des participants note la difficulté d'identification et de gestion des digues : difficulté de les repérer physiquement (la végétation les rend souvent "impénétrables") mais également complexité pour en connaître leur propriétaire. Cette demande de recensement des digues impose aux communes par le Préfet semble donc relativement difficile à appliquer pour les communes. Leur gestion soulève également la question de la responsabilité des maires.

Les participants soulignent la fragilité actuelle de ces digues, relativement anciennes pour la plupart et qui à l'origine n'avaient pas pour vocation à protéger les populations mais les terres agricoles.

■ **L'entretien des cours d'eau doit être poursuivi.**

Les participants s'accordent pour dire que les **programmes d'entretien des cours d'eau doivent être poursuivis** car ils constituent un bon moyen de prévention du risque inondation. Les élus soulignent la difficulté d'intervenir sur des berges en majorité privées.

L'impact environnemental des seuils et leurs conséquence en termes d'inondation devront également être examinés.

“ Si l'envènement de 92 se reproduisoit, il se ne passeroit pas pareil car depuis on a fait de gros travaux d'entretien, d'enlèvement d'embâcles.”

G. GÉRENT, adjoint à Sorgues, vice-président du SMOP



Synthèse sur les paroles d'acteurs (atelier aval)

Analyse sociologique

1 ■ Le diagnostic technique sur les inondations est unanimement partagé par les participants de l'atelier aval. Pour eux, toutes les dimensions du risque inondation sont abordées, intégrant à bon escient l'importance de la prévention mais également de la prévention qui passe notamment par une culture du risque à développer sur le territoire.

2 ■ La protection des personnes et des biens est spontanément pensée en termes d'aménagements ; certains participants souhaitent connaître l'état d'avancement des études en cours sur Bédarides et Violès par exemple ; niveaux de protection visés (crue cinquantennale, crue centennale ?), types d'aménagements envisagés (recalibrage...) ou d'autres proposant la création de bassins de rétention comme solution de protection. Cependant, ces modalités de protection ne constituent pas l'unique solution : la prévention en amont mais également des mesures pour réduire son exposition au risque (réduction de la vulnérabilité) sont proposées par les acteurs locaux.

3 ■ Les échanges montrent que l'inondation reste principalement associée aux débordements des cours d'eau. Le ruissellement pluvial n'est pas spontanément appréhendé comme un facteur de risque même si les communes de la CCPRO disposent de schémas pluviaux et mettent en place des mesures de rétention pour les constructions nouvelles. De la même manière, les impacts de l'urbanisation comme source d'aggravation des risques sont peu abordés dans cet atelier, constituant pourtant dans cette partie aval un facteur important des inondations

4 ■ L'atelier a permis de mettre en évidence le besoin de communication descendante mais également ascendante entre les différents acteurs (élus, usagers de la rivière, représentants des associations de riverains...). Les associations souhaitent par exemple être davantage associées à la réflexion sur les inondations pour faire remonter les retours d'expériences des riverains (communication ascendante) et disposer également d'informations communales à faire redescendre.

5 ■ Fortement marqués, depuis des décennies, par une culture hydraulique de l'inondation, les participants prennent progressivement conscience des limites de cette approche. Estimant que le "tout hydraulique" ne pourra pas tout régler, ils préconisent une approche plus équilibrée pour apprendre à vivre avec le risque en respectant davantage le fonctionnement naturel de l'Ouvèze. Ce concept, relativement nouveau et pourtant "simple et naturel", ne pourra s'inculquer / s'ancre sans un travail de communication pédagogique de fond :

- auprès des élus locaux dont la perception du risque inondation et des solutions possibles ne semblent pas toujours identiques d'un élu à l'autre ;
- auprès des riverains exposés aux risques qui semblent ne pas toujours avoir conscience du risque qu'ils encourrent ni une connaissance réelle des modalités concrètes de prévention.
- auprès des habitants non exposés directement par leur habitat mais qui par des comportements non adaptés (prendre la voiture en cas d'inondation...) pourraient se mettre en danger.

La sensibilisation aux risques concerne donc toutes les cibles. Elle devra permettre d'éclairer sur des sujets qui restent encore difficiles à appréhender par les acteurs et qui mériteront une large concertation pour acceptation :

- Sur **l'espace de mobilité de la rivière** par exemple (*espace à l'intérieur duquel on considère qu'on peut laisser divaguer la rivière*) : comprendre qu'on ne veut pas changer le lit de la rivière mais qu'on veut au contraire lui redonner de l'espace, mieux comprendre également l'utilité de l'espace de mobilité, définir sa localisation possible (zone naturelle), entendre les arguments opposés à cet espace et trouver un consensus possible (acquisition foncière...).

- Comprendre et s'entendre sur le **fonctionnement naturel** (hydromorphologique) de l'Ouvèze (lit, mineur, lit majeur...) pour caler des limites objectives des zones inondables à décliner en termes d'urbanisme.

- Expliquer le principe de **réduction de la vulnérabilité**, notion relativement nouvelle, qui ne conçoit plus uniquement la gestion des risques par des protections lourdes mais par une capacité à apprendre à vivre avec le risque et à réduire sa vulnérabilité face au risque (adaptation du bâti par exemple). La mise en place de ce principe de réduction de la vulnérabilité suppose de rendre les riverains acteurs et non plus simples demandeurs de mesure de protection. Cette évolution nécessite un changement de pratiques et donc de maturité dans l'acceptation du risque.

Ce temps de concertation en atelier semble avoir été très apprécié par les participants qui souhaitent le poursuivre dans les prochaines phases du Contrat de Rivière.

Atelier amont

Mercredi 6 février 2013 - Entrechaux

Au regard du nombre de participants, l'atelier géographique amont a été scindé en 2 sous-groupes répartis de la manière suivante selon la spontanéité des participants :

Sous-groupe 1 - Présents :

Élus et représentants des collectivités

- ESTEVE Jacques, Maire du Poët-en-Percip
- ESTEVE Jean, élu du Poët-en-Percip
- CHAUVET V, Maire de Saint Auban-sur-Ouvèze
- COULLET A, Adjoint au Maire de Faucon, délégué du SMOP
- GIRARD E, adjoint à Propiac
- GULLON M, élu à Saint-Romain-en-Viennois
- JOLY M, élu à Mérimod-les-Oliviers
- KOUTSOULIS A, Maire de Mérimod-les-Oliviers
- RASSIS JL, élu de Buis - ASA du canal du Moulin de Buis
- RIVET P, Maire de Riomis
- THIBAUD T, Maire de Savollians
- NAVARRO O, chargé de mission au SMOP

Usagers

- AUMAGE C, ASA Cros et Palais
- BEC F, agriculteur à St Auban-sur-Ouvèze, ASA Cros et Palais
- BONFILS S, élu à la chambre d'agriculture 26
- CHARASSE F, ADARIL (Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels)
- BERNARD R, ASA Ouvèze-Ventoux
- BERNARD C, Chambre d'agriculture 84, Pôle territoire, Eau et Environnement
- JAMOT JP, Chambre d'agriculture 26. Service Economie, emploi et politiques territoriales
- GARNIER R, Fédération de pêche 84
- VINCENT B, association Maison de la Lance
- RAYMOND V, Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels

Bureaux d'études

- VINDRY R, cabinet Autrement Dit

Atelier amont

(l'Ouvèze et ses affluents en amont de Vaison)

Sous-groupe 1 :

La culture du risque inondation n'existe pas à l'amont.

Les participants de l'amont disent ne pas être imprégnés d'une culture de l'inondation, ne se sentant pas exposés à ce risque ni responsables des inondations plus à l'aval comme celles de 1992 à Vaison-la-Romaine.

“ On n'a pas la culture de l'inondation car ici, il n'y a pas d'inondation. Quand il y a eu ça, la haute Ouvèze n'a pas été inondée et n'était pas la cause des inondations de Vaison (...) On ne s'est jamais senti responsables ”.

V. CHAUVET, Maire de St Auban-sur-Ouvèze

Le risque de ruissellement pluvial n'est pas suffisamment intégré dans l'urbanisme.

Les élus soulignent le manque de réflexion sur la problématique ruissellement pluvial dans l'urbanisme. Certains prennent pour exemple la construction de bâtiments publics où les concepteurs (aménageurs, architectes...) n'intègrent pas le paramètre pluvial dans la conception de leurs ouvrages.

Les PPRI imposés aux communes traduisent de manière erronée et abusive la réalité des risques en amont.

L'ensemble des participants remet en question les PPRI jugés selon eux “abusifs et contraignants” en imposant des prescriptions supérieures à la réalité des risques inondations présents sur l'amont.

“ Après les inondations de 92, on a fait des PPRI pour se couvrir au maximum. Mais ces PPRI ne sont pas adaptés. Ils sont abusifs et contraignants ”

V. CHAUVET, Maire de St Auban-sur-Ouvèze

“ Avec un PPRI, il n'y a plus de risque d'inondation car tout est cartographié en rouge et inondable. On ne peut donc plus rien faire ”

R. BERNARD, ASA Ouvèze-Ventoux

Ils souhaiteraient que le Contrat de Rivière puisse préciser les risques exacts et aider à montrer les incohérences et les contraintes “excessives” des prescriptions imposées par les PPRI.

Atelier amont

Mercredi 6 février 2013 - Entrechaux

Sous-groupe 2 - Présents :

Élus et représentants des collectivités

- AICARDI L., Maire de Plaisians, vice-président du SMOP
- AUBERY M., élu de Beaumont du Ventoux
- AUTRAN J.L., élu de Puyméras
- BERNARD Xavier, Pdt du SMOP-SIABO, Maire d'Entrechaux
- BERTET G., Maire de St Léger-du-Ventoux
- BLANCHARD J.C., Maire de Benivay-Ollon
- BOREL P., Maire de St Euphémie s/Ouvèze
- CHANU R., élu à Beauvoisin, délégué au SMOP
- COUPON G., Maire de Montauban s/Ouvèze
- DUMAS L., élu de La Roche sur le Buis
- GARAIX R., élu de la Roche sur le Buis et délégué au SMOP
- GAUCHET L., élu de Montbrun-les-Bains
- GUINRAND G., Maire de Le Crestet
- RUEGG R., Maire de Brantes
- FLAMMAIN F., Syndicat Mixte des Baronies Provençales
- ROUX A., Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux
- SERVAIRE M., SIABO (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze)
- CLEMENT G., SMOP

Usagers

- BONFILS S., ADARIL (Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels)
- BRUSSET T., ADARIL
- CHAUVET Michel, Office de Tourisme de Buis-les-Baronnies
- COURBON H., Association Voconces Environnement
- DELHOMME A., LPO Drôme (Ligue de Protection des Oiseaux)
- MONNIER F., ASA d'Irrigation de Mollans-s/Ouvèze
- LANDRU G., Conservatoire d'espaces naturels de PACA
- SAINT-OMER D., France Nature Environnement 84
- THAREL C., Fédération de pêche 84

Bureaux d'études

- BELLOC A., CESAME Environnement
- DROIN T., CESAME Environnement

Sous-groupe 2 :

■ Nécessité de bien identifier les zones naturelles d'expansion de crue pour les réhabiliter

Certains participants rappellent que la réhabilitation des zones naturelles d'expansion de crues qui existaient autrefois et qui aujourd'hui n'existent plus est un moyen de gérer les inondations. Ils s'interrogent donc sur la connaissance actuelle de ces zones pour pouvoir les mobiliser en cas d'inondation.

“ Connaît-on aujourd'hui les zones naturelles d'expansion des crues qui pourraient servir à ralentir, retenir les inondations ? ”.

D. SAINT-OMER, France Nature Environnement 84

Il est précisé que les zones d'expansion de crues seront connues à travers une étude hydromorphologique que le SMOP va prochainement lancer. A priori les sites les plus intéressants pour permettre à la crue de s'épancher en amont des zones à enjeux (zones urbaines) se situeraient à l'aval du bassin versant, à partir de Roaix jusqu'à Bédarrides.

“ Contrairement à ce qu'on pouvait penser au départ, la rétention des crues n'a un intérêt que si elle est située immédiatement en amont de la zone à protéger. Si elle est trop loin, elle peut être néfaste ”.

X. BERNARD, maire d'Entrechaux, Pdt du SMOP-SIABO

■ Les systèmes de prévision et d'alerte des crues sont une priorité.

Pour les participants, la gestion des inondations doit se faire de manière raisonnée en gardant à l'esprit “qu'on ne pourra pas éliminer les crues et les dégâts associés”.

La prévention est donc nécessaire et passe notamment par la mise en place d'un système de prévision et d'alerte efficace pour prévenir et évacuer rapidement les populations en cas de crue.

“ La prévision semble plus rationnelle que la recherche de protection à tout prix (...). Ce que nous voulons au Syndicat, c'est un système de mesure à l'instant t dans le cours d'eau pour savoir quelle hauteur d'eau on a à Buis-les-Baronnies et comment on aura à telle heure à Entrechaux ou à Vaison ”

X. BERNARD, maire d'Entrechaux, Pdt du SMOP-SIABO

■ Le ruissellement pluvial n'a pas été intégré comme facteur de risque dans les années passées et doit aujourd'hui être mieux traité.

Le ruissellement pluvial constitue un facteur de risque que les communes ont délaissé par le passé et qui devient plus prégnant aujourd'hui du fait de l'urbanisation. Cette question devra donc être traitée dans le Contrat de Rivière, notamment à travers la mise en place de Schéma d'Assainissement Pluvial.

Il est précisé que le ruissellement pluvial ne s'entend pas seulement d'un point de vue urbain (équipement des réseaux) mais intègre également tout ce qui concerne les ruissellements sur les vallons secs et les coteaux.

■ La surveillance et l'entretien des digues est difficile à assurer.

La loi impose aux propriétaires de digues leur surveillance et entretien. Aujourd'hui les propriétaires sont très difficiles à identifier.

Précision apportée ultérieurement aux ateliers :

Face à l'ampleur de la tâche et des besoins financiers, face aux nombreuses difficultés techniques et administratives liées notamment à la non-dominalité, le SMOP issu de la fusion avec le SIABO, (comme auparavant les 2 anciens syndicats du bassin) ne prend pas en charge la gestion du parc de digues existantes. Par ailleurs, l'inventaire n'est pas entièrement finalisé et porté à connaissance par les services de l'État. Le SMOP peut néanmoins intervenir selon 3 possibilités conformément à ses statuts :

- interventions sur des ouvrages appartenant à des communes en tant que maître d'ouvrage délégué pour des études et travaux
 - interventions sur des digues privées dans le cadre du pouvoir de police du maire lors d'une procédure de mise en demeure.
- La condition initiale est que cette compétence «gestion des digues» soit bien confiée au syndicat par ses membres pour qu'il puisse être exercée sur leur territoire



Points de vue des acteurs locaux

sur les milieux naturels

Atelier aval (de Vaison-la-Romaine à la confluence avec le Rhône)

Atelier aval

Jeudi 17 janvier 2013 - Jonquières

Présents :

Élus et représentants des collectivités

- CHASTAN P, élu à Vacqueyras
- FENOUIL JP, 1^{er} adjoint à l'urbanisme de Courthézon
- GERENT G, vice-pdt du SMOP (*Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale*), adjoint à Sorgues
- PEREZ A, élu à Jonquières- délégué au SMOP
- RAYNAUD C, Maire de Sabliet - délégué du SMOP
- REYNAUD N, élue à Courthézon
- SOUCIET F, Communauté de Communes des Pays Rhône Ouvèze (CCPRO) - Service Rivières
- SERVAIRE M, SIABO (*Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bassin de l'Ouvèze*)
- NAVARRO O, SMOP
- CLEMENT G, SMOP
- RIBERT S, SMOP

Usagers

- BARRA F, collectif CAROBA Collectif - association de défense des riverains
- BERNARD C, Chambre d'agriculture 84. Pôle terroir, Eau et Environnement
- FAVIER JP, Pdt de l'ASA de Séguret
- FOURMENT A, ASCO des Mayres et Fossés de Bédarides
- SOUMILLE H, ASA de Violès-Sabliet
- MARTINEZ C, pte de l'ASORD, Association Sorgaise Ouvèze Rive Droite
- SAINT-OMER D, France Nature Environnement 84
- THAREL C, Fédération de pêche 84
- TORT M, secrétaire de l'ASA des Cours d'eau réunis de Courthézon

Bureaux d'études

- DROIN T, CESAME Environnement
- VINDRY R, cabinet Autrement Dit

Excusés :

Élus et représentants des collectivités

- BERNARD X, Président du SMOP-SIABO, Maire d'Entrechaux
- SAUVAGE JB, Maire de Roaix
- ROBERT A, Maire de Rasteau
- GOLLARD T, Maire de Séguret
- BLANC AM, élu à Séguret et délégué au SMOP
- AUNAVE MJ, Maire de Violès
- GRAVIER JM, Maire de Vacqueyras
- GAUDIN R, Maire de Gigondas
- BAYET M, Maire de Sarrians
- ROCHEBONNE A, Maire de Courthézon
- BISCARRAT L, Maire de Jonquières
- SERRAFINI T, Maire de Bédarides
- LAGNEAU T, Maire de Sorgues
- Syndicat Intercommunal Rhône Avgues Ventoux
- BRECHET J, Syndicat des eaux Rhône Ventoux

■ Les populations piscicoles devraient être mieux connues sur le bassin.

La connaissance sur les populations piscicoles devrait être affinée (nécessité d'inventaires et de suivi). Ce travail pourrait ainsi être intégré au Contrat de Rivière de l'Ouvèze.

“ Dans l'Ouvèze elle même, il faudrait faire des inventaires un peu plus précis. La Fédération prévoit de faire un inventaire en 2014 qui pourrait être intégré au Contrat de Rivière ”
C. THAREL, Fédération de pêche 84

■ Nécessité d'améliorer la continuité des espèces au niveau de la confluence Ouvèze-Rhône / Ouvèze-Les Sorgues

Il est demandé d'être vigilant sur la continuité des espèces au niveau de la confluence avec le Rhône (Castor, Loure...) ou avec les Sorgues, porte d'entrée de nombreuses espèces vers l'intérieur du bassin versant.

A ce titre, il est également mentionné l'attention particulière à apporter à certaines espèces les plus emblématiques et/ou patrimoniales, comme la libellule *Oxygastera curtsii* notamment, qui semble avoir développé une population non loin de la confluence avec la Sorgue.

■ Parler de continuité écologique ne signifie pas traiter seulement la “continuité piscicole”.

Certains participants soulignent que la recherche de continuité écologique sur l'Ouvèze ne concerne pas que les poissons mais également la continuité sédimentaire pour permettre le transport solide de la rivière. Les participants indiquent la nécessité de trouver un compromis en ne travaillant pas sur les seuils dans un objectif uniquement piscicole (installation de passes à poissons coûteuses) mais en intervenant et en veillant à prendre en compte le transit sédimentaire.

L'abaissement d'un seuil sera favorable pour les continuités piscicole et sédimentaire mais il peut aussi entraîner une déstabilisation des ouvrages en amont (incision régressive).

■ La gestion des espèces invasives est très difficile à mettre en place. Elle est pourtant nécessaire et doit être mieux localisée.

Les participants soulignent la présence d'espèces invasives comme la Jussie à l'aval. Ils mentionnent la difficulté d'éradiquer cette espèce qui prolifère rapidement, surtout dans des zones où la ripisylve est peu développée. Le traitement reste selon eux très cher et l'efficacité n'est pas toujours assurée. Malgré cela, ne rien faire n'est pas la solution. Une

surveillance active devra rester de mise pour les espèces existantes et celles susceptibles de se développer.

Certains participants estiment que les interventions sur les espèces invasives devraient peut-être **se concentrer sur les sites à enjeux écologiques** (enjeux d'habitats) et où l'extension des espèces invasives est encore limitée. Il est donc convenu qu'une logique d'intervention localisée soit définie pour identifier les secteurs sur lesquels intervenir.

Excusés (suite)

Usagers

- MUSCAT A, Association des irrigants du Vaucluse (ADIV 84)
- GUILLAUME A, association syndicale du Canal de Carpentras
- BERNARD G, ASA du Canal du Moulin de Rasteau
- BLAC G, ASA du Canal du Moulin de Crestet
- ASA de Grangeneuve
- ASA des Arrosages de Roaix
- ASA du Canal du Moulin et des Cours d'eau réunis de Séguret
- CHARAVIN R, Syndicat des vigneronns de Rasteau
- Président des Vignerons de Roaix Séguret
- Syndicat des vins de Vacqueyras
- Syndicat de Gigondas
- RANCUREL D, Amicale des pêcheurs de l'Ouvèze
- GRANGEON D, Amicale des pêcheurs de Sablet
- RAPHOZ R, Amicale des pêcheurs de Jonquières
- MARCHAIS JY, Amicale des pêcheurs de Courthéon
- AMAXOPOULOS JC, La Gaule Bédarriaise
- BORREDA J, Lei Pescadou Dei Sorgo
- TATIN D, CEN PACA (*Conservatoire des Espaces naturels de PACA*)
- LANDRU G, CEN PACA (*Conservatoire des Espaces naturels de PACA*)
- DU LAC J, ONF 13 et 84 (*Office National des Forêts*)
- BAUER J, Voconces Environnement
- CCPRO Office de Tourisme Intercommunal Provence Rhône Ouvèze
- Office de Tourisme du Pays de Vaison Ventoix en Provence
- BOSSENMEYER-PHAN, Service économique de la Chbre de Métiers et de l'Artisanat 84
- KAPPER-BOUCNIAUX P, Chambre de Commerce et d'Industrie

Par ailleurs, certains mentionnent les effets négatifs des inondations sur la qualité des milieux et la prolifération des espèces.

“ Quand il y a des inondations, la pollution se déplace (eaux boueuses) et augmente aussi la prolifération des espèces invasives qu'on n'avait pas avant. On voit donc que lutter contre les inondations permet de réduire cet envahissement”.

C. MARTINEZ, Association Sorgaise Ouvèze Rive Droite

Les participants mentionnent enfin le **besoin d'information et de sensibilisation sur la présence et le type d'espèces invasives du bassin versant**.

■ Les zones humides ne sont pas toujours faciles à identifier.

Les participants estiment que les zones humides devraient être préservées mais au préalable mieux connues car la notion de zone humide est parfois difficile à appréhender. Certains participants se demandent en effet ce qu'on appelle zone humide (espace humide en lien avec le cours d'eau ? Zone marécageuse déconnectée de la rivière ?). Ils s'interrogent sur la question de la hiérarchisation des zones humides : s'agit-il de traiter les zones humides les plus menacées ? Celles qui sont les plus intéressantes ? Et comment les gérer (simple information ou mise en place d'un plan de gestion ?).

“(La gestion des zones humides pourrait se faire en corrélation avec le fonctionnement hydrologique ; certaines zones humides peuvent être préservées si on préserve le bon fonctionnement des cours d'eau”.

G. GERENT, Vice-Président du SMOP, adjoint à Sorgues

■ Les nombreuses décharges sauvages en bord de cours d'eau devraient être traitées.

Les participants font remarquer la présence de décharges sauvages le long des cours d'eau qui dégradent fortement les milieux naturels et sur lesquelles rien n'est fait.

■ Certains sites pourraient être davantage valorisés comme lieux de promenade.

Les participants estiment que certains très beaux sites à l'aval pourraient être valorisés pour en faire un espace de promenade (exemple de petits chemins à réhabiliter à Sorgues le long de la rivière). Cette valorisation ne devrait pas poser de problème de sur-fréquentation. Elle permettrait d'offrir aux habitants la possibilité de mieux découvrir le cours d'eau en se baladant.

Synthèse sur les paroles d'acteurs (atelier aval)

■ Dans cette thématique, les participants font naturellement le lien entre les inondations et les milieux naturels, reconfirmant ainsi l'approche naturelle à respecter dans la gestion des inondations (respect du bon fonctionnement des cours d'eau pour limiter les risques).

■ L'importance de l'entretien de la ripisylve n'a pas été “re-soulignée” ici car abordée dans le thème des inondations ; l'entretien étant peut-être plus perçu dans son rôle limitateur des inondations que dans sa fonction positive sur la régénération des milieux.

■ Les échanges montrent que la notion de zones humides est difficile à appréhender : chacun ayant sa propre représentation des zones humides et tous ne sachant pas forcément à quoi sert une zone humide (ses fonctions de régulation...).

Un porter à connaissance sur les zones humides, leurs rôles, leurs enjeux, leur localisation et les modalités de gestion / intervention devra donc être mis en place.

■ Au premier abord, la valorisation des milieux naturels ne paraît pas prioritaire ou possible, comme elle pourrait l'être à l'amont à travers la présence de sites remarquables de baignade par exemple. Cependant les acteurs de l'aval estiment que la valorisation locale de certains sites (promenades) permettrait de redécouvrir la rivière et de mieux la faire connaître aux populations locales.

Atelier amont (l'Ouvèze et ses affluents en amont de Vaison)

Atelier amont Mercredi 6 février 2013 - Entrechaux

Au regard du nombre de participants, l'atelier géographique amont a été scindé en 2 sous-groupes répartis de la manière suivante selon la spontanéité des participants :

Sous-groupe 1 - Présents :

Élus et représentants des collectivités

- ESTEVE Jacques, Maire du Poët-en-Percip
- ESTEVE Jean, élu du Poët-en-Percip
- CHAUVET V, Maire de Saint Auban-sur-Ouvèze
- COULLET A, Adjoint au Maire de Faucon, délégué du SMOP
- GIRARD E, adjoint à Propiac
- GULLON M, élu à Saint-Romain-en-Viennois
- JOLY M, élu à Mérimod-les-Oliviers
- KOUTSOULIS A, Maire de Mérimod-les-Oliviers
- RASSIS JL, élu de Buis - ASA du canal du Moulin de Buis
- RIVET P, Maire de Rioms
- THIBAUD T, Maire de Savoylians
- NAVARRO O, chargé de mission au SMOP

Usagers

- AUMAGE C, ASA Cros et Palais
- BEC F, agriculteur à St Auban-sur-Ouvèze, ASA Cros et Palais
- BONFILS S, élu à la chambre d'agriculture 26
- CHARASSE F, ADARIL (Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels)
- BERNARD R, ASA Ouvèze-Ventoux
- BERNARD C, Chambre d'agriculture 84, Pôle territoire, Eau et Environnement
- JAMOT JP, Chambre d'agriculture 26, Service Eco-nomie, emploi et politiques territoriales
- GARNIER R, Fédération de pêche 84

Bureaux d'études

- VINDRY R, cabinet Autrement Dit

Sous-groupe 1 :

■ La protection des espèces protégées ne doit pas gêner les activités socio-économiques du territoire.

Les participants se disent favorables à la protection des espèces mais en veillant à trouver un équilibre raisonné entre espèces et activités économiques, agricoles notamment. Ils prennent pour exemple la présence du Castor, espèce protégée, qui dégrade les cultures, dresse des barrages qui faussent les échelles de mesures des ASA...

Les participants considèrent que le statut d'espèce protégée interdit toute régulation possible des castors.

« Quand on protège une espèce, elle a tendance à se multiplier et cela pose de nouveaux problèmes ».

B. VINCENT, association Maison de la Lance

■ L'entretien des cours d'eau est jugé insuffisant.

Les participants considèrent que les cours d'eau mériteraient d'être davantage entretenus pour enlever tous les arbres (embâcles) qui *"ne permettent plus à la rivière de passer"*. Ils indiquent que les arbres sont souvent vieillissants et devraient être remplacés.

Les participants s'interrogent sur la responsabilité de l'entretien des cours d'eau qui incombe normalement aux propriétaires riverains et qui, sur l'Ouvèze, est conduit par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) à travers des plans pluri-annuels d'entretien.

Certains estiment qu'au regard des obligations, l'entretien devrait être réalisé uniquement par tous les propriétaires et non par le SMOP moyennant une aide financière pour assurer ce travail. Il est précisé que ce devoir étant lié à la propriété, il n'a pas à être financé par la collectivité.

Cependant, au regard du manque d'entretien individuel et pour garantir une cohérence d'ensemble des opérations, le SMOP s'est substitué aux propriétaires riverains et va lancer prochainement son 2^{ème} plan de gestion de la végétation.

Les participants concluent finalement que l'entretien des rivières doit rester collectif. Il est cependant précisé que l'entretien conduit par le SMOP ne s'effectuera pas sur tout le linéaire des cours d'eau mais seulement sur des secteurs "stratégiques" là où l'écoulement des eaux doit être facilité. L'entretien ponctuel par les riverains est donc nécessaire là où le syndicat n'intervient pas.

Atelier amont

Mercredi 6 février 2013 - Entrechaux

Sous-groupe 2 - Présents :

Élus et représentants des collectivités

- AICARDI L, Maire de Plaisians, vice-président du SMOP
- AUBERY M, élu de Beaumont du Ventoux
- AUTRAN JL, élu de Puyméras
- BERNARD Xavier, Pdt du SMOP-SIABO, Maire d'Entrechaux
- BERTET G, Maire de St Léger-du-Ventoux
- BLANCHARD JC, Maire de Bénivay-Ollon
- BOREL P, Maire de St Euphémie s/ Ouvèze
- CHANU R, élu à Beauvoisin, délégué au SMOP
- COUPON G, Maire de Montauban s/Ouvéze
- DUMAS L, élu de La Roche sur le Buis
- GARAIX R, élu de la Roche sur le Buis et délégué au SMOP
- GAUCHET L, élu de Montbrun-les-Bains
- GUINTRAND G, Maire de Le Crestet
- RUEGG R, Maire de Brantes
- FLAMAIN F, Syndicat Mixte des Baronies Pro-vençales
- ROUX A, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux
- SERVAIRE M, SIABO (Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bassin de l'Ouvèze)
- CLEMENT G, SMOP

Usagers

- BONFILS S, ADARIL (Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels)
- BRUSSET T, ADARIL
- CHAUVET Michel, Office de Tourisme de Buis-les-Baronnies
- COURBON H, Association Voconces Environnement
- DELHOMME A, LPO Drôme (Ligue de Protection des Oiseaux)
- MONNIER F, ASA d'Irrigation de Mollans-s/Ouvèze
- LANDRU G, Conservatoire d'espaces naturels de PACA
- SAINT-OMER D, France Nature Environnement 84
- THAREL C, Fédération de pêche 84

Bureaux d'études

- BELLOC A, CESAME Environnement
- DROIN T, CESAME Environnement

Sous-groupe 2 :

■ Nécessité de prendre en compte la biodiversité dans le Contrat et de cibler les besoins de connaissances complémentaires.

Certains participants soulignent l'importance de prendre en compte la biodiversité dans le Contrat de Rivière et d'affiner les inventaires de suivi et de préservation des espèces (amphibiens, oiseaux, chiroptères, castors et loutres).

D'autres, au contraire, estiment qu'il existe déjà de nombreux inventaires et qu'il serait plus judicieux de zoomer sur des secteurs "d'exception" sur lesquels la connaissance est manquante.

« Le syndicat du Ventoux gère la réserve de biosphère et beaucoup de connaissances ont déjà été acquises. Il n'est donc pas forcément nécessaire aujourd'hui de lancer des inventaires mais plutôt d'acquiescer des connaissances sur des secteurs d'exception. Allons peut-être à l'essentiel et au plus urgent avant de vouloir être trop large ».

G. LANDRU, CEN PACA

■ Nécessité de porter à connaissance les zones humides.

Même si elles sont peu nombreuses sur le territoire, les zones humides méritent d'être mieux connues et un travail de porter à connaissance va donc être engagé à court terme par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN).

■ Nécessité d'une collaboration étroite entre le SMOP, animateur du Contrat de Rivière et le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux, animateur du site Natura 2000 "Ouvèze-Toulourenç".

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux souligne l'importance de tisser un partenariat fort pour articuler Contrat de Rivière et démarche Natura 2000 pour tout ce qui concerne les milieux naturels.

■ Les richesses patrimoniales du territoire devraient être mieux valorisées.

Certains acteurs soulignent l'intérêt de valoriser les richesses de ce bassin en sensibilisant les populations locales mais aussi les touristes à la qualité écologique du bassin de l'Ouvèze.

« Il faudrait sensibiliser à la nature. Il faudrait montrer qu'on vit ici dans un pays écologiquement très riche. Ces richesses, il faut les montrer, les faire valoir mais aussi les protéger. C'est important ».

A. ROUX, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux

■ Doute sur la présence ou la répartition de certaines espèces sur le bassin.

L'Aloïse feinte semblerait n'être présente qu'à l'aval. Pour l'Écrevisse à pieds blancs, il serait peut-être intéressant de mieux la cartographier et de réaliser, le cas échéant, des inventaires pour identifier précisément sa présence.

Sous-groupe 2 (suite) :

■ **L'activité de baignade peut avoir des impacts sur les milieux naturels.**

Certains participants soulignent l'impact de la baignade sur la vie aquatique (piétinement, pollution par les huiles solaires, par les déchets). Ils préconisent donc de chercher à regrouper au mieux les sites de baignade pour éviter une dégradation tout le long du cours d'eau.

Par ailleurs, il est proposé que les professionnels du tourisme soient associés au Contrat de Rivière comme relais de sensibilisation à la protection de l'environnement auprès des touristes.

■ **Interrogation sur les ouvrages qui font obstacles à la continuité écologique**

Les participants s'interrogent sur les obstacles présents sur l'Ouvèze et le Toulourenc : sont-ils naturels ou artificiels ? En quoi font-ils obstacles à la continuité écologique ? Sur lesquels faut-il agir ?

Il est précisé que le SMOP travaille actuellement sur la continuité écologique qui constitue un objectif important du Contrat de Rivière.



Participants de l'atelier amont (tous groupes confondus)
Entrechaux le 6 février 2013



Participants du sous-groupe 1 - Amont - Entrecaux le 6 février 2013



Participants du sous-groupe 2 - Amont - Entrecaux le 6 février 2013



Synthèse sur les paroles d'acteurs (les 2 sous-groupes de l'amont)

- Les milieux naturels sont abordés en sous-groupe 1 à travers la question de la conciliation des usages socio-économiques et de la protection de l'environnement. Pour les participants, il s'agit de trouver un équilibre raisonnable pour que les activités économiques puissent continuer à s'exercer malgré la présence d'espèces protégées comme le Castor par exemple.
- L'entretien des cours d'eau est un objectif d'intervention à renforcer selon le sous-groupe 1 qui n'y voit cependant qu'un rôle en matière de gestion des inondations et ne perçoit pas l'entretien et la restauration de la ripisylve dans sa fonction écologique (rôle de la végétation en matière d'épuration de l'eau, habitats piscicoles...). Le sous-groupe 2 n'aborde pas ce sujet.
- Le patrimoine naturel comme facteur de développement touristique n'est pas mis en évidence par le sous-groupe 1. La rivière et ses milieux naturels associés ne sont pas spontanément pensés comme un atout touristique bien que le tourisme au même titre que l'agriculture soit considéré comme une activité socio-économique indispensable à l'amont.
La valorisation des richesses patrimoniales est davantage abordée dans le sous-groupe 2 sans que cette question fasse a priori l'unanimité.
- Les zones humides ne sont pas abordées par le sous-groupe 1 soit par manque de temps dans l'atelier soit par méconnaissance ou manque d'intérêt sur ce sujet. Les zones humides sont évoquées par le sous-groupe 2 qui met en évidence le besoin de mieux les connaître et les comprendre, sans que soit exprimée une volonté ou non de les hiérarchiser et de les protéger.
- Les obstacles à la continuité écologique sont évoqués dans les deux sous-groupes à titre d'information ; certains souhaitant faire préciser ce qu'on entend par obstacles. Aucun avis particulier n'est exprimé à ce sujet laissé en partie au SMOP qui travaille actuellement sur la continuité écologique.



Points de vue des acteurs locaux sur la ressource en eau

Atelier aval (de Vaison-la-Romaine à la confluence avec le Rhône)

Atelier aval
Jeu 17 janvier 2013 - Jonquières

Présents :

Élus et représentants des collectivités

- CHASTAN P, élu à Vacqueyras
- FENOUIL JP, 1^{er} adjoint à l'urbanisme de Courthézon
- GERENT G, vice-pdt du SMOP (*Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale*), adjoint à Sorgues
- PEREZ A, élu à Jonquières- délégué au SMOP
- RAVNAUD C, Maire de Sabliet - délégué du SMOP
- RAVNAUD N, élue à Courthézon

- SOUCIET F, Communauté de Communes des Pays Rhône Ouvèze (CCPRO) - Service Rivières
- SERVARE M, SIABO (*Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bassin de l'Ouvèze*)
- NAVARRO O, SMOP
- CLEMENT G, SMOP
- RIBERT S, SMOP

Usagers

- BARBA F, collectif CAROBA Collectif - association de défense des riverains
- BERNARD C, Chambre d'agriculture 84. Pôle territoire, Eau et Environnement
- FAVIER JP, Pdt de l'ASA de Séguret
- FOURMENT A, ASCO des Mayres et Fossés de Bédarides
- SOUMILLE H, ASA de Violès-Sabliet
- MARTINEZ C, pte de l'ASORD, Association Sorgaise Ouvèze Rive Droite
- SAINT-OMER D, France Nature Environnement 84
- THAREL C, Fédération de pêche 84
- TORT M, secrétaire de l'ASA des Cours d'eau réunis de Courthézon

Bureaux d'études

- DROIN T, CESAME Environnement
- VINDRY R, cabinet Autrement Dit

Excusés :

Élus et représentants des collectivités

- BERNARD X, Président du SMOP-SIABO, Maire d'Entechaux
- SAUVAGE JB, Maire de Roaix
- ROBERT A, Maire de Rasteau
- GOLLARD T, Maire de Séguret
- BLANC AM, élu à Séguret et délégué au SMOP
- AUNAVE MJ, Maire de Violès
- GRAVIER JM, Maire de Vacqueyras
- GAUDIN R, Maire de Gigondas
- BAYET M, Maire de Sarrians
- ROCHEBONNE A, Maire de Courthézon
- BISCARRAT L, Maire de Jonquières
- SERAFINI J, Maire de Bédarides
- LAGNEAU T, Maire de Sorgues

- Syndicat Intercommunal Rhône Aygues Ventoux
- BRECHET J, Syndicat des eaux Rhône Ventoux

■ Des stations de mesures seraient utiles à l'aval comme suivi des débites de crue.

L'étude volume prélevable ne semble pas préconiser l'installation de stations de mesure en aval de Roaix. Certains estiment qu'il serait pourtant intéressant d'en disposer. Il est expliqué que ces stations sont proposées pour mieux connaître les régimes de prélèvements dans les cours d'eau et dans les canaux et non comme systèmes d'alerte des inondations. L'aval de Roaix étant une zone d'assècs, le suivi des prélèvements ne se justifie pas.

La pertinence des stations de mesures de prélèvements au niveau des canaux est soulignée : la redevance étant basée sur le volume prélevé, on a donc tout intérêt à le connaître finement pour payer le juste prix.

■ Un travail d'animation sur l'optimisation des canaux est en cours par la Chambre d'Agriculture.

Conduite depuis 2 ans, une étude a mis en évidence les forces et dysfonctionnements des canaux. Un travail d'animation a permis d'accompagner les ASA dans l'optimisation de leurs équipements, pour mieux suivre les débits... La Chambre d'agriculture propose d'affiner certains points de l'étude et de mettre en oeuvre localement certaines modalités d'intervention et d'accompagnement des ASA et ASCO.

Il est précisé que le sujet des ASA est d'actualité au regard des échéances réglementaires qui leur sont imposées (obligation de mesure des débits, mise aux normes des prises d'eau...). Un accompagnement financier sera réalisé par l'Agence de l'eau pendant quelques années.

■ Constat d'un manque de moyens humains et financiers des ASA pour assurer pleinement leurs missions.

Les ASA soulignent les limites de leurs pratiques : le manque de moyens financiers et humains (les responsables d'ASA sont souvent tous bénévoles).

Il est alors proposé de mutualiser la gestion des ASA pour optimiser les moyens et centraliser les informations.

“ Il faut se mettre un peu à notre place. Les ASA n'ont pas les moyens d'aller relever les données sur les échelles.”

JP FAVIER, ASA de Séguret

Synthèse sur les paroles d'acteurs (atelier aval)

- Peu de propositions ou retours d'expériences ont été faits par les participants sur le thème de la ressource ; le sujet constituant un enjeu moins prégnant à l'aval.
- Les économies d'eau à réaliser par l'ensemble des usagers ne sont pas abordées dans cet atelier.

Sous-groupe 1 :

■ La vie socio-économique du territoire amont de l'Ouvèze est dépendante de la ressource en eau.

Les participants soulignent l'importance de la ressource en eau à l'amont du bassin de l'Ouvèze. L'eau permet en effet le maintien et le développement de l'activité agricole.

Les participants estiment que la gestion de la ressource doit donc tenir compte de la situation socio-économique du territoire et veiller ainsi à ne pas demander des restrictions pénalisantes pour l'économie locale. Pour certains, la priorité d'utilisation de l'eau doit être donnée à l'homme et à ses activités et non aux milieux naturels.

« Si nos exploitations n'ont plus le potentiel d'eau qu'elles ont actuellement, c'est la désertification accélérée de nos campagnes ».

S. BONFILS, agriculteur - élu à la chambre d'agriculture

« On veut nous empêcher de prélever de l'eau pour le bien-être de la nature. Non. Il faut savoir préserver notre patrimoine ici où on n'a pas beaucoup d'eau. Et notre patrimoine, c'est la vie économique ».

F. BEC, agriculteur à St Auban sur Ouvèze

■ Inquiétudes sur les efforts demandés au monde agricole.

Les agriculteurs se disent inquiets de la réduction des prélèvements imposée par la réglementation et par l'étude volumes prélevables en cours de finalisation. Pour eux, ces demandes sont difficilement conciliables avec la réalité économique et ne tiennent pas compte des efforts déjà réalisés pour rationaliser l'eau :

- mise en place d'un système d'irrigation moderne comme le goutte à goutte, le micro jet et qui permet de ne pas gaspiller d'eau ;
- rationalisation par les tours d'eau ;
- pompage la nuit *“pour ne pas gêner l'activité de baignade la journée”*.

Les participants soulignent que si la consommation d'eau pour l'irrigation a augmenté, ce n'est pas par gaspillage mais parce que les surfaces à irriguer se sont étendues.

« Certaines solutions ou propositions de négociation ne pourraient-elles pas être imaginées comme par exemple : partir du principe que l'eau qu'on a stocké en hiver dans nos retenues et qui est utilisée l'été ne soit pas comptabilisée comme prélèvements, car finalement on ne fait de tort à personne. On utilise simplement l'eau qu'on a épargnée, économisée. C'est ce type de question que nous devrions aborder dans l'étude volumes prélevables pour y trouver des réponses adaptées ».

G. AUMAGE, agriculteur - ASA Cros et Palais

pas vocation à imposer des choses même s'il sera indispensable de respecter la réglementation en vigueur.

Les participants soulignent que les objectifs demandés doivent être raisonnables et pas irréalistes, comme viser de ne plus avoir d'assècs à l'aval. Ils estiment être soumis aujourd'hui à une réglementation trop contraignante qui ne tient pas compte des retours d'expérience et des réalités de terrain. Face à cette réglementation imposée d'en haut, il serait important selon eux de s'appuyer sur des acteurs influents comme les élus députés pour faire remonter les besoins du territoire.

Atelier amont

Mercredi 6 février 2013 - Entrechaux

Au regard du nombre de participants, l'atelier géographique amont a été scindé en 2 sous-groupes répartis de la manière suivante selon la spontanéité des participants :

Sous-groupe 1 - Présents :

Élus et représentants des collectivités

- ESTEVE Jacques, Maire du Poët-en-Percip
- ESTEVE Jean, élu du Poët-en-Percip
- CHAUVET V., Maire de Saint Auban-sur-Ouvèze
- COULLET A., Adjoint au Maire de Faucon, délégué du SMOP
- GIRARD E., adjoint à Propiac
- GUILLON M., élu à Saint-Romain-en-Viennois
- JOLY M., élu à Mérindol-les-Oliviers
- KOUTSOULIS A., Maire de Mérindol-les-Oliviers
- RASSIS JL., élu de Buis - ASA du canal du Moulin de Buis
- RIVET P., Maire de Rioms
- THIBAUD T., Maire de Savoiilians
- NAVARRO O., chargé de mission au SMOP

Usagers

- AUMAGE C., ASA Cros et Palais
- BEC F., agriculteur à St Auban-sur-Ouvèze, ASA Cros et Palais
- BONFILS S., élu à la chambre d'agriculture 26
- CHARASSE F., ADARIL (Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels
- BERNARD R., ASA Ouvèze-Ventoux
- BERNARD C., Chambre d'agriculture 84. Pôle territoire, Eau et Environnement
- JAMOT JP, Chambre d'agriculture 26. Service Economie, emploi et politiques territoriales
- GARNIER R., Fédération de pêche 84

- VINCENT B., association Maison de la Lance
- RAYMOND V., Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels

Bureaux d'études

- VINDRY R., cabinet Autrement Dit

■ Des moyens techniques et financiers devraient être mis en place pour réduire les prélèvements et compenser les efforts réalisés.

Le monde agricole se dit prêt à mieux gérer la ressource en eau si des moyens techniques et financiers leur sont proposés. Ils évoquent à ce titre la possibilité de créer des retenues collinaires remplies pendant l'hiver dont l'eau serait utilisée en été comme substitution aux prélèvements dans les cours d'eau en période d'assècs. Permettre de réaliser ce type d'ouvrage serait, selon eux, un moyen de réguler et d'économiser (d'épargner) l'eau.

Les participants notent que les retenues collinaires devraient pouvoir se mettre en place sans avoir à conduire au préalable des études coûteuses qui ne permettent plus in fine de réaliser l'ouvrage, faute de moyens financiers.

Le regroupement pour **créer une retenue collective** pourrait être un solution de mutualisation des moyens et des coûts, en tenant bien sûr compte que la retenue collinaire n'est pas possible partout. Certains évoquent cependant des projets collectifs qui n'ont pas vu le jour.

Par ailleurs, pour les participants, une meilleure **gestion de la ressource en eau** pour l'agriculture ne doit **pas être pensée en termes de réduction sur la consommation mais de réduction des prélèvements à la source** par le biais de systèmes sous-pression par exemple.

« Oui demain on peut prélever moins, mais si on veut le faire, il faut qu'on finalise notre réseau sous pression (...) Il y a eu un conflit à ce sujet et qui existe d'ailleurs toujours. Il faudrait aujourd'hui le régler pour nous permettre de faire la même quantité d'arrosage avec moins de prélèvements à la source. On ne consommera pas moins mais on véciera moins d'eau".

R. BERNARD, ASA Ouvèze-Ventoux

■ Les efforts doivent être partagés par tous les utilisateurs de l'eau.

Pour les participants, tous les usagers doivent contribuer à une meilleure gestion de la ressource en eau :

- Les populations locales par exemple, consommatrices de l'eau potable mais qui semblent aujourd'hui avoir sensiblement réduit leurs consommations. Certains participants soulignent qu'un travail de sensibilisation des consommateurs devrait permettre de soutenir les efforts déjà réalisés.

« L'agriculture est adaptée ici au climat et aux sols dans nos régions sèches. Les efforts à faire ne doivent pas viser que le monde agricole mais toucher les utilisateurs d'eau potable. La sensibilisation à l'environnement est donc essentielle".

B. VINCENT, association Maison de la Lance

- Les collectivités pourraient avoir un rôle à jouer en rationalisant l'arrosage des espaces verts (sur les giratoires notamment) et en réduisant les fuites sur les réseaux (améliorer le rendement des réseaux pour prendre moins d'eau à la source). Certains élus doutent du gain réel de la réduction des fuites sur la ressource en eau.

Il est précisé que l'étude volumes prélevables concerne tous les usages de l'eau et pas uniquement les agriculteurs.

■ L'eau stockée ou prélevée dans les rivières n'est pas restituée au milieu.

Certains participants s'interrogent sur la restitution de l'eau dans les cours d'eau. Selon eux, contrairement à ce que dit le diagnostic, l'eau prélevée ne semble pas être restituée à la rivière. Ceci apparaît donc impactant pour le milieu et pour l'activité de baignade.

Il est précisé que la restitution mentionnée dans le diagnostic se fait souvent plus en aval directement dans le cours d'eau mais souvent dans la nappe.

« Les retenues collinaires sont rapidement remplies à la fin de l'hiver mais ce n'est pas pour autant qu'on remplit l'eau du ruisseau libre. On a toujours peur de se trouver démunis à des périodes cruciales. On détourne les ruisseaux pour alimenter les retenues. Faire des retenues collinaires, c'est bien mais il ne faut pas se leurrer, c'est toujours au détriment des petits cours d'eau et du respect de la vie des rivières et de la baignade. Je suis donc surpris d'entendre que 40% de l'eau est restituée sous forme d'infiltration et de ruissellement car à la sortie des gorges par exemple, il n'y a pas une goutte d'eau".

J. ESTEVE, élu du Poët-en-Percip, délégué au SMOP, retraité de l'agriculture

Atelier amont

Mercredi 6 février 2013 - Entrechaux

Sous-groupe 2 - Présents :

Élus et représentants des collectivités

- AICARDI L., Maire de Plaisians, vice-président du SMOP
- AUBERY M., élu de Beaumont du Ventoux
- AUTRAN JL., élu de Puyméras
- BERNARD Xavier, Pdt du SMOP-SIABO, Maire d'Entrechaux
- BERTET G., Maire de St Léger-du-Ventoux
- BLANCHARD JC., Maire de Bénivay-Ollon
- BOREL P., Maire de St Euphémie s/Ouvèze
- CHANU R., élu à Beauvoisin, délégué au SMOP
- COUPON G., Maire de Montauban s/Ouvèze
- DUMAS L., élu de La Roche sur le Buis
- GARAIX R., élu de la Roche sur le Buis et délégué au SMOP
- GAUCHET L., élu de Montbrun-les-Bains
- GUINTRAND G., Maire de Le Crestet
- RUEGG R., Maire de Brantes
- FLAMAIN F., Syndicat Mixte des Baronies Pro-vergales
- ROUX A., Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux
- SERVAIRE M., SIABO (Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bassin de l'Ouvèze)
- CLEMENT G., SMOP

Usagers

- BONFILS S., ADARIL (Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels)
- BRUSSET T., ADARIL
- CHAUVET Michel, Office de Tourisme de Buis-les-Baronies
- COURBON H., Association Voconces Environnement
- DELHOMME A., LPO Drôme (Ligue de Protection des Oiseaux)
- MONNIER F., ASA d'Irrigation de Mollans-s/Ouvèze
- LANDRU G., Conservatoire d'espaces naturels de PACA
- SAINT-OMER D., France Nature Environnement 84
- THAREL C., Fédération de pêche 84

Bureaux d'études

- BELLOC A., CESAME Environnement
- DROIN T., CESAME Environnement

Sous-groupe 2 :

■ Interrogation sur l'impact réel des pompages sur les assècs des cours d'eau.

Certains participants se demandent si les prélèvements ont véritablement un impact sur les assècs des cours d'eau.

Il est précisé que l'étude volumes prélevables qui vient de se terminer a permis d'évaluer l'impact des prélèvements et rejets sur l'hydrologie des cours d'eau, notamment en période d'étéage. Les impacts sont ainsi très variables en fonction des cours d'eau voire des tronçons de cours d'eau (Ouvèze en particulier) : forts sur certains secteurs, ils sont très faibles voire quasi nuls ailleurs.

■ Le suivi des débits est difficile à réaliser par les ASA au droit des prises d'eau.

Les ASA expriment leur difficulté à réaliser un suivi fiable des débits. Les échelles de mesure actuellement en place ne fournissent pas en effet des données précises sur les débits.

Cependant l'équipement des prises d'eau collectives par des dispositifs de mesure de débit comme demandé par la réglementation semble coûteux aujourd'hui.

■ L'irrigation sous-pressure pourrait peut-être réduire les prélèvements.

Les participants s'interrogent sur l'irrigation sous-pressure comme alternative au gravitaire pour limiter les prélèvements dans les cours d'eau.

Synthèse sur les paroles d'acteurs (2 sous-groupes amont)

- Le sujet de la ressource en eau a largement été débattu dans le sous-groupe 1, regroupant une majorité d'acteurs du monde agricole. A l'inverse, ce thème a peu mobilisé le deuxième sous-groupe.

- Une inquiétude forte est exprimée par les agriculteurs sur les demandes de "restrictions" (de réduction) qui pourraient leur être imposées. La question de la ressource mérite donc une large concertation pour que des solutions compatibles avec la vie socio-économique et la vie écologique soient trouvées.

- Même si les efforts demandés concerneront tous les utilisateurs de l'eau (particuliers, collectivités...), le monde agricole se sent pointé du doigt, ayant le sentiment d'être considéré comme des "gaspilleurs d'eau" alors que l'étude volumes prélevables ne les appréhende pas ainsi.

- Les incidences des usages de l'eau (alimentation en eau potable, irrigation) sur les milieux naturels sont peu ou pas mises en évidence par les acteurs. Pour eux, les exigences du milieu auraient également des incidences sur les usages et leurs pratiques.

- Enfin le lien entre ressource en eau (avoir de l'eau en été dans les cours d'eau) et activité touristique n'est pas mis en évidence par les acteurs. Cette question constitue une préoccupation moindre par rapport aux besoins en eau pour l'activité agricole.

2
Février 2015

Annexes du Tome 2 - Programme d'ACTIONS



Annexe A_1 – Le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles

Sources : Site Internet AERMC, CG84 et CG26 (dernière mise à jour en décembre 2012 dans le cadre de l'actualisation de l'état des lieux de 2008 par CESAME 2012-2013)

Sur le bassin-versant de l'Ouvèze, la qualité de l'eau des cours d'eau fait l'objet de différentes campagnes de suivis qui s'articulent de la façon suivante :

– **les suivis pluri-annuels instaurés dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau** (2000/60/CE). Ils permettent de connaître l'état des milieux aquatiques et d'identifier les causes de leur dégradation, de façon à orienter puis évaluer les actions à mettre en œuvre pour que ces milieux atteignent le bon état. Dans un premier temps, le Réseau des Sites de Référence a été créé en 2005 pour une durée de 3 ans, afin d'établir l'état initial des masses d'eau. Sur la base de ce suivi et des résultats antérieurs deux nouveaux réseaux ont été mis en place. Leur maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, les DREAL PACA ou Rhône Alpes et l'ONEMA. Sont donc à distinguer (cf. **Tableau 36**):

- **le réseau de contrôle de surveillance (RCS).** Mis en place le 1er janvier 2007, il remplace désormais le Réseau National de Bassin et le Réseau Complémentaire de Bassin (RCB) qui avaient pour vocation une connaissance générale et à long terme de la qualité des eaux superficielles, soit à l'échelle nationale (RNB), soit à une échelle plus locale (RCB, réalisé en partenariat avec les départements sur des cours d'eau considérés comme importants localement). Sur le bassin versant, trois stations sont rattachées à ce réseau.
- **le réseau de contrôle opérationnel (RCO).** Défini suivant les résultats de la caractérisation des masses d'eau et du programme de contrôle de surveillance, il a pour buts : d'établir l'état chimique de toutes les masses d'eau superficielles identifiées comme courant un risque de non atteinte du bon état à l'horizon 2015, de cerner toute augmentation éventuelle de la teneur d'un quelconque polluant sur le long terme et d'informer des renversements de ces tendances. Seuls les paramètres à l'origine du déclassement des masses d'eau sont ici suivis et ce jusqu'à ce que la masse d'eau recouvre le bon état. Sur le bassin versant, il se compose de quatre stations, chacune réparties sur l'une des quatre masses d'eau du cours de l'Ouvèze.

Code station	Cours d'eau	Commune	Masse d'eau	REF (obsolète)	RNB (obsolète)	RCS	RCO	Paramètres suivis
6580100	Ouvèze	STE-EUPHÉMIE SUR OUVEZE	FRDR2034a				X	Physico-chimie / micropolluants eau et sédiments / pesticides eau / hydrobiologie
06580901	Ouvèze	BUIS-LES-BARONNIES	FRDR2034b			X	X	Physico-chimie / micropolluants eau et sédiments / pesticides eau et sédiments / hydrobiologie
06300800	Ouvèze	VIOLÈS	FRDR390				X	Hydrobiologie
06123500	Ouvèze	SORGUES	FRDR383		X	X	X	Physico-chimie / micropolluants eau, sédiments et bryophytes / pesticides eau et sédiments / hydrobiologie
06710039	Toulourenc	SAINT-LÉGER-DU-VENTOUX	FRDR391	X		X		Physico-chimie / micropolluants eau et sédiments / pesticides eau et sédiments / hydrobiologie

Tableau 36 : Stations de suivi de la qualité des eaux dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE et du SDAGE RM sur le bassin versant de l'Ouvèze (source : AERMC, 2012)

– **Les suivis occasionnels** menés dans le cadre d'études spécifiques basées sur une à deux campagnes de mesures au cours d'une année. Le diagnostic de 2008, faisait notamment référence :

- à l'étude du SMARD de 1996 portant sur 35 points de prélèvements répartis sur l'ensemble du bassin-versant
- à l'étude conduite par le département du Vaucluse en 2003 basée sur 11 stations de mesures localisées sur l'Ouvèze vauclusienne, le Toulourenc et le Groseau.

– **Les suivis pluri-annuels des réseaux départementaux**

- dans le cadre de son observatoire départemental de l'eau, **le Département de la Drôme** a mis en place un réseau de surveillance des cours d'eau en 2010 (cf. **Tableau 37**). Ce programme a pour but d'établir un suivi quantitatif et qualitatif des eaux superficielles sur une période de trois ans, dans un premier temps. Il passe ainsi par : la réalisation d'analyses physico-chimiques sur l'eau et/ou les sédiments (y compris micro-polluants), des suivis hydrobiologiques (macro-invertébrés benthiques et diatomées), la réalisation d'analyses spécifiques (eutrophisation, température des eaux en étiage, teneurs en nitrates...) et le suivi des débits en période d'étiage. Sur le bassin versant de l'Ouvèze, ce réseau compte cinq stations situées sur des affluents de l'Ouvèze dont certaines sont reprises de l'étude du Syndicat Mixte d'Aménagement Rural de la Drôme (SMARD) conduite en 1996.

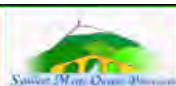
Code station AERMC	Cours d'eau	Localisation	Code masse d'eau concernée	Type de suivi	Années de suivi disponibles	Paramètres suivis
06341420	Aygue Marce	Pont de la D4/D46 MOLLANS SUR OUVÈZE	FRDR10939	Réseau fixe : suivi qualitatif et quantitatif annuel	2010, 2011	Physico-chimie / hydrobiologie
06580746	Rau des Jonchiers	Precheval - PROPIAC		Réseau complémentaire : suivi uniquement qualitatif, fréquence annuelle jusqu'à fin 2012, éventuellement à adapter ultérieurement	2010, 2011	Physico-chimie / hydrobiologie
06341410	Ravin de Briancon	Pont D 72 - REILHANETTE	FRDR10094		2010, 2011	Physico-chimie / pesticides eau et sédiments / hydrobiologie
06580745	Derboux	Petit Ubac - BUIS LES BARONNIES	FRDR11318		1996 (SMARD), 2003, 2010, 2011	Physico-chimie / hydrobiologie
06580749	Toulourenc	Chasterelas - MONTBRUN LES B.	FRDR391			Physico-chimie / pesticides eau et sédiments / hydrobiologie

Tableau 37 : Stations de suivi de la qualité des eaux superficielles du réseau départemental de la Drôme sur le bassin versant de l'Ouvèze (source : CG 26, 2012)

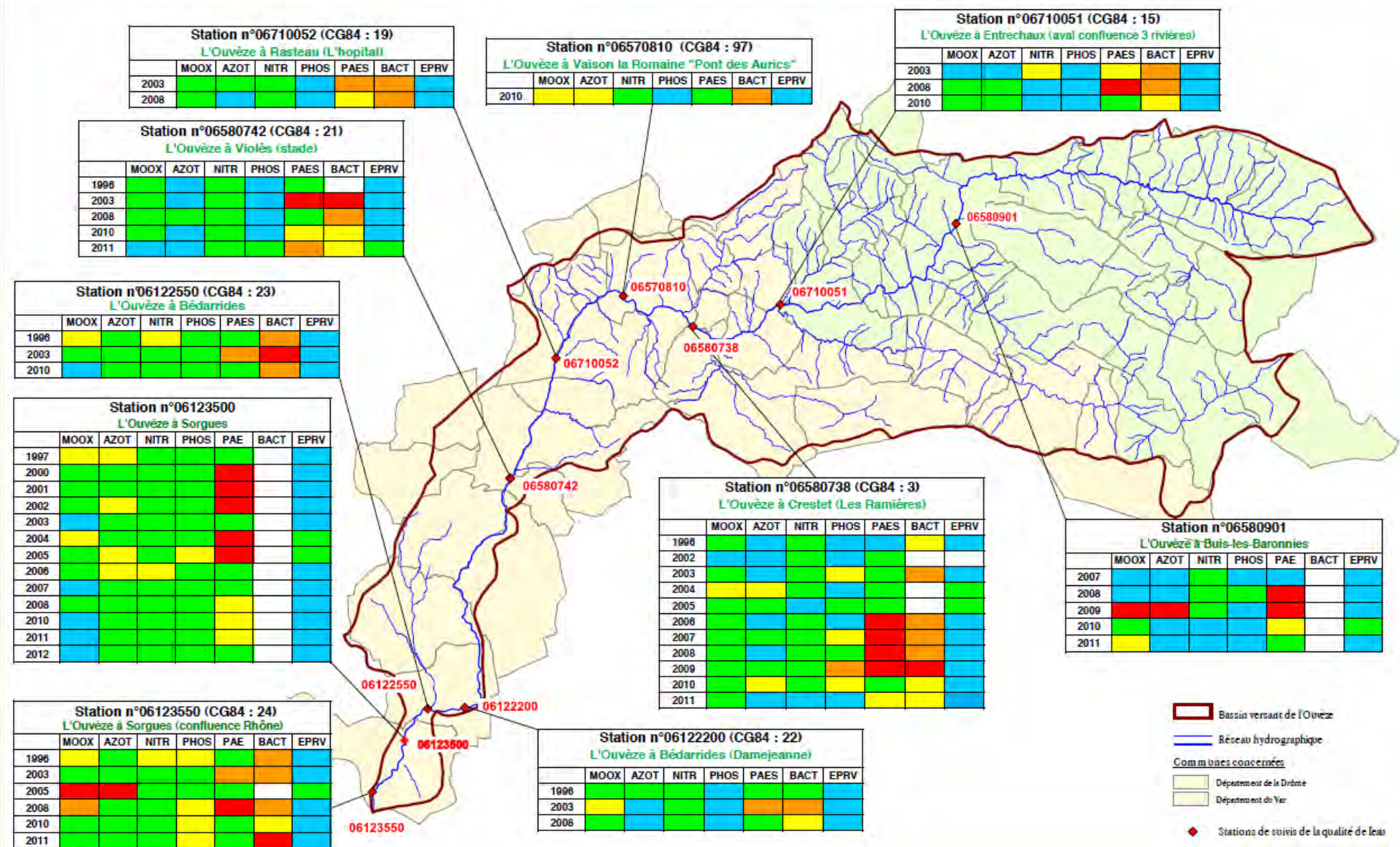
- **le Département du Vaucluse** dispose également d'un réseau de suivi de la qualité des eaux dont 16 stations sont situées sur le bassin versant de l'Ouvèze (cf. **Tableau 38**). Là encore certains points de prélèvements figuraient déjà parmi de précédentes études :

Codes station	Cours d'eau	Localisation	Code masse d'eau	Années de suivi disponibles	Paramètres suivis
06710051 (CG 15)	Ouvèze	Pont des Essards - FAUCON-ENTRECHAUX	FRDR390	2003, 2008, 2010	Physico-chimie / micropolluants sédiments / hydrobiologie
06580738 (CG 3)	Ouvèze	Pont D 151b - CRESTET	FRDR390	1996, 2002 à 2007, 2009, 2010, 2011	Physico-chimie / micropolluants eau et sédiments / pesticides eau / hydrobiologie
06570810 (CG 97)	Ouvèze	Pont des Aurics - VAISON-LA-ROMAINE		2010	Physico-chimie / micropolluants eau et sédiments / pesticides eau
06122100	Ouvèze	ROAIX		2001, 2003, 2005, 2010	Micropolluants sédiments, pesticides sédiments
06710052 (CG 19)	Ouvèze	L'Hôpital - RASTEAU	FRDR390	2003, 2008	Physico-chimie / micropolluants eau et sédiments / hydrobiologie
06580742 (CG 21)	Ouvèze	Les Abreuvoirs - VIOLÈS	FRDR390	1996, 2003, 2008, 2010, 2011	Physico-chimie / micropolluants eau et sédiments / hydrobiologie
06122200 (CG 22)	Ouvèze	Canteploure - BÉDARRIDES	FRDR390	1996, 2003, 2008	Physico-chimie / micropolluants eau et sédiments / pesticides eau / hydrobiologie
06122550 (CG 23)	Ouvèze	Gare - BÉDARRIDES	FRDR383	1996, 2003, 2010	Physico-chimie / micropolluants eau et sédiments / pesticides eau hydrobiologie
06123550 (CG 24)	Ouvèze	Passerelle du Port - SORGUES	FRDR383	1996, 2003, 2005, 2008, 2010, 2011	Physico-chimie / micropolluants eau et sédiments / pesticides eau
06580753 (CG 16)	Toulourenc	Pont D 242, Les Grands Plantiers - MALAUCÈNE	FRDR391	1996, 2003, 2008, 2010	Physico-chimie / micropolluants sédiments
06710815 (CG 95)	Rieufroid	Pont D242 - MALAUCÈNE	FRDR10628	2010	Physico-chimie / micropolluants eau et sédiments / pesticides eau
06710810 (CG 17 bis)	Groseau	Aval Pont Rouge - MALAUCÈNE	FRDR10628	2011	Physico-chimie / pesticides eau / hydrobiologie
06710045 (CG 17)	Groseau	Paban - CRESTET	FRDR10628	2003,2005,2010	Physico-chimie / micropolluants eau et sédiments / pesticides eau
06820240 (CG 96)	Lauzon	Château de Taulignan – ST-MARCELIN-LES-V.	FRDR11862	2010	Physico-chimie / micropolluants eau et sédiments / pesticides eau
06122430 (CG 98)	Seille	La Roquette - COUTHÉZON	FRDR11419	1996, 2010	Physico-chimie / micropolluants eau et sédiments / pesticides eau
06580970 (CG 99)	Seille	Pont vers Notre Dame - COUTHÉZON	FRDR11419	2010	Physico-chimie / micropolluants eau et sédiments

Tableau 38 : Stations qualité des eaux superficielles récemment suivies par le Conseil Général du Vaucluse sur le bassin versant de l'Ouvèze (source : CG 84, 2012)

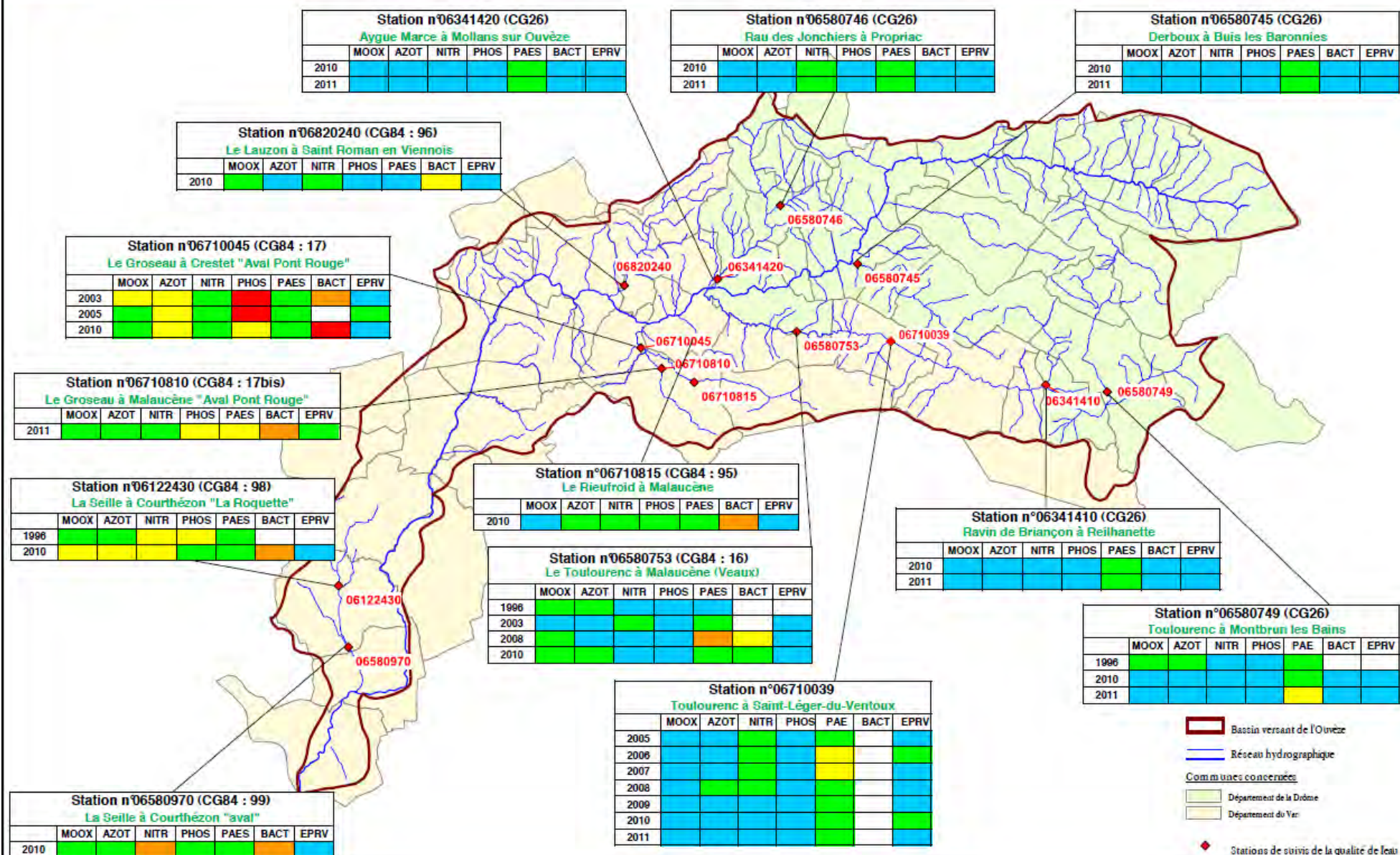


QUALITÉ DES EAUX DE L'OUVÈZE





QUALITÉ DES EAUX DES AFFLUENTS DE L'OUVÈZE



Annexe A_2 – Le réseau de suivi des eaux souterraines

Sources : Portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES) - (dernière mise à jour en décembre 2012 dans le cadre de l'actualisation de l'état des lieux de 2008 par CESAME 2012-2013)

Dans le cadre du suivi de l'état des masses d'eau souterraines, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dispose de quatre stations sur le bassin versant de l'Ouvèze portant sur trois des cinq masses d'eau concernant le territoire (cf. **Tableau 39**).

Le point de suivi des puits privés des routes de Malijay évoqué dans l'état des lieux de 2008 ne serait a priori plus d'actualité depuis 2005 (source : ADES).

A noter que d'autres stations sont régulièrement suivies par les services de l'État (délégations de l'Agence Régionale de la Santé, ex-Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et DREAL, ex-Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement) afin d'assurer une surveillance de la qualité des eaux prélevées pour l'alimentation en eau potable ou utilisées pour l'activité industrielle.

Le réseau départemental de suivi de la qualité des eaux souterraines de la Drôme comporte également une station sur la commune de Mollans-sur-Ouvèze.

Masse d'eau concernée		Nombre total de points de suivi	Suivi de l'état chimique des eaux sur le BV de l'Ouvèze			Années de suivi disponibles
Code	Nom		N° station BSS	Localisation	Aquifère observé	
FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses du bassin-versant de l'Ouvèze	1	09153X0020/HY	Source d'Aygue Astaud – PLAISIANS	Calcaires tithoniques des Baronnie	28/08/1989 au 06/10/2011
FRDG301	Alluvions des plaines du Comtat et des Sorgues	9	09403X0183/F	Forage du Plan - SARRIANS	Alluvions quaternaires des basses plaines du Comtat	24/05/2000 au 14/11/2011
			09147X0140/PU	Puits des Neufs Fonds - COURTHÉZON	Alluvions de l'Ouvèze	19/05/200 au 17/11/2011
FRDG324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance	7	09406X0583/P	Puits de la Jouve - SORGUES	Alluvions du Rhône - Plaine de Sorgues	08/12/1987 au 15/12/2011
FRDG130	Calcaires urgoniens du plateau du Vaucluse	1	Aucune station sur le BV			
FRDG218	Molasses miocènes du Comtat	20	Aucune station sur le BV			

Tableau 39 : Suivi de la qualité des eaux souterraines par l'Agence de l'Eau RMC sur le bassin versant de l'Ouvèze (source : Site Internet AERMC)

Outre les réseaux de contrôle et de surveillance de l'Agence de l'eau, ces quatre stations sont rattachées à de multiples réseaux de suivi de la qualité des eaux souterraines (cf. **Tableau 40**).

Échelle	Nom du réseau de suivi	09153X0020/HY	09403X0183/F	09147X0140/PU	09406X0583/P
France entière	Réseau national de suivi au titre du contrôle sanitaire sur les eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable – RNSISEAU	X	X	X	X
	Réseau patrimonial national de suivi qualitatif des eaux souterraines – RNESQ	X	X	X	X
	Réseau national de suivi de la directive Nitrates pour les eaux souterraines – RNESOUNO3	X	X	X	X
	Réseau de Contrôle de surveillance de l'état chimique des eaux souterraines de la France – FRSOS	X	X		X
	Réseau de Contrôles opérationnels de l'état chimique des eaux souterraines de la France – FR_SOO		X	X	X
	Réseau national de mesure de la campagne exceptionnelle d'analyse dans les eaux souterraines – RNESOUCAMPEX				X
Rhône-Méditerranée	Réseau de suivi qualitatif des eaux souterraines de l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse – RESOUQAERMC	X	X	X	X
	Réseau de Contrôle de surveillance de l'état chimique des eaux souterraines du bassin Rhône et cours d'eau côtiers méditerranéens – FRDSOS	X	X		X
	Réseau de Contrôles opérationnels de l'état chimique des eaux souterraines du bassin Rhône et cours d'eau côtiers méditerranéens – FRDSOO		X	X	X
	Réseau des captages prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE) – RBESOUCAPRIORHM			X	
	Métaréseau de suivi de la directive Nitrates pour les eaux souterraines du bassin Rhône Méditerranée – RBESOUNO3RHM	X	X	X	X
	Réseau d'observation des pesticides du bassin Rhône-Méditerranée – RBESOUYAERMC				X
	Réseau de mesures de la campagne nationale exceptionnelle d'analyses des eaux souterraines Rhône-Méditerranée – RBESOURMCAMPEX				X
Département	Réseau départemental de suivi des micropolluants de la Drôme – RDESOUQPOLL26	X			

Tableau 40 : Articulation des différents réseaux de suivi des eaux souterraines sur le bassin versant de l'Ouvèze (source : Site Internet AERMC)

Annexe A_3 – L'état des connaissances sur les pollutions spécifiques

Pollution des eaux par les micropolluants, HAP et PCB

Note : Le détail des substances détectées et l'analyse de la qualité des eaux et sédiments pour chaque paramètre sont présentés dans les tableaux ci-après (cf. **Tableau 41** à **Tableau 53**).

Concernant les micropolluants minéraux (métaux), les analyses d'eau brute et sédiments mettent en évidence :

- une qualité **bonne** à **très bonne** sur l'ensemble des affluents suivis, ainsi que sur l'Ouvèze de Crestet à Bédarrides
- une dégradation de la qualité des eaux et sédiments de l'Ouvèze :
 - à Buis-les-Baronnies, où des teneurs non négligeables en Nickel dans les sédiments et en Cuivre dans les eaux brutes entraînent un déclassement en qualité **modérée**.
 - à Entrechaux où la concentration en Mercure atteignait 13 mg/kg dans les sédiments en 2010, soit une qualité **médiocre**
 - à Sorgues où les analyses révèlent des concentrations non négligeables de Cuivre dans l'eau et de divers métaux dans les sédiments (Chrome, Cuivre, Nickel, Plomb et Zinc) qui impliquent une qualité **« modérée »** de l'Ouvèze au droit de cette station.

Pour les pesticides, la qualité des eaux et sédiments reste globalement **bonne** à **très bonne** sur le bassin versant, même si les analyses d'eau brute révèlent la présence de nombreuses substances en concentration parfois non négligeable (Glyphosate, Diuron, AMPA, Lindane, Simazine...). Seules les stations de Sorgues sur l'Ouvèze (06122500 et 06122550) mettent en évidence une pollution significative par les phytosanitaires avec un déclassement en qualité modérée en 2006 (forte concentration en Glyphosate et Diuron) et 2011 (somme des pesticides).

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont quant à eux détectés sur de nombreuses stations de suivis dans l'eau comme sur les sédiments. Ils entraînent régulièrement un déclassement en qualité **moyenne** sur l'Ouvèze à Buis-les-Baronnies, Roaix et Sorgues, ainsi que sur le Toulourenc à Saint-Léger-du-Ventoux.

Concernant les Polychlorobiphényles (PCB) et autres micropolluants organiques, ils sont régulièrement détectés sur plusieurs stations de l'Ouvèze et de ses affluents. Toutefois, la qualité reste bonne voire très bonne, sauf sur l'Ouvèze à Sorgues en 2009 où de fortes concentrations en Di(2-ethylhexyl)phtalate impliquent un déclassement en qualité **moyenne**.

La qualité des eaux de l'Ouvèze est régulièrement altérée par la présence de métaux et de HAP sur l'essentiel de son cours auxquels s'ajoutent des PCB et pesticides sur sa partie aval.

Synthèse de l'état des eaux superficielles par station

Station	Commune	Support	Micropolluants minéraux										Pesticides								HAP								PCB				Micropolluants organiques								
			20 05	20 06	20 07	20 08	20 09	20 10	20 11	20 12	20 06	20 07	20 08	20 09	20 10	20 11	20 12	20 05	20 06	20 07	20 08	20 09	20 10	20 11	20 12	20 01	20 08	20 10	20 07	20 08	20 09	20 10	20 11	20 12							
06580100	SAINTE-EUPHÉMIE	Eau																																							
06580901	BUIS LES B.	Eau																																							
06580901	BUIS LES B.	Sédiments																																							
06710051	ENTRECHAUX	Sédiments																																							
06580738	CRESTET	Eau																																							
06580738	CRESTET	Sédiments																																							
06570810	VAISON	Eau																																							
06570810	VAISON	Sédiments																																							
06122100	ROAIX	Sédiments																																							
06710052	RASTEAU	Sédiments																																							
06580742	VIOLE	Eau																																							
06580742	VIOLE	Sédiments																																							
06300800	VIOLE																																								
06122200	BÉDARRIDES	Eau																																							
06122200	BÉDARRIDES	Sédiments																																							
06122550	BÉDARRIDES	Eau																																							
06123500	SORGUES	Eau																																							
06123500	SORGUES	Sédiments																																							
06123550	SORGUES	Eau																																							

Tableau 41 : Contamination des eaux et sédiments de l'Ouvèze au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2

Légende : HAP = hydrocarbures aromatiques polycycliques / PCB = Polychlorobiphényles

Classes de qualité (SEQ eau V2) :



[illegible]

Légende : HAP = hydrocarbures aromatiques polycycliques / PCB = Polychlorobiphényles



Détail des substances polluantes retrouvées dans les masses d'eau superficielles

Micropolluants minéraux dans les sédiments

	OUVEZE																											
	Buis les B (6580901)		Faucon (6710051)			Crestet (6580738)						Vaison (06570 810)	Roaix (6122100)				Rasteau (671005 2)	Violes (6580742)		Bedarri des 6122200	Sorgues (06123500)							
	2008	2010	2008	2010	2012	2005	2006	2008	2009	2010	2011	2010	2001	2003	2005	2010	2008	2008	2010	2008	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2009
Aluminium		9001														8670												
Antimoine																												0,4
Arsenic	5,4	3,9			<10	2,9					2,3		3	5,2	4,5	4					3	2,8	4,1	3,1	3,6		2,9	2,8
Baryum	137	136														123,5									210	148	13,5	81,8
Beryllium	3,6	1														0,9									0,97		1,3	0,4
Bore	68,8	73,8														64,5									47,7		52,5	12,4
Cadmium					<10	0,16					0,2		0,16		0,7						0,18	0,13		1,3	1,1			
Chrome	38,1	42		10	<10	6,6	4,9		12	12	9,7		6	15,5	8,6	36,1					20	7,3	16	18,1	35	46,5	32	
Cobalt	10,6	6,3														5,4									6		6,2	1,8
Cuivre	36,1	15,5		13	<10	5,5	5,9	45	11	14	6,7		5	6	5,9	13,3					20	18,2	7,3	12,9	19,7	41,7	24,8	8,9
Etain		2,1														2,4									2,3		3,4	2
Fer		15483														13589												
Manganèse		243,9														289												
Mercure	0,05			13	<1						0,04					0,02						0,04			0,05	0,09	0,09	0,02
Molybdène		0,6														0,7												0,4
Nickel	36,7	22,6	21	19	12	8,2	11,3	19	20	20	12	15	10	10,9	8,3	19,8	13	10	12		17	17,7	6,8	13,7	13,7	25,6	21,7	10,1
Plomb	18,7	12,5	12		<10	8,2		23	11	13	7,2	36	7	8,9	10,2	10,1			12		18	9,8	11,4	37,5	20,3	21,2	16	10,6
Sélénium		0,6														0,5												0,7
Thallium		0,2														0,2												
Titane	1418	1891														1549									1590		1223	400,3
Uranium		1,4														1,4												0,8
Vanadium	49,7	52,5														46,3									37,9		35	14,8
Zinc	79,6	55,4	54	56	20	26	27,5	52	60	50	23,8	32	20	41,2	28,9	42,9	38	32	28	27	47	48,4	30,3	114,5	64	121	87	29

	GROSEAU			TOULOURENC					RIEUFROID	LAUZON	SEILLE
	Crestet (710045)			St Léger du Ventoux (6710039)			Malaucène (6580753)		Malaucène (6710815)	St Marcelin (6820240)	Courthézon (6122430)
	2005		2010	2006	2007	2010	2008	2010	2010	2010	2010
Aluminium						8155					
Arsenic	3,7				5,7	2,3					
Baryum				46,8	93	128,9					
Beryllium						1,2					
Bore					35,8	94,7					
Chrome	9,1		13	10,5	27	45,7			16	12	
Cobalt					2,5	5,6					
Cuivre	6,9		15	9,2	11	11,1			11		12
Etain					4,2	1,6					
Fer						13599					
Manganèse						166,5					
Mercuré				0,05	0,03	0,07					
Molybdène						0,5					
Nickel	7,6		11	18,6	15,6	18,6	16	14	12	11	
Plomb	1		12	5	5,9	9,3					14
Sélénium					4,2	0,4					
Thallium						0,3					
Titane					798	1963,5					
Uranium						1,7					
Vanadium					30	58,4					
Zinc	22		32	44,3	50	42,9	45	30	21	22	33

Tableau 43 : Contamination des sédiments de l'Ouvèze et de ses affluents par les micropolluants au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2

Micropolluants minéraux sur eau brute

	OUVEZE									TOULOUSENC		AUTRES AFFLUENTS Lauzon, Seille, Groseau, Rieufroid
	Buis les B. (06580901)		Crestet (06580738)	Violès (06580742)	Bédarrides (06122550)	Sorgues (06123500)			Sorgues (06123550)	Saint-Léger du V. (06710039)		
	2007	2010	2002-2003	2010	2010	2005	2009	2012	2010	2007	2010	2010
Antimoine (µg / L)	NS	NS	NS	NS	NS	NS	0,3	NS	NS	NS	NS	NS
Arsenic (µg / L)	NS	NS	NS	NS	NS	NS	0,4	0,5	NS	NS	NS	NS
Baryum (µg / L)	64	63,1	NS	NS	NS	61	32	36,1	NS	36	35	NS
Bore (µg / L)	43	37,6	NS	NS	NS	30	23,8	25,7	NS	24	19,5	NS
Chrome (µg / L)	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	1	NS	NS	NS	NS
Cobalt (µg / L)	NS	0,1	NS	NS	NS	NS	NS	0,2	NS	NS	NS	NS
Cuivre (µg / L)	5	3,6	NS	NS	NS	4	2	2,4	NS	NS	NS	NS
Etain (µg / L)	NS	1,3	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Fluorures (µg / L)	NS	NS	NS	NS	NS	180	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Mercurure (µg / L)	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	0,05	NS
Molybdène (µg / L)	NS	NS	NS	NS	NS	NS	0,5	NS	NS	NS	NS	NS
Nickel (µg / L)	NS	1,1	NS	NS	NS	NS	0,7	0,5	NS	NS	0,7	NS
Plomb (µg / L)	NS	NS	NS	NS	NS	NS	0,5	0,1	NS	NS	0,1	NS
Sélénium (µg / L)	NS	0,4	NS	NS	NS	NS	0,3	1,1	NS	NS	NS	NS
Titane (µg / L)	NS	0,5	NS	NS	NS	NS	NS	0,8	NS	NS	0,7	NS
Uranium (µg / L)	NS	0,4	NS	NS	NS	NS	0,9	0,8	NS	NS	0,5	NS
Vanadium (µg / L)	NS	NS	NS	NS	NS	NS	0,6	0,6	NS	NS	NS	NS
Zinc (µg / L)	2,5	2,9	NS	NS	NS	6	8,7	1,5	NS	NS	2,3	NS

Tableau 44 : Contamination des eaux brutes de l'Ouvèze et de ses affluents par les micropolluants au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2

HAP sur eau brute

RIVIERE	OUVEZE										TOULOUSENC		SEILLE		LAUZON
Station	Ste-Euphémie (06580100)	Buis-les-Baronnies (06580901)		Faucon (06710051)	Violès (06580742)	Sorgues					Saint-Léger-du-Ventoux (06710039)	Courthézon		Saint-Marcelin (06820240)	
						06123500				06123550		06122430	06580970		
Année	2008 - 2011	2007	2010	2010	2010	2005	2006	2009	2012	2010	2007	2010	2010	2010	2010
Acénaphène µg/l	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	0,01	0,01	0,01
Acénaphtalène µg/l	NS	NS	NS	0,01	0,01	NS	NS	NS	NS	0,01	NS	NS	NS	NS	NS
Anthraquinone (µg/L)			0,06												
Benzo (a) Anthracène (µg/L)	NS	NS	0,01	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Benzo (a) Pyrène (µg/L)	NS	0,002	0,010	NS	NS	NS	0,003	0,002	0,001	NS	NS	0,003	NS	NS	NS
Benzo (b) Fluoranthène (µg/L)	NS	NS	0,01	NS	NS	NS	NS	0,01	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Benzo (ghi) Pérylène (µg/L)	NS	NS	0,01	NS	NS	NS	NS	NS	0,001	NS	NS	0,002	NS	NS	NS
Benzo (k) Fluoranthène (µg/L)	NS	NS	0,01	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Chrysène (µg/L)	NS	NS	0,01	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Dibenzo (ah) Anthracène (µg/L)	NS	NS	0,001	NS	NS	NS	NS	NS	0,0001	NS	NS	0,0001	NS	NS	NS
Fluoranthène (µg/L)	NS	0,01	0,02	NS	NS	NS	NS	0,02	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Indéno (123c) Pyrène (µg/L)	NS		0,01	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	0,003	NS	NS	NS
Naphtalène (µg/L)	NS	0,02		NS	NS	0,05	0,03	0,03	NS	NS	0,03		NS	NS	NS
Phénanthrène (µg/L)	NS	0,04		NS	NS	NS	NS	NS	NS	0,01	NS	NS	NS	0,01	
Pyrène (µg/L)	NS	0,01	0,01	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	0,02	NS	NS	NS	NS

Tableau 45 : Contamination des eaux brutes de l'Ouvèze et de ses affluents par les HAP au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2

HAP / PCB sur sédiments

	OUVEZE																	SEILLE	TOULOUSENC
	Buis les B. (06580901)		Crestet (06580738)	Roaix (06122100)				Sorgues (06123500)										Courthézon (06122430)	St Léger du V. (06710039)
	2008	2010	2005	2001	2003	2005	2010	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010
Benzo (a) Pyrène	70	16	18	17	150	13	12	119	77	97	10	50	46	78					
Dibenzo (ah) Anthracène					40					10									
Somme HAP (2)	70	16	18	17	190	13	12	119	77	107	10	50	46	78					
Acénaphthène								68											
Anthracène	24								9	8									
Benzo (a) Anthracène	74	14	15	14	110	10		8	74	68	10	60	45	102					
Benzo (b) Fluoranthène	93	25	20	19	100	14	15	119		86	10	50	40	73	63				
Benzo (ghi) Pérylène	65	32	14	17	120	22			79	76	30	60	54	61					
Benzo (k) Fluoranthène	33			10	60				39	37		30	27,5	42					
Chrysène	92		17		130			136	89	78			64	69					
Fluoranthène	214	56	26		260			161		142		80	79	149					
Indéno (123c) Pyrène	48			14	130	10				68	10	50	37,5	86					
Naphtalène	28	95					59	124		21									53
Phénanthrène					100		75	68	49	97				51					
Pyrène	102		18		290			146	90	109		90	74	151					
Somme HAP (12)	773	222	110	74	1300	56	149	830	429	790	60	420	421	784	63				53
PCB 101							traces									2,4		traces	
PCB 118							traces									1		traces	
PCB 132																		traces	
PCB 138							traces		12							3,5		traces	
PCB 149							traces											5	
PCB 153							traces		14							1,4		5	
PCB 170									5							1,7			
PCB 180									11									traces	
PCB 194									6										
PCB 52							traces									1			
Somme des PCB									48							11		10	

Tableau 46 : Contamination des sédiments de l'Ouvèze et de ses affluents par les HAP et PCB au cours des années 2000 – Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2

OUVEZE	Sainte-Euphémie sur Ouvèze (06580100)																					Buis les B. (06580901)									
Année de suivi	2008						2009						2010				2011			2012			2007		2010						
Mois	01	03	05	07	0	11	02	04	06	08	10	12	01	03	05	11	01	03	11	03	05	07	03	09	01	02	03	05	06	07	11
2 4 D																															
2 4 MCPA																															
2 6 Dichlorobenzamide	0,04	0,07	0,07	0,03	0,1	0,08	0,02	0,08	0,07	0,02	0,03	0,07	0,1	0,08	0,11	0,05	0,08	0,57	0,05	0,07	0,08	0,03			0,06	0,07	0,03	0,07	0,06		0,03
Aminotriazole																					0,08										
AMPA																															
Carbétamide								0,09																							
Carbofuran																							0,06								
Dichlorprop																								0,02							
Diuron																															
Glyphosate																															
Mécoprop									0,02																						
Métalaxyl									0,02																						
Somme phytosanitaires	0,04	0,07	0,07	0,03	0,1	0,08	0,02	0,17	0,11	0,02	0,03	0,07	0,1	0,08	0,11	0,05	0,08	0,57	0,05	0,07	0,16	0,03	0,06	0,02	0,06	0,07	0,03	0,07	0,06	0,06	0,03

Tableau 47 : Contamination des eaux de l'Ouvèze par les produits phytosanitaires au cours des années 2000 Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2

OUVEZE	Entrechaux (06710051)		Vaison la R. (06570810)	Crestet (06580738)				Rasteau (06710052)		Violès (06580742)		Bédarrides (06122200)			Sorgues (06123550)									
Année de suivi	2012		2010	2009	2011	2012		2012		2012		2008	2012		2008	2010					2011		2012	
Mois	04	11	10	03	04	04	11	04	11	04	11	04	04	11	04	03	04	06	09	10	04	10	04	11
2 4 D													0,02							0,03			0,02	
2 4 MCPA																	0,02			P			0,03	
2 6 Dichlorobenzamide				P																				
Aminotriazole																								
AMPA		0,46	0,14									0,1	0,51							0,32			0,36	
Bis 2 ethylexylphtalate																						2,1		
Carbétamide																								
Carbofuran																								
Dithiocarbamate		0,4													0,2									0,2
Dichlorprop																	0,02			P			0,06	
Diuron												0,02			0,03									
Glyphosate												0,3	0,28		0,32					0,27			0,4	
Mécoprop																								
Métalaxyl																								
Terbuthylazine													0,03										0,02	
Somme phytosanitaires	0	0,86	0,14	P	3	0	0,2	0	0	0	0	0,42	0,84	0,2	0,35		0,04			0,62	0,2	2,14	2,99	0,2

OUVEZE	Sorgues (06123500)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Année	2001							2002							2003												2004												2005																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	Mois	01	02	03	04	05	06	07	02	03	04	05	06	08	09	10	11	01	02	03	04	05	06	0, y7	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	01																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
2 4 D																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
2 6 Dichlorobenzamide		0,04	0,02		0,04	0,04																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Aminotriazole																									0,07				0,08	0,14																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
AMPA																					0,18	0,14			0,34	0,71	0,23	0,27					0,14																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Bromacil				0,1	0,05																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
DCPMU																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									

Tableau 48 : Contamination des sédiments de l'Ouveze à Sorgues par les produits phytosanitaires au cours des années 2000 - Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2

	TOULOURENC				BRIANCON	GROSEAU										RIEUFROID			LAUZON			SEILLE						
	Montbrun les Bains (06580749)	Saint-Léger du Ventoux (06710039)			Reilhanette (06341410)	Malaucène (06710810)				Crestet (06710045)						Malaucène (06710815)			Saint Marcelin (06820240)			Courthézon (06580970)			Courthézon (06122430)			
Année	2010	2006	2007	2010	2010	2011		2012		2010						2010	2012		2010	2012		2010	2012		2010		2012	
Mois		12	02	04		04	10	04	11	03	04	06	07	09	10	11	04	11	04	04	11	10	04	11	04	10	04	10
2 4 D					NS						0,03				P													
2 6 Dichlorobenzamide		0,03	0,03	0,02																								
Bis 2 ethylexylphthalate																						2						
Alléthrine		0,2																					2					
AMPA								0,11	0,56						0,17		0,29	1,03			0,22						0,14	
Carbendazime																	0,13											
Dithiocarbamates									0,4									0,3			0,2			0,2				0,2
Dichlorprop											0,03				P													
Diuron																P												
Glyphosate								0,2	0,19						0,16		0,27	1,21		0,13								
Oxadixyl																			P									
Piperonil butoxide		1,65																										
Terbutylazine déséthyl																									0,03			
Terbuméton déséthyl																									0,05			
Somme phytosanitaires	NS	1,88	0,03	0,02		0,3	1	0,31	1,15	NS	0,06	NS	NS	NS	0,33		0,69	2,54		0,13	0,42		2	0,2	0,08	0,14	0,2	

Tableau 50 : Contamination des eaux brutes des affluents de l'Ouvèze par les produits phytosanitaires au cours des années 2000 - Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2

	SEGURET 09144X0087/CAPT		JONQUIERES (09147X0061/PU)															JONQUIERES (09147X0131/F)			COURTHEZON (09147X0140/PU)															GIGONDAS (09148X0115/ HY)									
Année de suivi	2002	2007	2001				2002				2003				2004			2005			2004	2006	2011	2004	2005	2006	2008				2009			2010				2011					2002		
Mois	06	09	05	07	09	11	03	06	09	12	03	06	09	12	07	09	11	01	02	05	05	05	05	04	06	06	02	04	08	10	03	05	11	03	05	07	11	03	05	05	07	11	05		
1,2,3,4,6,7,8- Heptachlorodibenzodioxine																																													
1,2,3,4,6,7,8- Heptachlorodibenzofurane																																													
2,4-D																															0,02		0,02	0,02			0,02		0,04						
2-hydroxy atrazine																																													
Aminotriazole																0,1																													
AMPA																																													
Atrazine																																													
Atrazine déséthyl																																													
Azoxystrobine				0,26	0,06	0,13		0,28		0,06	0,23	0,03				0,05	0,08																												
Benalaxyl																																													
Déisopropyl-déséthyl-atrazine																																	0,1												
Déséthyl-terbuméton																						0,06											0,02	0,03	0,03	0,03	0,02	0,02	0,02	0,05	0,02				
Di(2-ethylhexyl)phthalate																																	1												
Dichlorprop																																									0,03				
Diméthomorphe								5,1			0,2	0,44																																	
Dinosèbe																																													
Dinoterbe																																													
Diuron								0,02		0,03	0,14					0,05	0,13																												
Folpel								1,8		0,02			0,16																																
Hydroxyterbuthylazine																																													
Mépiquat chlorure																																													
Métalaxyl				0,08				0,03		0,05	0,04	0,03	0,04																																
Métolachlore																																													
Monolinuron			0,08																																										
Norflurazone																																													
Oxadiazon																																													
Oxadixyl					0,14	0,07					0,05	0,04	0,04																																
Parathion méthyl			0,08					0,06																																					
Propiconazole																																													
Quinalphos								0,13	0,07	0,07	0,11	0,05		0,04		0,2																													
Simazine			0,03																																										
Simazine-hydroxy																																													
Tébuconazole												2,4	0,22	0,49		0,8	1,38	0,77		0,11																									
Tébufénozide																																													
Terbuthylazine	0,04		0,09			0,06	0,03	0,06	0,06	0,06	0,3	0,03	0,04	0,09	0,04	0,4	0,39	0,27		0,05	0,03	0,02		0,02																				0,02	
Terbuthylazine déséthyl		0,01	0,08	0,16	0,13	0,25	0,13	0,14	0,16	0,08	0,19	0,27	0,19	0,18	0,12	0,5	0,1	0,18	0,12	0,43					0,03	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02				0,02			0,02					
Somme des pesticides	0,04	0,01	0,36	0,5	0,33	0,51	0,16	7,62	0,29	0,57	1,5	3,01	0,53	0,8	0,16	2,1	2,08	1,22	0,12	0,59	0,03	0,02	0,06	0,02	0,02	0,03	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,04	0,02	1,14	0,05	0,03	0,05	0,02	0,04	0,02	0,14	0,02	0,02	

Tableau 51 : Contamination des eaux souterraines par les produits phytosanitaires au cours des années 2000
 Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2

	SARRIANS (09403X0183/F)													SARRIANS (09404X0200/P)		SORGUES (09406X0641/P)			SORGUES (09406X0642/P)						
Année de suivi	2007	2008	2009		2010				2011					2004	2011	2003		2008	2009	2003	2006	2008	2009		2010
Mois	05	02	03	05	03	05	07	11	03	05	06	07	11	05	06	06	06	11	03	05	06	11	03	07	04
1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzodioxine																									
1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzofurane																									
2,4-D																									
2-hydroxy atrazine																									
Aminotriazole																									
AMPA																									
Atrazine																					0,01				
Atrazine déséthyl																	0,01				0,01				
AZOXYSTROBINE																									
Benalaxyl																									
Déisopropyl-déséthyl-atrazine			0,1																						
Déséthyl-terbuméton					0,03	0,03	0,02	0,03	0,04	0,03	0,03	0,02	0,02		0,04										
Di(2-ethylhexyl)phthalate									4,7																
Dichlorprop																									
Diméthomorphe																									
Dinosèbe																0,14									
Dinoterbe																									
Diuron																								0,02	
Folpel																									
Hydroxyterbuthylazine		0,1																							
Mépiquat chlorure																									
Métalaxyl																									
Métolachlore																									
Monolinuron																									
Norflurazone																				0,05					
Oxadiazon																									
Oxadixyl																	0,02			0,02					
Parathion méthyl																									
Propiconazole										0,02															
Quinalphos																									
Simazine																0,02	0,02	0,01	0,03	0,1	0,04	0,03		0,03	0,02
Simazine-hydroxy																									
Tébuconazole																									
Tébufénozide																									
Terbuthylazine														0,02		0,07	0,02		0,02		0,04	0,01		0,02	
Terbuthylazine désethyl	0,01			0,02										0,02			0,04		0,06		0,07	0,04	0,02	0,05	0,06
Somme des pesticides	0,01	0,1	0,1	0,02	0,03	0,03	0,02	0,03	4,74	0,05	0,03	0,02	0,02	0,04	0,04	0,23	0,11	0,01	0,11	0,17	0,17	0,08	0,02	0,1	0,1

Tableau 52 : Contamination des eaux souterraines par les produits phytosanitaires au cours des années 2000 - Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2

	SORGUES (09406X0583/P)																																												
Année de suivi	2002			2003					2004		2005					2006			2007							2009					2010					2011									
Mois	03	05	12	03	06	08	09	12	04	10	01	02	04	08	09	02	06	10	02	04	05	07	07	08	10	11	03	03	05	07	09	11	03	04	05	07	09	11	03	04	05	07	11	11	
1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzodioxine																																									0,00 1				
1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzofurane																																									0,00 1				
2,4-D																																													
2-hydroxy atrazine																																											0,02		
Aminotriazole											0,4										0,1																								
AMPA																					0,1																								
Atrazine						0,02	0,02															0,02	0,01						0,02			0,02										0,02			
Atrazine déséthyl																						0,01																			0,02				
Azoxystrobine																																													
Benalaxyl																																											0,01		
Déisopropyl-déséthyl-atrazine																											0,1	0,1			0,1			0,11							0,05			0,04	
Déséthyl-terbuméton																						0,01												0,02		0,02	0,02		0,02	0,02			0,02		
Di(2-ethylhexyl)phthalate																																		1											
Dichlorprop																																													
Diméthomorphe																																													
Dinosèbe															0,01																														
Dinoterbe						0,06																						0,05	0,03	0,05			0,05		0,06		0,04			0,05			0,02		
Diuron																																													
Folpel																																													
Hydroxyterbuthylazine												0,05																						0,02											
Mépiquat chlorure																													0,09																
Métalaxyl																																													
Métolachlore																								0,01																					
Monolinuron																																													
Norflurazone																																													
Oxadiazon							0,03									0,01	0,03	0,02	0,02				0,01	0,02	0,02	0,01															0,02				
Oxadixyl																																													
Parathion méthyl																																													
Propiconazole																																													
Quinalphos																																													
Simazine						0,02	0,02													0,02	0,02	0,02	0,01	0,02			0,02	0,03	0,02	0,02	0,02		0,02		0,02	0,02	0,02	0,02	0,03		0,02				
Simazine-hydroxy													0,15																																
Tébuconazole																																													
Tébufénozide																									0,02																				
Terbuthylazine		0,02		0,02	0,02	0,02	0,02		0,02			0,01											0,01	0,02					0,02									0,02							
Terbuthylazine déséthyl	0,04		0,04	0,04	0,03		0,03	0,04		0,02										0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02		0,04	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,03	0,02	0,02	0,02	0,02	0,07		0,02	0,02		0,02
Somme des pesticides	0,04	0,02	0,04	0,06	0,05	0,12	0,12	0,04	0,02	0,02	0,4	0,05	0,01	0,15	0,02	0,03	0,02	0,02	0,02	0,04	0,14	0,06	0,09	0,08	0,04	0,05	0,07	0,19	0,18	0,23	0,02	0,02	1,27	0,03	0,23	0,07	0,1	0,06	0,14	0,05	0,11	0,08	0,02	0,08	

Tableau 53 : Contamination des eaux souterraines par les produits phytosanitaires au cours des années 2000 - Évaluation de la qualité d'après le SEQ Eau V2

Annexe A_4 – L'état d'avancement des schémas d'assainissement des eaux usées sur le bassin versant de l'Ouvèze

Sources : Enquêtes auprès des communes, documents disponibles sur Internet

Communes de la Drôme	Année d'approbation du SA	Communes du Vaucluse	Année d'approbation du SA
Aulan	Aucun	Aurel	?
Barret-de-Lioure	2005	Beaumont-du-Ventoux	?
Beauvoisin	2000 ? (en cours de révision ?)	Bedarrides	2009 (étude complémentaire 2014)
Benivay-Ollon	2000 ? (en cours de révision ?)	Brantes	?
Buis-les-Baronnies	2012	Courthézon	En cours de révision
Eygalières	2000 ? (en cours de révision ?)	Crestet	Cf. Vaison la Romaine
Mérindol-les-Oliviers	2000 ? (en cours de révision ?)	Entrechaux	2000
Mévouillon	?	Faucon	?
Mollans-sur-Ouvèze	2010	Gigondas	2011
Montauban-sur-l'Ouvèze	2005	Jonquières	2011
Montbrun-les-Bains	2007	Malaucène	2011
Montguers	2000 ? (en cours de révision ?)	Puyméras	?
La Penne-sur-l'Ouvèze	2000 ? (en cours de révision ?)	Rasteau	2009
Pierrelongue	2000 ? (en cours de révision ?)	Roaix	?
Plaisians	2000 ? (en cours de révision ?)	Sablot	2011
Le Poet-en-Percip	2000 ? (en cours de révision ?)	Saint-Léger-du-Ventoux	Aucun
Propiac	2000 ? (en cours de révision ?)	Saint-Marcellin-les-Vaison	2007
Reilhanette	2004	Saint-Romain-en-Viennois	2001
Rioms	2000 ? (en cours de révision ?)	Sarrians	2001
La Roche-sur-le-Buis	2000 ? (en cours de révision ?)	Savoillan	?
La Rochette-du-Buis	2000 ? (en cours de révision ?)	Séguret	Cf. Sablot
Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	2011	Sorgues	?
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	2000 ? (en cours de révision ?)	Vacqueyras	Cf. Sarrians
Vercorian	2000 ? (en cours de révision ?)	Vaison-la-Romaine	2010
		Viols	2010

Tableau 54 : Etat d'avancement des schémas d'assainissement des eaux usées sur le bassin versant de l'Ouvèze

Remarque : lorsque les communes n'ont pas communiqué la date de leur schéma d'assainissement et qu'elle n'a pu être trouvée dans les documents disponibles, le document est considéré comme ancien et obsolète, à actualiser dans le cadre du contrat de rivière. Ce principe a été appliqué à toutes les communes signalées par un « ? » sauf Sorgues dont le document serait a priori récent et Roaix qui a effectué des travaux sur sa STEP en 2013, suivis d'une étude sur les dysfonctionnements liés à des eaux claires parasites.

Annexe A_5 – Le détail des projets d'intervention sur les réseaux d'assainissement signalés par les gestionnaires de l'AC

Sources : Enquêtes auprès des communes et syndicats gestionnaires de l'assainissement collectif sur le bassin versant de l'Ouvèze

Commune	Localisation	Justification	Linéaire (m)	Nb. de logements desservis	Population correspondante	Année	Montant prévisionnel (€ HT)	Taux de participation réel des financeurs					
								AERMC	Région PACA	Région RA	CG 84	CG 26	Etat
Aulan	Village	Remplacement ANC défectueux (château + habitations)	1 000	7	45	2 015	80 000 €	Éligible					20 %
Beauvoisin	Les Jonchiers	Remplacement ANC défectueux				2016-2017	150 000 €	Éligible					20 %
Bédarrides (via SMERVV)	Quartiers Coulaire et Saint Jean, La Roquette, Chemin des Sens, Plan du Rhône – Noffres, Route d'Entraigues	Extension de réseaux pour des habitations existantes où impossible d'envisager des ANC conformes		Environ 350	Environ 1200	2017-2018	4 729 300 €				30 %		
Buis-les-Baronnies		Eaux claires parasites	Selon résultats du diagnostic, en cours Actions ponctuelles à prévoir										
Brantes	Les Bernards	Création de réseau pour remplacement ANC SDA					90 000 €	Éligible			70 %		
Courthézon	Crémade, Ecluse / Beauregard, Quartier Barrade		1 710	675 environ	1550 environ	2015-2018	595 000 €				15 %		
		Programme de correction des eaux claires parasites / Reprise bassin d'orage, correction des défauts structurels				Echéancier ?	Chiffrage ?				15 %		
Entrechaux	Saint André		560	20	50	2 013	210 000 €						
Eygalières	Village (RG, RD + traversée ruisseau de Derboux	Remplacement ANC défectueux	1 000 + 1 poste relevage			2014-2015	454 000 €	Éligible					20 %
Gigondas (via SMERVV)	La Beaumette, Quartier Route Neuve et Quartier Gardette	Extension de réseaux au droit d'habitations existantes				2014-2017	650 600 € (hors réseau lié à la nouvelle STEP)	Éligible			30 %		
Jonquières	Bramefan	Connexion d'ANC	350	15		2 015	245 000 €	Éligible			30 %		
		Création pour future salle polyvalente	350			2 015		Éligible			30 %		
	Camp Reboul, Chemin des sources, Grange Neuve	Réhabilitation, Connexion d'ANC	1 955			2 014-2020	684 250 €	Éligible			15 %		
La Roche sur le Buis	Le Village, Les Preyrauds, Les Sias	Mise en place d'un AC, absent actuellement					1 000 000 €	Éligible					20 %

Malaucène (via SMERVV)	Avenue de Verdun, cours des Isnards, route du Mont Ventoux, Boulevard Rempart, Chemin des Moulins et Rue Guimétry	Réhabilitation				2015-2019	1 453 830 €	Éligible			15 %		
Plaisians	Bourg + 5 hameaux proches	Réseau ancien sans STEP – transport	1 205			2 014	152 000 €	A priori financé hors contrat (accords fin 2013 – début 2014), non comptabilisé dans les tableaux de synthèse					
		Collecte	2 784			2 014	462 000 €						
Propiac	Pré Chauvin (+ quelques maisons des Jonchiers à Beauvoisin)	ANC pour l'instant. Soit créer STEP, soit raccorder à STEP du village, fonction des coûts.	3 000					Éligible					20 %
Puyméras	Village	Réhabilitation du réseau					34 000€	Éligible			15 %		
Sabiet	Chemin des Combes		600	10	30	2 013	74 000 €						
Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	Douas, Chantemerle (vers STEP du village),	Connexion d'un hameau en ANC	2 728	24	65	2 014	445 000 €	A priori financé hors contrat (accords fin 2013 – début 2014) , non comptabilisé dans les tableaux de synthèse					
	Saint Roman (vers STEP de Montguers)												
Savoillans		Réhab.(élimination d'eaux claires parasites)extension					255 000 €	Éligible			40 %		
Sorgues (SITTEU)		Réhabilitation/extensi on					450 000 €						
Vaison		Mise en séparatif											

Légende : **jaune** : en attente de précisions / **bleu** : action reprise du DCCR à défaut d'une réponse au questionnaire / **orange** : action théoriquement réalisée en 2013, non comptabilisée dans les tableaux de synthèse (PM) / **blanc** : action confirmée lors de la relance téléphonique

Tableau 55 : Projets d'interventions sur les réseaux d'assainissement

Annexe A_6 – Le détail des projets d'intervention sur les stations d'épuration signalés par les gestionnaires de l'AC

Sources : Enquêtes auprès des communes et syndicats gestionnaires de l'assainissement collectif sur le bassin versant de l'Ouvèze

Commune (MO si différent)	Localisation	Justification	Capacité	Type de dispositif	Gestion envisagée	Année	Montant prévisionnel (€ HT)	Taux de participation réel des financeurs						
								AERMC	Région PACA	Région RA	CG 84	CG 26	Etat	MO
Aulan	Village	Remplacement ANC défectueux (château + habitations) – Forte saisonnalité sur la commune	45 EH		En régie	2 015	80 000 €	30 %				10 %		60 %
Beaumont-du-Ventoux (SMERVV)	Les Cabannes	Amélioration de la filière de traitement en place	170 EH	Lit bactérien		?	51 000€	30 %						70 %
	Les Valettes		80 EH	Décanteur digesteur		?	29 000€	30 %					70 %	
	Sainte-Marguerite		170 EH	Décanteur digesteur		?	12 000€	30 %					70 %	
	Mont Serein	Remplacement d’ANC	350 à 680 EH	?	?	?	700 000 €	30 %					70 %	
Brantes	Les Bernards	Remplacement d’ANC	50 EH				100 000 €	30 %						70 %
Beauvoisin	Les Jonchiers		200 EH	Lagunage		2016-2017	60 000 €	30 %				10 %		60 %
Bédarrides (SMERVV)			+ 1 000 EH	Extension STEP	DSP - SDEI	2015-2017	601 000 €	30 %						70 %
Faucon	Les Beaumettes	Réhabilitation de l’unité de traitement en place	50 EH	Décanteur			40 000€	30 %						70 %
Gigondas	La Beaumette		100 EH				404 000€ dont réseaux	30 %						70 %
Jonquières		Saturation du traitement organique (augmentation de la population et raccordement de ZA)	+ 2 000 EH	Extension STEP		2015-2020	965 000 €	30 %						70 %
Eygaliers	Village	Remplacement ANC défectueux, impact baignade	150 EH	Filtre planté de roseaux		2014-2015	185 700 €	30 %				10 %		60 %
La Penne sur l'Ouvèze		Remplacement ANC, unique mode d’assainissement à ce jour	150 EH	Selon résultats de l’étude 2014-2015, qui sera lancée si possibilité d’acquisition d’une parcelle destinée à l’emplacement de la STEP				30 %				10 %		60 %
La Roche sur le Buis		Uniquement ANC et rejets directs actuellement	80 EH min				400 000 €	30 %				10 %		60 %
Montauban-sur-l'Ouvèze	La Combe	Actuellement, rejet direct dans l'Ouvèze	50 EH		En régie	2015-2016	100 000 €	30 %				10 %		60 %
	Ruissas		30 EH		En régie	2019	60 000 €	30 %				10 %		60 %
	Somecure		20 EH		En régie	2019	60 000 €	30 %				10 %		60 %
Plaisians	Quartier du Pas	Actuellement, réseau ancien sans STEP, 5 hameaux à assainir, dossier déposé	300 EH	Filtre planté de roseaux		2014	276 000€	30 %				10 %		60 %
Propiac	Village	Remplacement de 2 STEP défectueuses par une seule						30 %				10 %		60 %
Propiac	Pré Chauvin	ANC pour l’instant. Soit créer une STEP avec les Jonchiers à Beauvoisin, soit raccorder à STEP du village, fonction des coûts.						30 %				10 %		60 %
St Léger du Ventoux	Village	Assainissement individuel regroupé en un même point et s’écoulant dans un vallon.	50 EH	Necor 50 (BA à lit bactérien mobile)		Bloqué (refus propriétaire)	72 000 €	30 %						70 %

Légende : **bleu** : action reprise du DCCR, non confirmé par le gestionnaire des aménagements lors des derniers échanges (comptabilisé dans l'attente de précisions) / **jaune** : action en cours en 2014 / **vert** : action reprise du fichier OUPS transmis en octobre 2013/ **blanc** : action confirmée lors de la relance téléphonique

Tableau 56 : Projets d'intervention sur les dispositifs de traitement des eaux usées sur le bassin versant de l'Ouvèze

Annexe A_7 – Les résultats des diagnostics des dispositifs d’assainissement non collectif sur le bassin versant

Sources : Enquêtes auprès des SPANC – synthèses à l’échelle communale – Interprétation de certaines données communiquées pour un classement unique en 4 catégories (état au 31/12/2013)

SPANC	Communes	Nb ANC total	Dispositifs contrôlés			Dispositifs restant à contrôler ou indéterminé
			Conforme	Non conforme, sans risque	Non conforme avec risque	
CCHB	Aulan	9	1	2	5	1 neuf
CCHB	Barret-de-Lioure	46	17	7	13	3 + 4 neufs
CCHB	Mévouillon	99	8	19	71	1+2 neufs
CCHB	Montauban-sur-l'Ouvèze	30	3	7	19	1 + 1 neuf
CCHB	Montbrun-les-Bains	154	14	44	90	6 + 5 neufs
CCHB	Reilhanette	52	4	18	30	5 neufs
CCPBB	Beauvoisin	16		9	3	1 + 3 neufs
CCPBB	Bénivay-Ollon	45	3	8	11	21 + 2rehab
CCPBB	Buis-les-Baronnies	110	2	28	32	66 + 4 neufs
CCPBB	Eygalières	41	3	15	5	17 + 1 neuf
CCPBB	La Penne-sur-l'Ouvèze	20	2	6	1	11
CCPBB	La Roche-sur-le-Buis	122	4	24	19	59 + 16 neufs
CCPBB	La Rochette-du-Buis	23		5	8	10
CCPBB	Le Poët-en-Percip	3		1		2
CCPBB	Mérindol-les-Oliviers	117	2	21	29	50 + 15 neufs
CCPBB	Mollans-sur-Ouvèze	310	6	25	12	262 + 5 neufs
CCPBB	Montguers	5		1	1	3
CCPBB	Pierrelongue	2				2
CCPBB	Plaisians	62	1	8	20	28+ 5 neufs
CCPBB	Propiac	38	3	15	3	15 + 2 neufs
CCPBB	Rioms	9		3		5 + 1 neuf
CCPBB	Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	52	1	11	13	26 + 1 neuf
CCPBB	Ste-Euphémie-sur-Ouvèze	15		5	3	6 + 1 neuf
CCPBB	Vercorain	74	1	17	15	37 + 4 neufs
SIAEPA	Aurel	73	15	4	45	9 + 4 neufs
SMERRV	Beaumont-du-Ventoux	88	22		63	3 indet.
SMERRV	Bédarrides	311	76	26	78	131
SMERRV	Courthézon	161	44	7	95	15
SMERRV	Gigondas	83	10	4	67	2 indet.
SMERRV	Jonquières	61	11	2	33	15
SMERRV	Malaucène	299	89	12	128	70
SMERRV	Sorgues	110	22	7	56	3 indet.+22
CCPVV	Brantes					
CCPVV	Crestet					
CCPVV	Entrechaux					
CCPVV	Faucon					

CCPVV	Puyméras					
CCPVV	Rasteau					
CCPVV	Roaix					
CCPVV	Sablet					
CCPVV	Saint-Léger-du-Ventoux					
CCPVV	Saint-Marcellin-lès-Vaison					
CCPVV	Saint-Romain-en-Viennois					
CCPVV	Savoillans					
CCPVV	Séguret					
CCPVV	Vaison-la-Romaine					
CCAOP	Violès					
Communal	Sarrians	800 environ				
Communal	Vacqueyras	69	4	11	39	15
TOTAL BV						

Tableau 57 : Etat des dispositifs d'assainissement non collectif sur le bassin versant de l'Ouvèze

Annexe 4.2 du PAPI (A_8) – L'état d'avancement des schémas directeurs de ruissellement urbain sur le bassin versant de l'Ouvèze

Sources : Enquêtes auprès des communes, documents disponibles sur Internet

Communes de la Drôme	Année d'approbation du SD	Communes du Vaucluse	Année d'approbation du SD
Aulan		Aurel	
Barret-de-Lioure		Beaumont-du-Ventoux	
Beauvoisin		Bedarrides	
Benivay-Ollon		Brantes	
Buis-les-Baronnies		Courthézon	En cours
Eygalières		Crestet	
Mérindol-les-Oliviers		Entrechaux	
Mévouillon	En cours	Faucon	
Mollans-sur-Ouvèze		Gigondas	
Montauban-sur-l'Ouvèze		Jonquières	
Montbrun-les-Bains		Malaucène	
Montguers		Puyméras	
La Penne-sur-l'Ouvèze		Rasteau	
Pierrelongue		Roaix	
Plaisians		Sablet	
Le Poet-en-Percip		Saint-Léger-du-Ventoux	
Propiac		Saint-Marcellin-les-Vaison	2007
Reilhanette	2004	Saint-Romain-en-Viennois	
Rioms		Sarrians	En cours
La Roche-sur-le-Buis		Savoillan	
La Rochette-du-Buis		Séguret	
Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	2011	Sorgues	
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze		Vacqueyras	
Vercoiran		Vaison-la-Romaine	2010
		Violès	

Tableau 58 : Etat d'avancement des schémas directeurs de ruissellement urbain sur le bassin versant de l'Ouvèze

Annexe A_11 – L'utilisation actuelle des produits phytosanitaires par les communes du bassin versant

Source : Enquêtes auprès des communes

Communes de la Drôme	Utilisation de produits phytosanitaires	Communes du Vaucluse	Utilisation de produits phytosanitaires
Aulan	Non	Aurel	Ne s'exprime pas
Barret-de-Lioure	Non	Beaumont-du-Ventoux	Non
Beauvoisin	Oui	Bedarrides	Ne s'exprime pas
Benivay-Ollon	Non	Brantes	Ne s'exprime pas
Buis-les-Baronnies	Ne s'exprime pas	Courthézon	Oui
Eygalières	Non	Crestet	Oui, projet de réduction
Mérindol-les-Oliviers	Ne s'exprime pas	Entrechaux	Oui
Mévouillon	Techniques alternatives (films textiles dans certains secteurs)	Faucon	Ne s'exprime pas
Mollans-sur-Ouvèze	Oui, projet de réduction	Gigondas	Non
Montauban-sur-l'Ouvèze	Non	Jonquières	Oui, mais également techniques alternatives (paillage des espaces verts plantés)
Montbrun-les-Bains	Oui	Malacène	Ne s'exprime pas
Montguers	Non	Puyméras	Ne s'exprime pas
La Penne-sur-l'Ouvèze	Non	Rasteau	Non
Pierrelongue	Non	Roaix	Non
Plaisians	Non	Sablet	Oui, projet de réduction
Le Poët-en-Percip	Ne s'exprime pas	Saint-Léger-du-Ventoux	Non
Propiac	Ne s'exprime pas	Saint-Marcellin-les-Vaison	Non
Reilhanette	Oui, projet de réduction	Saint-Romain-en-Viennois	Non
Rioms	Ne s'exprime pas	Sarrians	Oui, projet de réduction (étude en cours sur le désherbage thermique)
La Roche-sur-le-Buis	Non	Savoillan	Ne s'exprime pas
La Rochette-du-Buis	Ne s'exprime pas	Séguret	Oui
Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	Non	Sorgues	Ne s'exprime pas
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	Non	Vacqueyras	Ne s'exprime pas
Vercoiran	Oui	Vaison-la-Romaine	Oui, mais également techniques alternatives (test avec des produits bio + désherbage thermique sur certains secteurs)
		Violès	Ne s'exprime pas

Tableau 59 : Utilisation des produits phytosanitaires par les communes du bassin versant de l'Ouvèze

Annexe A_14 – Les projets signalés concernant la mise en œuvre des périmètres de protection de captage

Source : Enquêtes auprès des communes et gestionnaires de l'AEP

Commune	Captage	Secteur desservi	Périmètre de protection	Projets	Montant estimatif (€ HT)	Année prévue
Aulan	Bouteiller	Village	En cours (problèmes de pollutions fécales animales)	Acquisition foncière et clôture	5 825 €	2014
Mévouillon	Le Lez	Gresse, Vidal, Besnard	Enquête publique en cours (janvier 2014)	Acquisition foncière	Mineur	2014-2015
	Le Col	Le Col	Enquête publique en cours (janvier 2014)	Acquisition foncière	Mineur	2014-2015
Plaisians	Les Tuves		En cours	Selon résultats du PPC en cours		
La Roche sur le Buis	Captage 3		En cours	Acquisition foncière	En cours	En cours
				Mise en place de clôtures	Non chiffré	2014
Saint Léger du Ventoux	Rieufroid		En cours (conclusions prévues pour fin 2014)	Acquisition (quelques m²), clôtures...	Non chiffré	

Tableau 60 : Projets concernant la mise en œuvre des périmètres de protection de captage sur le bassin versant de l'Ouvèze

Annexe B1_5 – Les espèces végétales exotiques envahissantes recensées sur le bassin versant de l'Ouvèze

Sources : PPRE, 2011

Qu'elles soient animales ou végétales les espèces exotiques ont souvent été introduites de manière accidentelle au sein des milieux naturels. Leur biologie et les conditions de milieu ont permis à certaines d'entre elles de se développer abondamment au détriment des taxons indigènes entraînant parfois un dysfonctionnement marqué des écosystèmes. Les perturbations des milieux qu'elles soient naturelles (crues, glissements de terrain) ou anthropiques (remblais, terrassement, fauches / ouvertures de milieux, coupes à blanc de ripisylve ou de forêt alluviale, création d'ouvrages hydrauliques...) créent très souvent des conditions propices à l'implantation de ces espèces.

Au total **13 espèces végétales invasives** ont été recensées lors des différents états des lieux récemment conduits sur le bassin versant de l'Ouvèze.

Dans la majorité des cas, ce sont des espèces ornementales disséminées à partir des jardins, surtout rencontrées dans les secteurs urbains et péri-urbains. Elles restent alors assez anecdotiques, cantonnées à de rares espaces ouverts et ne représentent pas une problématique majeure sur le territoire. Lorsqu'elles se retrouvent dans les boisements rivulaires, la végétation indigène est souvent suffisamment dense pour qu'elle laisse peu de place à ces espèces pour se développer. Citons notamment :

- **l'Ailanthé** (*Ailanthus altissima*) : arbuste originaire de Chine qui colonise les zones perturbées où il entre en concurrence avec les taxons indigènes par phénomène d'allélopathie. Sur le bassin versant, quelques foyers plus importants sont à noter à proximité d'infrastructures routières
- **le Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudo-acacia*) : espèce pionnière originaire de l'Est des États-Unis, elle colonise facilement les terrains plutôt secs et ensoleillés sur l'ensemble du bassin versant, mais reste toutefois assez anecdotique
- **L'Érable negundo** (*Acer negundo*) : identifié de façon ponctuelle sur l'aval du bassin-versant.
- **le Buddléia de David ou arbres à papillons** (*Buddleja davidii*) : arbuste originaire de Chine qui se développe en fourrés denses et plus ou moins étendus sur le bassin versant
- **le Bambou,**
- **le Saule pleureur** (*Salix babylonica*)
- **l'Herbe de la Pampa** (*Cortaderia selloana*)
- **le Faux indigo** (*Amorpha fruticosa*) recensé de manière très ponctuelle sur l'aval du bassin-versant

Certaines espèces méritent cependant une attention particulière au regard de leur vitesse de propagation remarquable qui a entraîné un véritable bouleversement des écosystèmes sur certaines parties du territoire :

- **le Tamaris** (*Tamarix gallica*) dont quelques foyers ont été observés en aval de l'Aygue Marse,
- **la Renouée du Japon** (*Fallopia japonica*) : plante pérenne originaire d'Asie Orientale extrêmement envahissante sur des milieux très divers, grâce à son système racinaire très développé où elle forme souvent des formations denses monospécifiques et impénétrables. Elle resterait actuellement limitée à quelques plants aux abords des habitations le long de l'Ouvèze.

– **la Jussie** (*Ludwigia peploides*), espèce aquatique originaire d'Amérique qui se reproduit très efficacement par bouturage lui garantissant une prolifération très rapide sur de vastes étendues. Elle a ici colonisé l'Ouvèze depuis le Rhône et prolifère jusqu'au « coude » de Bédarrides dès lors que les conditions hydrologiques lui sont favorables

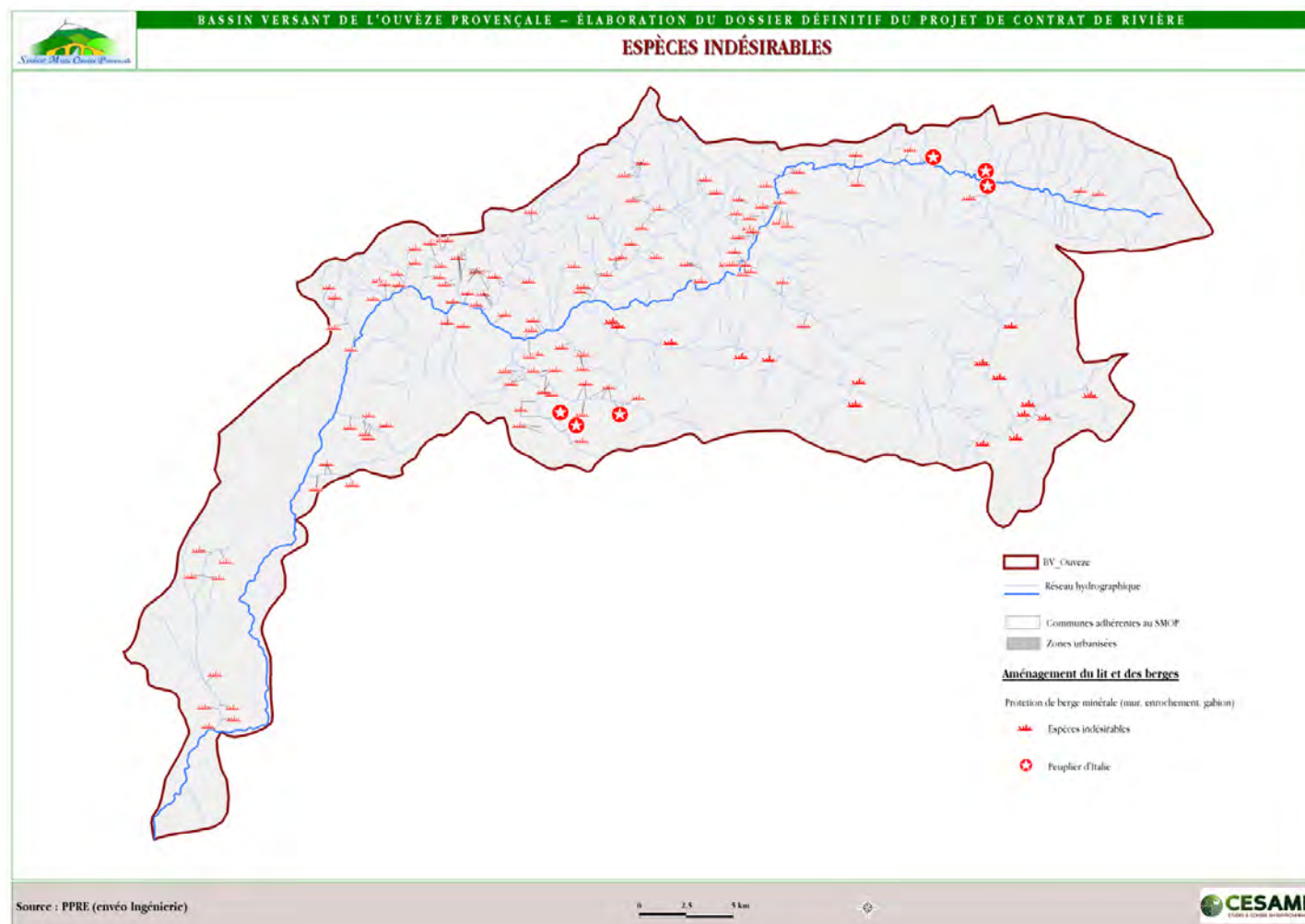
Outre leur caractère envahissant, deux espèces sont particulièrement problématiques en raison des propriétés très allergènes de leur pollen. Elles représentent à ce titre un risque sanitaire, notamment lorsqu'elles sont situées à proximité des habitations, des lieux de baignade ou des secteurs fréquentés par la population. Il s'agit :

– **du Peuplier d'Italie** (*Populus nigra spp italia*) très présent sur l'ensemble du bassin-versant et localement près d'habitations

– **de l'Ambroisie à feuilles d'Armoise** (*Ambrosia artemisiifolia*) : composée annuelle originaire d'Amérique du Nord qui a totalement envahit les zones rudérales et bancs de galets de l'Ouvèze de Buis-les-Baronnies à Bédarrides. Elle est également présente sur le Toulourenc et sur l'Aygue Marse.

Le DOCOB et le PPRE mentionnent également la présence de **la Canne de Provence** (*Arundo anax*) qui, bien qu'indigène, a également un caractère très envahissant. Cette espèce serait effectivement présente sur quasiment l'ensemble du bassin versant. S'ils restent assez localisés sur l'amont, les foyers sont progressivement plus nombreux et plus denses vers l'aval de l'Ouvèze. Les envahissements massifs et sur de longs linéaires restent assez peu nombreux a priori limités à la Seille, l'aval du Gournier et certains affluents de la plaine en aval de Vaison-la-Romaine.

Outre les berges des cours d'eau, **la Canne de Provence** colonise parfois les bancs de galets, où elle est susceptible de mettre en péril certains habitats pionniers d'intérêt communautaire. Au regard de son étendue actuelle, le DOCOB préconise globalement la non intervention plutôt que l'engagement de techniques lourdes et fastidieuses aux résultats souvent peu convaincants. Il s'agira surtout de maintenir une végétation compétitrice pour éviter sa propagation sur de nouveaux secteurs.



Annexe B1_6 – Les décharges signalées sur le bassin versant de l'Ouvèze

Source : Enquêtes auprès des communes

Commune	Localisation	Type de déchets	Réhabilitation	Propriétaire
Buis-les-Baronnies	Sous la ville	Décharge	1978	Commune
Buis-les-Baronnies	La Palun	Déchets ménagers	Oui (fermeture en 2007)	CCPBB
Courthézon	Route de la Plaine	Matériaux inertes	Oui	Commune
Courthézon	Carrière Saint Joseph	Ordures ménagères et matériaux	Oui	Commune
Entrechaux	Le Plan Sud	Carcasses de voitures et camions	En partie	Privé
Jonquières	Les routes	Matériaux inertes	Oui, 1992	Commune, CCPRO
La Roche sur le Buis			Oui dans les années 1990	
Sablet	Le Plan	Végétaux	Oui (2013)	Commune
Sarrians	Les Garrigues	Gravats, déchets, suite aux inondations de 1992	Oui	Commune
Ste-Euphémie-sur-Ouvèze	Parcelle C37	Encombrants	Non (fermée depuis plus de 15 ans)	Commune

Tableau 61 : Décharges sur le bassin versant de l'Ouvèze

Annexe B1_8 – Les zones humides à enjeux recensées sur le bassin versant

Sources : CEN RA et CEN PACA

	Nom de la zone humide	Commune	Surface (ha)
Drôme (10 ZH)	Plaine de Chantemerle	Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	31,8 ha
	Prairies des Baumettes	la Roche-du-Buis	13,2 ha
	Tête de bassin de la Gresse	Mévouillon	3,3 ha
	Plaine de Montbrun	Montbrun-les-Bains et Reilhanette	9,5 ha
	Sources du Sénaris	Plaisians	4,8 ha
	Canal Aygue Astaud	Plaisians et Eygaliers	9,5 ha
	Plaine de Veaux	Mollans-sur-Ouvèze	18,8 ha
	Confluence Ouvèze-Toulourenc	Mollans-sur-Ouvèze	50 ha
	Prairies humides de Linceuil	Rochebrune	1,6 ha
	Sources salées	Propiac	
		TOTAL 26	142,5 ha
Vaucluse (6 ZH)	Vallat des Crottes	Aurel	9,4 ha
	Vallat du Gournier	Faucon	16 ha
	Vallat de la Bussière amont	Faucon	1,5 ha
	Vallat de la Bussière aval	Entrechaux	
	Etang des Jardins	Sablet	4,6 ha
	Etang salé de Courthézon	Courthézon	21 ha
		TOTAL 84	52,5 ha

Tableau 62 : Zones humides à enjeux recensées sur le bassin versant de l'Ouvèze

Annexe 1.7 du PAPI – L'état d'avancement des DICRIM

Sources : Base de données GASPAP, 2013 et enquêtes auprès des communes

Communes de la Drôme	DICRIM réalisé en 2012	Date d'approbation	Communes du Vaucluse	DICRIM réalisé en 2012	Date d'approbation
Aulan	Aucun, mais commune non concernée par un PPRI		Aurel	Oui	30/03/2000
Barret-de-Lioure	Aucun, mais commune non concernée par un PPRI		Beaumont-du-Ventoux	Oui	21/04/2000
Beauvoisin	Aucun		Bedarrides	Oui	22/06/2000
Benivay-Ollon	Aucun		Brantes	Oui	03/04/2000
Buis-les-Baronnies	Oui	11/09/2000	Courthézon	Oui	30/05/2000, actualisé en 2009
Eygalières	Non		Crestet	Oui	04/07/2002
Mérindol-les-Oliviers	Non		Entrechaux	Oui	01/02/2000
Mévouillon	Aucun, mais commune non concernée par un PPRI		Faucon	Oui	30/01/2003
Mollans-sur-Ouvèze	Oui d'après la commune	? (non trouvé sur GASPAP)	Gigondas	Oui	08/02/2000
Montauban-sur-l'Ouvèze	Non		Jonquières	Oui	30/06/2000
Montbrun-les-Bains	Non		Malaucène	Oui	03/11/1999
Montguers	Non		Puyméras	Oui	11/03/2002
La Penne-sur-l'Ouvèze	Non		Rasteau	Oui	19/03/2002
Pierrelongue	Non		Roaix	Oui	11/03/2002
Plaisians	Non		Sablet	Oui	20/12/1999
Le Poet-en-Percip	Aucun, mais commune non concernée par un PPRI		Saint-Léger-du-Ventoux	Oui	30/05/2000
Propiac	Non		Saint-Marcellin-les-Vaison	Oui	13/03/2002
Reilhanette	Oui d'après la commune	? (non trouvé sur GASPAP)	Saint-Romain-en-Viennois	Oui	11/03/2002
Rioms	Aucun, mais commune non concernée par un PPRI		Sarrians	Oui	14/06/1999
La Roche-sur-le-Buis	Oui	30/12/1899	Savoillans	Oui	08/02/2000
La Rochette-du-Buis	Aucun, mais commune non concernée par un PPRI		Séguret	Oui	11/03/2000
Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	Oui	28/07/2000	Sorgues	Oui	
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	Non		Vacqueyras	Oui	03/04/2000
Vercoiran	Non		Vaison-la-Romaine	Oui	
			Violès	Oui	28/05/2002

Tableau 63 : Etat d'avancement des DICRIM sur le bassin versant de l'Ouvèze

Annexe 3.1 du PAPI – L'état d'avancement des PCS

Sources : Enquêtes auprès des communes

Communes de la Drôme	PCS réalisé en 2013	Date d'approbation	Communes du Vaucluse	PCS réalisé en 2013	Date d'approbation
Aulan	Aucun		Aurel		
Barret-de-Lioure	En cours		Beaumont-du-Ventoux	En cours	
Beauvoisin	Aucun		Bedarrides		
Benivay-Ollon	Aucun	Projet en 2013	Brantes		
Buis-les-Baronnies	En cours		Courthézon	Oui	2009
Eygalières			Crestet	Aucun	
Mérindol-les-Oliviers			Entrechaux	Aucun	
Mévouillon	Aucun		Faucon		
Mollans-sur-Ouvèze	Aucun		Gigondas	En cours	
Montauban-sur-l'Ouvèze	En cours		Jonquières	Oui	2007
Montbrun-les-Bains	En cours		Malaucène		
Montguers			Puyméras		
La Penne-sur-l'Ouvèze	En cours		Rasteau	En cours	
Pierrelongue			Roaix		
Plaisians			Sabiet	Oui	2011
Le Poet-en-Percip			Saint-Léger-du-Ventoux	Aucun	
Propiac			Saint-Marcellin-les-Vaison	Oui	2012
Reilhanette	En cours		Saint-Romain-en-Viennois	Oui	
Rioms			Sarrians	En cours	
La Roche-sur-le-Buis			Savoillans		
La Rochette-du-Buis	Aucun		Séguret	Oui	2006
Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	Aucun		Sorgues		
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	En cours		Vacqueyras		
Vercoiran	Aucun		Vaison-la-Romaine	Oui	2012
			Viols		

Tableau 64 : Etat d'avancement des PCS sur le bassin versant de l'Ouvèze

Annexe B3_1 – Le réseau de suivi quantitatif des eaux superficielles

Sources : Etude de détermination des volumes maximum prélevables sur le bassin versant de l'Ouvèze (Risques et développement, 2013)

Six stations hydrométriques disposent de données enregistrées sur le bassin versant. Les années disponibles sont parfois limitées et la fiabilité des données est faible dans l'ensemble. Une seule station fournit des données antérieures à 2003.

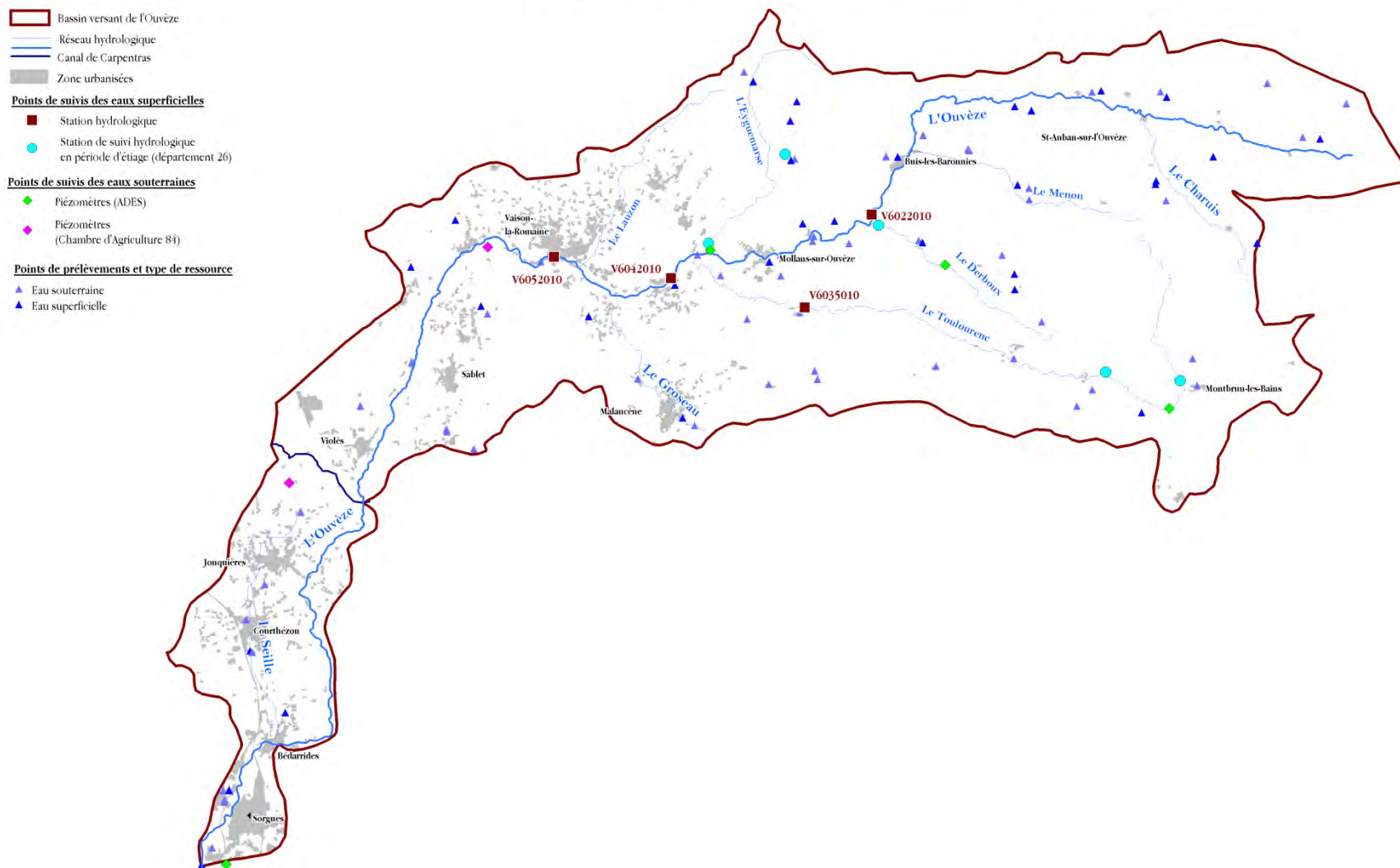
- Station de l'Ouvèze à Buis-les-Baronnies, (SPC Grand Delta) : 2007-2012.
- Station de l'Ouvèze à Entrechaux, (DREAL PACA, SPC Grand Delta) : 2002-2012.
- Station du Toulourenc à Malaucène (DREAL PACA, SPC Grand Delta) : 1968 – 2012.
- Station de l'Ouvèze à Vaison-la-Romaine (DREAL PACA, SPC Grand Delta) : 1970 – 2012.
- Station de L'Ouvèze à Roaix (DREAL PACA, SPC Grand Delta).
- Station de l'Ouvèze à Bedarrides (SPC-Grand Delta) : 2010-2011

Code de la station	Libellé de la station	Données	Validation des données	Observations sur l'état actuel ¹
V6022010	L'Ouvèze à Buis-les-Baronnies [Hameau de Cost]	Non disponible	2007 à 2009 ; 2011 - 2012	Le lit a bougé pour cause de travaux. Station non opérationnelle.
V6042010	L'Ouvèze à Entrechaux [Pont Saint Michel]	2003 - 2012	2007	Un barrage individuel empêche une bonne mesure. <i>Station sous influence très forte des prises d'eau et rejets agricoles qui faussent les mesures.</i>
V6051010	L'Ouvèze à Roaix	Non disponible		Lit mouvant, création d'îlots. Tranchée faite par un irriguant pour sa prise d'eau (totalité détournée; canal Roaix - Rastau). Mouvement de la station vers l'amont, prévu pour 2012.
V6052010	L'Ouvèze à Vaison-la-Romaine	1971 - 2002	1972-2000 2001 : Douteux ; 2009-2012 provisoires	Pas de seuil ; mesures peu fiables. Inutilisable pour les basses eaux.
V6035010	Le Toulourenc à Malaucène [Veaux]	1970 - 2012	1976-2001 ; 2003-2006;2010-2011	Station de référence. Mais présence de barrages estivants.

Tableau 65 : Réseau de suivi hydrologique des eaux superficielles



SUIVI QUANTITATIF DE LA RESSOURCE



Annexe B3_3 – Les ASA du BV de l'Ouvèze (Résumé)

Sources : Les structures associatives d'irrigation agricoles ou mixte – BV du Sud de la Drôme, SYGRED, avril 2014 et Etude d'estimation des volumes prélevables globaux sur le bassin versant de l'Ouvèze, Risques et développement 2012-2013.

19 structures associatives sur le bassin versant : 9 dans la Drôme et 10 dans le Vaucluse (listes : cf. tableaux ci-après)

Les ASA de la Drôme

- 17 prises d'eau, toutes fonctionnent en système gravitaire
- Des usages multiples : agriculture, jardins, vie communale...
- 79 exploitants agricoles regroupés dans les ASA
- D'après les enquêtes : environ 109 ha irrigués sur les 206 ha de cultures déclarés
- D'après l'EVP : environ 150 ha irrigués
- Consommation estimée (enquête) : 415 m³/an
- Prélèvements estimés entre 3 667 706 et 3 750 779 m³/an
- Volumes autorisés (DDT 26) : 1 115 368 m³/an

Le diagnostic du SYGRED a permis d'identifier un certain nombre d'ouvrages de prélèvements ne répondant pas aux exigences fixées par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques à savoir :

- la présence d'un dispositif de mesure des volumes prélevés
- et dans le cas d'un canal gravitaire : l'équipement d'un déversoir à la prise d'eau, d'un dispositif de mesure des volumes restitués et d'une passe à poisson lorsque la prise d'eau est associée à un seuil.

Sur la partie Drômoise du bassin versant de l'Ouvèze :

- Toutes les ASA procèdent d'ores et déjà à une déclaration de prélèvements ou l'ont récemment mis en place pour la saison 2014 ;
- Aucune prise d'eau ne serait associée à un seuil, mais le canal de Gressaure aurait un impact sur la continuité écologique ;
- Aucun canal gravitaire n'est équipé de dispositif de mesure des volumes prélevés et consommés ;
- Tous les canaux ne seraient pas équipés d'un déversoir conforme au droit de la prise d'eau ;
- Aucun déversoir n'est équipé d'un dispositif de contrôle du débit réservé ;

Cet état des lieux a donc permis d'identifier des actions urgentes à entreprendre sur plusieurs prises d'eau et canaux, en particulier :

- Etudier le rétablissement de la continuité écologique sur la prise d'eau de l'ASA du Canal des Voûtes et sur celle du Canal de Gressaure ;
- Evaluer la possibilité d'étancher le canal de Grangeneuve, exploité par l'ASA d'irrigation de Mollans sur Ouvèze et qui présente des pertes importantes par infiltration.
- Origine de la ressource : 10 prélèvements sur l'Ouvèze, 1 sur le Toulourenc, 5 en ruisseaux (4 sur le Menon, 1 sur l'Alauzon) et un sur une source (Canal de Gressaure)

Les ASA du Vaucluse

- 16 prises d'eau
- Irrigation gravitaire, mais aussi par aspersion
- Des usages multiples : agriculture, jardins, écoulement pluvial
- D'après l'EVP : environ 665 ha irrigués
- Prélèvements entre 9 024 236 m³/an et 13 365 648 m³/an

Nom de l'ASA	Nombre de prises d'eau	Communes desservies	Vocation principale	Surface irriguée (EVP)	Hiérarchisation	Déclaration des prélèvements	Origine de la ressource en eau	Dispositif de restitution du débit réservé	Dispositif de contrôle du débit réservé	Dispositif de mesure des volumes prélevés	Dispositif de mesure des volumes consommés
ASA Cros et Palais	1	Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	agriculture	6 ha	Indispensable	Oui	Ouvèze	Prévu pour 2014	Prévu pour 2014	Non	Non
Canal de Gressaure	1	Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	agriculture		Indispensable	Oui 2014	Source (Gressaure)	A étudier	A étudier	Non	Non
ASA des Arrosants de Sainte-Euphémie	1	Sainte-Euphémie-sur-l'Ouvèze	agriculture, particuliers		Non précisé	Oui 2014	Ouvèze	Oui	Non	Non	Non
ASA du Canal du Moulin	1	Buis-les-Baronnies	agrément		Non précisé	Oui	Ouvèze	Oui	Non	Non	Non
ASA des Arrosants Réunis	5	Buis-les-Baronnies, La Roche-sur-le-Buis	agrément	26 ha	Non précisé	Oui	Menon (4) Ouvèze (1)	Oui	Non	Non	Non
ASA des Arrosants de la plaine de Cost	1	Buis-les-Baronnies	agriculture, particuliers	0.5 ha	Non précisé	Oui	Ouvèze	Oui	Non	Non	Non
ASA du Canal des Voûtes	1	La Roche-sur-le-Buis	vie communale	7 ha	Indispensable	Oui	Alauzon	A étudier	A étudier	Non	Non
ASA de Pierrelongue	1	Pierrelongue		16 ha	Enjeu faible	Oui	Ouvèze	Oui	Non	Non	Non
ASA d'irrigation de Mollans-sur-Ouvèze	5	Mollans-sur-Ouvèze, Pierrelongue	agriculture	95 ha	Indispensable	Oui	Ouvèze (4) Toulourenc (1)	Oui	Non	Non	Non

Tableau 66 : Les ASA de la Drôme (source SYGRED, 2014 et EVP 2012-2013)

Nom de l'ASA	Nombre de prises d'eau	Communes desservies	Vocation principale	Surface irriguée (EVP)	Hierarchisation	Déclaration des prélèvements	Origine de la ressource en eau	Dispositif de restitution du débit réservé	Dispositif de contrôle du débit réservé	Dispositif de mesure des volumes prélevés	Dispositif de mesure des volumes consommés
ASCO du Groseau	4	Malaucène	Irrigation agricole	40 ha			Sources / rivière			Compteur horaire (AERMC)	
ASA du Hameau de Veaux	1	Malaucène	Irrigation agricole	1 ha			Barrage sur Toulourenc		Non		
ASA Ouvèze-Ventoux	2	Entrechaux	Irrigation agricole, jardins, espaces verts	369 ha			Ouvèze (Pont Saint-Michel) + Forage calcaire Urganien (Beaumont)			Compteur volumétrique (AERMC)	
ASA du Canal du Moulin de Crestet	1 (celle de l'Ouvèze étant détruite)	Crestet	Irrigation agricole, jardins	18 ha			Grozeau			Compteur sur écoulement libre (AERMC)	
ASA du Canal du Moulin et des Cours d'Eau Réunis de Séguret	1	Séguret	Irrigation agricole	40 ha			Ouvèze			Jaugeages agréés AERMC	
ASA d'Arrosage de Roaix	1	Roaix	Jardins, écoulement pluvial	40 ha			Ouvèze				
ASA du Canal du Moulin de Rasteau	1	Rasteau	Jardins, irrigation agricole, écoulement pluvial	17 ha			Ouvèze			Jaugeages agréés AERMC	
ASA d'Arrosage de Violès-Sabiet	2	Violès	Irrigation agricole, drainage, jardins, écoulement pluvial	130 ha			Ouvèze			Jaugeages agréés AERMC	
ASA des Cours d'Eau Réunis de Courthézon	Aucune	Courthézon	Jardins privés, espaces verts, agricole	11 ha			Fossés				
ASCO des Mayres et Fossés de Bédarrides	3	Bédarrides	Jardins privés, espaces verts, écoulement pluvial, drainage				Seille				

Tableau 67 : Les ASA du Vaucluse (source EVP, 2013)

Annexe B3_5 – L'état d'avancement des schémas d'Alimentation en Eau Potable

Sources : Enquêtes auprès des communes et syndicats gestionnaires de l'Alimentation en Eau Potable

Communes de la Drôme	Schéma AEP	Date d'approbation	Communes du Vaucluse	Schéma AEP	Date d'approbation / avancement
Aulan			Aurel	Intercommunal (SIAEPA)	2014
Barret-de-Lioure	Intercommunal (SIAEP)	2009	Beaumont-du-Ventoux	Intercommunal (SMERVV)	2009, en cours d'actualisation
Beauvoisin	Intercommunal (SIRAO)	2011	Bedarrides	Intercommunal (SMERVV)	2009, en cours d'actualisation
Benivay-Ollon	Intercommunal (SIRAO)	2011	Brantes	Communal	2013-2014
Buis-les-Baronnies	Communal	2004	Courthézon	Communal	? + étude BAC en cours
Eygaliers			Crestet	Intercommunal (SIRAO)	2011, en cours d'actualisation
Mérindol-les-Oliviers	Intercommunal (SIRAO)	2011	Entrechaux	Intercommunal (SIRAO)	2011, en cours d'actualisation
Mévouillon	En projet		Faucon	Intercommunal (SIRAO)	2011, en cours d'actualisation
Mollans-sur-Ouvèze	Communal	2008	Gigondas		1970, en cours sur la vallée du Trognon
Montauban-sur-l'Ouvèze			Jonquières	Communal	? + étude BAC en cours
Montbrun-les-Bains	Intercommunal (SIAEP)	2009	Malaucène	Communal	En cours
Montguers	Communal	1999	Puyméras	Intercommunal (SIRAO)	2011, en cours d'actualisation
La Penne-sur-l'Ouvèze	Communal	2013	Rasteau	Intercommunal (SIRAO)	2011, en cours d'actualisation
Pierrelongue			Roaix	Intercommunal (SIRAO)	2011, en cours d'actualisation
Plaisians			Sablet	Intercommunal (SIRAO)	2011, en cours d'actualisation
Le Poet-en-Percip			Saint-Léger-du-Ventoux	Communal	En cours 2013-2014
Propiac	Intercommunal (SIRAO)	2011	Saint-Marcellin-les-Vaison	Intercommunal (SIRAO)	2011, en cours d'actualisation
Reilhanette	Intercommunal (SIAEP)	2009	Saint-Romain-en-Viennois	Intercommunal (SIRAO)	2011, en cours d'actualisation
Rioms			Sarrians	Communal	2007
La Roche-sur-le-Buis			Savoillans	Communal	?
La Rochette-du-Buis			Séguret	Intercommunal (SIRAO)	2011, en cours d'actualisation
Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	En projet		Sorgues	Intercommunal (SMERVV)	2009, en cours d'actualisation
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	Communal	2000	Vacqueyras	Intercommunal (SIRAO)	2011, en cours d'actualisation
Vercoriran			Vaison-la-Romaine	Intercommunal (SIRAO)	2011, en cours d'actualisation
			Violès	Intercommunal (SIRAO)	2011, en cours d'actualisation

Tableau 68 : Etat d'avancement des schémas d'alimentation en eau potable sur le bassin versant de l'Ouvèze

Annexe B3_6 – Les projets d'amélioration des réseaux AEP

Sources : Enquêtes auprès des communes

Communes/EPCI	Problématiques	Projet	Echéancier	Montant prévisionnel (HT)
Buis-les-Baronnies	Réseaux anciens et vétustes (diagnostic en cours)	Réhabilitation de réseaux sur 6 130 m au total dont 25% en 2013	2014 à 2016	400 000 € en 2014 300 000 € en 2015-2016
La Penne-sur-l'Ouvèze	Vétusté des compteurs (30-45)	Mise aux normes du parc compteur abonnés	2014 à 2016	30 000 € (10000€ / an)
	A définir, Diagnostic de réseaux prévu pour l'été 2014	Travaux mis en évidence par le diagnostic de réseaux	2° partie contrat	A chiffrer selon DR
Mévouillon		Installation d'un compteur en sortie de réservoir		
Plaisians	Fuites sur réseau	Réhabilitation de réseau sur 813 m	2014	70 000 €
	AEP de la STEP à créer	Création de 180 m de réseau		
Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	Réseau usé, perte de pression	Renforcement du réseau - Hameau Saint-Roman	2014	58 309 €
	DR et schéma AEP à réaliser à court terme	A définir suite au diagnostic et au schéma	2° partie contrat	A chiffrer selon DR
Saint-Léger-du-V.	Réseaux très anciens, fuites...	Changements de canalisation	?	95 000 € HT
Territoire du SIRAO	Vétusté des réseaux, fuites	Entretien, réfection de réseaux	2014-2020	Environ 800 000€ / an sur le BV de l'Ouvèze

Tableau 69 : Projets d'amélioration des réseaux AEP

Annexe C_3 – L'état d'avancement des documents d'urbanisme des communes du bassin versant de l'Ouvèze

Sources : sites Internet des DDT de la Drôme (mise à jour du 7/04/2014) et du Vaucluse (mise à jour Mars 2014) (cf. Annexe A_1).

Commune	Document d'urbanisme en vigueur	État d'avancement
Aulan	RNU	CC en cours d'élaboration
Barret-de-Lioure	CC	Approuvée
Beauvoisin	RNU	
Bénivay-Ollon	RNU	CC en cours d'élaboration
Buis-les-Baronnies	PLU	Approuvé
Eygaliers	RNU	
La Penne-sur-l'Ouvèze	RNU	
La Roche-sur-le-Buis	RNU	PLU en cours d'élaboration
La Rochette-du-Buis	RNU	CC en cours d'élaboration
Le Poët-en-Percip	RNU	
Mérindol-les-Oliviers	POS	PLU en cours d'élaboration
Mévouillon	RNU	CC en cours d'élaboration
Mollans-sur-Ouvèze	POS	PLU en cours d'élaboration
Montauban-sur-l'Ouvèze	RNU	
Montbrun-les-Bains	POS	Approuvé
Montguers	RNU	
Pierrelongue	POS	Approuvé
Plaisians	RNU	
Propiac	RNU	
Reilhanette	CC	Approuvée
Rioms	RNU	
Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	RNU	PLU en cours d'élaboration
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	RNU	
Vercoiran	RNU	

Commune	Document d'urbanisme en vigueur	État d'avancement	SCOT
Aurel	PLU	Approuvé	SCOT de l'Arc Comtat Ventoux
Beaumont-du-Ventoux	POS	Approuvé	SCOT de l'Arc Comtat Ventoux
Bédarrides	PLU	Approuvé	SCOT du bassin de vie d'Avignon
Brantes	RNU	PLU en cours d'élaboration	
Courthézon	PLU	Approuvé	SCOT du bassin de vie d'Avignon
Crestet	POS	Approuvé	SCOT de la CC du Pays Voconces
Entrechaux	PLU	Approuvé	SCOT de la CC du Pays Voconces
Faucon	PLU	Approuvé	SCOT de la CC du Pays Voconces
Gigondas	PLU	Approuvé	SCOT de l'Arc Comtat Ventoux
Jonquières	POS	PLU en cours d'élaboration	SCOT du bassin de vie d'Avignon
Malaucène	POS	PLU en cours d'élaboration	SCOT de l'Arc Comtat Ventoux
Puyméras	POS	Approuvé	SCOT de la CC du Pays Voconces
Rasteau	POS	PLU en cours d'élaboration	SCOT de la CC du Pays Voconces
Roaix	POS	PLU en cours d'élaboration	SCOT de la CC du Pays Voconces
Sablet	PLU	Approuvé	SCOT de la CC du Pays Voconces
Saint-Léger-du-Ventoux	RNU	CC en cours d'élaboration	
Saint-Marcellin-les-Vaison	POS	PLU en cours d'élaboration	SCOT de la CC du Pays Voconces
Saint-Romain-en-Viennois	POS	PLU en cours d'élaboration	SCOT de la CC du Pays Voconces
Sarrians	PLU	Approuvé	SCOT de l'Arc Comtat Ventoux
Savoillans	CC	Approuvée	
Séguret	POS	Approuvé	SCOT de la CC du Pays Voconces
Sorgues	PLU	Approuvé	SCOT du bassin de vie d'Avignon
Vacqueyras	PLU	Approuvé	SCOT de l'Arc Comtat Ventoux
Vaison-la-Romaine	PLU	Approuvé	SCOT de la CC du Pays Voconces
Violès	POS	PLU en cours d'élaboration	

Légende : RNU = Règlement National d'Urbanisme / CC = Carte communale / POS = Plan d'Occupation des Sols / PLU = Plan Local d'Urbanisme

Tableau 70 : Etat d'avancement des documents d'urbanisme sur le bassin versant de l'Ouvèze

Dossier définitif

3

Février 2015

Annexes du Tome 3 - Document contractuel



Annexe III_1 – Etat des masses d’eau superficielles du bassin versant

Cf. Annexe I_5 (second paragraphe)

Annexe III_2 – Etat des masses d’eau souterraines du bassin versant

Cf. Annexe I_8 (qualité des eaux souterraines)

Maître d'ouvrage



Accompagnement à l'élaboration du
Contrat de Rivière Ouvèze provençale :



Avec le concours
technique et
financier :

